Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 074 :

FONCTIONNEMENT DU LAEP
CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA COBAN, LE CCAS DE LANTON, LES COMMUNES D'ANDERNOS-LES-BAINS, D'ARES, DE BIGANOS, DE LEGE-CAP FERRET, DE MARCHEPRIME ET DE MIOS

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents **: M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs **:**

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE – Mme WARTEL**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE

Rapporteur en charge du dossier : Murielle SEIMANDI
Présentation en commission municipale « Education, Enfance, Jeunesse » : le 24 novembre 2025

Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (L.A.E.P.) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier. Ce service, adapté à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre et un lieu de parole pour les parents, dont l'objectif est de favoriser les liens parents-enfants. Il est ouvert sur des temps déterminés où des accueillants formés à l'écoute sont garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Ce service mutualisé a vu le jour le 1er janvier 2017, en s'appuyant sur l'expérience des 10 années du LAEP de Lanton. Par délibération du 19 juin 2019, la COBAN est devenue gestionnaire du LAEP mutualisé et itinérant. Une convention a été signée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le LAEP étant intégré à la Convention Territoriale Globale (CTG), dont le renouvellement a été reporté à fin 2026, il suivra naturellement la même temporalité. Ainsi, Le Bureau communautaire, par décision n° 2025-085 en date du 14 octobre 2025, a approuvé les termes de la convention d'entente établie entre la COBAN et respectivement les 7 collectivités partenaires (CCAS de Lanton, Communes d'Andernos-les-Bains, d'Arès, de Biganos, de Lège-Cap Ferret, de Marcheprime et de Mios).

Cette reconduction de la convention du LAEP pour une durée d'un an, identique à celle des trois années précédentes, sera mise en œuvre avec la CAF sur la base du projet actuel ***(cf. annexe 1).***

Au cours de l'année 2026, une réflexion approfondie sera conduite afin d'élaborer un nouveau projet de fonctionnement, en s'appuyant sur le diagnostic du territoire et les éléments de bilan.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'entente entre la COBAN et les 7 collectivités partenaires pour le fonctionnement du LAEP mutualisé et itinérant ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

2025_085_DEC

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Renouvellement de la convention sur le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) avec les collectivités partenaires - Autorisation de signature

Le mardi 14 octobre 2025 à 14h30, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire - 46 avenue des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de Mme LE YONDRE, 1ère vice-Présidente.

Date de la convocation : *08/10/2025*

Présents :
M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. PAIN, M. DE GONNEVILLE, M. DANEY, M. MARTINEZ

Pouvoirs :
M. ROSAZZA à M. LAFON

Excusés :
Mme LARRUE

Secrétaire de séance : M. PAIN

*****

Le quorum est atteint.

Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (L.A.E.P) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ce service, adapté à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre et un lieu de parole pour les parents, dont l'objectif est de favoriser les liens parents-enfants. Il est ouvert sur des temps déterminés où des accueillants formés à l'écoute sont garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Ce service mutualisé a vu le jour le 1er janvier 2017, en s'appuyant sur l'expérience des 10 années du LAEP de Lanton.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

Depuis 2019, la COBAN est devenue gestionnaire du LAEP mutualisé et itinérant. Un budget de fonctionnement spécifique au LAEP a été inscrit, un poste de Responsable du LAEP a été créé au sein des effectifs et une convention d'objectifs et de financement a été signée avec la CAF pour percevoir la Prestation de Service sur la période du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2022.

Pour poursuivre et renforcer les missions du LAEP et continuer à percevoir la Prestation de Service, un nouveau contrat de projet a été élaboré et signé en 2023 pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Considérant que l'actuelle convention du LAEP, conclue entre la CAF de la Gironde, la COBAN et les 7 collectivités partenaires (les communes suivantes Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lège-Cap Ferret, Marcheprime, Mios, ainsi que le CCAS de Lanton), arrive à son terme le 31 décembre 2025 ;

Il est proposé de renouveler la convention d'entente avec les 7 collectivités partenaires pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2026 afin que son renouvellement soit concomitant avec la Convention Territoriale Globale, qui vient d'être prolongée sur la même durée par délibération n° 2025-095 du 30 septembre 2025.

Le Bureau de la COBAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5277-4-2 ;
Vu la délibération n° 2020-92 en date du 30 novembre 2020 portant modification des compétences déléguées au Président et attribution au Bureau ;
Vu la délibération n° 2020-93 en date du 30 novembre 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, et notamment prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des conventions de participation financière et/ou partenariat,
Vu la décision du Bureau communautaire n° 2023-83 du 3 octobre 2023 approuvant la convention d'objectifs et de financement établis avec la CAF ainsi que les termes de la convention d'entente établis entre la COBAN et respectivement les 7 collectivités partenaires,
Vu le projet de convention présenté et annexé ;
Vu l'avis favorable du COPIL du LAEP en date du 16 septembre 2025,

Il est proposé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'entente établis entre la COBAN et respectivement les 7 collectivités partenaires, entités précitées ;

- **AUTORISER** Mme LARRUE, vice-Présidente en charge des Energies renouvelables-Santé-Services mutualisés, à signer ladite convention d'entente ainsi que tous les actes s'y afférent ;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement qui sera établie avec la CAF pour l'année 2026, sur la base du bilan de la période 2023-2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

Vote :
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le mardi 14 octobre 2025,

Signé électroniquement par : Nathalie Le Yondre
Date de signature : 15/10/2025
Qualité : Parapheur Vice Présidente COBAN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (Gironde) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

SERVICE « LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT MUTUALISÉ ET ITINÉRANT »

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD ET LES COMMUNES SUIVANTES : ANDERNOS-LES-BAINS, ARÈS, BIGANOS, LEGE-CAP FERRET, MARCHEPRIME, MIOS, AINSI QUE LE CCAS DE LANTON

Entre

La COBAN,
Sise 46 avenue des Colonies, 33510 Andernos-les-Bains,
Représentée par sa vice-présidente en exercice, Mme Marie LARRUE,
Agissant en vertu de la décision du Bureau communautaire n°.....du XXXX 2025,

Ci-après désignée « la COBAN »

ET

La Commune d'ANDERNOS-LES-BAINS,
Sise 179 boulevard de la République, 33510 Andernos-les-Bains,
Représentée par son Maire, M. Jean-Yves ROSAZZA,
Agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal du

La Commune d'ARES,
Sise 7 rue Pierre Pauilhac, 33740 Arès,
Représentée par son Maire, M. Xavier DANEY,
Agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal du

La Commune de BIGANOS,
Sise 52 avenue de la Libération, 33380 Biganos,
Représentée par son Maire, M. Bruno LAFON,
Agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal du

Le CCAS de LANTON,
Sise 18 avenue de la Libération, 33138 Lanton,
Représentée par sa Vice-Présidente, Mme Nathalie JOLY,
Agissant en vertu de la délibération n° du Conseil d'Administration du

La Commune de LEGE-CAP FERRET,
Sise 79 avenue de la Mairie, 33950 Lège-Cap Ferret,
Représentée par son Maire, M. Philippe DE GONNEVILLE ,
Agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal du

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

La Commune de MARCHEPRIME,
Sise 3 avenue de la République, 33380 Marcheprime,
Représentée par son Maire, M. Manuel MARTINEZ,
Agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal du

La Commune de MIOS,
Sise 11 Place du Onze novembre, 33380 Mios,
Représentée par son Maire, M. Cédric PAIN,
Agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal du

Ci-après désignées « les Collectivités partenaires »

Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de mettre à la disposition d'une ou plusieurs communes membres tout ou partie des services d'un EPCI pour l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une bonne organisation des services,
Vu la décision n°.....du Bureau communautaire de la COBAN en date du XXXX
Vu la délibération n° XXXX du Conseil municipal de la Commune d'Arès, en date du XXXX
Vu la délibération n° XXXX du Conseil municipal de la Commune d'Andernos-les-Bains, en date du XXXX
Vu la délibération n° XXXX du Conseil municipal de la Commune de Biganos, en date du XXXX
Vu la délibération n° XXXX du Conseil d'administration du CCAS de Lanton, en date du XXXX
Vu la délibération n° XXXX du Conseil municipal de la Commune de Lège-Cap Ferret, en date du XXXX
Vu la délibération n° XXXX du Conseil municipal de la Commune de Marcheprime, en date du XXXX
Vu la délibération n° XXXX du Conseil municipal de la Commune de Mios, en date du XXXX

Préambule

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) mutualisé et itinérant a vu le jour le 1er janvier 2017 sous forme d'une expérimentation de deux ans, en concertation avec le CCAS de Lanton, initialement gestionnaire, et les différentes communes partenaires engagées dans ce projet - Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lège Cap-Ferret, Marcheprime et Mios.

Ce projet innovant a, depuis le début, été fortement soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'inscrit dans une philosophie de projet commun et partagé sur une base de mutualisation. Ce projet est considéré comme un vrai partenariat.

La proposition d'une mutualisation offre plusieurs atouts :

- Des atouts pour l'ensemble du territoire
  - Un maillage territorial efficient
  - Une plus-value sur le territoire
  - Une mutualisation des moyens

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

- Des atouts pour la commune partenaire
  - Un nouveau lieu de socialisation
  - Un lieu de prévention précoce dans la relation
  - Un lieu de rencontre créateur de lien social, lieu d'intégration
  - Un projet de partenariat supra-communal

Pour mémoire, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents a pour mission de conforter la relation entre les enfants et leurs parents. Ces derniers sont accompagnés et soutenus dans leurs fonctions parentales par une équipe professionnelle d'accueillants formés à l'écoute. De plus, le LAEP, par cette logique de mise en relation et de partage, favorise l'intégration sociale des familles et permet de lutter contre l'isolement.

L'accueil est libre, gratuit et anonyme, avec un planning d'ouvertures établi sur chaque commune tout au long de la semaine. Un projet de fonctionnement est élaboré pour chaque renouvellement de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

L'évaluation du dispositif expérimental qui a été présentée lors du Comité de Pilotage du 24 octobre 2018 a mis en lumière : un très bon taux de fréquentation par les familles et une réelle itinérance des familles. Ceci a permis d'envisager la poursuite de ce projet en l'inscrivant dans une nouvelle dimension.

Ainsi, les élus des communes partenaires ont décidé à l'unanimité que la COBAN devienne le nouveau gestionnaire à compter de l'année 2019.

Par délibération du 19 juin 2019, la COBAN est devenue gestionnaire du LAEP mutualisé et itinérant. Un budget de fonctionnement spécifique au LAEP a été inscrit, un poste de Responsable du LAEP a été créé au sein des effectifs et une convention d'objectifs et de financement a été signée avec la CAF pour percevoir la Prestation de Service sur la période du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2022.

Puis, une deuxième convention a été signée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Cette dernière touche bientôt à sa fin.

Pour pouvoir continuer à percevoir la Prestation de Service afin de poursuivre les missions du LAEP, un contrat de projet doit être élaboré et transmis avant le 12 décembre 2025 aux services de la CAF de Gironde.

Aussi, le LAEP étant inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG) dont le renouvellement a été reporté d'un an (fin 2026), suivra, de fait, une temporalité similaire. C'est pourquoi, un renouvellement de la convention du LAEP d'une durée d'un an et à l'identique des 3 années précédentes sera mis en œuvre avec la CAF.
Puis, durant l'année 2026, sera mise en place une réflexion pour l'élaboration d'un nouveau projet de fonctionnement en lien avec le diagnostic du territoire et les éléments de bilan.

Une nouvelle convention d'entente doit être élaborée entre la COBAN et le CCAS de Lanton ainsi qu'avec chacune des 6 autres communes partenaires : Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

En ce sens, la COBAN prend en charge la gestion globale [illegible] itinérant et met à disposition des communes partenai[illegible] accueillante pour l'ensemble des 7 collectivités ains[illegible] uniquement pour les communes de Marcheprime, Andernos-les-Bains, Lège-Cap Ferret, Arès et Mios.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention précise les modalités de collaboration entre la COBAN et les collectivités partenaires, sur les plans techniques, organisationnels, administratifs, humains et financiers. Elle fixe les modalités et les conditions de mise à disposition :

- de l'agent employé en qualité de Responsable-accueillant.
- de l'agent employé en qualité d'accueillant.

La structure du service mis à disposition pourra, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties.

Article 2 – Champ d'application

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents mutualisé et itinérant est avant tout un lieu de prévention précoce dans la relation parents-enfants et de socialisation.

« Ecouter le parent, favoriser la relation parent-enfant, accompagner la fonction parentale » sont les 3 fondamentaux guidant le fonctionnement du projet LAEP, en garantissant la confidentialité, la mise à disposition libre de jeux, le volontariat de fréquentation. L'objectif de prévention et de socialisation dans un processus d'insertion sociale est au cœur du projet.

Il n'y a pas de public cible, le principe d'universalité est fondamental, ainsi que le principe de gratuité, sans programme d'animations.

Ses objectifs sont définis de la façon suivante :

- Renforcer les liens parent-enfant,
- Rompre l'isolement des familles et favoriser les échanges,
- Favoriser la socialisation et l'intégration,
- Permettre d'amorcer le processus de séparation / individuation

Article 3 – Obligations respectives des parties contractantes

3-1 Obligations de la COBAN

3-1.1 La mise à disposition de deux agents pour le service LAEP :

La COBAN, dans le cadre du LAEP mutualisé et itinérant, met à disposition des 7 collectivités partenaires une responsable-accueillante et une autre accueillante uniquement pour les communes d'Andernos-les-Bains, d'Arès, de Lège-Cap Ferret, de Marcheprime et de Mios, selon les quotités horaires définies et qui assureront les missions définies dans une fiche de poste validée par le Comité de pilotage.

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

3-1.2 Les supervisions :

Des temps de supervision et/ou d'analyse des pratiques [illegible] chacun des accueillants sont rendus obligatoires par le référentiel national de la CAF.
Ces temps sont organisés par la Responsable du service LAEP, à raison de 2 heures par mois, en faisant appel à un prestataire extérieur à l'équipe.
La rémunération du prestataire qui anime ces temps fait partie des dépenses intégrées dans le budget pour le compte de chaque commune.

3-1.3Les remplacements :

La COBAN prend en charge pour le compte des 7 communes les remplacements suivants :

- De la responsable- accueillante COBAN
- De l'accueillante COBAN
- Des accueillant(e)s « Ville » pour formation, congé de courte durée (1 jour exceptionnel, pont...), absence de courte durée. Le nombre de remplacements ne peut excéder 4 par commune. Un tableau permet de tenir un suivi.

Les remplacements sont effectués par l'un des prestataires faisant partie de l'équipe et formés à la posture d'accueillant.

3-1.4 Le versement des Prestations de la CAF perçue par la COBAN :

La COBAN perçoit la prestation de service LAEP et le financement bonus territoire CTG pour le compte des 7 communes, et leur reverse chaque année.

3-2 Obligations de la Collectivité partenaire

Les Villes de Biganos et de Lège-Cap Ferret ainsi que le CCAS de Lanton mettent à disposition un(e) deuxième accueillant(e) formé(e) pour les accueils LAEP sur leur collectivité.

Ce professionnel employé par la collectivité partenaire assure les missions définies dans une fiche de poste validée par le Comité de pilotage.

3-2.1 Le remboursement :

La COBAN rémunère la Responsable accueillante pour les 7 communes et l'accueillante mutualisée pour 5 communes. La COBAN engage également quelques dépenses pour le compte des 7 communes.

La Collectivité partenaire s'engage à rembourser à la COBAN les frais liés à l'emploi de la Responsable du service et de l'accueillante, ainsi que les frais de fonctionnement du service (frais de déplacements et de télécommunication, petit équipement, impressions de flyers et affiches ...).
L'appel à cotisation a lieu une fois par an, en décembre de l'année N.

3- 2.2 La mise à disposition de locaux et leur gestion :

La collectivité partenaire s'engage à réserver un local disponible accessible et signalé correspondant à la spécificité du projet avec du mobilier adapté, des jeux et des jouets pour chaque séance d'accueil. L'aménagement des espaces doit être

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 15/10/2025
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

adapté à l'accueil des enfants et des familles et sous collectivité partenaire.

Il est convenu de retenir le principe général suivant :

Les dépenses d'entretien courant, de maintenance des bâtiments et réparation, le cas échant, des jeux et petits mobiliers sont effectuées et supportées financièrement par la collectivité propriétaire des locaux et du matériel. Il en est de même des charges locatives, des assurances et fluides afférents à ces locaux.

3- 2.3 Les remplacements des accueillant(e)s « Villes » :

Les communes de Biganos et Lège-Cap Ferret ainsi que le CCAS de Lanton s'engagent à remplacer la/le deuxième accueillant(e) ville, à sa charge financière :

- En cas d'arrêt maladie et une fois le quota des 4 remplacements mutualisés atteint, en faisant appel à l'un des prestataires de l'équipe et formés à la posture d'accueillant.
- En cas de vacance du poste, par le biais d'un recrutement auquel la Responsable-accueillante COBAN est associée.

Article 4 – Modalités financières

Le gestionnaire rémunère la Responsable et l'accueillante, rétribue les prestations de remplacements (paragraphe 3-1.3) et de supervision pour le compte de chaque Collectivité partenaire ainsi que certaines charges inhérentes au projet.

Les Collectivités partenaires rémunèrent la/le deuxième accueillant(e) « Ville », procure les fournitures du service, assure l'entretien de ses locaux et de ses jeux, ainsi que l'aménagement des espaces. En cas d'absence du/de la deuxième accueillante, le remboursement des charges sera maintenu.

Les répartitions des charges liées au fonctionnement sont :

	Fournitures non stockables (électricité, gaz,...)	Fournitures d'entretien	Alimentation et boisson	Fournitures d'activités (papier, peinture...)	Petit matériel (jeux)	Documentation et frais de conférence	Rémunération d'intermédiaire et honoraires (supervision, remplacements)	Frais de télécommunication	Mission et réception	Colloques, actions de formation
Charges par la COBAN			X	X		X	X	X	X	X
Charges par les collectivités partenaires	X	X			X		X			

	Rémunération de la responsable	Rémunération de l'accueillante	Rémunération de l'accueillante ville	Rémunération du personnel d'entretien
Charges par la COBAN	X	X		
Charges par les collectivités partenaires			X	X

Les communes partenaires s'engagent selon un prévisionnel fourni chaque fin d'année n-1 et devant permettre d'atteindre 924 heures d'ouverture au public pour l'ensemble du territoire de la COBAN, pour l'accueil enfants parents. Ces

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

séances sont associées à un nombre d'heures d'org
(installation, rangement, régulations, supervisions, réunion
fonctionnement au total chaque année.

Les frais de fonctionnement du service mis en commun, se basent sur un budget prévisionnel et un coût horaire moyen de fonctionnement pour le service mis en commun, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en heure) déclaré par le gestionnaire.

Toute nouvelle dépense pouvant impacter le dispositif, devra être validée par chaque signataire.

La COBAN rembourse la prestation de service LAEP et le financement bonus territoire CTG de la CAF à la collectivité partenaire.

Les remboursements

Les charges engagées et les recettes perçues inhérentes au projet seront réparties équitablement entre les parties quel que soit le nombre d'heures réalisées. Seules les charges relatives à l'emploi de la deuxième accueillante sont réparties sur les 4 communes pour lesquelles elle intervient : Andernos-les-Bains, Arès, Marcheprime et Mios. Cette répartition pourra être réévaluée en fonction des besoins des collectivités partenaires et du projet global, avec l'accord de chacune des collectivités partenaires.

Le remboursement des charges s'effectue sur la base d'un bilan d'activité et financier établi par la Responsable du service.

Un suivi analytique en fonction de clefs de répartition est défini par les instances de gouvernance.

Les modalités de versement de la contribution de la commune :

Précompte : la part de la contribution de la commune partenaire est définie sur la base du budget prévisionnel.

Paiement : la commune partenaire versera au plus tard le 30/01/N+1 sa part de contribution aux charges générales de fonctionnement du service définie sur la base du suivi analytique d'activité et des comptes arrêtés au 31 décembre de l'année N.

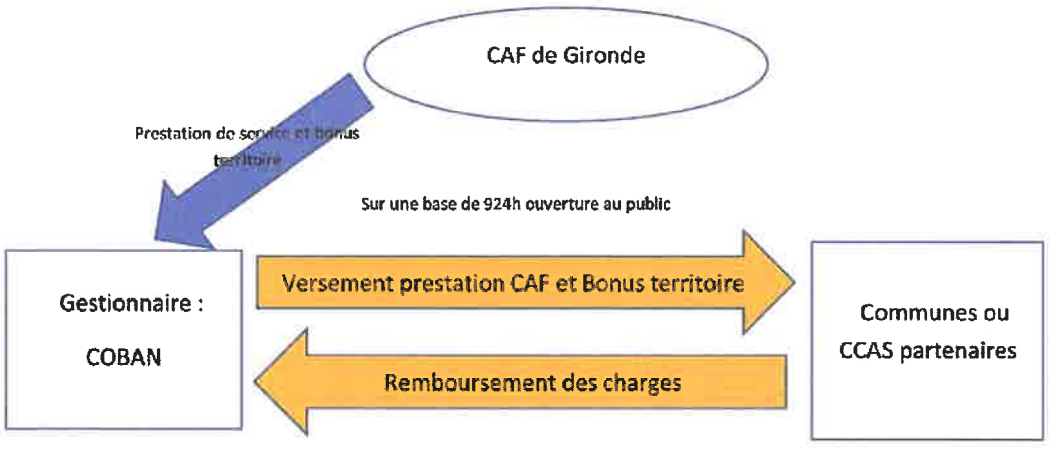

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

Article 5 – Dispositif de gouvernance, de suivi et d'[illegible] mutualisé

Tous les cas de figure non prévus dans la présente convention devront être étudiés par les parties et être ratifiés par délibération des organes délibérants de chaque collectivité concernée.

1) Le Comité de pilotage : c'est l'organe décisionnel pour valider les orientations de l'action proposées par le comité technique, les conditions de fonctionnement, les besoins en formation collective pour l'équipe. Il a vocation à participer à l'évaluation du projet en complément du travail effectué par le comité technique. Il est composé des représentants élus de la COBAN et des collectivités ainsi que d'un représentant de la CAF.

2) L'instance est créée pour :

- Débattre des questions d'intérêt commun et de projets d'actions en lien avec le service ;
- Réaliser un rapport annuel de la mise en œuvre de la présente convention ;
- Examiner et réinterroger, si besoin, les conditions financières de ladite convention ;
- Le cas échéant, être force de proposition pour améliorer la mutualisation et l'efficacité du fonctionnement.

Il se réunit autant que nécessaire avec une fréquence minimale d'une fois par an. Il est composé de 1 membre par signataire (COBAN, collectivité et CAF).

3) Le Comité technique: c'est l'organe qui formule des propositions de fonctionnement, des améliorations ou des pistes de réflexions. Il est composé d'un représentant technique par signataire (DGAD de la COBAN, Chargé de coopération des collectivités, Conseiller(e)territorial(e) de la CAF), de la responsable du LAEP et de l'accueillante. D'autres experts pourront être invités en fonction des sujets. Il se réunit autant que de besoin et a minima 1 fois par an.

Article 6 – Conditions d'emploi, de rémunération et de remboursement

La Responsable du LAEP mutualisé et itinérant est rattachée à la COBAN et est mise à disposition de chaque collectivité partenaire pour la durée de la présente convention. L'agent est affecté au sein du service LAEP en qualité de Responsable-accueillante.

L'accueillante mutualisée pour les communes d'Andernos-les-Bains, d'Arès, de Lège-Cap Ferret, de Marcheprime et de Mios est rattachée à la COBAN et est mise à disposition pour la durée de la présente convention. L'agent est affecté au sein du service LAEP en qualité d'accueillante.

La Responsable du LAEP mutualisé et itinérant et l'accueillante mutualisée, mises à disposition, sont statutairement employées par la COBAN dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. A ce titre, leurs situations administratives sont gérées par le gestionnaire, la COBAN. Les agents mis à disposition restent en position d'activité. Ils demeurent dans leurs cadres d'emplois d'origine. Les effets de cette mise en commun sont réglés par la présente convention.

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

Le service mutualisé est ainsi géré par l'établissement gest[illegible] l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité in[illegible] nomination. L'autorité gestionnaire est le Président de la C[illegible]

La COBAN, en accord avec la collectivité partenaire, fixe les conditions de travail des agents ainsi mis à disposition.

En cas de difficulté pour organiser les missions confiées aux agents du service mutualisé, un arbitrage sera réalisé, suivant la procédure suivante : les directeurs généraux des services ou directeurs généraux adjoints ou directeur de CCAS et le Chargé de mission Petite Enfance Parentalité seront amenés à trouver une solution, en lien si nécessaire avec les élus concernés.

Autorité hiérarchique : Les Agents mis à disposition restent sous l'autorité de l'établissement gestionnaire, la COBAN.

Dossier administratif : Les dossiers des agents demeurent placés sous l'autorité exclusive de l'administration d'origine, qui en assure la gestion.

Suivi des activités : Les agents mis à disposition effectuent leur service selon les quotités et les modalités prévues par la présente convention. Ils tiennent à jour un état de suivi précisant le temps de travail consacré à leur mission et la nature des activités respectivement effectuées de manière commune selon des modalités validées en Comité de pilotage (répartition du temps de travail administratif, du temps d'accueil et du temps de supervision).

Rémunération : La COBAN versera à ces agents la rémunération correspondant à leur grade d'origine et à leur fonction (Traitement brut indiciaire, NBI, Supplément Familial de Traitement, indemnités et primes liées à leur emploi et à leur fonction, participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, Tickets Restaurant, maintien des avantages collectivement acquis Prime annuelle).

Un véhicule de service est mis à disposition de façon commune aux deux agents. Des indemnités liées au remboursement des frais de déplacements professionnels peuvent être versées aux agents par la COBAN, dans le cas où le véhicule ne serait pas disponible ou dans le cas où les deux agents n'ont pas la même destination (ex : deux accueils à des endroits distincts).

Remboursement de la rémunération et des frais de déplacements professionnels : Le montant intégral de la rémunération et des charges sociales versées par le gestionnaire la COBAN, est remboursé annuellement par chaque collectivité partenaire au prorata de la quotité de travail correspondant à la mise à disposition, ainsi que le montant correspondant aux frais liés au véhicule mis à disposition par la COBAN.

La COBAN supportera en outre les charges qui peuvent résulter de l'octroi des congés de maladie ordinaire, des congés pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions, ainsi que de la rémunération de l'indemnité forfaitaire ou de l'allocation de formation versée au fonctionnaire au titre du congé de formation professionnelle ou des actions relevant du droit individuel à la formation.

Entretien professionnel/contrôle et évaluation de l'activité : Les agents mis à disposition bénéficieront d'un entretien annuel individuel professionnel au cours du 4ème trimestre, à l'issue duquel un compte-rendu sur leur manière de servir sera établi par leur supérieur hiérarchique direct, DGA Cadre de Vie, puis signé par

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

le Président de la COBAN. Ce compte rendu sera transmis [illegible] pourront y apporter leurs observations, le cas échéant.

Pouvoir disciplinaire : Le pouvoir disciplinaire est exercé par l'administration d'origine, en l'espèce, le gestionnaire COBAN, le cas échéant sur saisine de la commune partenaire, organisme d'accueil.

Congés annuels : La COBAN prend les décisions relatives aux congés annuels des deux agents.

Toutes les demandes de congés doivent être déposées auprès de la Direction des Ressources Humaines de la COBAN, après validation par le supérieur hiérarchique direct et en accord avec les collectivités partenaires, au regard des périodes de fermeture des lieux d'accueils.

Congés de maladie et autres congés statutaires : Les décisions en matière de congés de maladie ordinaire, congés pour accident de service ou maladie professionnelle sont prises par la COBAN gestionnaire, qui en informe la collectivité partenaire.

Les décisions relatives aux autres congés relèvent de l'employeur d'origine.

L'administration d'origine, la COBAN, prend à l'égard des agents mis à disposition les décisions relatives aux congés suivants : congés de longue maladie ou de longue durée, temps partiel pour raison thérapeutique, congé pour maternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé pour validation des acquis de l'expérience, congé pour bilan de compétences, congé pour formation syndicale, congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, congé pour infirmité de guerre, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé de représentation auprès d'une association, congé de présence parentale.

Formation : Le gestionnaire COBAN assure la charge des dépenses engagées pour les actions de formation qu'il fait suivre aux agents. Il reste compétent aussi pour les décisions relatives au droit individuel à la formation, après avis de la collectivité partenaire au sein du « comité de pilotage ».

La collectivité partenaire pourra supporter, le cas échéant, les dépenses occasionnées par les actions de formation dont elle fera bénéficier l'agent mis à disposition, par l'indemnité forfaitaire et par l'allocation de formation versées au titre du congé de formation professionnelle ou des actions relevant du CPF.

Fin de la mise à disposition : La mise à disposition de chaque agent peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, moyennant un préavis de 15 jours, à la demande, soit :

- De la COBAN,
- De la commune partenaire,
- De l'agent mis à disposition.

Le délai de préavis est décompté à partir de la date de la présentation de la demande de la partie intéressée.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin par anticipation sans préavis à la mise à disposition sur accord entre la COBAN et la commune partenaire.

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

Lorsque cesse la mise à disposition, le fonctionnaire pou
COBAN, sa collectivité d'origine.

Article 7 – Durée – Effet

La présente convention est consentie pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2026.

Article 8 - Responsabilité

Conformément aux dispositions de l'article 2, la responsabilité juridique et administrative du **Service « Lieu d'Accueil Enfant-Parent mutualisé et itinérant »** relève du Président de la COBAN. Son fonctionnement est mis en œuvre selon les propositions et après accord des Collectivités partenaires.

Article 9 – Entrée de nouveaux adhérents

De nouvelles communes pourront adhérer à la convention, sous réserve de l'accord des organes délibérants. Toute nouvelle adhésion fera l'objet d'un avenant destiné à redéfinir les modalités de répartition des dépenses, de fonctionnement du service et de la mise à disposition du fonctionnaire concerné, le cas échéant.

Article 10 – Résiliation – Dénonciation – Retrait

En cas d'inexécution ou de manquement aux obligations contractuelles, les Collectivités partenaires ou la COBAN peuvent demander la résiliation anticipée de la présente convention. Les modalités de la résiliation anticipée seront les suivantes : une mise en demeure sera envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si dans un délai de 6 mois, aucune mesure corrective des dysfonctionnements constatés n'est mise en œuvre, ou si les mesures prises demeurent insuffisantes, la résiliation sera confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception. Dans ce cas, la totalité de la contribution due au titre de l'année entamée sera due.

En outre, les Collectivités partenaires et la COBAN peuvent dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de 6 mois, y compris au moment de son renouvellement.

Les parties conviennent que la dénonciation à l'initiative d'une Collectivité partenaire, génèrera pour son compte les conséquences suivantes :

- La contribution demeurera intégralement due par la Collectivité partenaire au bénéfice de la COBAN, au titre de l'exercice au cours duquel intervient la dénonciation ;
- Si le retrait ne remet pas en cause l'économie générale du financement du service mutualisé, la Collectivité partenaire ne subira aucune autre conséquence financière que celle décrite à l'alinéa précédent ;
- Si en revanche, les conséquences du retrait remettent en question l'équilibre économique du service mutualisé, les implications financières

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE

ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

seront à la charge de la Collectivité partenaire, p[illegible] budgétaires suivants ;

- Si les conséquences du retrait amènent à la fer[illegible] Collectivités partenaires s'engagent à prendre en charge les conséquences financières que la COBAN aurait à supporter.

Article 11 - Classement - Archivage

L'ensemble des documents et archives du LAEP seront classés et stockés au sein de la COBAN.

Article 12 - Litiges et conciliation

En cas de différends, dans l'application de la présente convention, les deux parties, avant de s'en remettre à la compétence du tribunal administratif, s'engagent à épuiser toutes les ressources de la conciliation en faisant appel à une tierce personne choisie en commun pour ses compétences. Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera du ressort du Tribunal administratif de Bordeaux.

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25074-DE

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20251014-2025_085_DEC-DE

Fait à Andernos-les-Bains, le.....

La vice-Présidente en charge des Energies renou[illegible]
Services mutualisés de la COBAN,

Marie LARRUE

Le Maire de la Commune d'Andernos-les-Bains,

Jean-Yves ROSAZZA

Le Maire de la Commune d'Arès,

Xavier DANEY

Le Maire de la Commune de Biganos,

Bruno LAFON

La vice-Présidente du CCAS de Lanton,

Nathalie JOLY

Le Maire de la Commune de Lège-Cap Ferret,

Philippe DE GONNEVILLE

Le Maire de la Commune de Marcheprime,

Manuel MARTINEZ

Le Maire de la Commune de Mios,

Cédric PAIN

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 075 :

CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE LA PISTE CYCLABLE RELIANT MARCHEPRIME A BIGANOS

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE – Mme WARTEL**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Georges BONNET
Présentation en commission municipale « Aménagement et Cadre de Vie » : le 24 novembre 2025

La COBAN a obtenu le Label Territoire Vélo, une reconnaissance qui confirme la cohérence et l'ambition de sa politique en faveur des mobilités douces. Le Nord Bassin bénéficie déjà d'infrastructures cyclables solides, qui constituent sur le terrain un véritable relais de cette stratégie intercommunale. Ces aménagements s'inscrivent pleinement dans le schéma des modes doux adopté par la collectivité, lequel présente l'avantage de structurer, à long terme, un réseau cyclable continu, lisible et adapté aux besoins des usagers **(cf : annexe n°2)**.

La réalisation de la nouvelle piste cyclable, longue de 6 km, entre Biganos et le hameau de Biard à Marcheprime, vient terminer le maillage cyclable entre toutes les communes du Nord Bassin. Pour les utilisateurs cela permettra un trajet à vélo plus simple et plus sûr, une alternative à la voiture, une connexion avec la nouvelle ligne de transport en commun et un lien entre les deux gares SNCF de Biganos et Marcheprime **(cf : annexe n°3)**.

Cet ouvrage, reconnu d'intérêt communautaire, a pu être réalisé grâce à l'étroite collaboration entre les services de Biganos et de la COBAN.

La Ville a traité la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'ouvrage par des acquisitions de terrain et des régularisations de délaissés. Afin d'assurer la pérennité des aménagements, la Ville a dû prendre la décision de traiter en enrobé les entrées charretières des riverains tout le long de la future piste cyclable. Il en découle un intérêt partagé des deux collectivités à mutualiser les travaux.

Par délibération communautaire du 8 avril 2024, la COBAN a attribué le marché d'aménagement d'une liaison cyclable entre les communes de Biganos et de Marcheprime pour un montant de 1 489 953.20€ H.T, soit 1 787 943.85€ TTC.

Le montant de la dépense à la charge de la commune qui ouvrira droit à l'attribution du FCTVA est estimé à 105 182.24€ HT, soit 126 218.69€ TTC.

A la réception des travaux et après que la COBAN ait assuré toutes les obligations qui lui incombent, l'ouvrage sera mis en service. Les questions de garde, d'entretien et de maintenance de l'ouvrage seront actés dans le cadre d'une seconde convention présentée ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la COBAN et la Commune de Biganos et tout document permettant la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

BIGANOS
Porte du bassin

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX COMMUNAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE PISTE CYCLABLE COMMUNAUTAIRE RELIANT LA COMMUNE DE BIGANOS AU HAMEAU DE BIARD

(COMMUNE DE MARCHEPRIME)

PROJET

Entre les soussignées :

La Commune de Biganos, représentée par son Maire, Monsieur Bruno LAFON, agissant au nom et pour le compte de la Commune, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil municipal n°.....en date du.....,

D'une part,

Et

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) représentée par Monsieur Xavier DANEY, vice-Président en charge de la Mobilité durable-Transports, agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par décision du Bureau communautaire n° .....en date du.....,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1615-2 (deuxième alinéa),
Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant que l'aménagement d'une piste cyclable reliant Biganos (du rond-point de la porte du Delta) au Hameau de Biard (commune de Marcheprime) est reconnu d'intérêt communautaire,
Considérant qu'en complément de ces travaux, la Commune de Biganos souhaite réaliser en enrobés les entrées charretières des riverains tout le long de la future piste cyclable,
Considérant qu'au démarrage des travaux, l'emprise nécessaire à la réalisation de l'ouvrage, y compris si besoin le déplacement des clôtures privées devra être mis à disposition de la COBAN par la Commune,
Considérant qu'une partie de la parcelle BT 65, nécessaire à la réalisation du projet, ne sera pas rétrocédée comme prévu initialement et devra donc faire l'objet d'une participation supplémentaire supportée « en partie » par la Commune, induite par le surcoût de ces travaux,
Considérant l'intérêt partagé des deux collectivités à mutualiser ces travaux dans le cadre d'une opération unique

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

Dans le cadre de l'opération de création d'une piste cyclable communautaire reliant Biganos au Hameau de Biard (commune de Marcheprime) au réseau communal existant de Biganos, est programmée :

- La réalisation en enrobés des entrées charretières.

La présente convention a pour objet d'autoriser la COBAN à réaliser ces travaux au nom et pour le compte de la Commune.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - DELAIS

2.1 – Réalisation

La COBAN s'engage à réaliser la totalité des travaux nécessaires à l'aménagement listés à l'article 1.
Ces travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art.
Le coût de l'ensemble des travaux à réaliser, objet de la présente convention, est aujourd'hui estimé à 105 182,24€ HT soit 126 218,69 € TTC.

2.2 - Délais

La COBAN s'engage à remettre l'ouvrage à la disposition de la Commune après réception des travaux notifiée aux entreprises. Les modalités et la date d'effet de la mise à disposition de l'ouvrage sont déterminées dans les conditions fixées à l'article 7.

ARTICLE 3 : MODE DE FINANCEMENT

Les travaux d'aménagement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la COBAN qui imputera la part des dépenses réalisées pour le compte de la commune sur l'article 458111 – Opération pour compte de tiers.
La part des travaux donnant lieu à la présente délégation de maîtrise d'ouvrage sera remboursée par la commune dans son intégralité, sur présentation de titres de recettes émis au compte 458211, au fur et à mesure du paiement des acomptes par la COBAN.
Le montant prévisionnel de la dépense à la charge de la commune qui lui ouvrira droit à l'attribution du FCTVA est aujourd'hui estimé à 105 182,24 € HT soit 126 218,69 € TTC.
Cette participation sera versée dans sa totalité sur présentation du décompte général et définitif de l'état du solde du marché et après réception des travaux.

ARTICLE 4 – CONTENU DE LA MISSION DE LA COBAN

La mission de la COBAN porte sur les éléments suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvragesera réalisé
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs
- Signature et gestion des marchés de travaux et fournitures
- Versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs
- Réception des travaux et mise à disposition
- Gestion financière et comptable de l'opération
- Gestion administrative

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

et d'une manière générale, tout acte nécessaire à l'exercice de ses missions.

ARTICLE 5 - POLICE DU CHANTIER

Pour permettre la réalisation des travaux, la COBAN veillera à mettre en œuvre les mesures nécessaires au bon déroulement de ces derniers.
Elle sera entièrement responsable des dommages pouvant intervenir de ce fait.

ARTICLE 6 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

La Commune se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaires. La COBAN devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant l'opération ainsi qu'aux chantiers aux agents Communaux.
La Commune devra être informée des dates des réunions de chantier et être destinataire des comptes rendus correspondants.
Toutefois, la Commune ne pourra faire ses observations qu'à la COBAN et en aucun cas aux titulaires des contrats passés par celle-ci.

6.1 - Règles de passation des contrats

Pour la passation des contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, la COBAN est tenue d'appliquer les règles de la Commande Publique.

6.2 - Accord sur la réception des ouvrages

La COBAN est tenue d'obtenir l'accord préalable des services communaux avant de prendre la décision de réception des travaux, objet de la présente convention. Cet accord préalable ne concerne en aucun cas les travaux hors champ de la présente délégation.
En conséquence, les réceptions d'ouvrages seront organisées par la COBAN selon les modalités suivantes :

- La COBAN transmettra ses propositions à la Commune en ce qui concerne la décision de réception ;
- La Commune fera connaître sa décision à la COBAN dans les 20 jours suivant la réception des propositions ;
- Le défaut de décision de la Commune dans ce délai vaudra accord tacite sur les propositions de la COBAN ;
- La COBAN établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifiera à l'entreprise ; une copie en sera notifiée à la Commune.

ARTICLE 7 – MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE

Les ouvrages sont mis à la disposition de la Commune après réception des travaux notifiée aux entreprises et à condition que la COBAN ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate de l'ouvrage.
Le transfert de la garde et de l'entretien de l'ouvrage seront actés par une convention ultérieure.

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

ARTICLE 8 – GESTION ET ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS

La question de la maintenance sera actée par une convention ultérieure.

ARTICLE 9 – ACHEVEMENT DE LA MISSION (Travaux)

La mission de la COBAN prend fin au terme de l'année de garantie de parfait achèvement.

ARTICLE 10 – MESURES COERCITIVES – RESILIATION

10.1 - Si la COBAN est défaillante et après mise en demeure infructueuse ; la Commune peut résilier la présente convention sans indemnité pour la COBAN.

10.2 - Dans le cas où la Commune ne respecte pas ses obligations, la COBAN après mise en demeure restée infructueuse, a droit à la résiliation de la présente convention. La résiliation ouvrira droit à indemnité d'un montant équivalent aux dépenses engagées par la COBAN pour le compte de la commune.

10.3 - Dans le cas de non-obtention des autorisations administratives pour une cause autre que la faute de la COBAN, la résiliation peut intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

10.4 - Dans les trois cas qui précèdent, la résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de résiliation.

ARTICLE 11 – DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée des travaux, jusqu'à leur réception et après levée des réserves éventuelles.
La présente convention sera caduque si les travaux n'ont pas été réalisés dans un délai de 4 (quatre) ans à compter de sa notification.

11.2 – Assurances

La COBAN devra, dans le mois qui suivra la notification de la présente convention, fournir aux services communaux la justification :

- De l'assurance qu'elle doit souscrire au titre de l'article L. 241.2 du Code des Assurances,
- De l'assurance garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités qui lui incombent.

11.3 – Capacité d'ester en justice

La COBAN pourra agir en justice pour le compte de la Commune jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur. La COBAN devra, avant toute action, demander l'accord de la Commune de Biganos.

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

ARTICLE 12 – LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant les tribunaux compétents du lieu d'exécution de l'opération.

ARTICLE 13 - SIGNATURES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Andernos-les-Bains, le.....

Pour la Commune de Biganos,

Le Maire,

Bruno LAFON

Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord,

Le vice-Président en charge de la Mobilité durable-Transports,

Xavier DANEY

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25075-DE

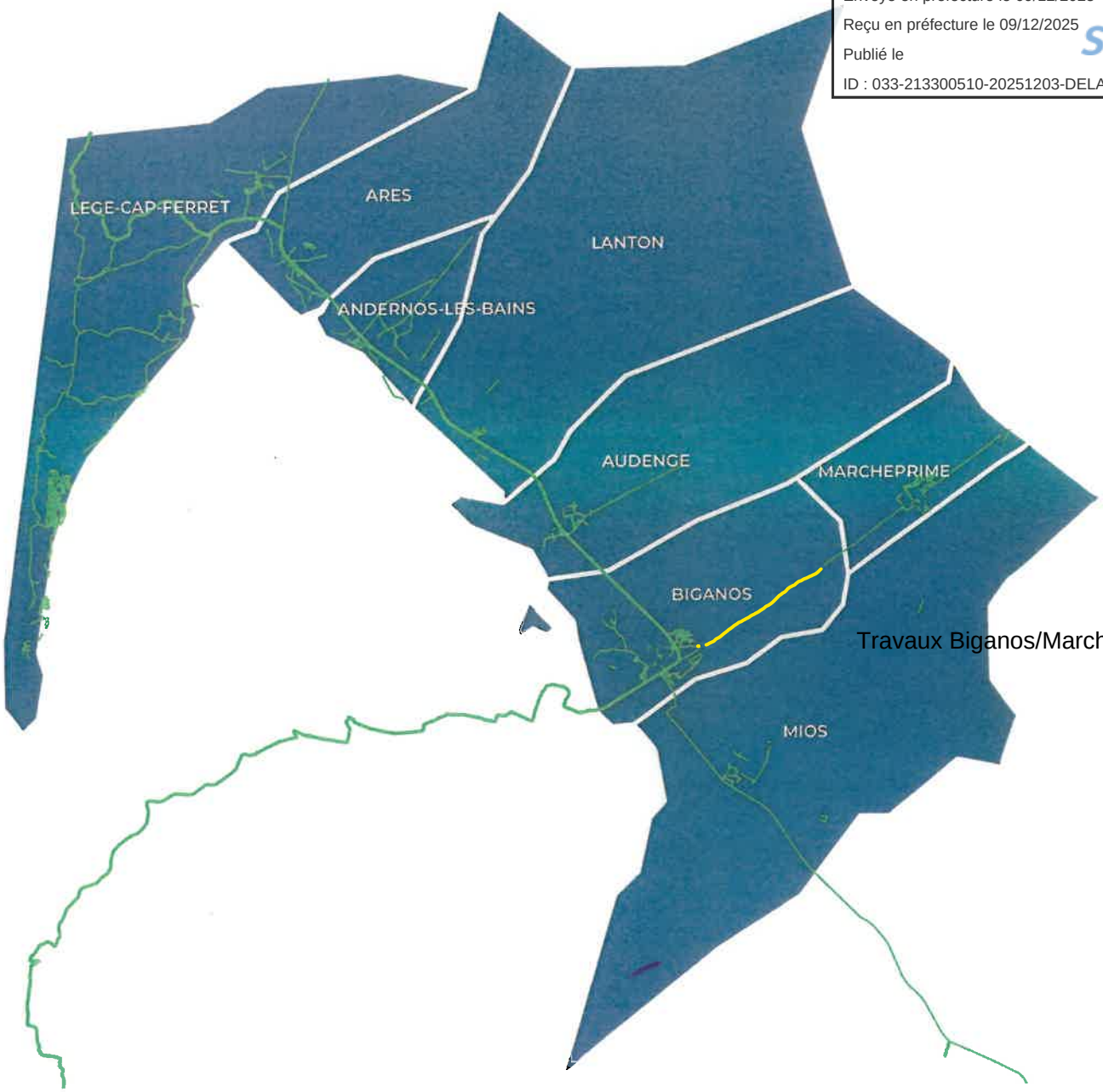

Maillage cyclable COBAN

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25076-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 076 :

ACQUISITION FONCIERE COMPLEMENTAIRE NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA PISTE CYCLABLE RELIANT MARCHEPRIME A BIGANOS

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs *:*

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE – Mme WARTEL**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25076-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Georges BONNET
Présentation en commission municipale « Aménagement et Cadre de Vie » : le 24 novembre 2025

Par délibération n°24-087 en date du 4 décembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la piste cyclable intercommunale reliant Marcheprime à Biganos.

Dans le cadre de la réalisation des travaux de cet aménagement, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'une surface complémentaire afin de conserver un boisement de première ligne constitué essentiellement de chênes, sur un linéaire d'environ 350 m et d'apporter ainsi une plus-value environnementale et sécuritaire au projet.

Pour préserver ce linéaire d'arbres, il est nécessaire d'acquérir une bande supplémentaire d'une largeur de 3m, sur les parcelles BT 55, 82 et 83, représentant une surface d'environ 1034 m² **(cf : annexe n°4)**.

Ces parcelles sont situées en zone N du Plan Local d'Urbanisme.

Un montant d'acquisition de 1048€ a été proposé et accepté par Madame Adeline COLLET, demeurant 27 Rue Jean de la Fontaine à Biscarrosse, actuelle propriétaire des parcelles précitées.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la propriétaire autorisant le démarrage des travaux avant signature de l'acte authentique ;
- **AUTORISER** l'acquisition d'une emprise d'environ 1034m² issue des parcelles BT 82,83 et 55, appartenant à Madame Adeline COLLET, demeurant à Biscarrosse ;
- **FIXER** le prix d'acquisition à 1048 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, notamment l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Plan

AMENAGEMENTS
DE VOIRIE

PISTE CYCLABLE
BIGANOS-MARCHEPRIME

CAUSSEQUE

Maître d'ouvrage:

COBAN
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

ADDEXIA
Ingénierie Routière
109, rue de la Croix de Monjous
33 170 GRADIGNAN
tél: 05.56.12.19.79
mail: dimitri.mornet@addexia33.fr

Indice : 1	Le : 25.09.2025
Echelle: 1/250°	
Plan N°: 12/12	
Dressé par : M.G	
levé en mode terrestre : LAMBERT 93 - CC45 rattaché au Nivellement Général de la France (GNSS)	

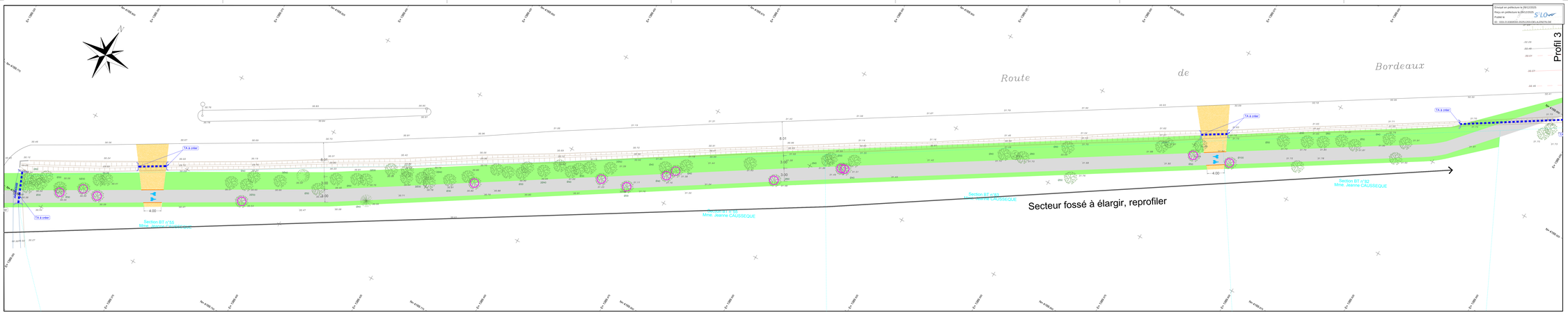

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25077-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 077 :

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) NOUVELLE « R » - CESSION DU PARC DU PIN A LA COMMUNE

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents **: M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs **:**

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE – Mme WARTEL**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25077-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Georges BONNET
Présentation en commission municipale « Aménagement et Cadre de Vie » : le 24 novembre 2025

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Nouvelle « R », Aquitanis a réalisé le « Parc du Pin », destiné à être intégré au domaine public de la Commune.

A ce titre, il convient de procéder à la cession au profit de la Commune de l'emprise foncière issue des parcelles cadastrées AC 461 et 531p pour une surface d'environ 5 056m², au prix d'un euro TTC **(cf : annexe n°5 et n°6)**.

Vu l'avenant n°2 à la concession d'aménagement portant sur la réalisation de la ZAC de centre-ville approuvé par délibération n°23-004 du 1er février 2023 ;

Vu la délibération n°23-003 du 1er février 2023 portant approbation du programme des équipements publics (PEP) modificatif de la ZAC de recomposition du centre-ville ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la cession par Aquitanis à la Commune de l'emprise issue des parcelles cadastrées AC 461 et 531p au prix d'un euro TTC, correspondant au périmètre du parc du Pin ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, notamment l'acte notarié à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS
33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25077-DE

Commune : 033051
Biganos

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : AC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 21/02/2007

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADAST[illegible]

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D[illegible]

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 14/06/2024 par M TURCO ELODIE géomètre à LACANAU

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A LACANAU , le 14/06/2024

PARALLELE 45
S[illegible] Géomètres-Experts Associés
[illegible] - B.P. 5
33[illegible] LACANAU
Tél. : [illegible]

Document dressé par
TURCO ELODIE [illegible]
à Lacanau
Date 14/06/2024
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

DMPC NUMERIQUE

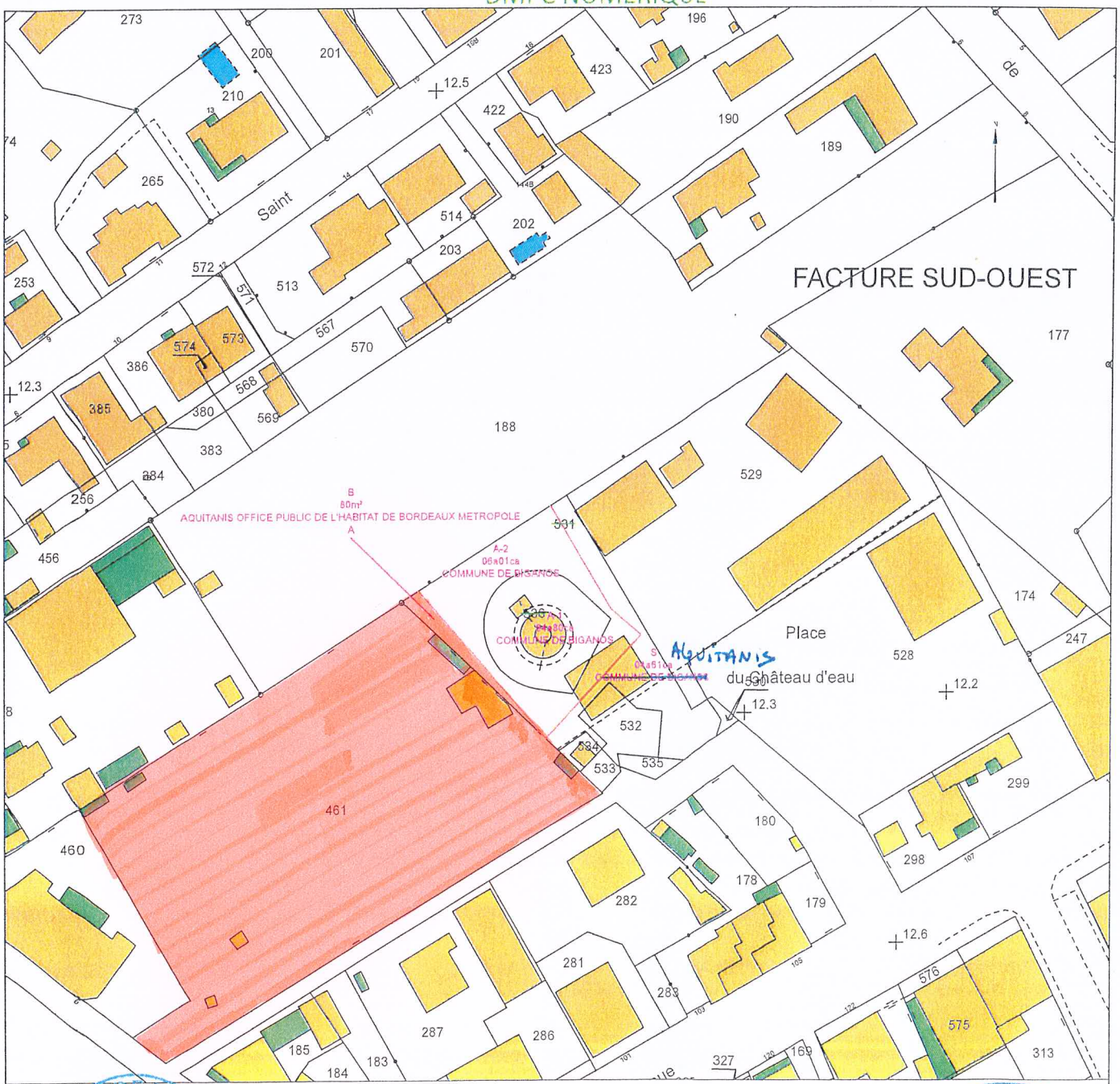

COMMUNE DE BIGANOS

AQUITANIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

AQUITANIS O.P.H. de BORDEAUX METROPOLE
Le Directeur Général
Jean-Luc GORCE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25077-DE

Département de la GIRONDE

COMMUNE DE BIGANOS *33380*

PLAN DE DIVISION

Propriété de la COMMUNE DE BIGANOS
et d'AQUITANIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

sise Avenue de la Côte d'Argent

NOTA : Levé effectué au vu des signes de possession le 30/11/2023.

Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système Lambert 93 zone CC45 (réseau Teria).

Le système de coordonnées altimétriques est rattaché au NGF-IGN69 (réseau Teria).

Le périmètre n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, les côtes et les superficies ne sont pas garanties.

Application cadastrale graphique

Limites divisoires (projetées)

REFERENCES CADASTRALES

Section	:	AC
Lieu-dit	:	FACTURE SUD-OUEST
Numéros	:	531 et 536

Après division

Section	:	AC
Lieu-dit	:	FACTURE SUD-OUEST
Numéros	:	593 à 596

DMPC n° 3635J du 17/10/2024

ECHELLE : 1/250

Indice	Date	Nature des modifications	Dessinateur	Validation
A	11/12/2023	Origine	A. CRETON	E. TURCQ
B	14/06/2024	Nouveau découpage	A. CRETON	E. TURCQ
C	22/10/2024	MAJ nouveaux numéros	A. CRETON	E. TURCQ
D	.	.	.	.
E	.	.	.	.

PARALLELE 45
Société de Géomètres-Experts Associés
65, Avenue de la Côte d'Argent
33680 LACANAU
TEL: 05.56.03.50.99
FAX: 05.56.03.57.41

PLAN ETABLI
A : LACANAU

DOSSIER : 201135H
FICHIER : 201135H-Div.dwg

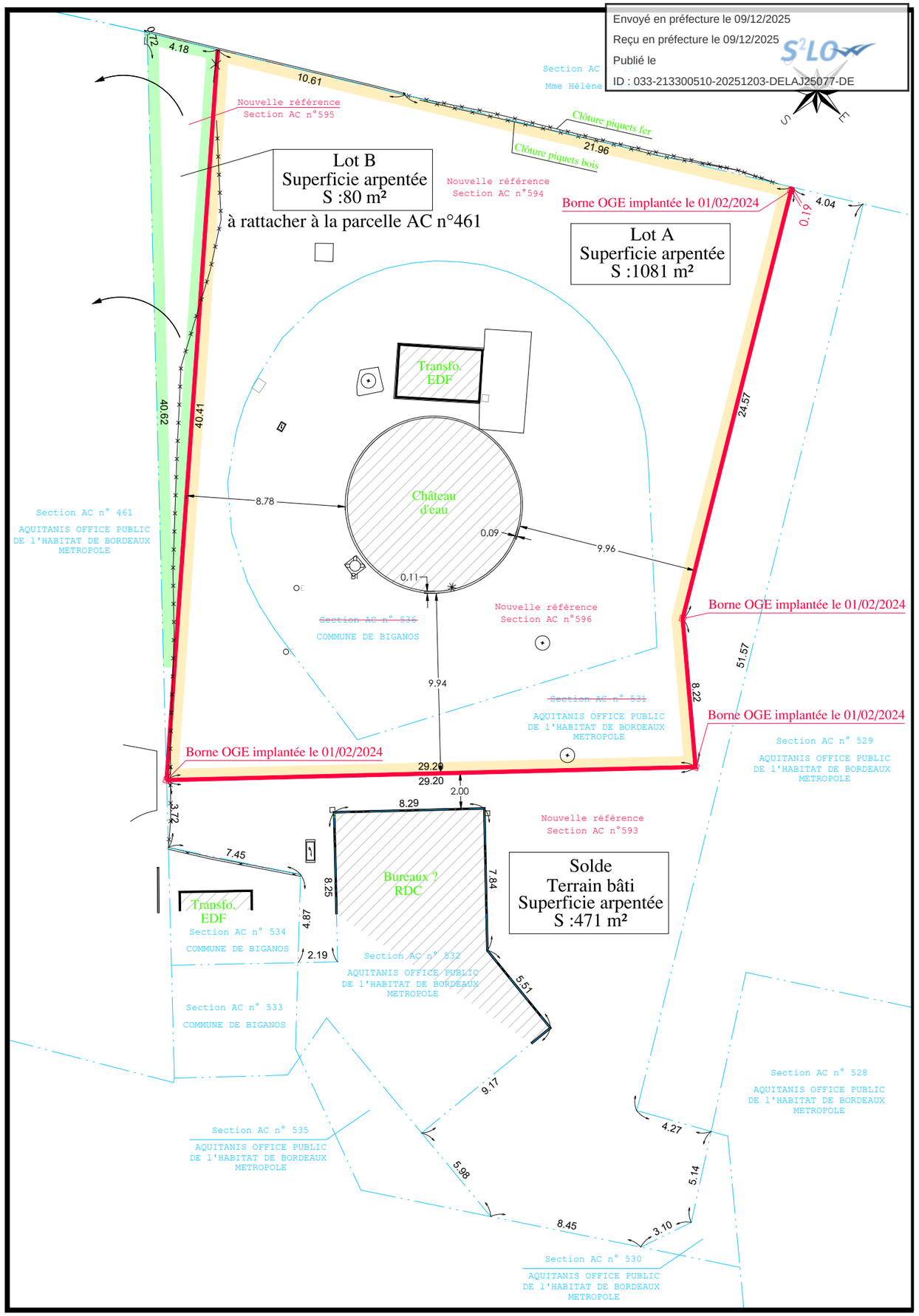

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25078-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 078 :

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) NOUVELLE « R » - RETROCESSION DES VOIRIES DU SECTEUR « A » A LA COMMUNE

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents **: M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs **:**

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE – Mme WARTEL**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25078-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Georges BONNET
Présentation en commission municipale « Aménagement et Cadre de Vie » : le 24 novembre 2025

Dans le cadre de l'aménagement du Secteur A de la ZAC Nouvelle « R », Aquitanis, en sa qualité d'aménageur, a procédé à la réalisation des voiries prévues au programme des équipements publics (PEP) et destinées à être intégrées au domaine public de la Commune.

A ce titre, conformément à la convention publique d'aménagement, il convient aujourd'hui qu'Aquitanis rétrocède à la Commune, à titre gratuit, les voiries achevées dénommées rues Claudie Haigneré et Elisabeth Badinter, issues des parcelles AI 309, 310, 387, 389, 359, 345, 346, 375, 356, 368, 383, 349, 344, 341, 265, 266, 264, 66, 65 pour une superficie totale d'environ 17 793 m² **(cf : annexe n°7 et n°8)**.

Vu l'avenant n°2 à la concession d'aménagement portant sur la réalisation de la ZAC de centre-ville approuvé par délibération n°23-004 du 1er février 2023 ;

Vu la délibération n°23-003 du 1er février 2023 portant approbation du programme des équipements publics (PEP) modificatif de la ZAC de recomposition du centre-ville ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la rétrocession à la Commune, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AI 309, 310, 387, 389, 359, 345, 346, 375, 356, 368, 383, 349, 344, 341, 265, 266, 264, 66, 65 pour une superficie totale d'environ 17 793 m² appartenant actuellement à Aquitanis et solliciter leur classement dans le domaine public communal ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, notamment l'acte notarié à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité :

Vote :
Pour : 27
Abstention : 4 (Mme CAZAUX – par procuration Mme NEUMANN – M. LARGILLIERE – M. DESPLANQUES)
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25078-DE

Commune de BIGANOS

Zone d'Aménagement Concerté de BIGANOS - Secteur A

Rue Claudie HAIGNERE

Création des Espaces Publics
PLAN DE DIVISION (1/2)

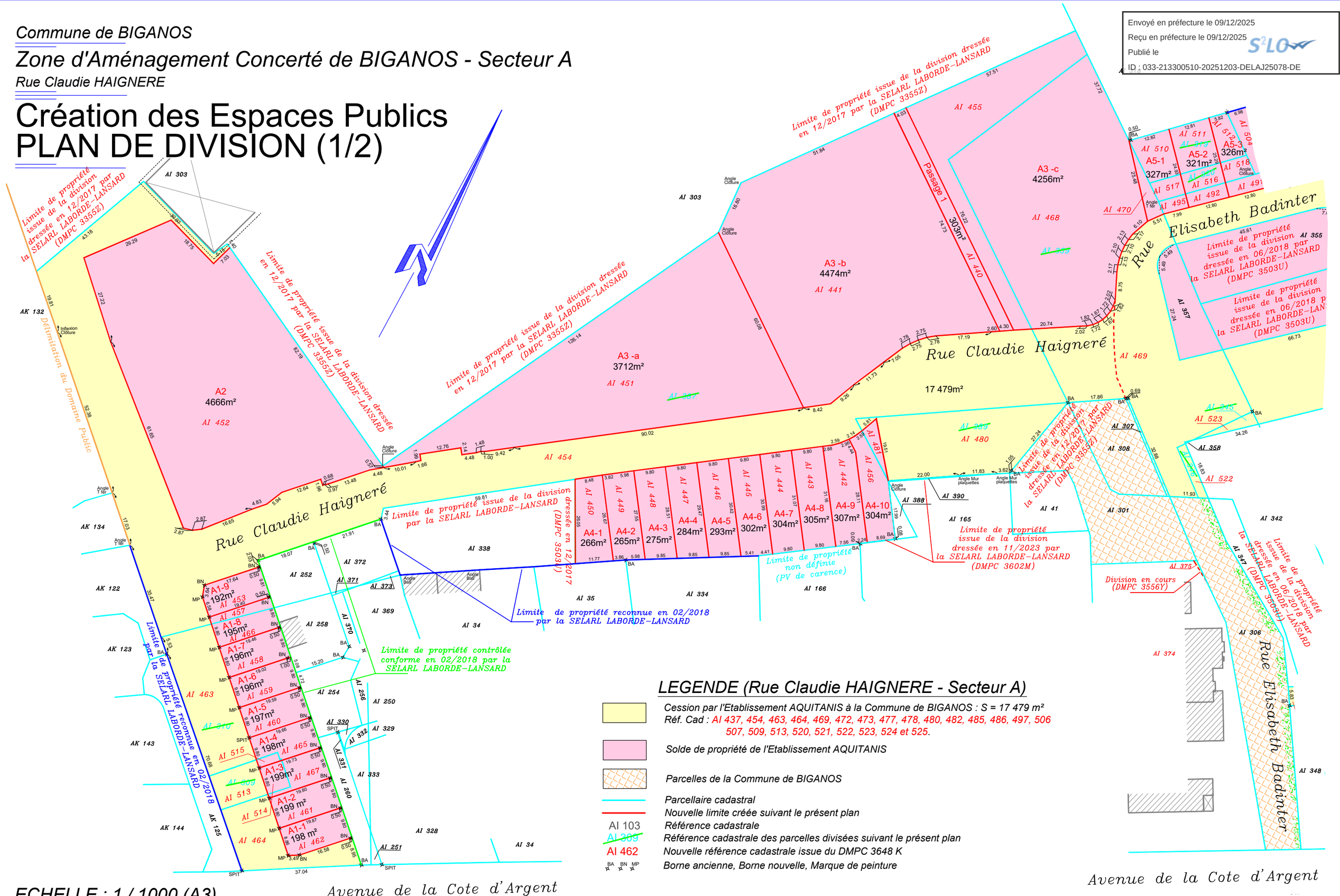

LEGENDE (Rue Claudie HAIGNERE - Secteur A)

Cession par l'Etablissement AQUITANIS à la Commune de BIGANOS : S = 17 479 m²
Réf. Cad : AI 437, 454, 463, 464, 469, 472, 473, 477, 478, 480, 482, 485, 486, 497, 506 507, 509, 513, 520, 521, 522, 523, 524 et 525.

Solde de propriété de l'Etablissement AQUITANIS

Parcelles de la Commune de BIGANOS

Parcellaire cadastral
Nouvelle limite créée suivant le présent plan
AI 103 *Référence cadastrale*
AI ~~309~~ *Référence cadastrale des parcelles divisées suivant le présent plan*
AI 462 *Nouvelle référence cadastrale issue du DMPC 3648 K*
BA BN MP *Borne ancienne, Borne nouvelle, Marque de peinture*

ECHELLE : 1 / 1000 (A3)

Le 18 mai 2025

Ref : 15-072-Espaces Publics-Ind3-2

LABORDE - LANSARD, SELARL de Géomètres Experts Fonciers, D.P.L.G., 26, avenue du Médoc, 33114 LE BARP. Tél: 05-56-88-62-85

Rue Claudie HAIGNERE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25078-DE

Commune de BIGANOS

Zone d'Aménagement Concerté de BIGANOS - Secteur A

Rue Elisabeth BATINDER

Création des Espaces Publics
PLAN DE DIVISION (2/2)

ECHELLE : 1 / 1000 (A3)

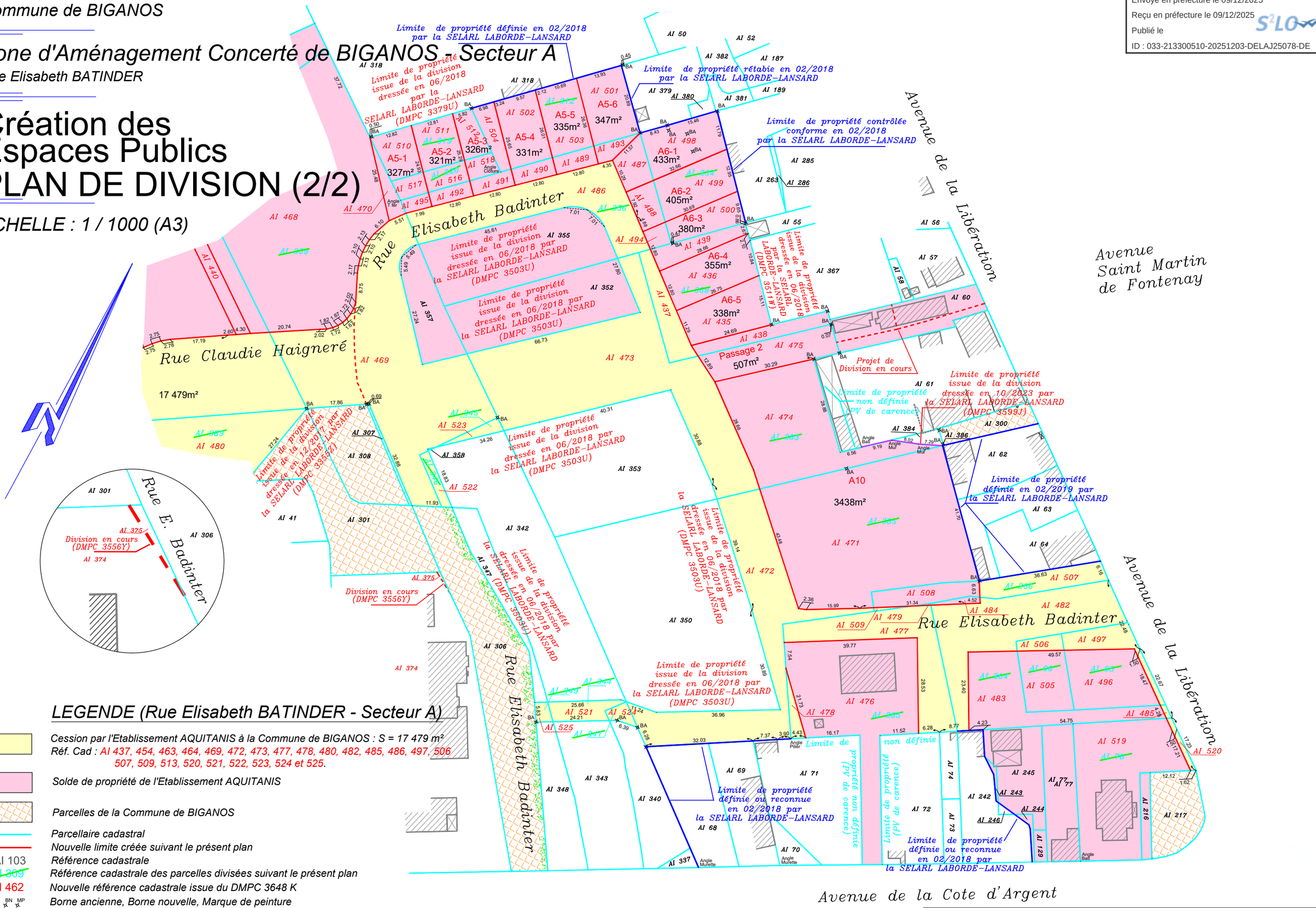

LEGENDE (Rue Elisabeth BATINDER - Secteur A)

- Cession par l'Etablissement AQUITANIS à la Commune de BIGANOS : S = 17 479 m²
  Réf. Cad : AI 437, 454, 463, 464, 469, 472, 473, 477, 478, 480, 482, 485, 486, 497, 506 507, 509, 513, 520, 521, 522, 523, 524 et 525.
- Solde de propriété de l'Etablissement AQUITANIS
- Parcelles de la Commune de BIGANOS
- Parcellaire cadastral
- Nouvelle limite créée suivant le présent plan
- AI 103 — Référence cadastrale
- ~~AI 309~~ — Référence cadastrale des parcelles divisées suivant le présent plan
- AI 462 — Nouvelle référence cadastrale issue du DMPC 3648 K
- BA BN MP — Borne ancienne, Borne nouvelle, Marque de peinture

Le 18 mai 2025

Ref : 15-072-Espaces Publics-Ind3-2

LABORDE - LANSARD, SELARL de Géomètres Experts Fonciers, D.P.L.G., 26, avenue du Médoc, 33114 LE BARP. Tél: 05-56-88-62-85

Rue Elisabeth BATINDER

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25079-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 079 :

DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE – « LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LA L'EYRE » - 7 RUE MONTESQUIEU

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs *:*

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE – Mme WARTEL**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25079-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Michel LAPLANCHE
Présentation en commission municipale « Aménagement et Cadre de Vie » : le 24 novembre 2025

Le Lotissement « Les Terrasses de la L'Eyre » qui prévoit la création de 5 lots à bâtir, accessibles par la rue Montesquieu, a été autorisé le 15 septembre 2025. Celui-ci sera desservi par une voie interne qui permettra d'accéder aux nouvelles constructions ***(cf. annexe 9).***

Pour faciliter le repérage des nouveaux logements et permettre leur numérotation en application de l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **DENOMMER** la voie interne nouvelle à créer « ALLÉE JOSEPHINE BAKER » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25079-DE

COMMUNE DE BIGANOS

LOTISSEMENT

"LES TERRASSES DE LA L'EYRE"

HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS

Echelle : 1/500

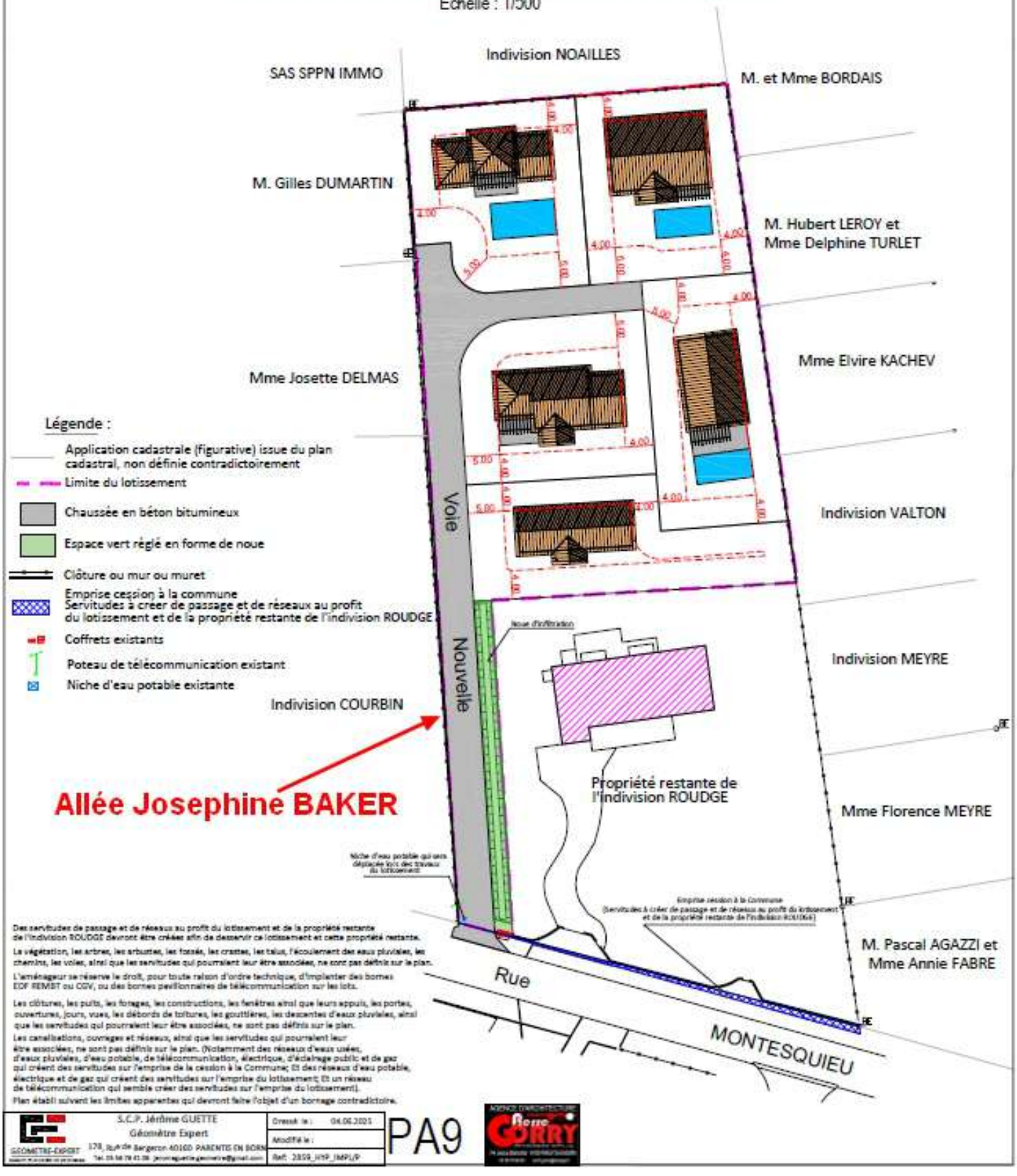

Des servitudes de passage et de réseaux au profit du lotissement et de la propriété restante de l'indivision ROUDGE devront être créées afin de desservir ce lotissement et cette propriété restante.

La végétation, les arbres, les arbustes, les fossés, les crastes, les talus, l'écoulement des eaux pluviales, les chemins, les voies, ainsi que les servitudes qui pourraient leur être associées, ne sont pas définis sur le plan.

L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF REMBT ou CGV, ou des bornes pavillonnaires de télécommunication sur les lots.

Les clôtures, les puits, les forages, les constructions, les fenêtres ainsi que leurs appuis, les portes, ouvertures, jours, vues, les débords de toitures, les gouttières, les descentes d'eaux pluviales, ainsi que les servitudes qui pourraient leur être associées, ne sont pas définis sur le plan.

Les canalisations, ouvrages et réseaux, ainsi que les servitudes qui pourraient leur être associées, ne sont pas définis sur le plan. (Notamment des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable, de télécommunication, électrique, d'éclairage public et de gaz qui créent des servitudes sur l'emprise de la cession à la Commune; Et des réseaux d'eau potable, électrique et de gaz qui créent des servitudes sur l'emprise du lotissement; Et un réseau de télécommunication qui semble créer des servitudes sur l'emprise du lotissement).

Plan établi suivant les limites apparentes qui devront faire l'objet d'un bornage contradictoire.

S.C.P. Jérôme GUETTE
Géomètre Expert
178, Rue de Bargeton 40160 PARENTIS EN BORN

Dressé le : 04.06.2025
Modifié le :
Réf. : 2859_HYP_IMPL/P

PA9

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25080-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 080 :

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE – Mme WARTEL**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25080-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » : le 24 novembre 2025

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que :
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette date est reportée au 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture ou de modification de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Vu l'instruction comptable M57 applicable au budget de la commune à compter du 01/01/2024,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives 2025,

Considérant que l'adoption du budget primitif de l'exercice 2026 est prévue au cours du 1er trimestre 2026 ;

Considérant qu'il convient de veiller à la continuité de l'activité des services dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant que le Conseil municipal peut, par délibération, autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25080-DE

Considérant que les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget de l'exercice précédent c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif et au budget supplémentaire, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives ;
Seuls, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget.

Considérant que les crédits pouvant être ouverts au 1er janvier de l'exercice 2026, sont les suivants :

CHAPITRE/ OPERATION	CREDITS OUVERTS AU BP 2025	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU 01/01/2026
Chapitre 20	**180 500,00 €**	**45 125,00 €**
Chapitre 204	**99 000,00 €**	**24 750,00 €**
Chapitre 21	**1 338 524,00 €**	**334 631,00 €**
Chapitre 23	**-00 €**	**-00 €**
Chapitre 27	**139 200,00 €**	**34 800,00 €**
Opération 20	**300 000,00 €**	**75 000,00 €**
TOTAL GENERAL	**2 057 224,00 €**	**514 306,00 €**

Les crédits ouverts s'élèvent à 514 306.00 € arrondis à 514 000.00 €

Considérant que l'affectation des crédits proposée pour 2026 est la suivante :

CHAPITRE/ OPERATION	CREDITS OUVERTS AU 01/01/ 2026	AFFECTATIONS DES CREDITS AU BP 2026
Chapitre 20	**90 000,00 €**	Frais d'études divers
		Révision documents d'urbanisme
Chapitre 21	**374 000,00 €**	Travaux sur bâtiments publics
		Voirie - Réseaux divers - éclairage
		Matériel divers et outillage
		Vidéoprotection
		Matériel informatique (serveur) et Mobilier
		Acquisition du fonds documentaire
Opération 20	**50 000,00 €**	Travaux de voirie (marché à bon de commande)
TOTAL	**514 000,00 €**	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25080-DE

Pour rappel, pour les opérations d'investissements gérées en AP-CP, le montant pouvant être engagé, mandaté et liquidé est limité au tiers des crédits ouverts en N-1 (avec pour plafond les prévisions de la délibération pour l'année considérée).

L'ouverture des crédits pour les opérations d'investissement en cours sera donc réalisée de la façon suivante :

- Opération 21 : 1 374 450 €
- Opération 22 : 231 000 €
- Opération 26 : 42 500 €

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent les dépenses d'investissement visées ci-dessus et au tiers des crédits ouverts en N-1 pour les AP-CP ;

- **DECIDER** l'inscription des crédits selon l'affectation ci-dessus au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité :

Vote :
Pour : 28
Abstention : 3 (Mme CAZAUX – par procuration Mme NEUMANN – M. DESPLANQUES)
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25081-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 081 :

VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs *:*

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE – Mme WARTEL**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25081-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » : le 24 novembre 2025

Le vote du budget primitif de la Commune de Biganos n'interviendra qu'au mois d'avril 2026. Le vote des subventions, et notamment de la subvention annuelle accordée au C.C.A.S, n'interviendra donc qu'à partir de cette date.

La subvention versée au C.C.A.S est destinée à contribuer au fonctionnement de cet établissement public au titre de la mise en œuvre des politiques sociales et de solidarité sur le territoire communal. Afin d'assurer une trésorerie suffisante à son bon fonctionnement, il est souhaitable d'envisager le versement d'une avance sur la subvention de l'année 2026.

La subvention versée au C.C.A.S en 2025 s'est élevée à un montant de 401 355 euros. L'avance 2026 peut être fixée au tiers de cette somme, à savoir un montant de 133 785 euros.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une avance sur la subvention 2026 du C.C.A.S de Biganos d'un montant de 133 785 euros.
- **IMPUTER** la dépense au budget 2026 à l'article 657363.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25082-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 082 :

VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2026 AU CENTRE SOCIAL « LE ROSEAU »

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents **: M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs **:**

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25082-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » : le 24 novembre 2025

Le vote du budget primitif de la Commune de Biganos n'interviendra qu'au mois d'avril 2026. Le vote des subventions, et notamment celles attribuées aux associations, n'interviendra donc qu'à partir de cette date.

La subvention versée au centre social Le Roseau est destinée à contribuer au fonctionnement de cette association au titre de la mise en œuvre des politiques sociales et de solidarité sur le territoire communal. Afin d'assurer une trésorerie suffisante à son bon fonctionnement, il est souhaitable d'envisager le versement d'une avance sur la subvention de l'année 2026.

La subvention versée au centre social Le Roseau en 2025 s'est élevée à un montant de 70 000 euros. L'avance 2026 peut être fixée à 20% de cette somme, à savoir un montant de 14 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une avance sur la subvention 2026 du centre social Le Roseau de Biganos d'un montant de 14 000 euros ;
- **IMPUTER** la dépense au budget 2026 à l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25083-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 083 :

VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2026 ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION « BRIN D'EVEIL »

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents **: M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs **:**

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25083-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » : le 24 novembre 2025

Le vote du budget primitif de la Commune de Biganos n'interviendra qu'au mois d'avril 2026. Le vote des subventions, et notamment de la subvention annuelle accordée à l'association Brin d'éveil, n'interviendra donc qu'à partir de cette date.

La subvention versée à l'association Brin d'éveil est destinée à contribuer au fonctionnement de la crèche privée au titre de la mise en œuvre des politiques petite enfance sur le territoire communal. Afin d'assurer une trésorerie suffisante à son bon fonctionnement, il est souhaitable d'envisager le versement d'une avance sur la subvention de l'année 2026.

La subvention attribuée à l'association Brin d'éveil en 2025 s'est élevée à un montant de 140 260 euros. L'avance 2026 peut être fixée à 35% de cette somme, à savoir un montant de 49 091 euros.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une avance sur la subvention 2026 de l'association Brin d'éveil d'un montant de 49 091 euros.
- **IMPUTER** la dépense au budget 2026 à l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25084-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 084 :

MODIFICATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT POUR LE PROJET « CHAHUT »

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs *:*

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25084-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER

Vu les articles L.2311-3 I et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°22-031 du 04 mai 2022 portant création de l'autorisation de programme / crédits de paiement pour le projet du Chahut,

Vu la délibération n°23-080 du 02 octobre 2023 portant modification n°1 de l'autorisation de programme / crédits de paiement pour le projet du Chahut,

Vu la délibération n°25-066 du 15 octobre 2025 portant modification n°2 de l'autorisation de programme / crédits de paiement pour le projet du Chahut,

Considérant que le montant total des crédits de paiement 2025 a été atteint et que des situations de travaux sont en attente de paiement ;

Considérant que la nécessité de modifier la répartition des crédits de paiement annuelle avant la fin de l'année 2025 afin de permettre le paiement des entreprises dans le respect du délai global de paiement ;

La somme de 550 000 euros TTC bascule de l'exercice 2026 à l'exercice 2025, dans la limite du montant total de l'AP-CP. La répartition des crédits de paiement par exercice budgétaire sera désormais la suivante :

AP/CP - CREATION D'UN TIERS LIEU (OPERATION D'INVESTISSEMENT N°21) - MODIFICATION N°3					
AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		**CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)**			
		2023 et antérieurs	**2024**	**2025**	**2026**
DEPENSES	12 075 560 €	779 000 €	1 923 000 €	4 165 000 €	5 208 560 €
Dont acquisition de parcelle et frais annexes		*70 000 €*	*303 000 €*		
Dont Etudes		*709 000 €*	*369 000 €*	*415 000 €*	*380 400 €*
Dont Travaux y compris démolition et réseaux			*1 251 000 €*	*3 750 000 €*	*3 543 329 €*
Dont Equipement/mobilier/informatique/Signalétique					*1 284 831 €*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25084-DE

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **MODIFIER** l'autorisation de programme suivante et d'adopter la répartition des crédits de paiement susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à la Majorité :

Vote :
Pour : 26
Abstention : 6 (Mme WARTEL – M. LARGILLIERE – Mme CAZAUX – par procuration Mme NEUMANN – M. DESPLANQUES – Mme BANOS)
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25084-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25085-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 085 :

DECISION MODIFICATIVE N°3

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents **: M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs **:**

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25085-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER

Vu l'article L1612-11 du Code général des Collectivités territoriales relatif aux décisions modificatives,

Vu le budget primitif 2025,

Vu le budget supplémentaire 2025, et les décisions modificatives 2025,

Considérant la nécessité de modifier les crédits au sein de la section d'investissement afin de permettre :

- Dépenses = + 3 000 euros correspondants au changement de nature comptable d'une dépense liée au versement d'une participation à la COBAN : du chapitre 21 au chapitre 204.
- Dépenses = + 550 000 euros suite à la modification de la répartition des crédits annuels de l'AP-CP Tiers lieu.
- Recettes = + 550 000 euros correspondants à l'augmentation de l'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Considérant la nécessité de modifier les crédits au sein de la section de fonctionnement afin de permettre :

- Dépenses = + 550 000 euros correspondants à l'augmentation de l'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **VOTER** la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25085-DE

DECISION MODIFICATIVE N° 3-2025

	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		diminution des crédits	augmentation des crédits	diminution des crédits	augmentation des crédits
INVESTISSEMENT					
Dépenses	D 2041512		3 000,00 €		
	TOTAL CHAPITRE 204		**3 000,00 €**		
	D 2152	3 000,00 €			
	TOTAL CHAPITRE 21	**3 000,00 €**			
	D 2313 - op21		550 000,00 €		
	TOTAL CHAPITRE 23		**550 000,00 €**		
Recettes	***Virmt entre sections R021***				***550 000,00 €***
	TOTAL				**550 000,00 €**
		3 000,00 €	**553 000,00 €**	**0,00 €**	**550 000,00 €**
	TOTAL INVESTISSEMENT	**550 000,00 €**		**550 000,00 €**	
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	***Virmt entre sections D023***		***550 000,00 €***		
	TOTAL		**550 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**550 000,00 €**		**0,00 €**	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité :

Vote :
Pour : 27
Abstention : 5 (Mme WARTEL – Mme CAZAUX – par procuration Mme NEUMANN – M. LARGILLIERE – M. DESPLANQUES)
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25085-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25086-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 086 :

REMBOURSEMENT DE CLIENTS POUR LA REPRÉSENTATION ANNULÉE : 16 NOVEMBRE 2025 - BARCELLA « TOURNEPOUCE »

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs *:*

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25086-DE

Rapporteur en charge du dossier : Mme Bérangère HÉRISSÉ

L'Espace culturel Lucien Mounaix en accord avec « Ulysse Maison d'Artistes » ont pris conjointement la décision le 13 novembre 2025 d'annuler la venue de l'artiste Barcella, prévue le dimanche 16 novembre 2025 ; le taux de remplissage étant trop faible au regard des coûts engagés et des temps de transport.

Aussi, une liste des clients ayant acheté leurs billets pour ce spectacle a été établie pour les informer de l'annulation. Il a été proposé un remboursement des billets achetés à tous les clients conformément à la règlementation.

La liste établie des clients ayant acheté leur(s) billet(s) fait apparaître :
Que sur les 4 billets achetés sur l'ensemble des points de vente ; l'Espace culturel doit rembourser 1 client, soit 4 billets, pour un montant total de 39,00 € (liste anonymisée ci-joint).

Spectacle	Client	Billets tarif réduit 8€	Billets tarif plein 15€	TOTAL
Tournepouce	Mme P.	3	1	39 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **VALIDER** les demandes de remboursement,
- **AUTORISER** le Trésor Public à procéder aux remboursements des sommes perçues par l'Espace culturel Lucien Mounaix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25087-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 087 :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

FERMETURE DE POSTES

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25087-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » : le 24 novembre 2025

Les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, le tableau des effectifs doit être remis à jour régulièrement.
Pour ne pas occasionner une surcharge du tableau des effectifs, les grades d'origine issus des avancements de grade, des promotions internes et des départs en retraite de la collectivité, doivent être fermés.

Liste des postes à supprimer :

Filière	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire de service Temps complet	NB	Date d'effet
Administrative	Rédacteur territorial	B	35	1	03/12/2025
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35	1	03/12/2025
Technique	Ingénieur principal	A	35	1	03/12/2025
Technique	Technicien principal de 1ère classe	B	35	1	03/12/2025
Technique	Technicien	B	35	1	03/12/2025
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35	2	03/12/2025
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35	1	03/12/2025
Médico-social	Puéricultrice	A	35	1	03/12/2025
Médico-social	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35	1	03/12/2025
Animation	Animateur	B	35	1	03/12/2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25087-DE

Police Municipale	Gardien-Brigadier	C	35	1	03/12/2025

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 novembre 2025,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la suppression des postes susvisés ;
- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs en **annexe n°10**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25087-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25087-DE

Annexe

GRADES OU EMPLOIS	CATEG.	EFFECTIFS BUGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT à TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE		**36**	**33**	
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	A	1	1	
Attaché hors classe	A	1	0	
Attaché principal	A	4	4	
Attaché	A	4	4	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	
Rédacteur	B	6	6	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	9	9	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3	2	
Adjoint administratif territorial	C	3	2	
FILIERE TECHNIQUE		**71**	**67**	
Ingénieur hors classe	A	**1**	**1**	
Ingénieur principal	A	0	0	
Ingénieur	A	2	2	
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	
Technicien	B	2	2	
Agent de maîtrise principal	C	9	9	
Agent de maîtrise	C	10	8	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	25	25	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6	5	
Adjoint technique territorial	C	14	13	
FILIERE MEDICO SOCIALE		**15**	**15**	
Puéricultrice	A	**0**	**0**	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	0	0	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	7	7	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	2	2	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25087-DE

FILIERE SPORTIVE		**2**	**2**	
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	**1**	
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	1	
FILIERE CULTURELLE		**4**	**3**	
Bibliothécaire	A	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	B	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	1	0	
FILIERE ANIMATION		**23**	**21**	**1**
Animateur	B	0	0	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	5	5	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	7	6	
Adjoint territorial d'animation	C	11	10	1(15h)
POLICE MUNICIPALE		**8**	**8**	
Chef de service de Police Municipale principal de 2ème classe	B	**1**	**1**	
Brigadier-chef principal	C	7	7	
Gardien Brigadier	C	0	0	
TOTAL DES EMPLOIS		**159**	**149**	**1**

Collaborateur de cabinet (article L.333-1 du CGFP) dans la limite du mandat	A	1	1	

150

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25088-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 088 :

CREATION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25088-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » : le 24 novembre 2025

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de créer trois emplois permanents afin de permettre la promotion interne du premier agent, la mutation du deuxième et la stagiairisation du troisième. Ces agents exercent déjà leurs fonctions sur les postes qu'ils occupent actuellement, deux d'entre eux sous contrat et le dernier en qualité de titulaire.

Filière	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire de service Temps complet	Nombre	Date d'effet
Administratif	Attaché	A	35h	1	03/12/2025
Technique	Technicien principal de 2ème classe	B	35h	1	03/12/2025
Technique	Adjoint technique territorial	C	35h	1	03/12/2025

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la création des postes susvisés ;
- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs en **annexe n°11** ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25088-DE

GRADES OU EMPLOIS	CATEG.	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS	DONT à TEMPS COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE		**57**	**55**	
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	A	1	1	
Attaché hors classe	A	1	0	
Attaché principal	A	4	4	
Attaché	A	5	4	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	
Rédacteur	B	6	6	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	9	9	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3	2	
Adjoint administratif territorial	C	3	2	
FILIERE TECHNIQUE		**73**	**67**	
Ingénieur hors classe	A	**1**	**1**	
Ingénieur principal	A	0	0	
Ingénieur	A	2	2	
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	
Technicien principal de 2ème classe	B	2	1	
Technicien	B	2	2	
Agent de maîtrise principal	C	9	9	
Agent de maîtrise	C	10	8	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	25	25	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6	5	
Adjoint technique territorial	C	15	13	
FILIERE MEDICO SOCIALE		**15**	**15**	
Puéricultrice	A	**0**	**0**	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	0	0	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	7	7	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	2	2	
FILIERE SPORTIVE		**2**	**2**	
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	**1**	
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	1	
FILIERE CULTURELLE		**4**	**3**	
Bibliothécaire	A	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	B	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	1	0	
FILIERE ANIMATION		**23**	**21**	**1**
Animateur	B	0	0	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	5	5	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	7	6	
Adjoint territorial d'animation	C	11	10	1(15h)
POLICE MUNICIPALE		**8**	**8**	
Chef de service de Police Municipale principal de 2ème classe	B	**1**	**1**	
Brigadier-chef principal	C	7	7	
Gardien Brigadier	C	0	0	
TOTAL DES EMPLOIS		**162**	**149**	**1**

Collaborateur de cabinet (article L.333-1 du CGFP) dans la limite du mandat	A	1	1	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25089-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 089 :

CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2026

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25089-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » : le 24 novembre 2025

La Ville de Biganos recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles, des missions spécifiques, un surcroît d'activité ou pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.
L'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- A un accroissement temporaire d'activité (L. 332-23-1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- A un accroissement saisonnier d'activité (L. 332-23-2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret 88-145 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service en toutes circonstances,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à créer des emplois non permanents de droit public, pour faire face à des besoins liés :

- A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L.332-23-1° du code susvisé,
- A un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à L.332-23-2° du code susvisé.

Ces emplois sont répartis selon les besoins dans les services de la ville. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois.

Accroissement temporaire d'activité

Service	Grade	Catégorie	Quotité	Nb d'emplois
Education	Adjoint d'animation	C	35/35	12
Education	Agent d'entretien	C	35/35	4
Police Municipale	Adjoint technique	C	10/35	1
Crèche	Infirmière	A	10/35	1
Crèche	Auxiliaire de puériculture	B	35/35	1
Accueil	Adjoint administratif	C	35/35	1

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25089-DE

Etat civil	Adjoint administratif	C	35/35	1
Restauration scolaire	Adjoint technique	C	35/35	2
Services techniques	Adjoint technique	C	35/35	3
Service techniques	Ingénieur	A	35/35	1

Accroissement saisonnier d'activité

Service	Grade	Catégorie	Quotité	Nb d'emplois
Vie citoyenne associative et sportive + Cap 33	Adjoint d'animation	C	35/35	2
Services techniques	Adjoint technique	C	35/35	4
Education / jeunesse	Adjoint d'animation	C	35/35	4

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 au chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25089-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 090 :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2024 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CINEMA

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents **: M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs **:**

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » le 24 novembre 2025

Vu les articles L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 26 mai 2021 et du 1er décembre 2021 ;

Vu le compte-rendu de la Commission Consultative des Service Publics Locaux (C.C.S.P.L.) de la commune de Biganos en date du 17 novembre 2025 ;

Par délibérations successives du 26 mai 2021 et 1er décembre 2021 le conseil municipal a décidé, d'une part, le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma, et d'autre part, d'approuver le choix du délégataire.

Pour ce faire, un contrat de délégation de service public a été signé par Monsieur le Maire le 14 janvier 2022 avec la société ORGANISATION CINEMATOGRAPHIQUE FAVARD (O.C.F).

Conformément aux articles L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales en matière de délégation de service public et L. 3131-5 du code de la commande publique, le délégataire doit fournir au délégant, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services.

La société ORGANISATION CINEMATOGRAPHIQUE FAVARD (O.C.F) a transmis le rapport du délégataire de l'exercice 2024 (***cf. annexe n°12***).

Ce rapport a été analysé en Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) le 17 novembre 2025.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel du délégataire de l'exercice 2024 concernant la gestion et l'exploitation du cinéma de la Ville de Biganos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Rapport d'activités 2024

Cinéma DE BIGANOS CENTRE CULTUREL

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Introduction

La Ville de Biganos dispose d'un centre culturel depuis mars 1995. Dès cette date, la Commune a confié l'exploitation et la gestion de l'activité cinématographique à une société privée pour répondre à l'accroissement de population et dynamiser l'activité cinéma sur le territoire.

Depuis 2022, notre entreprise, O.C.F, a repris à sa charge la gestion du cinéma, dans la perspective du développement de sa fréquentation et de la construction et de l'ouverture future d'un complexe cinématographique de plus grande envergure. D'ici à son ouverture, nous tâchons d'améliorer la visibilité du cinéma existant sur le territoire et d'accroître sa fréquentation par le biais d'une offre de films qualitative et variée et d'un renouvellement de ses moyens de communication, comme nous le détaillerons ci-après.

Depuis mars 2024, nous bénéficions d'un poste de médiation cinéma mutualisé avec le cinéma d'Andernos (contrat de plan État-Région) pour améliorer le rayonnement du cinéma auprès du public en portant une attention particulière aux scolaires et aux tissus associatifs de la ville.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

1. Données et analyse de fréquentation

“Avec 181,3 millions d’entrées en salles de cinéma en 2024, en progression de près d’un million d’entrées par rapport à 2023 et en recul d’à peine 12,8 % par rapport à l’avant crise – et même de 2,7 % seulement si l’on considère les huit derniers mois de l’année – la France creuse l’écart avec tous les autres pays comparables.”[1]

Au Cinéma de Biganos, nous poursuivons notre action de développement du cinéma sur le territoire en nous appuyant comme à l'accoutumée sur une programmation variée, mêlant films art et essai et programmations plus populaires, des animations à destination du jeune comme du tout public et un travail de médiation culturelle en partenariat avec les établissements scolaires, les acteurs associatifs, institutionnels et socioculturels du territoire.

Ainsi, en 2024, nous avons accueillis 10347 spectateurs payants[2] en 718 séances. 32.59 % des films programmés étaient classés art et essai pour un total de 234 séances et 2617 spectateurs.

[1] source CNC: https://www.cnc.fr/professionnels/communiques-de-presse/avec-plus-de-181-millions-dentrees-en-2024-les-salles-francaises-confirment-la-situation-exceptionnelle-de-la-france-dans-le-paysage-du-cinema-mondial_2318147

[2] en billetterie CNC, c'est-à-dire qui sont venues lors de séances dont les films bénéficient d’un numéro de visa permettant leur exploitation commerciale.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Évolution des entrées depuis 2018:

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
14074	14074	2208	3870	7192	8532	10347
+5,86%	+0,00%	-84,31%	+75,27%	+85,84%	+18.63%	+21.27%

Nous avons terminé l'année 2024 en hausse de 21.27% au regard de l'année 2023, ce qui est cela dit un bon résultat compte tenu de la hausse nationale à +0.5%.

Nous avons conservé notre classement art et essai qui vient récompenser notre politique de programmation de films d'auteurs.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

2. Communication du Cinéma de Biganos

Objectifs et axes principaux

La politique de communication du Cinéma de Biganos vise à promouvoir une offre cinématographique riche et diversifiée, en s'adressant à tous les publics, des enfants aux adultes, et en valorisant aussi bien les films grand public que les œuvres d'art et essai. L'accent est mis sur la proximité, l'animation culturelle et la médiation, avec le soutien de l'Association des Cinémas de Proximité de la Gironde (ACPG), qui mutualise les moyens et propose des dispositifs adaptés à chaque tranche d'âge.

Canaux et outils utilisés

- Utilisation des réseaux sociaux (Instagram, Facebook) pour diffuser des contenus visuels attractifs, annoncer les événements, et engager la communauté locale.
- Communication régulière via le site internet, qui présente la programmation, les événements spéciaux (festivals, rencontres, séances jeunes publics), et permet la réservation en ligne.
- Affichage local et diffusion d'informations dans l'Espace Culturel de Biganos, point central de la vie culturelle de la commune.
- Collaboration avec l'ACPG et CINA pour bénéficier de campagnes mutualisées et d'actions de médiation, notamment auprès des scolaires et des jeunes publics.

ACPG : Association des Cinémas de Proximité de la Gironde

CINA : Cinémas Indépendants de Nouvelle Aquitaine

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Stratégie éditoriale et relationnelle

La communication privilégie l'authenticité et la proximité. Elle valorise les événements locaux, met en avant la diversité des films proposés et encourage l'échange avec les spectateurs (questions, retours, suggestions via les réseaux et le mail de contact). Des brochures et programmes sont également diffusés pour informer le public des temps forts de la programmation mensuelle.

Enjeux et positionnement

Le Cinéma de Biganos cherche à se démarquer par une politique de communication centrée sur l'accessibilité, la diversité culturelle et l'ancrage territorial, tout en s'adaptant aux nouveaux usages numériques pour toucher un public élargi et fidéliser les spectateurs locaux.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

3. Animations + Séances Scolaires (entrées payantes + exonérées)

Date (2024)	Animation	Film	Fréquentation
Dimanche 28 janvier	Avant-première	le dernier jaguar	8
Dimanche 4 février	Avant-première	chien et chat	15
Samedi 3 février	Avec association les insoumis du bassin débat	La loi du marché	82
Dimanche 11 février	Avant-première	Maison de retraite 2	51
Dimanche 18 février	Clins d'oeil	La zone d'intérêt	24
Jeudi 22 février	Minokino	Les toutes petites créatures	17
Dimanche 25 février	Minokino	Les petits singuliers	14
Dimanche 17 mars	Avant-première	Kung fu panda 4	27
Dimanche 24 mars	Avant première	Les Explorateurs: l'Aventure fantastique	5
Lundi 25 mars	Maternelle au cinéma	A table !	129
Lundi 15 avril	Avec association les dealers de sciences- débat	La promesse verte	17
Mercredi 17 avril	Ciné kids-Atelier créatif	non non dans l'espace	5
Lundi 22 avril	Ciné débat	Pas de vagues	27
Dimanche 28 avril	Minokino	Les fées sorcières	12

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Lundi 29 avril	**Ciné Quizz Frères Coen**	Drive away dolls	4
Vendredi 10 mai	Atelier manga	Spy X family : code white	23
Mercredi 15 mai	Atelier ciné game avec la maison de la jeunesse	riddle of fire	10
Jeudi 16 mai	Ciné débat	Amal - un esprit libre	5
Dimanche 26 mai	Ciné kids atelier maquillage	Super lion	6
Lundi 3 juin	Débat- pot	le mal n'existe pas	12
Mardi 11 juin	Quizz sur Quentin Dupieu	Le deuxième acte	2
Dimanche 16 juin	Avant première + chasse au trésor	Vice versa 2	104
Lundi 17 juin	Ciné présentation	Marcello Mio	2
Lundi 17 juin	Maternelle au cinéma	La farandole des couleurs	119
Mardi 18 juin	Avec association les insoumis du bassin- débat	Char et l'olivier, une autre histoire de la Palestine	46
Lundi 24 juin	Ciné présentation	Jusqu'au bout du monde	2
Vendredi 5 juillet	Plein air gratuit	Rasta Rockett	
Dimanche 7 juillet	Avant première	Moi moche et méchant 4	57
Jeudi 11 juillet	Ciné kids-lecture de contes	BILLY LE HAMSTER COWBOY	23
Lundi 15 juillet	Ciné présentation	Maria	7
Vendredi 19 juillet	Ciné karaoké	Mamma mia !	5
Lundi 22 juillet Mercredi 20 août	Ciné présentation	l'enfant qui mesurait le monde	6

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Mardi 20 août	Atelier doublage	Deadpool 3	14
Mercredi 21 août	Ciné kids - atelier manuel	Garfield - Héros Malgré Lui	6
Lundi 26 août	Ciné présentation	Les gens d'à côté	6
Jeudi 29 août	Plein air gratuit	Super mario bros	
Lundi 2 septembre	Ciné présentation	Pourquoi tu souris	5
Lundi 9 septembre	ciné débat + lutte contre l'illettrisme + médiathèque + intervenants + le roseau	Les petites victoires	25
Dimanche 15 septembre	Ciné kids - atelier pâte à modeler	Sylvanian Families, le film : le cadeau de Freya	2
Lundi 16 septembre	Ciné présentation	Emilia Perez	6
Lundi 23 septembre	Conférence de l'historienne Marine Landry	Santosh	10
Dimanche 29 septembre	Ciné kids - atelier origami	Anzu, Chat Fantôme	6
Lundi 30 septembre	Ciné présentation	Une vie rêvée	6
Lundi 7 octobre	Ciné présentation - Zoom sur le cinéma Iranien	Tatami	2
Dimanche 13 octobre	Ciné kids- Quiz sur les bruits de l'océan	Petits contes sous l'océan	15
Lundi 14 octobre	Parcours ciné	Capelito fait son cinéma	109
Lundi 14 octobre	Ciné débat - Avec comportementaliste canin Paule Lafon	Le procès du chien	18
Mercredi 16 octobre	Ciné kids - Atelier peinture	Pat et Mat - un dernier tour de vis	2

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Lundi 21 octobre	Big Asia - Quizz sur les animés	Détective Conan: L'Étoile à un Million de Dollars	23
Mardi 22 octobre	Ciné débat avec l'historienne de l'art Paloma Diez	Dahomey	6
Mercredi 23 octobre	Ciné présentation du ciné club	Tunnel to summer	35
Samedi 26 octobre	AVP - conférence d'Hervé Tourneur	Totto Chan , la petite fille à la fenêtre	30
Dimanche 27 octobre	Minokino	Chouette un jeu d'enfant	30
Lundi 28 octobre	Ciné présentation	Les graines du figuier sauvage	12
Jeudi 31 octobre	Halloween du ciné club + atelier maquillage par le ciné club	Mon petit halloween	28
Jeudi 31 octobre	Halloween du ciné club + Quizz du ciné club	Etrange Noël de Monsieur Jack	9
Jeudi 31 octobre	Halloween du ciné club - Buffet collaboration avec le comptoir de mathilde	Conjuring	12
Jeudi 31 octobre	Halloween du ciné club - Buffet collaboration avec le comptoir de mathilde	Terrifier 3	11
Lundi 4 novembre	FIFH	La cage dorée	132
Lundi 4 novembre	Ciné- présentation	L'Histoire de Souleymane	11
Mercredi 6 novembre	Ciné Quizz	Sauvages	2
Lundi 18 novembre	Ciné thé avec résidents d'ehpad	Monsieur aznavour	20

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Lundi 18 novembre	avec association coude à coude + expo + pot offert par l'asso + intervention apiculteur	Honeyland	40
Mercredi 20 novembre	Ciné club et maison de la jeunesse -atelier stop motion	Sauvages	9
Dimanche 24 novembre	Avant première	Wicked	13
Dimanche 1er décembre	Ciné kids - contes et goûters	Croquette le Chat merveilleux	17
Lundi 2 décembre	Conférence sur l'art de Niki	Niki	12
Lundi 9 décembre	Ciné présentation	The Outrun	6
Dimanche 15 décembre	Ciné kids - atelier crée ton ours polaire	Les Ours gloutons au Pôle Nord	11
Lundi 16 décembre	Ciné débat	Au boulot	13
Mercredi 18 décembre	ciné Jeux avec malle cinégame de cina ciné club + maison des jeunes	Flow	8
Jeudi 19 décembre	Ecole au cinéma	Niko Le Petit Renne	97
Jeudi 19 décembre	Ecole au cinéma	Sauvages	89
Vendredi 20 décembre	Ecole au cinéma	Niko Le Petit Renne, Mission Père Noël	143
Vendredi 20 décembre	Ecole au cinéma	Sauvages	263
Lundi 23 décembre	Ciné présentation	Diamant brut	8

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

Box office Biganos : top 10 (entrées payantes)

Grand public		Art & Essai	
Un p’tit truc en plus	1253	Sauvages	349
Le comte de Monte Cristo	603	Niko le petit renne 2	260
Vice versa 2	518	En fanfare	188
Vaiana 2	342	Capelito fait son cinéma	105
Mufasa	302	A table	104
Moi Moche et Méchant 4	287	La farandole des couleurs	101
L’amour ouf	263	La loi du marché	77
Cocorico	262	Boléro	55
Monsieur Aznavour	251	La zone d'intérêt	50
Kung-fu panda 4	220	Le char et l’olivier	45

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

4 - Etat du personnel au 31 décembre 2024

Gérant OCF : Cédric Favard (Non salarié)

Gestion / programmation / représentation de la structure / planning / Remplacement personnel / technique

Agent d'accueil : Jennifer Estève (salariée, emploi Temps Partiel 30 heures, CDI)

Missions principales : Accueil / caisse / projection / animation / communication / relecture programme / suivi des copies et KDMs / entretien des machines…

Médiatrice culturelle : Marie Zamparutti (salarié, emploi 1/2 Temps Plein, CDI)

Missions principales : Médiation / Animation / Communication / Développement des publics …

Emploi mutualisé avec le cinéma d'Andernos, COAEQUO

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25090-DE

5. Bilan financier

Cinéma Espace Culturel - Biganos - compte de résultat 2024				
Charges HT			**Produits HT**	
Personnel (salaires et charges)	*30 398,27 €*		Billetterie Hors TVA et TSA	*48 113,05 €*
Médiation	*3 374,46 €*		Confiserie	*5 708,41 €*
Personnel extérieur	*4 720,00 €*		vente annexe	*0,00€*
Location films et Programmateur	*24 013,30 €*		Publicité HT	*0,00€*
SACEM 1,80%	*780,25€*		Subvention commune	*15 000,00 €*
Provision Abonnements	*2 296,21 €*		Prime A&E	*1 708,00 €*
Loyer	*0,00€*		Remboursement Veo	*155,64€*
Communication (Programmes)	*0,00€*		Remboursement achats pour le poste mutualisé avec Andernos	*644,56€*
CMD Affiches	*0,00€*			
Globecast (réception films)	*1 452,00 €*			
Expéditions films	*0,00€*			
Internet	*0,00€*			
Achat marchandises (confiserie, glaces...)	*2 283,36 €*			
Comptabilité	*673,06€*			
Services bancaires	*149,47€*			
Divers (animations, achats dédiés au cinéma...)	*1 759,81 €*			
Frais mutualisés par l'entreprise (bureautique, achats mutualisés, banque, formations, billetterie, CNC, impôts, déplacements, réceptions...)	*1 800,00 €*			
Total	**73 700,19 €**		**Total**	**71 329,66 €**
TSA 2024 (pour information)	6 141,62 €		**Résultat**	**-2 370,53 €**

Analyse du déficit : Il se justifie par le financement du poste de médiation et les investissements liés à celui-ci, seul changement notable de l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 091 :

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CINEMA MUNICIPAL

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » : le 24 novembre 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R.3135-1 et suivants relatifs aux modifications des contrats de concession en cours d'exécution ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du cinéma municipal ;

Vu le contrat de délégation de service public conclu le 14 janvier 2022 entre la Commune de Biganos et la société OCF « Organisation Cinématographique Favard » pour une durée de quatre années, arrivant à échéance le 14 janvier 2026 ;

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public et Concessions (CDSPC) qui s'est réunie le 17 novembre 2025 **(cf. annexe n°13)** ;

La Ville de Biganos dispose, depuis mars 1995, d'un centre culturel municipal accueillant notamment une activité cinématographique. La Commune a fait le choix de confier l'exploitation et la gestion du cinéma à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public, considérant que ce mode de gestion était de nature à garantir la régularité des séances, la diversité de la programmation, la maîtrise des coûts, ainsi que la mise en œuvre d'actions d'animation culturelle et d'éducation à l'image.

L'objectif poursuivi est de proposer aux habitants une offre cinématographique de proximité, accessible, intégrée dans le paysage culturel local et répondant à la vocation de service public de la Commune.

Le contrat de délégation actuellement en vigueur a été conclu le 14 janvier 2022 pour une durée de quatre années, arrivant à échéance le 14 janvier 2026. Le contrat prévoit expressément la possibilité d'une reconduction d'une année supplémentaire, sous réserve du respect des dispositions applicables du code de la commande publique.

Au cours de l'année 2024, la société SARL BIGANOS Cinéma a présenté à la Ville un projet privé de création d'un complexe cinématographique de cinq salles, situé à proximité de la gare de Biganos.

Ce projet, initié et porté par l'opérateur privé, a pour objet de moderniser l'offre locale et d'accroître la capacité de diffusion, tout en favorisant des actions de médiation culturelle au bénéfice de tous les publics (scolaires, familles, jeunes, publics éloignés de la culture). L'ouverture de ce complexe est envisagée à l'horizon 2027.

Entre l'échéance du contrat actuel et la mise en service du futur cinéma, il apparaît nécessaire de maintenir la continuité du service public, sans interruption ni dégradation de la qualité de l'offre. Une rupture d'exploitation serait de nature à fragiliser les habitudes culturelles du public local, à entraîner une perte d'attractivité et à compromettre la dynamique culturelle de la Commune.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

Conformément aux articles R.3135-1 et suivants du code de la commande publique, la modification d'un contrat de concession en cours d'exécution ne peut intervenir que dans des hypothèses précises. Parmi celles-ci figure à l'article R. 3135-7 du code de la commande publique la modification non substantielle, possible dès lors qu'elle ne modifie pas la nature, l'objet ou l'équilibre économique du contrat, et qu'elle ne serait pas susceptible, si elle avait été prévue dans les documents de consultation initiaux, de modifier les conditions de mise en concurrence. La prolongation d'un an envisagée ne modifie ni le périmètre des prestations, ni les charges, ni la rémunération du délégataire, ni l'économie générale du contrat. Par ailleurs, la précédente procédure de sélection n'avait suscité qu'une seule candidature du fait d'une rentabilité modérée et d'un marché local étroit.

Dans ces conditions, la prolongation n'aurait pas eu d'incidence sur la concurrence et peut être regardée comme une modification non substantielle au sens du code de la commande publique **(cf. annexe n°14).**

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la société OCF « Organisation Cinématographique Favard » l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du cinéma municipal, prolongeant d'une (1) année la durée du contrat ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION

PROCES VERBAL

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CINEMA MUNICIPAL DE LA VILLE DE BIGANOS (33 380)

Séance du 17 novembre 2025 à 14h00

A. CONTEXTE

La Ville de Biganos dispose, depuis mars 1995, d'un centre culturel municipal accueillant notamment une activité cinématographique. Dès son ouverture, la Commune a fait le choix de confier l'exploitation et la gestion du cinéma à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public, considérant que ce mode de gestion était de nature à garantir la régularité des séances, la diversité de la programmation, la maîtrise des coûts, ainsi que la mise en œuvre d'actions d'animation culturelle et d'éducation à l'image. L'objectif poursuivi est de proposer aux habitants une offre cinématographique de proximité, accessible, intégrée dans le paysage culturel local et répondant à la vocation de service public de la commune.

Le contrat de délégation actuellement en vigueur a été conclu le 14 janvier 2022 pour une durée de quatre années, arrivant à échéance le 14 janvier 2026. Le contrat prévoit expressément la possibilité d'une reconduction d'une année supplémentaire, sous réserve du respect des dispositions applicables du code de la commande publique.

Au cours de l'année 2024, la société SARL BIGANOS Cinéma a présenté à la Ville un projet privé de création d'un complexe cinématographique de cinq salles, situé à proximité de la gare de Biganos. Ce projet, initié et porté par l'opérateur privé, a pour objet de moderniser l'offre locale et d'accroître la capacité de diffusion, tout en favorisant des actions de médiation culturelle au bénéfice de tous les publics (scolaires, familles, jeunes, publics éloignés de la culture). L'ouverture de ce complexe est envisagée à l'horizon 2027.

Entre l'échéance du contrat actuel et la mise en service du futur cinéma, il apparaît nécessaire de maintenir la continuité du service public, sans interruption ni dégradation de la qualité de l'offre.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

Une rupture d'exploitation serait de nature à fragiliser les habitudes culturelles du public local, à entraîner une perte d'attractivité et à compromettre la dynamique culturelle de la Commune

Conformément aux articles R.3135-1 et suivants du code de la commande publique, la modification d'un contrat de concession en cours d'exécution ne peut intervenir que dans des hypothèses précises. Parmi celles-ci figure à l'article R. 3135-7 du code de la commande publique la modification non substantielle, possible dès lors qu'elle ne modifie pas la nature, l'objet ou l'équilibre économique du contrat, et qu'elle ne serait pas susceptible, si elle avait été prévue dans les documents de consultation initiaux, de modifier les conditions de mise en concurrence.

La prolongation d'un an envisagée ne modifie ni le périmètre des prestations, ni les charges, ni la rémunération du délégataire, ni l'économie générale du contrat. Par ailleurs, la précédente procédure de sélection n'avait suscité qu'une seule candidature du fait d'une rentabilité modérée et d'un marché local étroit. Dans ces conditions, la prolongation n'aurait pas eu d'incidence sur la concurrence et peut être regardée comme une modification non substantielle au sens du code de la commande publique.

B. PROJET D'AVENANT

Par le présent avenant, la COMMUNE acte de la nécessité de prolonger la durée du contrat de délégation de service public d'une (1) année. La nouvelle date de fin du contrat est fixée au 14 janvier 2027. Cette prolongation a pour finalité de garantir la continuité du service public cinématographique dans l'attente de l'ouverture du futur cinéma.

Toutes les autres clauses du contrat initial demeurent en vigueur sans modification.

Le présent avenant entrera en vigueur après approbation par délibération du Conseil Municipal et accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Le présent avenant sera transmis au représentant de l'État conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

****

DATE DE LA REUNION : 17 novembre 2025 à 14h00

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

NOM Prénom	Qualité	Signature	Absent
LAFON Bruno	Maire, Président		Absent excusé
BOURSIER Patrick	Adjoint au Maire représentant du Maire		Présent

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

BONNET Georges	**Adjoint au Maire**		**Présent**
DROMEL Eliette	**Adjointe au Maire**		
MERLE Eric	**Adjoint au Maire**		**Absent excusé**
SEIMANDI Murielle	**Adjointe au Maire**		
LOUF Gilles	**Conseiller municipal**		**Présent**
LAVAUD Françoise	**Conseillère municipale**		
LARGILLIERE Frédéric	**Conseiller municipal**		
DESPLANQUES Thierry	**Conseiller municipal**		

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

NOM Prénom	Qualité	Signature	Absent
AMIENS Patricia	**D.G.S**		**Présent**
LAQUIEZE Nathalène	**Directrice des Affaires Juridiques**		**Présent**
ANCEL Marine	**Directrice des Finances**		**Présent**

La Commission de Délégation de service public de Biganos réunie le 17 novembre 2025 décide d'émettre un avis favorable **à la passation d'un avenant 1 au contrat de délégation de service public d'exploitation et la gestion du Cinéma Municipal de la Ville de Biganos.**

A Biganos, le 17 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CINEMA MUNICIPAL DE LA VILLE DE BIGANOS (33380)

ENTRE :

La COMMUNE DE BIGANOS, sise en l'Hôtel de Ville, 52 avenue de la Libération à Biganos (33380), SIREN n° 21330051000012, représentée par Monsieur Bruno LAFON, son Maire, autorisé à l'effet des présentes par délibération de son Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, et agissant es-qualités du propriétaire des biens et droits immobiliers.

Ci-après désignée « LA COMMUNE »,
D'UNE PART,

ET

La SOCIÉTÉ OCF « ORGANISATION CINEMATOGRAPHIQUE FAVARD », société par action simplifiée sous le numéro SIREN 803 766 955 ayant son siège social 35, Chemin du Prieur à Léognan (33850), représentée par Monsieur Cédric FAVARD, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée « LE DELEGATAIRE »,
D'AUTRE PART,

EXPOSE

La Ville de Biganos dispose, depuis mars 1995, d'un centre culturel municipal accueillant notamment une activité cinématographique. Dès son ouverture, la Commune a fait le choix de confier l'exploitation et la gestion du cinéma à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public, considérant que ce mode de gestion était de nature à garantir la régularité des séances, la diversité de la programmation, la maîtrise des coûts, ainsi que la mise en œuvre d'actions d'animation culturelle et d'éducation à l'image. L'objectif poursuivi est de proposer aux habitants une offre cinématographique de proximité, accessible, intégrée dans le paysage culturel local et répondant à la vocation de service public de la commune.

Le contrat de délégation actuellement en vigueur a été conclu le 14 janvier 2022 pour une durée de quatre années, arrivant à échéance le 14 janvier 2026. Le contrat prévoit expressément la possibilité d'une reconduction d'une année supplémentaire, sous réserve du respect des dispositions applicables du code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

Au cours de l'année 2024, la société SARL BIGANOS Cinéma a présenté à la Ville un projet privé de création d'un complexe cinématographique de cinq salles, situé à proximité de la gare de Biganos. Ce projet, initié et porté par l'opérateur privé, a pour objet de moderniser l'offre locale et d'accroître la capacité de diffusion, tout en favorisant des actions de médiation culturelle au bénéfice de tous les publics (scolaires, familles, jeunes, publics éloignés de la culture). L'ouverture de ce complexe est envisagée à l'horizon 2027.

Entre l'échéance du contrat actuel et la mise en service du futur cinéma, il apparaît nécessaire de maintenir la continuité du service public, sans interruption ni dégradation de la qualité de l'offre. Une rupture d'exploitation serait de nature à fragiliser les habitudes culturelles du public local, à entraîner une perte d'attractivité et à compromettre la dynamique culturelle de la Commune.

Conformément aux articles R.3135-1 et suivants du code de la commande publique, la modification d'un contrat de concession en cours d'exécution ne peut intervenir que dans des hypothèses précises. Parmi celles-ci figure à l'article R. 3135-7 du code de la commande publique la modification non substantielle, possible dès lors qu'elle ne modifie pas la nature, l'objet ou l'équilibre économique du contrat, et qu'elle ne serait pas susceptible, si elle avait été prévue dans les documents de consultation initiaux, de modifier les conditions de mise en concurrence.

La prolongation d'un an envisagée ne modifie ni le périmètre des prestations, ni les charges, ni la rémunération du délégataire, ni l'économie générale du contrat. Par ailleurs, la précédente procédure de sélection n'avait suscité qu'une seule candidature du fait d'une rentabilité modérée et d'un marché local étroit. Dans ces conditions, la prolongation n'aurait pas eu d'incidence sur la concurrence et peut être regardée comme une modification non substantielle au sens du code de la commande publique.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Prolongation de la durée du contrat
La durée du contrat de délégation de service public est prolongée d'une (1) année. La nouvelle date de fin du contrat est fixée au 14 janvier 2027. Cette prolongation a pour finalité de garantir la continuité du service public cinématographique dans l'attente de l'ouverture du futur cinéma.

Article 2 : Maintien des autres stipulations
Toutes les autres clauses du contrat initial demeurent en vigueur sans modification.

Article 3 : Entrée en vigueur
Le présent avenant entrera en vigueur après approbation par délibération du Conseil Municipal et accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : Transmission
Le présent avenant sera transmis au représentant de l'État conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

Fait à BIGANOS, le 03/12/2025

POUR LA COMMUNE,

Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS
33380

POUR LE DELEGATAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25_091-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 092 :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2024 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION ET EXPLOITATION DU CREMATORIUM

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs *:*

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » le 24 novembre 2025

Vu les articles L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 16 décembre 2009, du 7 juillet 2010, et du 15 septembre 2010 ;

Vu le compte-rendu de la Commission Consultative des Service Publics Locaux (C.C.S.P.L.) de la commune de Biganos en date du 17 novembre 2025 ;

Vu l'article 5.2. du contrat de délégation de service public du crématorium de Biganos ;

Par délibérations successives du 16 décembre 2009, du 7 juillet 2010 et du 15 septembre 2010, le conseil municipal a décidé, d'une part, de la création d'un service public de crémation et, d'autre part, de déléguer sa gestion dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Pour ce faire, un contrat de délégation de service public a été signé par Monsieur le Maire le 14 février 2013 avec la société « Crématorium de Biganos ».

Conformément aux articles L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales en matière de délégation de service public et L. 3131-5 du code de la commande publique, l'article 5.2. de la convention de délégation de service public prévoit que le délégataire fournira au délégant, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services.

La société « Crématorium de Biganos » a transmis le rapport du délégataire de l'exercice 2024 ***(cf. annexe n°15).***

Ce rapport a été analysé en Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) le 17 novembre 2025.

Il expose notamment l'analyse et la qualité du service, les données techniques, les moyens en personnel, le volume des prestations fournies, les tarifs et les comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel du délégataire de l'exercice 2024 concernant la gestion du crématorium de la ville de Biganos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

CRÉMATORIUM
DE BIGANOS

Rapport du délégataire du crématorium de BIGANOS 2024

Crématorium de Biganos
452, rue Joseph-Marie JACQUARD – 33380 BIGANOS – Tél 06,30,95,65,19 – Mail : contact@crematoriumbiganos.fr
SARL crematorium de Biganos au capital de 10 000,00 € - RCS 795 082 411 – siège social : Pôle Haristéguy – 2, chemin de la Marouette – 64100 BAYONNE – TVA intracommunautaire : FR76795082411 - responsable légal : M. Jean-Emmanuel Dufrêne - n° habilitation : 21.33.0159

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

SOMMAIRE

I ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE
……..

1-1 Données techniques
……

1-2 Moyens en personnel
……

1-2-1 Nombre, date d'entrée, date de sortie ……..
1-2-2 Fonctions ……
1-2-3 Formation professionnelle obligatoire ……

1-3 Relations avec les usagers
……

1-3-1 Références du règlement intérieur ……
1-3-2 Rappel des horaires d'ouverture ……
1-3-3 Participation, concertation avec les usagers ……..
1-3-4 Réclamations, litiges et contentieux ……

II ETUDES STATISTIQUES
……..

II.1 Evolution de la crémation en France ……
II.2 La crémation dans la région Nouvelle Aquitaine ……
II.3 Le crématorium de Biganos ……

III LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE
……....

III-1 Principe d'égalité (tarification) ……
III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués ……
III-1-2 Les clauses de révisions ……
III-2 Principe de continuité ……
III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises ……
III-2-2 Adaptation ……
III-3 Principe de l'équilibre contractuel ……
III-3-1 Redevance versée au délégant ……
III-4 Principe de neutralité ……
III-4-1 Dispositions prises ……
III-4-2 Faits à signaler ……
III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat ……
III-5-1 Biens de retour / bien de reprise ……
III-5-2 Liste des engagements ……

IV ANALYSE FINANCIERE
……..

IV-1 Bilan et compte de résultat ……

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

I Analyse de la qualité du service

I-1 Données techniques

Le crématorium de Biganos est pourvu d'un parking de 55 places pour le public et pour le personnel, ainsi que d'une aire de stationnement pour accueillir les véhicules des pompes funèbres.

Les descriptions qui suivent reprennent les éléments du permis de construire.

Description des locaux et des équipements

Le crématorium de Biganos a été autorisé par arrêté du Préfet du département de la Gironde, en date du 21 août 2019.

Cette habilitation a été renouvelée en date du 18 mai 2021 pour une durée de cinq ans.

L'attestation de la Direction Départementale de la Gironde pour l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine stipule que le crématorium de Biganos est conforme aux prescriptions techniques du décrets n° 94-1117 du 20 décembre 1994.

Le crématorium comprend :

- des locaux ouvert au public :
  - deux salles d'attente
  - une salle de cérémonie
  - une salle de remise de l'urne
  - des sanitaires
- des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel :
  - une salle d'introduction du cercueil
  - un local technique
  - un local de conservation des urnes
  - des sanitaires
  - un local personnel

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Date de mise en service

Le crématorium a été inauguré le 13 juin 2019 par M. Bruno LAFON maire de Biganos et mis en service le 4 septembre 2019

Statistiques de l'année 2024

Le crématorium de Biganos a réalisé 1303 crémations en 2024 ce qui représente une moyenne de 108 crémations par mois.

La destination des urnes cinéraires sur la période 2024 est la suivante :

- nombre d'urnes remises à la personne qui pourvoit aux funérailles : 373

- nombre d'urnes remises à l'opérateur funéraire : 859

-nombre de dispersions au jardin du souvenir : 71

- nombre d'urnes conservées au crématorium (en attendant le choix des familles) : **8**

Les urnes conservées temporairement au crématorium sont comptabilisées dans la ligne des remises à la personne qui pourvoit aux funérailles.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation n° 21-33-0150 délivrée par arrêté de la Préfecture de la Gironde et valable jusqu'au 18 mai 2026.

Suivi de la conformité

Conformément à la réglementation, l'appareil de crémation à fait l'objet d'un contrôle de ses rejets atmosphériques le 05 Mars 2024 par l'organisme agréé CERECO qui a établi dans son rapport d'essai en date du 30 avril 204 la conformité de l'appareil de crémation aux normes environnementales en vigueur.

La vérification périodique des extincteurs a été effectuée le 18 septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

I-2 Moyens en personnel

I-2-1 Nombre, date d'entrée, date de sortie

A fin 2024, le personnel était constitué de 3 personnes permanentes en contrat à durée indéterminée.

Date d'entrée

M. Maxime Delair	15/01/2020
M. Jacques Bondon	05/05/2021
Mme. Pauline Adam	18/11/2024

I-2-2 Fonctions

M. Maxime Delair	Responsable de Site
M. Jacques Bondon	Agent de crématorium
Mme. Pauline Adam	Agent de Crématorium

I-2-3 Formation professionnelle obligatoire

Monsieur Maxime Delair a le niveau requis de responsable de site.

Monsieur Jacques Bondon et Madame Pauline Adam a le niveau requis d'agent de crématorium.

I-3 Relations avec les usagers

I-3-1 Référence du règlement intérieur

À la suite de la signature du contrat de délégation de service public du crématorium, pour une durée de 25 années, un règlement intérieur est à la disposition du public au crématorium.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

I-3-2 Rappel des horaires d'ouverture

Les crémations sont réalisées, à l'exception des dimanches et jours fériés, dans les jours et heures suivants.

LUNDI	9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
MARDI	9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
MERCREDI	9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
JEUDI	9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
VENDREDI	9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
SAMEDI	9 heures à 12 heures

I-3-3 Participation, concertation avec les usagers

Le crématorium attire de nombreuses visites spontanées des habitants de Biganos et de sa région. Un certain nombre de personne se renseigne par téléphone, notamment les personnes qui habitent hors de Biganos et qui n'ont pas la même facilité pour venir visiter l'établissement.

I-3-4 Avis et notation.

Le référencement du crématorium sur Google permet à toute personne possédant un compte de déposer un avis avec une notation allant d'une étoile à cinq étoiles.

Au 10/03/2025, 54 avis ont été déposés par des usagers. La note moyenne du crématorium est de 4.8/5.

La grande majorité des avis émis par les familles et les usagers sont très positifs.

La méthode d'accompagnement proposée pour les cérémonies civiles (appel préalable, interlocuteur unique depuis la prise de contact jusqu'à la remise de l'urne, liberté de personnalisation de la cérémonie…) semble répondre aux attentes des usagers en ces moments difficiles.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

II Etudes statistiques

Volume des prestations fournies du 1/01/2024 au 31/12/2024

Crématorium
de BIGANOS

Destination des cendres 2024	
Dispersion Jardin du Souvenir Crématorium Biganos	**71**
Inhumation	**575**
Dispersion	**595**
Immersion	**62**
En attente	**0**
Total :	**1303**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Communes de domiciliation des défunts :

Provenance des défunts 2024

Commune de Domiciliation	Nombre de Décès
Aillas	1
Andernos-les-Bains	80
Arcachon	133
Arès	59
Artigues Près Bordeaux	1
Aubiac	1
Audenge	64
Aureilhan	2
Avensan	1
Barsac	1
Bègles	2
Belesta	1
Belin-Béliet	20
Bénesse-Maremne	1
Bignnos	59
Biscarrosse	96
Blanquefort	1
Bordeaux	10
Bouloire	1
Bourg	1
Bourgnac	1
Branne	1
Bruges	1
Cadaujac	2
Captieux	1
Castelnau-de-Médoc	1
Castelnau-Rivière-Basse	1
Caudaujac	1
Cazaux	6
Cenon	1
Cestas	9
Cissac-Médoc	1
Drancy	1
Eysines	1
Gaillan-en-Médoc	1
Gastes	9
Gerpinnes (Belgique)	1
Gradignan	4
Grayan-et-l'Hôpital	1
Grenade-sur-l'Adour	1
Grignols	1
Gujan-Mestras	116
Hostens	2
Hourtin	4
La Teste-de-Buch	188
Labouheyre	1
Lacanau	12
Lacanau-de-Mios	1
Lanester	1
Langon	1
Lanton	44
Le Barp	17
Le Bouscat	1
Le Porge	10
Le Teich	49
Le Temple	1
Le Verdon sur Mer	1
Lège-Cap-Ferret	43
Léogran	1
Les Peintures	1
Lespielle	1
Libourne	1
Lormont	1
Louchats	3
Lue	1
Lugos	2
Lussey	5
Maison-Alfort	1
Marcheprime	14
Martignas-sur-Jalle	2
Mérignac	3
Mimizan	6
Mios	24
Mongauzy	1
Monpellier	1
Montaner	1
Mont-de-Marsan	1
Mortagne-au-Perche	1
Moulin-Neuf	1
Muret	1
Nancy	1
Nice	1
Non Renseigné	1
Orsay	1
Parempuyre	1
Parentis-en-Born	36
Paris 11-ème Arrondissement	1
Paris 20-ème Arrondissement	1
Paris 6-ème Arrondissement	1
Pau	1
Périgueux	1
Pessac	5
Peujard	1
Pissos	8
Podensac	1
Pyla-sur-Mer-La Teste-de-Buch	1
Romanswiller	1
Sabres	2
Sainte-Eulalie-En-Born	2
Sainte-Hélène	1
Saint-Gervais	1
Saint-Jean-d'Illac	2
Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	1
Saint-Just	1
Saint-Laurent-Médoc	1
Saint-Magne	2
Saint-Médard-en-Jalles	1
Saint-Paul-lès-Dax	1
Saint-Selve	1
Saint-Seurin-sur-Isle	1
Saint-Symphorien	2
Saint-Symphorien	3
Saint-Vincent-de-Paul	1
Saint-Vivien-de-Médoc	1
Salles	27
Sanguinet	15
Saugnacq-et-Muret	4
Saumos	1
Sore	3
Soulac-sur-Mer	2
Talence	2
Tarbes	1
Tresses	1
Vendays-Montalivet	1
Vensac	2
Vertheuil	1
Villandraut	1
Villedoux	1
Villenave d'Ornon	3
Ychoux	5
Total général	**1303**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

III Les conditions d'exécution du service

III-1 Principe d'égalité (tarification)

III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

BORDEREAU DES TARIFS AOÛT 2019			
PRESTATIONS	**Prix HT**	**TVA**	**Prix TTC**
CRÉMATION ADULTES ET ENFANTS			
Cercueil adulte.	607,50	121,50	**729,00**
Cercueil enfant de 1 à 13 ans inclus.	297,50	59,50	**357,00**
Cercueil enfant de moins d'un an.	144,16	28,84	**173,00**
• Accueil de la famille et du public, la prise en charge du cercueil et de la présentation en salle de cérémonie, ainsi que la crémation et la remise de l'urne. la mise à disposition des locaux est à titre gracieux, si suivi d'une crémation : salle de cérémonie et de ses équipements (30 min), salon des retrouvailles (30 min).			
CRÉMATION DES RESTES MORTEL EXHUMÉS			
Cercueil d'un défunt inhumé depuis moins de 5 ans.	607,50	121,50	**729,00**
Cercueil d'un défunt inhumé depuis plus de 5 ans :			
Cercueil	607,50	121,50	**729,00**
Reliquaire	297,50	59,50	**357,00**
Cercueils contenant des restes mortels de plusieurs défunts :			
Cercueil	607,50	121,50	**729,00**
Reliquaire	297,50	59,50	**357,00**
CRÉMATION DES PIÉCES ANATOMIQUES			
Grand conteneur (60kg)	340,00	68,00	**408,00**
Petit conteneur (30Kg)	255,00	51,00	**306,00**
DISPERSION DES CENDRES DANS L'ESPACE CONTIGU DU CRÉMATORIUM			
Accompagnement des familles et dispersion des cendres dans l'espace prévu à cet effet.	71,70	14,34	**86,00**
LOCATION DE LA SALLE DE CÉRÉMONIE ET DE RETROUVAILLE POUR DES OBSÈQUES SANS CRÉMATION			
Mise à disposition de la salle de cérémonie et de ses équipements (30 min), ainsi que le salon des retrouvailles.	128,33	25,66	**154,00**
CONSERVATION TEMPORAIRE DES URNES CONTENANT DES CENDRES (MAXIMUM 1 AN)			
Pendant le premier mois.	Gratuit		
Par mois supplémentaire.	34,17	6,83	**41,00**
PRESTATION PROPOSÉE AUX FAMILLES SANS EXCLUSIVITÉ			
Ordonnancement de cérémonie.	128,33	25,66	**154,00**
PRESTATIONS ET FOURNITURES DIVERSES			
Fourniture de réceptacle simple	25,83	5,17	**31,00**
Plaque et gravure pour livre du souvenir	15,83	3,17	**19,00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

III-1-2 Les clauses de révisions

Pas de révision du tarif pour l'année 2024

III-2 Principe de continuité

III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises

Il n'y a pas eu d'arrêt de l'activité en 2024.

III-2-2 Adaptation

Sans objet

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

III-3 Principe de l'équilibre contractuel

III-3-1 Redevance versée au délégant

$$\frac{T}{To} = 0{,}20 + 0{,}30\,\frac{S\,(1+K)}{So\,(1+Ko)} + 0{,}10\,\frac{E}{Eo} + 0{,}40\,\frac{FSD1}{FSD1o}$$

T/To :	Coefficient de révision des tarif de crémation
T :	Tarif révisé des crémations
To :	Ancien Tarif des crémations
S :	Indice INSEE Trimestriel "Salaires mensuels de base par activité - Activités scientifiques et techniques - Services Administratifs et de soutien" Série : 1567441 - Au moment de la révision
So :	Indice INSEE Trimestriel "Salaires mensuels de base par activité - Activités scientifiques et techniques - Services Administratifs et de soutien" Série : 1567441 - Au moment de la précédente révision
K :	Pourcentage de charge sociales obligatoires au moment de la révision
Ko :	Pourcentage de charge sociales obligatoires au moment de la précédente révision
E :	Indice INSEE " Produits énergétiques" Série : 1570147 - Au moment de la révision
Eo :	Indice INSEE " Produits énergétiques" Série : 1570147 - Au moment de la précédente révision
FSD1 :	Indice mensuel Frais et Services Divers 1 publié au Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment. Au moment de la révision.
FSD1o :	Indice mensuel Frais et Services Divers 1 publié au Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment. Au moment de la précédente révision.

La redevance de concession du contrat de délégation s'élève à : **42 679.24€**

Mode de calcul : 10 000€ (fixe) + 25.08 X 1303 (variable) = 42 679.24€

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

III-4 Principe de neutralité

III-4-1 Dispositions prises

Notre société n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale sans discrimination possible de tous les usagers, entreprises de Pompes Funèbres ou familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu une tarification complète reprenant la totalité des prestations du crématorium de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, en toute transparence.

En ce qui concerne les recueillements, toute latitude est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour retenir un horaire pour réserver la salle de recueillement mise à disposition sous la conduite de notre personnel aux différentes confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, entreprises et familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

III-4-2 Faits à signaler

Sans objet.

III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

III-5-1 Biens de retour / bien de reprise

Les biens de retour sont les biens à caractère immobilier liés par nature à la fonction du service concédé. Les biens de reprise sont les biens à caractère mobilier acquis par le concessionnaire pour lui permettre de fonctionner dans le bâtiment et qui, après négociation entre les parties, pourront être repris par le futur concédant.

Biens de retour

- 1 appareil de crémation, de marque ATI CR2000 XXL
- 1 appareil de crémation, de marque ATI CR2000
- 1 table d'introduction, de marque ATI
- 1 unité de Filtration, de marque ATI
- 1 pulvérisateur de cendres à billes d'acier avec module d'aspiration
- 1 armoire de transfert des cendres
- 3 cendriers et 1 ringard
- 1 ordinateur avec 1 clavier et 1 écran de contrôle
- 1 chariot élévateur électrique
- 1 chariot élévateur hydraulique

Biens de reprise

- Matériel informatique
  - 1 ordinateur Lenovo
  - 1 écran + clavier + souris
  - 1 imprimante multifonction (location sharp)
  - 1 standard téléphonique
  - 1 baie informatique avec box
  - 1 alarme (contrat)
- Mobilier de bureau

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

  - 1 bureau
  - 1 fauteuil
  - 1 caisson de rangement
  - 1 armoire
  - 3 chaises de bureau

- Matériel de sonorisation et visualisation (salle de recueillement)
  - 1 baie de sonorisation
  - 1 chargeur de CD
  - 1 écran tactile
  - 1 touch pad
  - 2 micros col de cygne et 1 micro HF
  - 2 enceintes extérieures colonne
  - 6 enceintes plafonnier
  - 2 téléviseurs
  - 1 boitier de diffusion de diaporamas photos et vidéo

- Mobilier de la salle de recueillement
  - 2 pupitres de conférence
  - 18 bancs
  - 3 catafalques bois

- 1 aspirateur

- 2 caméras

- 1 échafaudage

- Mobilier dans le salon « Bassin »
  - 1 banc en bois de 5 places
  - 1 Ilot central bois
  - 1 réfrigérateur
  - 1 évier double vasque et son meuble
  - 3 petites tables ronde
  - 6 chaises
  - 1 tapis
  - 7 cadres
  - 1 poubelle
  - 1 porte parapluie
  - 1 fontaine à eau (location)
  - 1 distributeur de boissons chaudes (location)

- Mobilier dans le salon « Landais »
  - 1 banc en bois de 5 places
  - 1 Ilot central bois
  - 3 petites tables ronde
  - 6 chaises
  - 1 tapis
  - 1 porte parapluie

- Mobilier salle du personnel
  - 1 meuble bas
  - 1 réfrigérateur
  - 1 micro-onde

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

    - 4 chaises
    - 1 table ronde

- Mobilier salle de remise d'urnes
    - 1 pupitre
    - 2 fauteuils en tissus

- Mobilier salle de conservation des urnes
    - 2 étagères

- Mobilier hall accueil PF
    - 1 étagère (Rack)

- Mobilier extérieur
    - 2 pupitres bois
    - 2 bancs bois
    - 2 poubelles bois
    - 5 cendriers inox

III-5-2 Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc …) contractés pour le crématorium de Biganos est détaillée ci-dessous en cas de reprise par la ville.

- Contrats de travail avec :

M. Maxime Delair, embauché en tant que responsable de site

M. Jacques Bondon, embauché en tant que technicien – maitre de cérémonie.

Mme Pauline Adam, embauchée en tant que technicienne – maitre de cérémonie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

- Assurance multirisque : Allianz
- Contrat avec la COBAN pour les déchets ménagers
- Convention de fourniture de produits sanitaires, et entretien de l'établissement avec Nickel Service.
- Contrat de surveillance avec SIS SECURITE pour la sécurité de l'établissement.
- Contrat d'abonnement avec l'entreprise ACCORD INCENDIE pour la vérification des extincteurs.
- Contrat avec la société ETCHART ENERGIE chaufferie pour l'établissement.
- Contrat avec la société ATI pour l'entretien et dépannage de l'appareil de crémation et de filtration.
- Contrat avec EDF pour la fourniture d'électricité.
- Contrat avec Véolia pour la fourniture de l'eau.
- Contrat avec EDF pour la fourniture Gaz.
- Abonnement ORANGE téléphonie et internet.

- Contrat avec SHARP pour l'imprimante.
- Contrat avec CAFE+ GIRONDE pour distributeur de boissons chaude et fontaine à eau.
- Contrat avec LES PAYSAGES D'ANTOINE pour les entretiens extérieurs.
- Contrat avec ORTHOMETALS pour les restes ultimes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

IV ANALYSE FINANCIERE

IV-1 Compte de résultats analytique

CREMATORIUM BIGANOS	2023 Réalisé	2024 Réalisé	Ecart vs. 2023	
Cumul Décembre	KEUR	KEUR	KEUR	%
Ventes	674,13	781,88	107,75	16,0%
Autres revenus	5,40	5,60	0,21	3,8%
Revenus	**679,53**	**787,48**	**107,96**	**15,9%**
Energie	-64,74	-95,83	-31,09	48,0%
Exploitation	-118,61	-137,74	-19,14	16,1%
Entretien -maintenance	-63,97	-72,65	-8,68	13,6%
Maintenance lourde - GER	-	-9,83	-9,83	0,0%
Réparation - dépannage	-2,45	-1,80	0,65	-26,7%
Marge brute	**429,76**	**469,63**	**39,87**	**9,3%**
Impôts, Taxes, Cotisations & redevances	-44,91	-48,43	-3,52	7,8%
Assurance	-3,27	-3,51	-0,24	7,3%
Administration générale	-115,27	-122,04	-6,77	5,9%
Autres charges et produits	-1,38	-2,32	-0,94	67,9%
Dotations aux amortissements et provisions	-273,51	-290,96	-17,45	6,4%
Résultat d'exploitation	**-8,58**	**2,37**	**10,95**	**-127,6%**
Résultat financier	-35,34	-36,78	-1,44	4,1%
Résultat hors gestion	12,00	12,00	-	0,0%
Résultat net	**-31,92**	**-22,41**	**9,51**	**-29,8%**
# crémations	**1116**	**1303**	**187**	**16,8%**
en € / crémation				
Revenus	608,9	604,4	-4,5	-0,7%
Energie	58,0	73,5	15,5	26,8%

L'année 2024 a été marquée par les éléments décrits ci-dessous.

Chiffre d'affaires

Le crématorium a enregistré une augmentation de chiffre d'affaires de +16,8%, portée par une croissance du nombre de crémations (+187 crémations vs. 2023), les tarifs n'ayant pas subi de variation. La clause d'indexation n'a pas été appliquée depuis l'ouverture de l'établissement en 2019.

Le volume de crémations réalisées se répartit comme suit :

- 1.280 crémations adultes
- 10 crémations enfants
- 13 crémations liées à des reliquaires exhumés

Les produits liés à la valorisation des métaux issus de la crémation n'apparaissent pas dans le chiffre d'affaires de la société mais sont provisionnés pour être reversés à l'entité désignée par la Mairie. Ils se sont élevés à environ 22K€ en 2024.

Energie

L'année 2024 a été marquée par une hausse importante des charges d'énergie, en raison d'un renouvellement du contrat de fourniture de gaz à des conditions tarifaires défavorables par rapport à celles qui étaient en vigueur jusqu'en 2023.
Les charges d'électricité sont restées stables en 2024, le renouvellement du contrat ayant eu lieu dès 2023.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Exploitation

Les coûts d'exploitation regroupent principalement les frais de personnel engagés pour assurer l'exploitation du crématorium. L'augmentation observée est liée (i) à des augmentations individuelles et (ii) au recrutement de Mme Pauline ADAM en novembre 2024.

Entretien – Maintenance

Les charges d'entretien et de maintenance reprennent l'ensemble des prestations de maintenance préventives ayant eu lieu sur le bâtiment et l'outil technique. Ces charges sont en augmentation de 8.7K€, en raison de l'intervention d'un bureau de contrôle des rejets atmosphériques au premier semestre 2024.

Maintenance lourde – GER

Des travaux de réfection de la sole et de l'écran de contrôle ont été engagés sur le four 1, donnant lieu à une charge totale d'environ 10K€.

Impôts, taxes, redevances

Les charges d'impôts et de redevances comprennent principalement :

- la redevance due par la société à la Mairie de Biganos, pour 42.7K€
- les charges de CFE et de taxe foncière pour 5.6K€

Administration générale

Les charges d'administration générale comprennent les prestations de direction et d'assistance opérationnelle et administrative, assurées par des prestataires externes, ou par les entités du Groupe Etchart. Ces prestations regroupent entre autres la tenue de la comptabilité et de la paie de la société, l'assistance dans le développement de l'activité du crématorium, la gestion de l'actif immobilier et de l'outil technique et notamment la planification des prestations de maintenance, la gestion de la qualité du service, le pilotage des coûts d'exploitation et d'investissement, l'assistance financière, la gestion des ressources humaines, etc…
Ces charges sont maîtrisées et n'ont pas subi de variation sensible par rapport au niveau de chiffre d'affaires entre 2023 et 2024.

Dotation aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions comprennent principalement :

- l'amortissement comptable des immobilisations du crématorium, représentant une charge de 223K€ en 2024 vs. 203K€ en 2023, la différence provenant de la mise en service du second four fin 2023, donnant lieu à un « effet année pleine » des charges d'amortissements du four
- des dotations de provisions de GER (gros entretien et renouvellement), pour 77K€ vs. 71K€, la différence provenant d'un provisionnement complémentaire lié au second four
- 10K€ de reprises de provision liées au GER engagé en 2024 (cf supra).

Résultat financier

Le résultat financier, constitué des charges d'intérêts des prêts contractés pour financer la construction du crématorium et la mise en place du second four, ainsi que les intérêts sur comptes courants d'associés, s'élève à environ -37K€ en 2024. La variation par rapport à 2023 provient principalement d'un effet année pleine de la charge financière liée au prêt contracter pour financer l'installation du second four.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Résultat hors gestion

Le résultat hors gestion est constitué de l'impôt. En 2024, la société bénéficie d'un produit d'environ 12K€ lié à la réversion du produit des métaux au CCAS de Biganos.

Résultat net

Le résultat net affiche finalement un déficit de -22K€.

IV-2 Eléments de bilan

Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan ont une valeur nette comptable de 1,8M€, répartie comme suit :

en k€	Valeur brute	Amort.	Val. nette comptable
Jardin & aménagement terrain	494,2	-245,9	248,3
Bâtiment	1 316,8	-531,0	785,8
Outil technique	1 105,7	-301,8	803,9
Matériel de bureau	20,9	-19,6	1,3
Mobilier	37,5	-37,5	0,0
Total	**2 975,2**	**-1 135,8**	**1 839,4**

Endettement

L'endettement inscrit au passif de la société représente environ 2,1M€ au 31/12/2024, et est constitué :

- des prêts contractés pour financer la construction du crématorium et l'implantation du second four
- d'un apport de fonds propres du Groupe Etchart de 275K€.

La société s'est désendettée d'environ 200K€ sur l'exercice 2024. Le compte courant d'associé du Groupe Etchart a été maintenu dans la société.

en k€	31/12/2023	31/12/2024	Var.
Prêt 1 (BAMI)	691,1	638,8	(52,3)
Prêt 2 (LBP)	847,7	797,6	(50,1)
Prêt 3 (LBP)	473,2	364,4	(108,8)
Compte courant Groupe Etchart	275,0	275,0	-
Intérêts courus	2,1	12,7	10,6
Total	**2 289,1**	**2 088,5**	**(200,6)**

Autres dettes

Le bilan de la société affiche un montant d'autres dettes de 64K€, constituées :

- de 42K€ de redevances dues à la Mairie de Biganos pour l'année 2024
- de 22K€ de produits de valorisation des métaux issus de la crémation sur 2024, ayant vocation à être reversés à l'entité désignée par la Mairie de Biganos.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25092-DE

Provisions

Le montant de provisions pour risques et charges s'élève à 261K€, et inclut principalement les provisions constituées pour couvrir les charges de gros entretien et renouvellement (GER) à venir pour 256K€. Les 5K€ restants relèvent des provisions d'indemnités de fin de carrière du personnel du crématorium.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 093 :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2024 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES (MUPI)

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Patrick BOURSIER
Présentation en commission municipale « Ressources » le 24 novembre 2025

Vu les articles L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 1er décembre 2021 et 23 février 2022 ;

Vu le compte-rendu de la Commission Consultative des Service Publics Locaux (C.C.S.P.L.) de la commune de Biganos en date du 17 novembre 2025 ;

Par délibérations successives n°21.100 du 1er décembre 2021 et n°22.023 du 23 février 2022 le conseil municipal a décidé, d'une part, avoir recours à une concession de service, d'autre part, approuver le choix du délégataire pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires (MUPI).

Pour ce faire, un contrat de délégation de service public a été signé par Monsieur le Maire le 15 avril 2022, avec la société « PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITES ».

Conformément aux articles L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales en matière de délégation de service public et L. 3131-5 du code de la commande publique, le délégataire doit fournir au délégant, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services.

La société « PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITES » a transmis le rapport du délégataire de l'exercice 2024. (***cf. annexe n°16***).

Ce rapport a été analysé en Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) le 17 novembre 2025.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel du délégataire de l'exercice 2024 concernant la gestion des Mobiliers Urbains Publicitaires et non Publicitaires (MUPI).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités annuel

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Compte rendu Financier 2025 sur 2024

Rapport d'activités annuel - Synthèse du compte d'exploitation 2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

COMPTE D'EXPLOITATION	Budget 2024	Réel 2024	Variation en valeur	Variation %
Postes	**Montants**	**Montants**	**Montants**	**Montants**
Location affichage publicitaire	57 142	52 248	- 4 894	-8,57%
Longue conservation	123 014	131 352	8 338	6,78%
Total Chiffre d'affaires	***180 156***	***183 600***	***3 444***	***1,91%***
Subventions d'exploitation	-			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	-			
Autres produits	-			
Total des produits d'exploitation (I)	***180 156***	***183 600***	***3 444***	***1,91%***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	
Variation de stock (marchandises)	-		-	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	9 189	8 475	- 714	-7,77%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-		-	
Autres achats et charges externes	20 241	20 554	313	1,55%
Impôts, taxes et versements assimilés	389	540	151	38,82%
Salaires et traitements	13 579	16 710	3 131	23,06%
Charges sociales	6 785	5 591	- 1 194	-17,60%
Dotations Sur immobilisations	17 724	17 724	-	0,00%
Redevance fixe	30 000	30 000	-	0,00%
Redevance variable sur CA	51 344	52 326	981	1,91%
dépose	-		-	
Autres charges	218		- 218	-100,00%
Total des charges d'exploitation (II)	**149 469**	**151 920**	**2 450**	**1,64%**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**30 687**	**31 680**	**993**	**3,24%**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-			
Produits financiers de participations	-			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-			
Autres intérêts et produits assimilés	-			
Reprises sur provisions et transferts de charges	-			
Différences positives de change	-			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-			
Total des produits financiers (V)	**-**	**-**		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-			
Redevance variable sur résultat d'exploitation	-			
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	
Différences négatives de change	-			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-			
Total des charges financières (VI)	**-**	**-**	**-**	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-**	**-**	**-**	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**30 687**	**31 680**	**993**	**3,24%**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-			
Reprises sur provisions et transferts de charges	-			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	**-**	**-**		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	-			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	-			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	-			
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	**-**	**-**		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**-**	**-**		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-			
Impôts sur les bénéfices (X)	7 672	7 920	248	3,24%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**180 156**	**183 600**	**3 444**	**1,91%**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**149 469**	**151 920**	**2 450**	**1,64%**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	**23 015**	**23 760**	**745**	**3,24%**

Rapport d'activités annuel – Détail Affichage Longue Conservation

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

- **L'affichage longue conservation (LC) :** ce service correspond à un affichage annuel. Généralement le client choisit ce type d'affichage afin d'intégrer un directionnel vers son magasin

Étiquettes de lignes	LC CA
NETTO BIGANOS	14 760,00 €
AUCHAN BIGANOS (AU_139)	11 225,31 €
GIE DE BIGANOS (G_256)	11 201,77 €
BODY HOUSE BIGANOS	10 920,00 €
BRICO DEPOT BIGANOS - 1795	8 479,88 €
ALDI MARCHE BIGANOS (AL_299)	7 376,00 €
ESPACE COMMERCIAL LES OCEANIDES LA TESTE DE BUCH	6 000,00 €
RESTAURANT MEUH ! BIGANOS	6 000,00 €
CASH VIN BIGANOS	4 800,00 €
RESTAURANT ROYAL GOURMAND BIGANOS	4 700,00 €
Total général	**85 462,96 €**

Étiquettes de lignes	LC CA	Moyenne LC
2 m²	**131 352,16 €**	**2 478,34 €**
AbriBus	6 701,26 €	2 233,75 €
Sucette - 2 m²	124 650,90 €	2 493,02 €
Total général	**131 352,16 €**	**2 478,34 €**

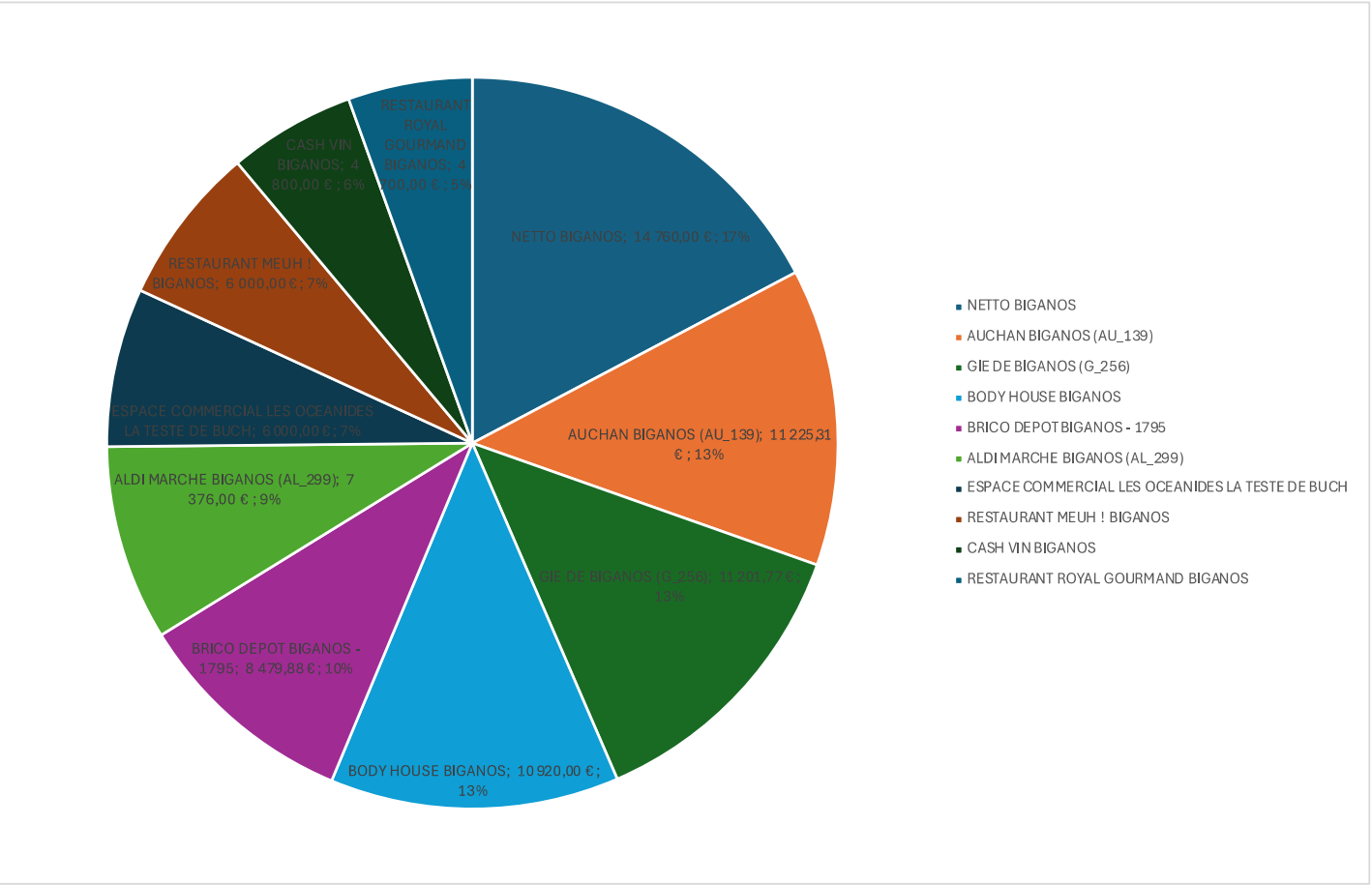

Rapport d'activités annuel – Détail Affichage Temporaire

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

- **L'affichage temporaire (AT) :** Cet affichage est généralement hebdomadaire et il est vendu sous forme de réseau d'un ensemble de faces.

Étiquettes de lignes	Somme de CA Biganos
CARREFOUR HYPER FRANCE	14 400,00 €
KIABI	3 312,00 €
MCDONALD S FRANCE	6 084,72 €
SYSTEME U	1 680,00 €
Leclerc France	2 940,00 €
CITROEN	3 360,00 €
FCA FRANCE - JEEP	1 680,00 €
INTERSPORT Siège Social	2 272,50 €
INTERMEUBLES LA TESTE DE BUCH	2 025,00 €
BLUE SARK	1 680,00 €
Total général	**39 434,22 €**

Étiquettes de lignes	Somme de CA Biganos	Somme de Prix moyen
City cover 2 Bassin d'Arcachon centre	52 247,55 €	56,73 €
Total général	**52 247,55 €**	**56,72915309**

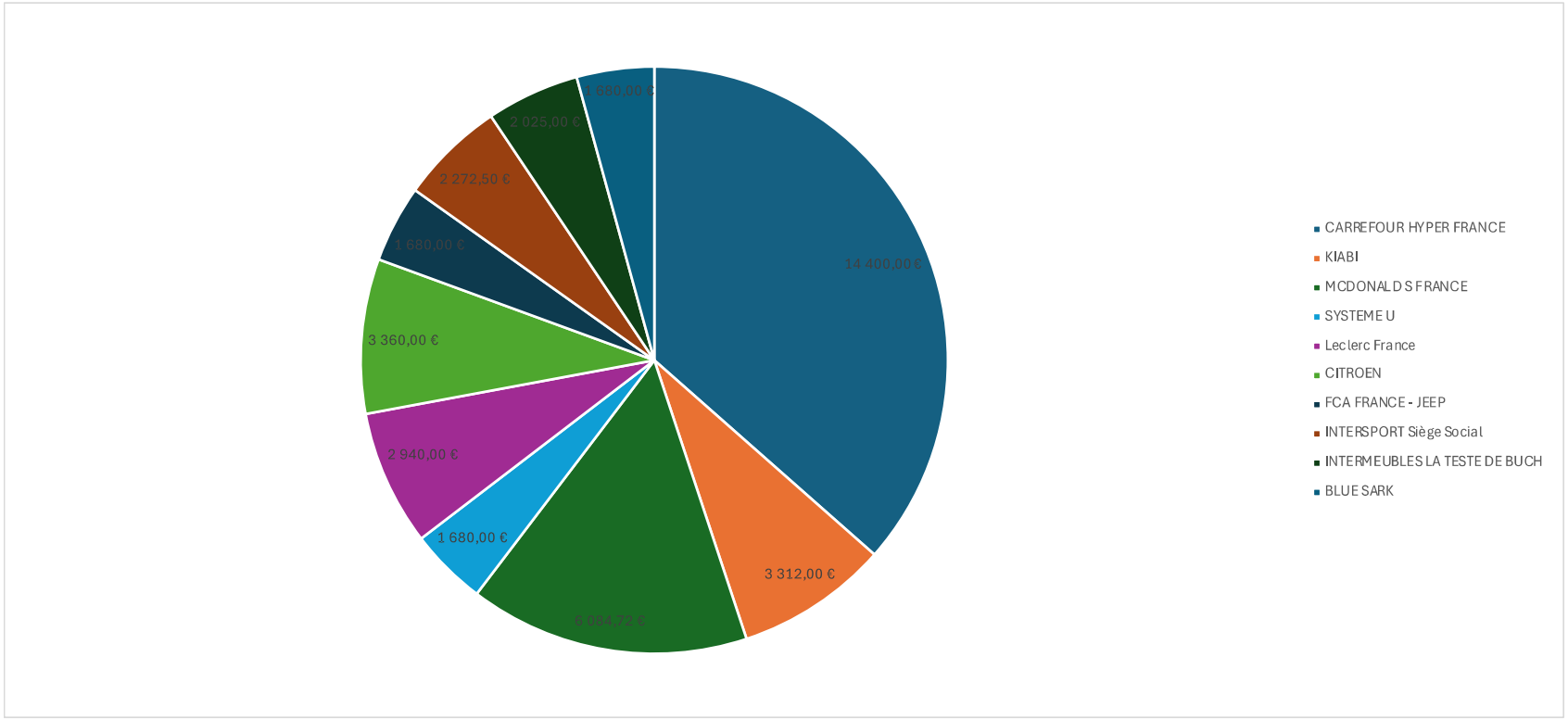

Rapport d'activités annuel – Budget 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

COMPTE D'EXPLOITATION	BUDGET 2025
Postes	**Montants**
Location affichage publicitaire	58 285
Autres	125 474
Total Chiffre d'affaires	**183 759**
Subventions d'exploitation	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	
Autres produits	
Total des produits d'exploitation (I)	**183 759**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-
Variation de stock (marchandises)	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	9 350
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-
Autres achats et charges externes	20 595
Impôts, taxes et versements assimilés	396
Salaires et traitements	15 210
Charges sociales	5 174
Dotations Sur immobilisations	18 034
Redevance	30 525
Redevance variable	52 243
dépose	-
Autres charges	222
Total des charges d'exploitation (II)	**151 748**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**32 011**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
Produits financiers de participations	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des produits financiers (V)	**-**
Dotations financières aux amortissements et provisions	
Redevance variable sur résultat d'exploitation	
Intérêts et charges assimilées	-
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des charges financières (VI)	**-**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**32 011**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	**-**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	**-**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**-**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	8 003
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**183 759**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**151 748**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	**24 008**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Compte rendu Patrimoine

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

Mobiliers 2m2

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
33382PL1	Déroulant	Sucette - 2 m²	55 Route des Lacs	33380	BIGANOS	44,631378	-0,961046
33382PL10	Déroulant	Sucette - 2 m²	D3E13 niveau BUT	33380	BIGANOS	44,639299	-0,955056
33382PL11	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue des Fonderies devant ACTION	33380	BIGANOS	44,637214	-0,960635
33382PL12	Déroulant	Sucette - 2 m²	Avenue de la Côte d'Argent D1250	33380	BIGANOS	44,646047	-0,949589
33382PL13	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de la Côte d'Argent niveau Rue des Canadiens	33380	BIGANOS	44,639873	-0,963345
33382PL14	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de la Côte d'Argent D650	33380	BIGANOS	44,645483	-0,950915
33382PL15	Déroulant	Sucette - 2 m²	4 Avenue de la Libération en face Foncia	33380	BIGANOS	44,637888	-0,96872
33382PL16	Déroulant	Sucette - 2 m²	Route des Lacs face au CIC	33380	BIGANOS	44,633502	-0,963171
33382PL17	Fixe	Sucette - 2 m²	27 Route des Lacs en face BNP	33380	BIGANOS	44,634718	-0,964293
33382PL18	Déroulant	Sucette - 2 m²	Avenue de la Côte d'Argent en face la Banque Populaire	33380	BIGANOS	44,637512	-0,968654
33382PL19	Fixe	Sucette - 2 m²	140 Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,6408	-0,961674
33382PL20	Fixe	Sucette - 2 m²	160 Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,642633	-0,957709
33382PL21	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue de la Gare sur le parking	33380	BIGANOS	44,6378	-0,966012
33382PL22	Fixe	Sucette - 2 m²	69 Avenue de la Côte d'Argent devant la Gendarmerie	33380	BIGANOS	44,636527	-0,97115
33382PL23	Fixe	Sucette - 2 m²	27 Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,633865	-0,97702
33382PL24	Déroulant	Sucette - 2 m²	Avenue de la Côte d'Argent en face magasin Peinture Décoration	33380	BIGANOS	44,635014	-0,974163
33382PL25	Déroulant	Sucette - 2 m²	28 Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,632353	-0,98004
33382PL26	Déroulant	Sucette - 2 m²	2 Avenue de la Côte d'Argent entrée de ville	33380	BIGANOS	44,631324	-0,982401
33382PL27	Fixe	Sucette - 2 m²	48 Avenue des Boiens	33380	BIGANOS	44,639584	-0,978576
33382PL28	Déroulant	Sucette - 2 m²	Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,649626	-0,942075
33382PL29	Fixe	Sucette - 2 m²	106 Rue Georges Clemenceau	33380	BIGANOS	44,646282	-0,959149
33382PL3	Déroulant	Sucette - 2 m²	Route des Lacs sortie de ville	33380	BIGANOS	44,631676	-0,96151
33382PL30	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de la Libération	33380	BIGANOS	44,64274	-0,977957
33382PL31	Fixe	Sucette - 2 m²	Avenue de la Libération angle Rue Charles Lecoq	33380	BIGANOS	44,64192	-0,9769
33382PL32	Déroulant	Sucette - 2 m²	Avenue de la Libération en face La Halle du Marché	33380	BIGANOS	44,641414	-0,976037
33382PL33	Fixe	Sucette - 2 m²	159 Avenue de la Libération	33380	BIGANOS	44,64905129	-0,983862633
33382PL34	Déroulant	Sucette - 2 m²	Avenue Raymond Poincaré angle Rue Saint Exupéry	33380	BIGANOS	44,655619	-0,986943
33382PL35	Fixe	Sucette - 2 m²	59 Route de Bordeaux entrée de ville	33380	BIGANOS	44,667868	-0,903593
33382PL36	Fixe	Sucette - 2 m²	D3E13 niveau MAISON DU MONDE	33380	BIGANOS	44,634584	-0,960867
33382PL37	Fixe	Sucette - 2 m²	67 Rue Georges Clemenceau	33380	BIGANOS	44,646272	-0,965594
33382PL38	Déroulant	Sucette - 2 m²	126 Avenue Raymond Poincaré	33380	BIGANOS	44,666408	-0,997772
33382PL39	Fixe	Sucette - 2 m²	Route de Bordeaux	33380	BIGANOS	44,667753	-0,903294
33382PL4	Déroulant	Sucette - 2 m²	Route des Lacs	33380	BIGANOS	44,632162	-0,961617
33382PL41	Déroulant	Sucette - 2 m²	D3E13 entrée de rond point niveau Rue Gustave Eiffel	33380	BIGANOS	44,636815	-0,958532
33382PL5	Fixe	Sucette - 2 m²	D3E13 niveau rond point Auchan Drive	33380	BIGANOS	44,63317	-0,961875
33382PL6	Fixe	Sucette - 2 m²	Rue des Colverts angle Rue des Bouvreuils	33380	BIGANOS	44,649952	-0,958349
33382PL7	Fixe	Sucette - 2 m²	D3E13 sur rond point niveau Boulangerie Ange	33380	BIGANOS	44,641302	-0,951543
33382PL8	Déroulant	Sucette - 2 m²	D3E13 sortie de rond point niveau LIDL	33380	BIGANOS	44,641052	-0,952422
33382PL9	Déroulant	Sucette - 2 m²	D3E13 en face Pharmacie Aprium	33380	BIGANOS	44,639738	-0,954723
33382PLLCD1	Digital LCD	Sucette - 2 m²	D3E13 niveau INTERSPORT	33380	BIGANOS	44,640762	-0,952508
33382PLLCD2	Digital LCD	Sucette - 2 m²	Route des Lacs entrée de ville	33380	BIGANOS	44,632714	-0,961895
33382PLLCD3	Digital LCD	Sucette - 2 m²	Route des Lacs sortie de ville	33380	BIGANOS	44,63268724	-0,962318982
33382PLLCD4	Digital LCD	Sucette - 2 m²	Rond point niveau parc d'activité Cameleyre	33380	BIGANOS	44,646235	-0,949909

Rapport d'activités annuel – Patrimoine

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

Abris voyageurs

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
33382AB1	Fixe	AbriBus	Avenue de la Côté d'Argent	33380	BIGANOS	44,63229251	-0,980534639
33382AB10	Fixe	AbriBus	Avenue de la Côté d'Argent devant Banque Populaire	33380	BIGANOS	44,63754621	-0,968842927
33382AB11	Fixe	AbriBus	16 bis Route de Bordeaux	33380	BIGANOS	44,66357109	-0,912139913
33382AB2	Fixe	AbriBus	92 Rue Georges Clemenceau	33380	BIGANOS	44,646052	-0,961845911
33382AB3	Fixe	AbriBus	44 Avenue Raymond Poincaré après la tabac pmu	33380	BIGANOS	44,65629757	-0,987271052
33382AB4	Fixe	AbriBus	44 Avenue Raymond Poincaré face au bar tabac	33380	BIGANOS	44,65600756	-0,987279099
33382AB5	Fixe	AbriBus	Rue Gutemberg face a l'AB14	33380	BIGANOS	44,63810293	-0,956856707
33382AB6	Fixe	AbriBus	Rue Gutemberg au niveau de NETTO	33380	BIGANOS	44,63813728	-0,956626037
33382AB7	Fixe	AbriBus	86 Rue Georges Clemenceau	33380	BIGANOS	44,64592892	-0,962720311
33382AB8	Fixe	AbriBus	106 Rue Georges Clemenceau	33380	BIGANOS	44,64619608	-0,959726966
33382AB9	Fixe	AbriBus	47 Rue Jean Moulin	33380	BIGANOS	44,63509326	-0,963234582

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

PANNEAUX D AFFICHAGE LIBRE

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
33382AL1	Fixe	Panneau affichage libre	Avenue des Boîens	33380	BIGANOS	44,639674	-0,978501
33382AL2	Fixe	Panneau affichage libre	Rue Jean Moulin	33380	BIGANOS	44,637208	-0,964466
33382AL3	Fixe	Panneau affichage libre	Rue des Colverts angle Rue des Bouvreuils	33380	BIGANOS	44,649918	-0,958364
33382AL4	Fixe	Panneau affichage libre	Rue Jean Zay	33380	BIGANOS	44,641628	-0,974893
33382AL5	Fixe	Panneau affichage libre	Allée des Arroumics et Allée des Agasses	33380	BIGANOS	44,66893	-0,908361
33382AL6	Fixe	Panneau affichage libre	Avenue de la Libération	33380	BIGANOS	44,644563	-0,979525
33382AL7	Fixe	Panneau affichage libre	Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,632364	-0,97983
33382AL8	Fixe	Panneau affichage libre	Allée Maurice Lafon	33380	BIGANOS	44,647209	-0,958661
33382AL9	Fixe	Panneau affichage libre	Canauley Ouest	33380	BIGANOS	44,657851	-0,915276

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

COLONNE D AFFICHAGE CULTURELLE

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
33382C1	Fixe	Colonne Morris	Rue de la Gare devant l'entrée de la Gare SNCF	33380	BIGANOS	44,637542	-0,9664

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

JOURNAUX ELECTRONIQUES D INFORMATION

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
33382JEI1	Digital	Journal electronique	13 Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,632234	-0,980298
33382JEI2	Digital	Journal electronique	Avenue Raymond Poincaré angle Rue de Tagon	33380	BIGANOS	44,656192	-0,9874
33382JEI3	Digital	Journal electronique	D3E13 niveau du MAC DO	33380	BIGANOS	44,636697	-0,958661
33382JEI4	Digital	Journal electronique	54 Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,63498	-0,974194
33382JEI5	Digital	Journal electronique	Avenue de la Libération niveau la Halle du Marché	33380	BIGANOS	44,64169	-0,976158
33382JEI6	Digital	Journal electronique	Route de Bordeaux	33380	BIGANOS	44,665522	-0,908503
33382JEI7	Digital	Journal electronique	Avenue de la Libération angle Avenue de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	44,637856	-0,968692

Rapport d'activités annuel – Patrimoine

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

MATS

Nom de l'actif	Type Produit	Format	Adresse	Code Postal	Ville	Géolocation (Latitude)	Géolocation (Longitude)
33382PLM5	Fixe	Mat	Sur rond point niveau Impasse des Abattoires	33380	BIGANOS	44,637528	-0,968273
33382PLM6	Fixe	Mat	163 Rue Georges Clémenceau sur rond point	33380	BIGANOS	44,64639	-0,950678
33382PLM7	Fixe	Mat	47 Avenue de la Libération	33380	BIGANOS	44,639889	-0,973061

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Compte rendu Technique

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

Ville	BIGANOS
mobilier contrat AB	13
mobilier contrat PL	45
mobilier contrat ECRAN HD	2
mobilier contrat MAT	3
mobilier contrat JEI	10
mobilier contrat TOTEMS ENTRE VILLE	4
mobilier contrat PANNEAUX INFO HISTORIQUE	5
mobilier contrat PLAN VILLE	10
moblier en place AB	11
moblier en place PL	39
moblier en place ECRAN HD	2
moblier en place MAT	3
moblier en place JEI	7
moblier en place TOTEMS ENTRE VILLE	0
moblier en place PANNEAUX INFO HISTORIQUE	0
moblier en place PLAN VILLE	0
raison du mobilier pas encore en place	Le mobilier manque, la mairie ne nous a pas encore fourni les emplacements qu'ils souhaitent
nombre techniciens en local	1
nombre techniciens en renfort	1
casses	VITRE PL35A (23-09-2024) VITRE PL38A (17-05-2024) REMISE EN PLACE DE LA FONDATION PL38 (13-12-2024)
deplacement	DEPOSE MAT 3 (27-05-2024)
frequence nettoyage	NETTOYAGE QUOTIDIEN
fait(s) marquant(s)	-
preconisation(s)	-

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Contrat

Rapport d'activités annuel – Informations relatives au contrat

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

CONCESSION DE SERVICE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES

Commune de Biganos
52, avenue de la Libération
CS 80450
33380 Biganos
Tél. 05 56 03 94 50

- **Durée** : 14 ans
- **Date de début de concession** : 1er mai 2022

- **Détail du mobilier initial attendu et répartition :**

Article 5 – Périmètre du contrat

Le service est composé des mobiliers suivants :

MOBILIERS URBAINS	QUANTITÉS
Abris voyageurs	13
Mobiliers d'affichage administratifs et d'informations 2 m²	45
Mobiliers d'affichage administratifs et d'informations 8 m²	0
Écran couleur full HD	2
Mâts-drapeaux	3
JEI (dont numériques)	10
Mobiliers d'affichage numériques	10
Option 1 – Mobiliers supplémentaires	4 totems d'entrée de ville 5 panneaux d'information historique 10 plans de ville
Option 2 – Application numérique	1

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

philippe Védiaud publicité

Rapport d'activités

Pièces administratives

Rapport d'activités annuel – Pièces Administratives

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne
2 RUE DAHOMEY
60200 COMPIEGNE

Code de vérification : b3YkC9855W
https://controle.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 2024B01649

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 19 février 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	751 065 715 R.C.S. Compiègne
Date d'immatriculation	21/10/2024
Transfert du	R.C.S. de Pontoise en date du 01/01/2024
Date d'immatriculation d'origine	19/04/2012
Dénomination ou raison sociale	**PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	8 012 000,00 Euros
Adresse du siège	53 Rue Corbier Thiébaut 60270 Gouvieux
Activités principales	Mise en place de mobiliers urbains ou panneaux publicitaires, location d'espaces publicitaires, location de mobiliers urbains, l'entretien des dits mobiliers et panneaux publicitaires, achat et revente de mobiliers urbains.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 19/04/2111
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2012

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	VEDIAUD Philippe René Jacques Claude
Date et lieu de naissance	Le 01/12/1956 à Courbevoie (92)
Nationalité	Française
Domicile personnel	34 Rue de Paris 95350 Saint-Brice-sous-Forêt

Directeur général

Nom, prénoms	VEDIAUD Alexandre Jean Francis
Date et lieu de naissance	Le 11/09/1984 à Montmorency (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	54 Avenue de Boran 60270 Gouvieux

Directeur général délégué

Nom, prénoms	VEDIAUD Maxime Philippe Georges
Date et lieu de naissance	Le 02/05/1986 à Montmorency (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	84 Route De Baillon 95270 Chaumontel

Directeur général délégué

Nom, prénoms	VEDIAUD Francois-Xavier Jacques Raymond
Date et lieu de naissance	Le 16/04/1990 à Gonesse (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	15 Honoré Mirabeau 95190 Châtenay-en-France

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	AXIS AUDIT
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	50 Rue de Rome 75008 Paris 8e Arrondissement

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne
2 RUE DAHOMEY
60200 COMPIEGNE

N° de gestion 2024B01649

Immatriculation au RCS, numéro	518 521 695 RCS Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms	JAMET Laurent
Date et lieu de naissance	Le 11/11/1968 à Chinon (37)
Nationalité	Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle	Rue de Rome 75008 Paris 8e Arrondissement

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	53 Rue Corbier Thiébaut 60270 Gouvieux
Nom commercial	PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
Enseigne	PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
Activité(s) exercée(s)	Mise en place de mobiliers urbains ou panneaux publicitaires, location d'espaces publicitaires, location de mobiliers urbains, l'entretien des dits mobiliers et panneaux publicitaires, achat et revente de mobiliers urbains.
Date de commencement d'activité	01/01/2024
Origine du fonds ou de l'activité	Apport
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Angoulême
R.C.S. Saintes
R.C.S. Brive
R.C.S. Bergerac
R.C.S. Romans
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Saint-Etienne
R.C.S. Perpignan
R.C.S. Pontoise
R.C.S. Versailles
R.C.S. Albi

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER THIEBAUT
60270 GOUVIEUX

agissant, tant pour son compte, que pour celui de :

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER THIEBAUT
60270 GOUVIEUX
N°SIRET 751 065 715 00011

est titulaire d'un contrat d'assurance n° : 148126400
garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir et imputables à ses activités telles que décrites dans le contrat susvisé du fait de dommages (ou préjudices) corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, **sous la seule réserve des exclusions prévues au titre du contrat et dans la limite des montants ci-après.**

pour les activités suivantes :

Achat, vente, installation ***hors travaux de bâtiment ou géniecivil***, location, entretien de mobiliers urbains ou de panneaux publicitaires.
Location d'espaces publicitaires.

et toutes activités connexes ou annexes suivantes se rapportant aux activités décrites et garanties ci-dessus :

1. Les diverses activités publicitaires et commerciales y compris le mécénat et le partenariat sous toutes leurs formes,
2. Les travaux de démolition, de construction, d'installation, d'extension, de réparation, de rénovation ou d'entretien de bâtiments ou d'installations industrielles pour son propre compte, en qualité de maitre d'ouvrage pour des chantiers dont le montant n'excède pas 300.000€, **à l'exclusion de toute mission en qualité de maitre d'œuvre,**
3. La gestion, la surveillance et la promotion immobilière de son propre patrimoine,
4. Le chargement, l'affrètement de moyens de transport, le transport par tous moyens, le déchargement ou déménagement de matériels, de produits, de marchandises, d'outillages et de tous objets divers,
5. Les travaux, autres que ceux visés au point 2. ci-dessus, effectués par les services et ateliers de l'assuré,
6. Le prêt, la location, la consignation, le dépôt de tous biens ou matériels, au personnel ou à des tiers ou chez des tiers,
7. Les activités accessoires concernant les sous-produits, les déchets et tous les biens de l'assuré tels que le matériel, les installations industrielles, terrains ou bâtiments,
8. La production d'énergie à partir de ses propres installations pour propre compte et revente aux réseaux EDF – ERDF,
9. Les restaurants, les cantines et bars, les coopératives de consommation, le service médical de l'entreprise,
10. Le Comité Social et Economique (CSE) y compris dans le cadre de la gestion des œuvres sociales qui leur sont confiées conformément aux dispositions du Code du travail,
11. Les actes d'assistance éventuellement effectués à titre bénévole ou sur réquisition,
12. Les actions de formation reçues ou données,
13. La participation aux foires et salons professionnels,
14. L'organisation de tout événement dans le cadre de son activité pour ses clients, partenaires ou collaborateurs,
15. La mise à disposition de personnel,
16. La commercialisation par internet.

ENTREPRISE

Les montants s'appliquent pour l'ensemble des assurés et des activités mentionnées au contrat.

Nature des Garanties	Montant des garanties
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Montants de garanties exprimés par sinistre	
Tous dommages confondus (1) (4) Dont	10.000.000 €
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	10.000.000 €
- Limité en cas de faute inexcusable (3) à	3.500.000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3.000.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	500.000 €
- Atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré (3)	750.000 €
.dont frais d'urgence	500.000 €
- Préjudice écologique (3)	500.000 €
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET / OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Montants de garanties exprimés par sinistre pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance	
Tous dommages confondus (4)	3.500.000 €
Dont Hors GARANTIE « ETATS UNIS D'AMERIQUE ET/OU CANADA » :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs avec une sous-limite pour les dommages aux biens confiés fixée à 305 000 €	3.000.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs y compris Frais de dépose repose et Frais de retrait engagés par un tiers	500.000 €
- Frais de dépose repose engagés par l'assuré	500.000 €
- Frais de retrait engagés par l'assuré	500.000 €
- Préjudice écologique	500.000 €
Dont GARANTIE « ETATS UNIS D'AMERIQUE ET/OU CANADA » selon dispositions prévues au paragraphe « Territorialité » (2) :	Exclu
Tous dommages confondus Dont :	Exclu
- Dommages immatériels non consécutifs suite à un vice caché (loss of use)	Exclu
- Frais de dépose repose engagés par l'assuré ou par un tiers	Exclu
- Frais de retrait engagés par l'assuré ou par un tiers	Exclu

(1) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.
(2) Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.
(3) Montant exprimé par année d'assurance.
(4) Sans pouvoir dans le cadre de l'utilisation des aéronefs civils sans personne à bord, selon les termes de l'article II.I.18 des Conventions Spéciales, excéder 10.000.000 € par année d'assurance, tant en responsabilité civile exploitation qu'en responsabilité civile professionnelle confondues, étant entendu que les sous-limitations de garanties dont les montants sont inférieurs demeurent applicables.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

ENTREPRISE

La présente attestation est valable **pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 .** Elle est délivrée pour faire valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD en dehors des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre.

Fait à CAGNES SUR MER le 17/12/2024

L'Assureur,

FEUILLET

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126.
MMA IARD, Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé - RCS Le Mans 440 048 882.
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9.
Entreprises régies par le code des assurances. www.mma.fr - IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* **:** 18157895

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* **:**
SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* **:**
53 RUE CORBIER THIEBAUT
60270 GOUVIEUX

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* **:** 751065715

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA[(1)]
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés[(1)]
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* **: 09/12/2024**

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CLERMONT-DE-L'OISE
EQUIPE IFU
11 RUE DES SABLES
60607 CLERMONT CEDEX

Tél. : 0344508671
SIE.CLERMONT-DE-LOISE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

[(1)] Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

page 1/1

Rapport d'activités annuel – Pièces Administratives

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF PICARDIE
TSA 60200
21037 DIJON CEDEX 9

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 751065715

Page 1/3

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

XVSU6UPCEAJ3AXD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

A AMIENS, le 06/02/2025

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER
60270 GOUVIEUX

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Valérie HADET

NAT / LR 2277 / Attestations vigilance - URSSAF / 02 / Novembre 2024

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale — 2/3

CODE DE SÉCURITÉ

XVSU6UPCEAJ3AXD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER
60270 GOUVIEUX

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 41 salariés,
  L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 177348 euros,
- au titre du mois de décembre 2024,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
32 RES DE DE LATOUR BAS ELNE	66200 ELNE	75106571500102
3 CHE DU JOUSSET	17460 THENAC	75106571500052
AV TOUR DE LOYRE	19360 MALEMORT SUR CORREZE	75106571500078
53 RUE CORBIER	60270 GOUVIEUX	75106571500136
20 APPT DE SILICE ZONE MAEVA	33380 MARCHEPRIME	75106571500037
191 AV DEMBOURG	81000 ALBI	75106571500094

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2024.

Fait à : AMIENS
le : 06/02/2025

La Directrice, Valérie HADET

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*

*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*

Rapport d'activités annuel – Pièces Administratives

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale — 3/3

CODE DE SÉCURITÉ

XVSU6UPCEAJ3AXD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
53 RUE CORBIER
60270 GOUVIEUX

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 41 salariés,
  L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 177348 euros,
- au titre du mois de décembre 2024,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
5 RUE CONDORCET	26100 ROMANS SUR ISERE	75106571500060
ZA DE LA ROQUE AV DE LA ROQUE	24100 CREYSSE	75106571500110
24 RUE BENOIT FOURNEYRON	42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	75106571500128

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2024.

Fait à : AMIENS
le : 06/02/2025

La Directrice, Valérie HADET

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*

*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25093-DE

mobilier urbain

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 094 :

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents : **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. Georges BONNET
Présentation en commission municipale « Ressources » le 24 novembre 2025

Le 24 juin 2025, le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) s'est réuni et a présenté à ses membres le rapport d'activités 2024. ***(cf. annexes n°17).***

A titre d'information, ce rapport présente le fonctionnement du S.D.E.E.G et son activité notamment en matière d'accompagnement des territoires dans la transition énergétique, d'accompagnement des collectivités pour la qualité des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de gaz, de développement durable, de mobilité et en matière budgétaire.

Pour la parfaite information des conseillers municipaux, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire lors d'une séance du conseil municipal, mais ne fait pas l'objet d'un vote.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel d'activités 2024 du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

SDEEG
NOTRE ÉNERGIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

www.sdeeg33.fr
05 56 16 10 70
contact@sdeeg33.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

SOMMAIRE

01 ÉDITO XAVIER PINTAT 03

02 PRÉSENTATION DU SDEEG 04

03 FINANCES 07

04 RESSOURCES HUMAINES 12

05 LES ÉLUS 14

06 LA COMMUNICATION 16

07 L'ÉLÉCTRICITÉ ET LE GAZ 17

08 TRANSITION ÉNÉRGÉTIQUE 20

09 ÉCLAIRAGE PUBLIC 25

10 DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE 28

11 URBANISME 29

12 JURIDIQUE ET FONCIER 31

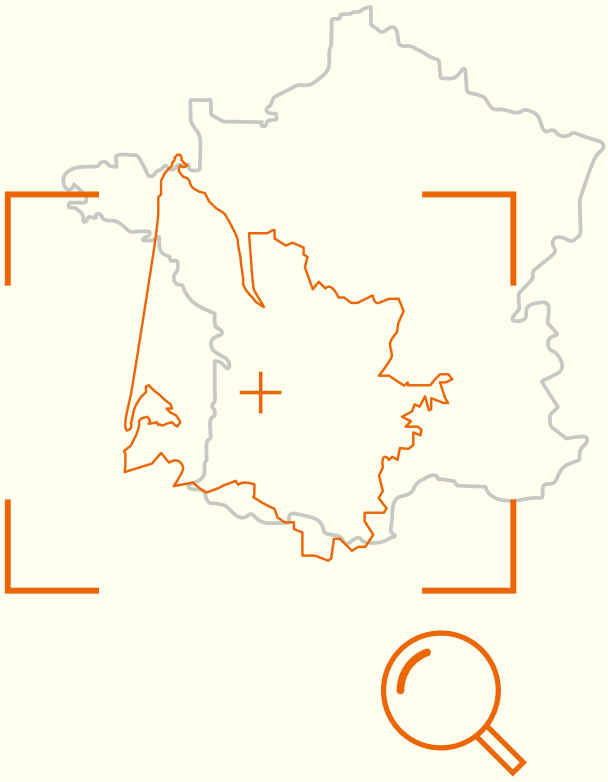

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

ÉDITO

En parcourant le rapport d'activité 2024, vous constaterez que le SDEEG poursuit un objectif de transparence vis-à-vis des collectivités girondines, avec le souci de conforter le développement du service public de l'électricité et du gaz qui est notre cœur de métier, mais également les autres missions liées à l'énergie ou à l'aménagement du territoire.

Conscient de l'enjeu que représente pour nos communes la qualité du réseau de distribution d'électricité, le SDEEG investit quotidiennement pour moderniser et fiabiliser le réseau électrique, vecteur de la transition énergétique. Toujours avec la même exigence, que ce soit pour l'électricité ou le gaz, le travail de contrôle de nos concessionnaires permet également de s'assurer d'une amélioration de la qualité du service rendu.

En éclairage public, notre syndicat gère désormais près de 125 000 points lumineux, pour le compte de 401 collectivités. Notre expertise, en matière de nouvelles technologies concernant l'éclairage public, fait aujourd'hui référence : "éclairer moins et mieux !". L'accompagnement technique, juridique et financier du SDEEG a permis d'engager plus de 20 millions d'euros de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine éclairage public des communes.

S'agissant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, cette compétence exercée depuis 2018 suscite un véritable intérêt de la part des collectivités. Les maires ont ainsi pu s'appuyer sur les outils du SDEEG (contrôle, entretien, travaux, suivi du patrimoine) pour garantir leur responsabilité en la matière.

Depuis plusieurs années, nous n'avons cessé de développer nos missions et services dans le domaine de la transition écologique. Notre palette d'outils s'est récemment étoffée pour couvrir pleinement les domaines de l'efficacité énergétique, notamment au niveau des bâtiments scolaires. De plus, nous nous sommes résolument tournés vers la mobilité alternative en accentuant notre maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques, mais aussi en promouvant le bioGNV. Par ailleurs, grâce à une professionnalisation de ses techniques d'achat, le SDEEG a permis d'obtenir des prix de l'énergie compétitifs pour le compte des collectivités.

Enfin, comme nous pouvons le constater à la lecture des chiffres, le nombre de communes qui nous confient l'instruction du droit des sols tend toujours à augmenter. C'est une manifestation de la satisfaction des adhérents, compte tenu de l'expertise développée sur des sujets bien particuliers (loi littoral, ERP, permis d'aménager…). De plus, notre service foncier et juridique rencontre un immense succès dans le cadre de la rédaction d'actes en la forme administrative, voire dans le domaine de la publicité.

Dans son fonctionnement interne, notre syndicat a évolué vers une dématérialisation aboutie de ses procédures pour rester une structure efficiente, administrée par des élus engagés. Je souhaiterais également remercier l'ensemble des collaborateurs du SDEEG, pour leur mobilisation et leur implication quotidiennes au service des collectivités girondines.

Bonne lecture à chacune et chacun d'entre vous.

Xavier PINTAT
Président du SDEEG

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LE SDEEG

Créé en 1937, le SDEEG est un syndicat mixte qui regroupe les communes et intercommunalités de Gironde. Au-delà de sa vocation initiale d'organiser le service public de la distribution électrique, le SDEEG exerce aujourd'hui d'autres compétences comme la distribution de gaz, l'éclairage public, la transition énergétique ou encore l'achat d'énergies. Le SDEEG accompagne également juridiquement et techniquement les communes de Gironde dans la défense contre l'incendie, l'instruction des autorisations d'urbanisme ou la gestion du foncier communal.

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

367
communes

Le SDEEG, propriétaire du réseau public de distribution d'électricité basse et moyenne tension sur sa concession, veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de la distribution d'électricité. En tant qu'autorité organisatrice et concédante, il assure le contrôle de la concession confiée à Enedis pour la distribution.

GAZ

181
communes

À l'image de la compétence exercée dans le domaine de l'électricité, le SDEEG organise le service public de distribution du gaz, en assurant un contrôle approfondi sur l'entretien des ouvrages, la sécurité et la qualité des services rendus par les concessionnaires GRDF et RÉGAZ. Il peut participer financièrement pour garantir la rentabilité économique des extensions de réseaux dans les communes en concession.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

401
collectivités

Le SDEEG entretient et exploite le réseau d'éclairage public. Il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs (rénovation, extension du réseau, mise en place de nouveaux matériels) pour les communes qui lui ont transféré cette compétence.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE et MOBILITÉ

288
collectivités

Le SDEEG s'implique fortement auprès des collectivités pour réaliser des économies d'énergies et développer les énergies renouvelables. Il développe un réseau de mobilité électrique et mobilité au biogaz.

URBANISME

95
communes

Le SDEEG réalise l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (DP, CU, PC, PA...)

JURIDIQUE ET FONCIER

182
collectivités

Le SDEEG propose une assistance pour la rédaction des actes en la forme administrative.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

102
communes

Le SDEEG entretient et contrôle le réseau de défense incendie. Il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs (rénovation, extension du réseau, mise en place de nouveaux matériels) pour les communes qui lui ont transféré cette compétence.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

L'ANNÉE EN CHIFFRES

** Dans ce rapport, les données sont comparées par rapport aux chiffres de 2023.*

SDEEG
NOTRE ÉNERGIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

454 communes adhérentes

29 intercommunalités adhérentes

808 délégués

79 agents administratifs et techniques

Électricité

19 323 km de réseaux électriques **+ 2 663 km**

418 opérations de travaux réalisées par le SDEEG

136 opérations de raccordement au réseau électrique

Gaz

3 228 km de réseaux de gaz naturel

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

L'ANNÉE EN CHIFFRES

**Les données sont comparées par rapport aux chiffres de 2023*

Éclairage Public

125 000 points lumineux **+ 5809**

401 collectivités en transfert de compétence **+ 9**

9200 armoires de commande

20 491 084 € de travaux neufs

Transition énergétique et Mobilité alternative

2 660 membres du groupement d'achat énergies

5 CDC accompagnées pour leur PCAET

7 centrales photovoltaïques mises en service

340 685 € HT travaux bornes de recharge IRVE

1 228 314 € de CEE valorisés **+ 67%**

388 points de recharge **+ 36**

3 532 abonnés Mobive en Gironde **+1 049**

Urbanisme

4459 autorisations du droit des sols

Foncier

125 dossiers confiés par les collectivités

114 actes signés pour le compte du SDEEG

Défense Extérieure Contre l'Incendie

102 communes

3040 points eau incendie en gestion

254 034 € TTC de travaux réalisés **+ 13 353 €**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LES FINANCES

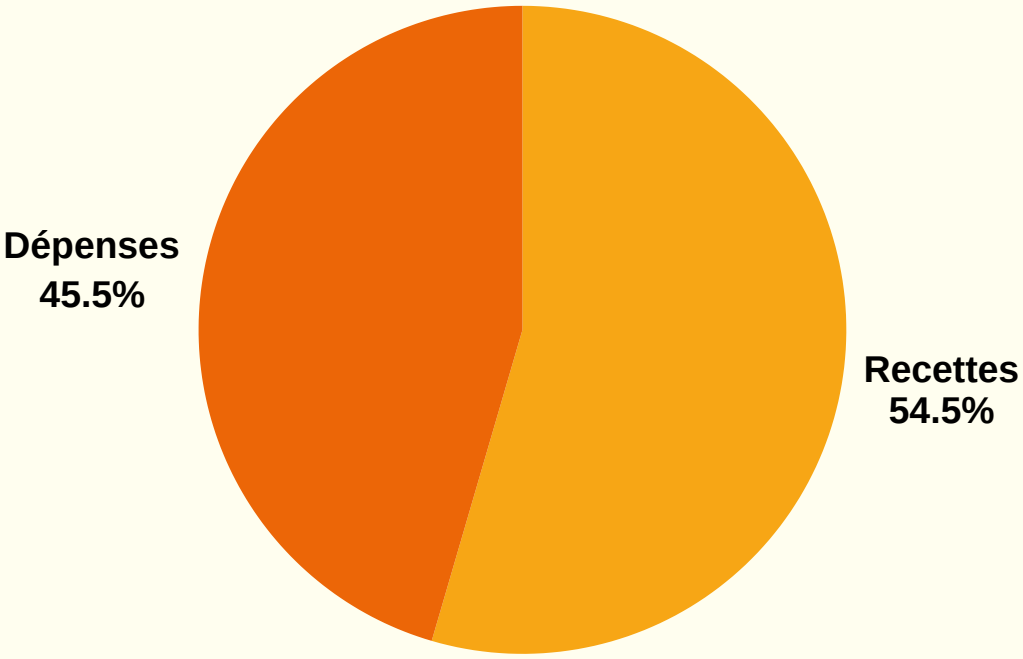

Fonctionnement

Dépenses
17,4 millions d'€
Recettes
24,8 millions d'€

Investissement

Dépenses
49 millions d'€
Recettes
54,8 millions d'€

Activité comptable

6 475 mandats émis *+ 10%*

4 122 titres émis

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LES FINANCES

Dépenses de Fonctionnement

Avec le souci permanent de maîtriser les dépenses, le SDEEG, comme toute collectivité, doit faire face à certaines charges incompressibles pour lui permettre de remplir sa mission de service public.

Dépenses de fonctionnement 17 365 283 €

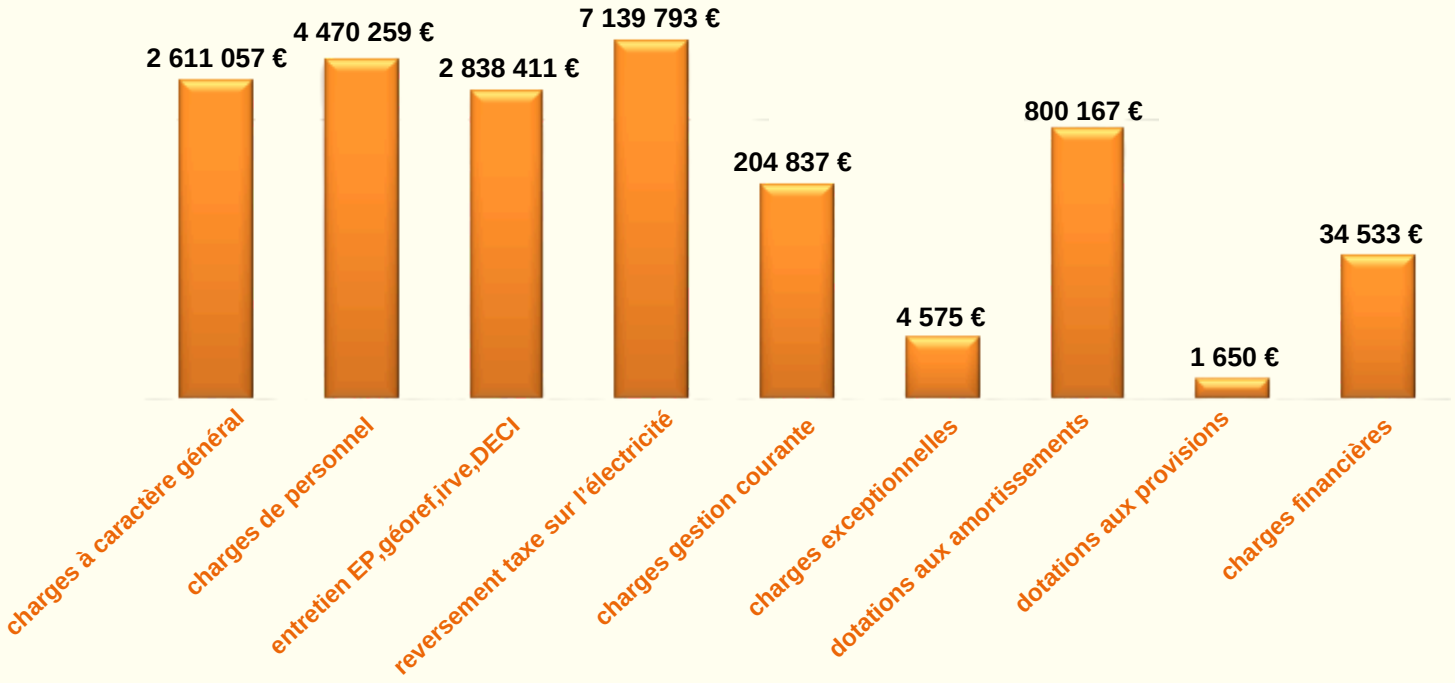

Les dépenses de fonctionnement ont diminué par rapport à 2023 (- 196 903 €).

- Le 1er poste de dépenses est le reversement d'une partie du produit de l'Assise sur l'électricité aux communes et syndicats primaires pour un montant de 7,1 millions d'€, soit 42%. Cette dépense augmente de 0,6% par rapport à 2023.
- Les charges de personnel représentent 26% des dépenses pour un montant de 4,5 millions d'€. Cependant, le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement des collectivités s'élève traditionnellement à un niveau supérieur (35%).
- Les dépenses d'entretien du patrimoine dont le syndicat a la gestion (éclairage public et défense incendie) représentent un montant de 2,8 millions d'€.
- Les charges à caractère général s'établissent à 2,6 million d'€ et sont en hausse de 3,8%.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LES FINANCES

Recettes de Fonctionnement

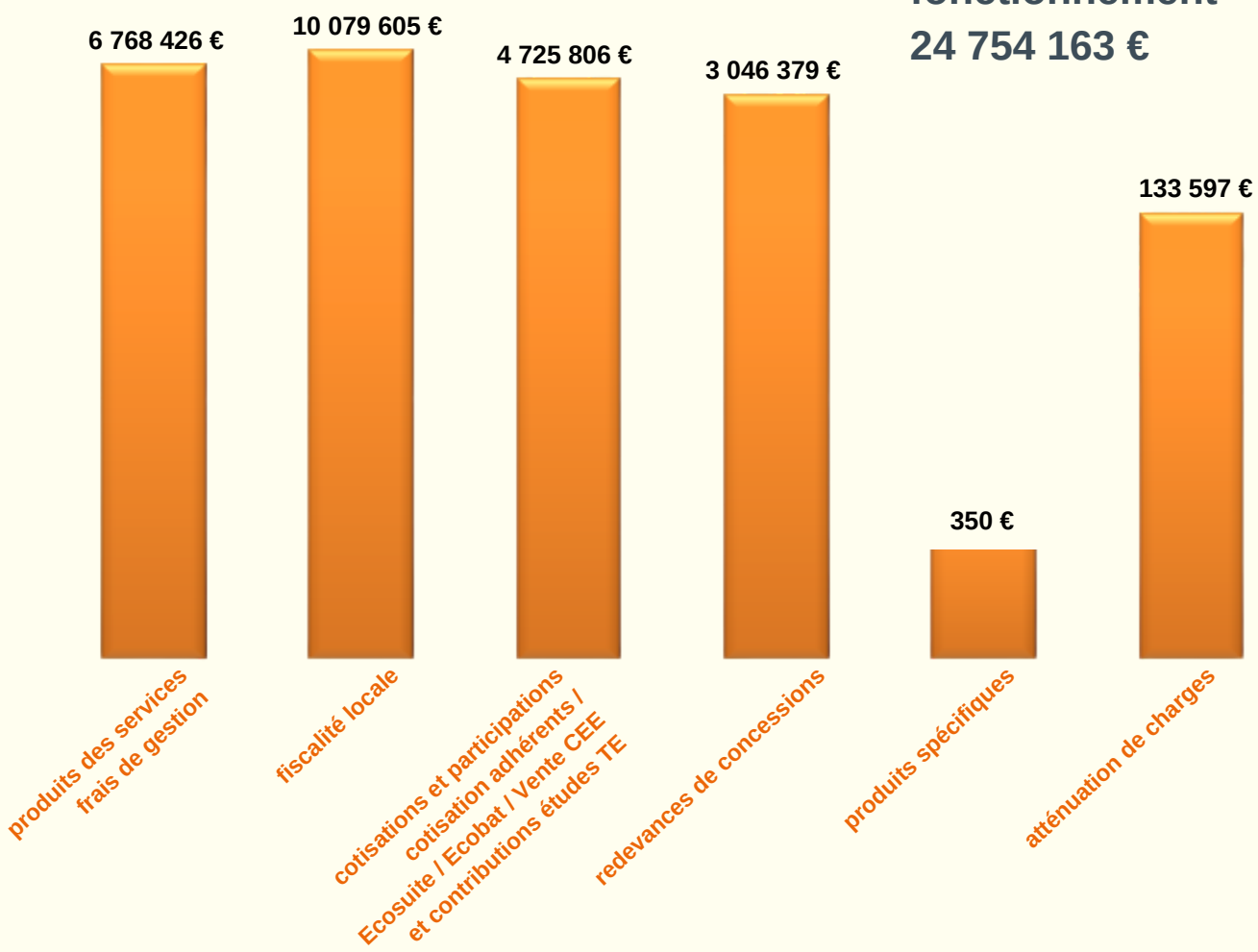

Les recettes de fonctionnement ont relativement augmenté par rapport à 2023 (+ 954 112 €).

- L'Assise sur l'électricité représente 41% des recettes de fonctionnement du SDEEG pour un montant de 10 millions d'€ versés par EDF et/ou les fournisseurs alternatifs. Cette taxe est basée sur la quantité d'électricité consommée, en vertu de l'article 23 de la loi NOME du 7 décembre 2010.
- Les produits des services s'établissent à 6,8 millions d'€. Ces recettes évoluent à la hausse de 2%. Il s'agit des contributions des collectivités liées aux compétences transférées et/ou des services rendus : redevances, prestations, frais de gestion... Ce poste comprend également les participations des particuliers pour les raccordements.
- Les redevances de concession (3 millions €) versées par les concessionnaires sont en légère augmentation de 9,3%.
- Enfin, le montant des cotisations des adhérents et des participations des communes pour l'efficacité énergétique s'élève à 4,7 millions d'€ (+ 79%).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LES FINANCES

Dépenses d'Investissement

Dépenses d'investissement 49 006 134 €

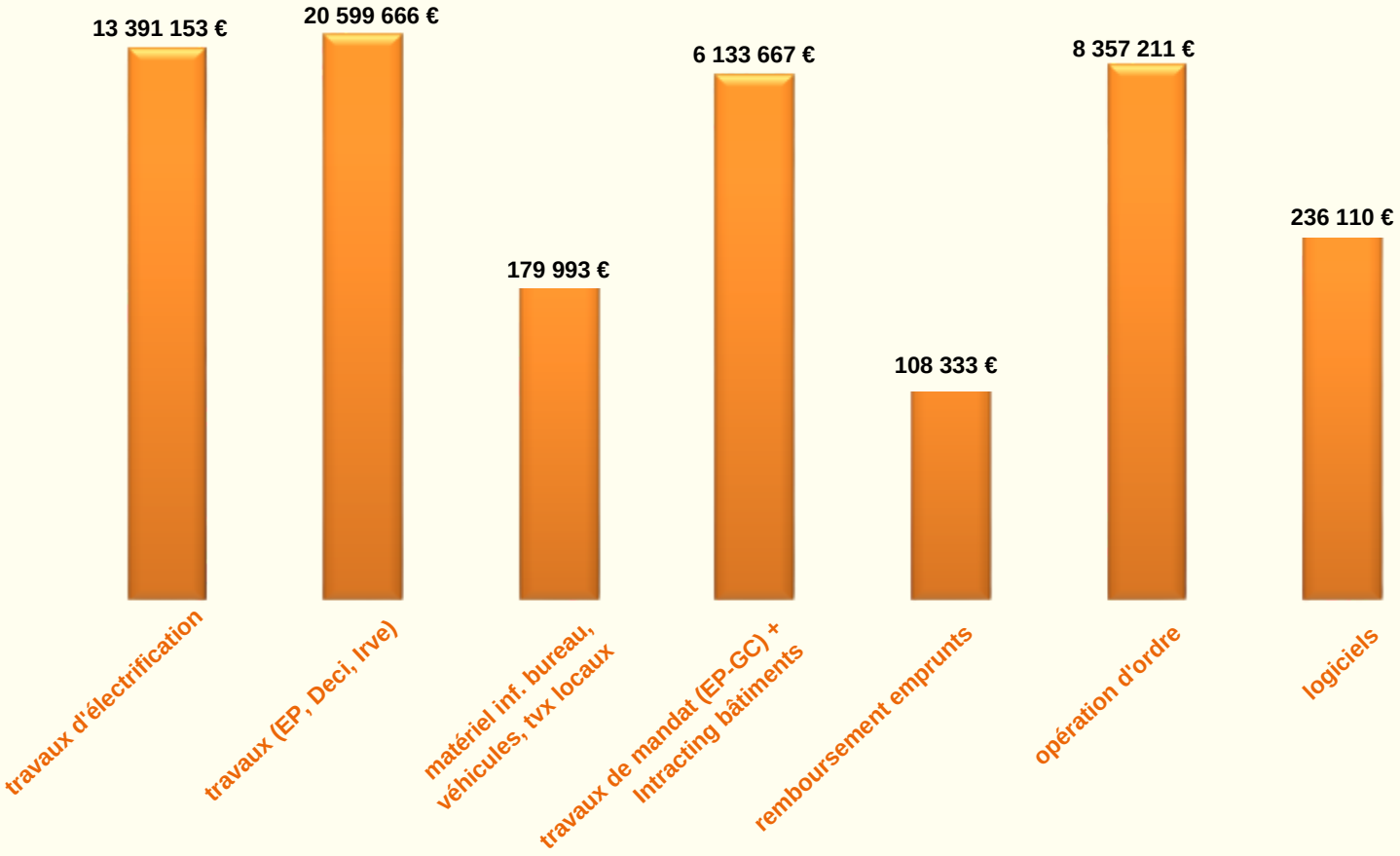

Répartition des travaux

Les dépenses d'investissement ont relativement augmenté par rapport à 2023 (+ 12 244 558 €).

- 27% des dépenses ont été consacrées au réseau d'électricité (13,4 millions d'€). Ces dépenses sont stables (identiques) par rapport à 2023.
- Les dépenses liées aux travaux d'éclairage public, de défense extérieure contre l'incendie, et d'implantation d'IRVE représentent 20,6 millions d'€ et sont en hausse de 36% pour représenter 42% des dépenses d'investissement. Sur les travaux d'éclairage public, le SDEEG a versé 993 120 € de subventions (20% du montant HT, plafonné à 12 000 € par an). Cette dynamique est liée à la rénovation énergétique du patrimoine éclairage public des communes.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications s'établissent à 2,5 millions d'€.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LES FINANCES

Recettes d'Investissement

Recettes d'investissement 54 756 087 €

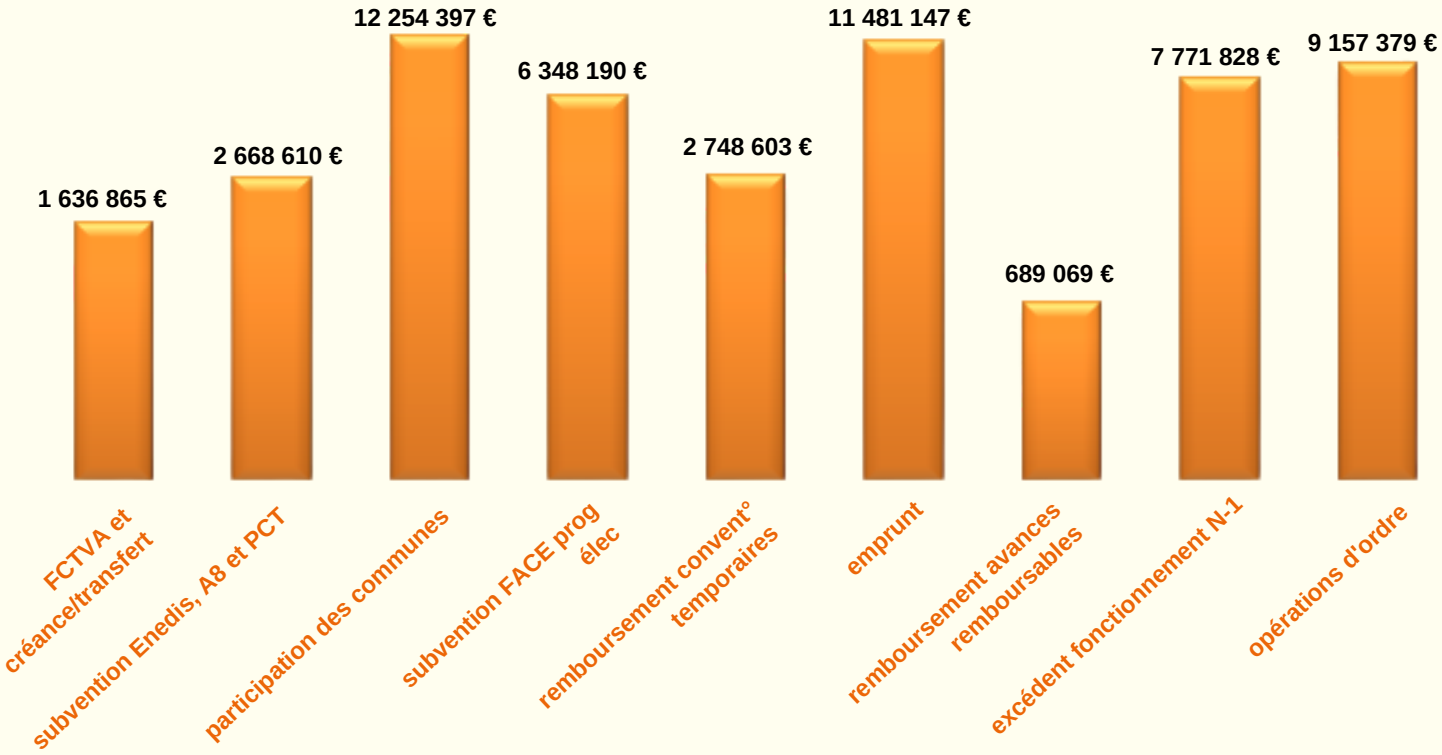

Les recettes d'investissement ont relativement augmenté par rapport à 2023 (+ 16 442 573 €).

- Les subventions du FACÉ (Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale), la subvention d'Enedis pour les enfouissements (article 8) et la Part Couverte par le Tarif représentent 6,4 millions d'euros, soit 11,5% des recettes d'investissement.
- La participation des communes, dans le cadre des enfouissements en zone urbaine et dans le cadre des travaux d'éclairage public, représente 12,3 millions d'€, soit 22%.
- Les dotations prennent en compte le FCTVA et les droits à déduction de TVA représentent un montant de 1,6 millions d'euros, soit 3%.
- Le remboursement de l'avance remboursable en éclairage public représente 689 069 €. En effet, le SDEEG offre à toutes les communes de la Gironde la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable afin de financer l'investissement en matière d'éclairage public. Cette avance remboursable se caractérise par un remboursement du capital investi sur 10 ans, à raison de 1/10ème par an.
- En 2024, le SDEEG a, outre la possibilité de moderniser l'éclairage public, ajouté une possibilité pour les communes de financer la rénovation énergétique des écoles avec une enveloppe "intracting" de 11 millions d'€ souscrite auprès de la Banque des Territoires et d'autres organismes bancaires.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

RESSOURCES HUMAINES

79 agents

41 femmes **38** hommes

8 arrivées

2 départs

Tableau des effectifs

			Catégories		
	Administratifs	Techniques	A	B	C
Titulaires	27	20	17	6	24
Stagiaires	2	2	1	2	1
Contractuels	12	16	16	7	5
Total	41	38	34	15	30
	79				

Répartition par tranche d'âge

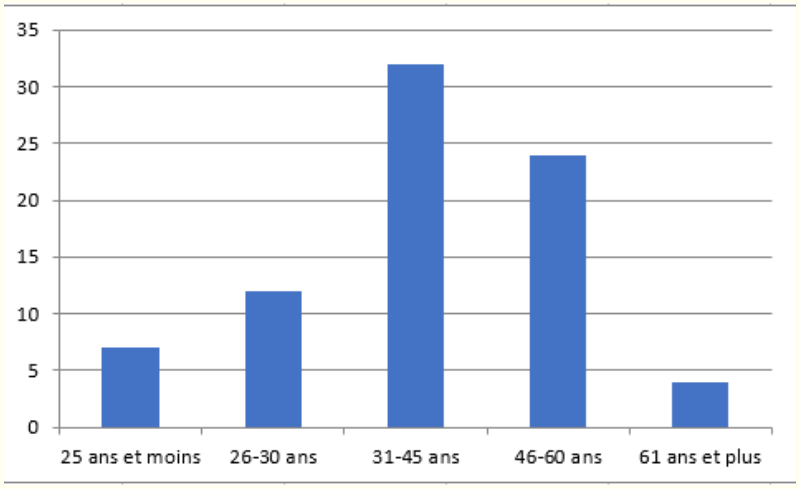

La moyenne d'âge est de 43 ans

Tickets restaurants : la quasi totalité du personnel bénéficie des titres de restauration pour une part patronale de **70 146 €** en 2024.
(Soit +3 042€ par rapport à 2023)

Action sociale

Bénéficiaires du CNAS

Nombre d'adhérents	85
Nombre de bénéficiaires	65
Nombre de prestations	421
Montant versé des prestations (en €)	23 468
Montant des avantages (en €)	3 227
Montant de la cotisation versé par le SDEEG (en €)	17 787

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES

MAJ 12/2024

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES Stéphane Oulié

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTRICE SEM GIRONDE ÉNERGIES Sophie Labatut

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES
Céline Perez
Mélodie Boulogne
Jean-Marc Colly
Vincent Despres
Julie Lagrave
Alexandre Pascaud

RACCORDEMENTS
Dominique Gabas
Mélodie Boulogne
Damien Gauthier

ÉCLAIRAGE PUBLIC
Frédéric Perrot
Caroline Aumailley
Tiphaine Douence
Ludovic Dubois
Adrien Du Boishamon
Sébastien Gasnier
Sébastien Pinaquy
Matthieu Pomier
Anthony Serveaux
Mathieu Varoqui
Aurore Visserias

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Mathieu Echeverria
Marine Lopez
Maëva Mancier
PÔLE ACHAT ÉNERGIES
Guillaume Brocas
PÔLE EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE
William Ravaille
Marco Da Costa
Arthur Laurent
Elliot Le Guilvout
Ninon Dradjiotis
PÔLE MOBILITÉ
Nathalie Lalanne
Etienne Le Maistre
PÔLE PLANIFICATION
Cécile Perdrix

DECI
Jean-Luc Dieu
Corinne Ferrant
Jonathan Guérin

URBANISME
Quentin Mitrope
Delphine Bernier
Florence Lachamp
SECTEUR A
Julien Armayan
Siham Benamer
Maëva Borderie
SECTEUR B
Emmanuel Lelarge
Mylène Gimel
Alexia Larramendy
SECTEUR C
Aziliz Querré
Morgane Bonnet
Camille Le Roux
SECTEUR D
Sylviane Peuvrel
Mathilde Jacquet
Alexandre Poverello

JURIDIQUE ET FONCIER
Nathalie Gautier
Lorraine Billecocq
Grégoire De Germay
Julie Rippol
Paul Vallet

GIRONDE ÉNERGIES
ADMINISTRATION ET FINANCES
Rosanne Fiquet
Nadine Joyeux

INGÉNIERIE
Noé CRIQUET
Alain Gement
Denis Le Cardinal
Nathalie Lalanne

Développement et Relations Collectivités
Michel Baumet

Ressources humaines
Aurélie Varas

Communication
Andréa Giraud

Usages numériques
Françoise Chaduteau

Comptabilité
Isabelle Puligny
Patricia Alonso
Damien Gbogou
Anne Van Walleghem
Emma Wach

Financements
Véronique Hernould

Marchés publics
Edwige Philippe
Laura Petitguillaume

Systèmes d'Information
Dominique Jacques
David Beney

Infrastructures
Jonathan Guérin
Nadège Lapierre

SIG-Cartographie
Camille Afangnike
Baptiste Laulan

LES MARCHÉS PUBLICS

30 procédures achat public

7 commissions d'appel d'offres

Procédures adaptées	4
Groupements commandes	1
Marchés subséquents	21
Appels d'offres ouverts	5
TOTAL	31

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LES ÉLUS EN 2024

4 bureaux

2 comités syndicaux

9 commissions

37 délibérations comité syndical

70 délibérations bureau syndical

Comité Syndical	2
Bureau Syndcal	4
Commision d'appel d'Offres	2
Commission des Finances	2
Commission Maitrise Demande Energies	0
Commission Energies renouvelables	1
Commission Mobilité Propre	0
Commission Répartition des Crédits	2
Commission Communication	1
Commission Eléctricité	1

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LES ÉLUS EN 2024

Xavier PINTAT, Président du SDEEG, est entouré de 14 Vice-Présidents pour identifier les besoins des communes, participer aux décisions, animer une commission tout en étant les garants de l'efficacité de l'action du SDEEG.

Alfonso Anacleto
Conseiller M. Roaillan
en charge des achats d'énergies

Durant Marcel
Pdt SIE Fronsadais
Maire Fronsac
en charge des finances

Ducout Pierre
Maire Cestas
en charge du gaz

Iriart Dominique
Conseillère M. Talence
en charge de la communication

Cattaneo Jacques
Adj/Maire Toulenne
en charge de l'électricité

Le Yondre Nathalie
Maire Audenge
en charge de la DECI

Terrancle Jacky
Pdt SIE Blayais
Maire Saint-Palais
en charge de l'urbanisme

Bluteau José
Maire Pellegrue
en charge du foncier

Garrigue Philippe
Pdt SIE Camarsac
Maire Beychac & Cailleau
en charge de la maîtrise
de l'énergie

Saumon Jean-Louis
Pdt SIE Sud Réole
Maire Brouqueyran
en charge de l'éclairage
public

Duprat Christophe
Maire St-Aubin Médoc
en charge de la mobilité
propre

Fénelon Daniel
Pdt SIE St-Philippe Aiguilhe
Maire Belves de Castillon
en charge du contrôle
des concessions

Alves Géraldo
Adj/Maire Castelnau Médoc
en charge de la
numérisation

Desmoulin Karine
Maire Le Teich
en charge des énergies
renouvelables

Le Bureau du SDEEG est l'organe exécutif du syndicat qui prépare les comités syndicaux.

ALFONSO CHARIOL Agnès, Maire de Sainte-Terre
AUBY Jean-François, Conseiller Municipal de Cénac
BEAUFILS Stéphane, Adjoint au Maire de Lapouyade
BEGUIN Gilles, Adjoint au Maire de Bonzac
BEZANILLA Frédéric, Conseiller municipal de St-Sulpice-de-Guilleragues
BEZANNIER Renaud, Conseiller Municipal de Mios
BILLOUX Roger, Adjoint au Maire de Pineuilh
BLAIN Philippe, Président SIE Cavignac, Conseiller municipal de Laruscade
BOFFO Patrice, Adjoint au Maire de Cérons
BORAS Jean-François, Maire de Langoiran
BORDIEU Lionel, Adjoint au Maire de Martignas-sur-Jalle
BOUDIGUE René, Maire de Rimons
CAZAUBON Joël, Adjoint au Maire de Lesparre-Médoc
CHARIOL Agnès, Maire de Sainte-Terre
CHARRIER Alain, Adjoint au Maire de Mérignac
COLLINET Bernard, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras
COUSSO Frédéric, Maire de Croignon
DELCROS Francis, Adjoint au Maire de Bazas
DIDIER Alain, Maire de Mesterrieux
DUPIC Frédéric, Maire de Montussan
GATINEL Didier, Conseiller Municipal de Lussac
GAUTIER Bertrand, Maire de Fargues-Saint-Hilaire
GUILLEMIN Laurent, Adjoint Maire de Bordeaux, Conseiller Métropolitain
HANNOY Dominique, Conseiller Municipal de Camblanes-et-Meynac
LALANNE Sylvain, Président du SIE du Médoc, Adjoint au Maire de Macau
LAURET Bernard, Maire de Saint-Emilion
MARI Guillaume, Conseiller Municipal de Bordeaux, Conseiller Métropolitain
MARIGOT Philippe, Adjoint au Maire de Coutras
MASSIAS Michel, Maire de Daignac
MILLAIRE Michel, Maire de Les Billaux
POIVERT Liliane, Présidente du SIE de l'Entre-deux-Mers, Maire de St-Pey-de-Castets
RIBEAUT Pierre, Adjoint au Maire de Cadillac
ROBIN Christophe-Luc, Adjoint au Maire de Libourne
TRENIT Bruno, Président du SIE du Sauternais, Adjoint au Maire de Landiras

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA COMMUNICATION

Site internet et réseaux sociaux

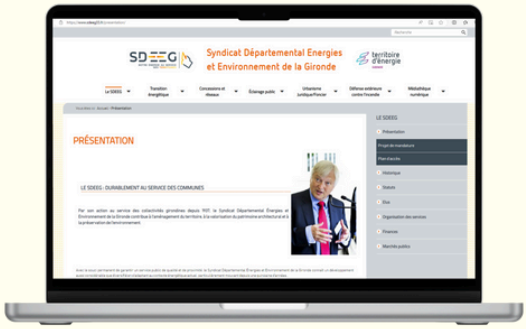

3 000 vues par mois sur le site internet

266 abonnés

1852 abonnés

382 abonnés

2 500 abonnés sur les réseaux sociaux

+ 39 %

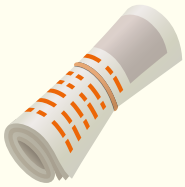

30 articles de presse

Le SDEEG & moi

L'année 2024 a été marquée par l'application Le SDEEG & Moi, une application dédiée aux élus et agents de collectivités.

L'application permet aux élus et agents de suivre l'actualité du SDEEG et de s'informer en toute simplicité. Elle donne accès :

- Aux **actualités** mises à jour régulièrement,
- Aux **événements** et instances (avec inscription en ligne, documents, gestion des pouvoirs et badges),
- À un **agenda** complet des événements organisés ou suivis par le SDEEG et ses partenaires,
- À des **consultations** (votes, questionnaires, retours d'expérience),
- Aux **coordonnées des interlocuteurs** SDEEG dédiés à la commune,
- Aux **commissions** (comptes-rendus, listes des élus),
- À une **messagerie synchronisée** avec les mails professionnels/personnels,
- Aux **rapports d'activités personnalisés**,
- Et aux informations sur **les travaux en cours** dans la commune.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

LES CHIFFRES CLÉS

La concession électrique du SDEEG en 2024

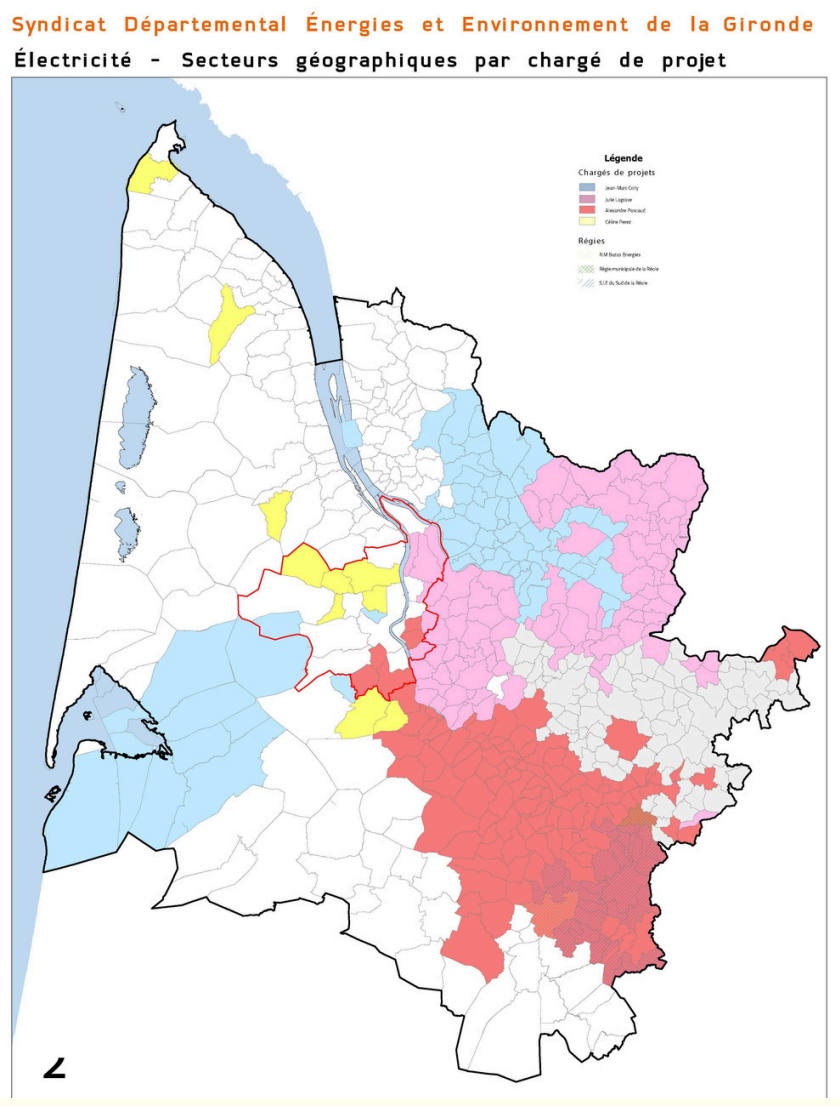

367 communes **+ 88**

19 323 km
de réseau se détaillant ainsi :

7 982 km
réseau linéaire HTA

11 341 km
réseau linéaire BT

11 312 postes HTA/BT

13 391 153 € HT de travaux assurés par le SDEEG
(Raccordements, enfouissements, sécurisations, renforcements)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

Conformément aux dispositions du contrat de concession, le SDEEG exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique. Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique en réalisant des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et/ou d'enfouissement des réseaux. Les raccordements électriques en zone rurale sont aussi assurés par le SDEEG.

En 2024, le SDEEG a engagé **418 opérations** sur le réseau électrique, représentant un investissement total de **10,9 millions d'euros.**

Organisation des travaux

Les travaux sont confiés à des entreprises, via un accord cadre, sur la base de 8 lots financiers ce qui permet une réactivité accrue. Le service Réseaux électriques est organisé par secteur géographique. Ainsi, chaque commune identifie son interlocuteur attitré, qui connaît le territoire et son historique.

Les raccordements

Pour 2024, le SDEEG a réalisé **136 opérations** de raccordements au réseau électrique pour un montant travaux de **2 054 092 € HT**.

Le service raccordement a délivré **1704 avis** sur des autorisations d'urbanisme.

LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le SDEEG, en complément à la réalisation de travaux relatifs au réseau de distribution d'électricité et dans le cadre d'une même opération, peut assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues à l'article L. 2224-36 du CGCT.

En 2024, le SDEEG a traité **50 dossiers** pour un montant de **2 464 604 € HT.**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

181 communes

169 GRDF

12 Régaz

3 228 km
de réseaux

pour un total de

79 212
points de livraison

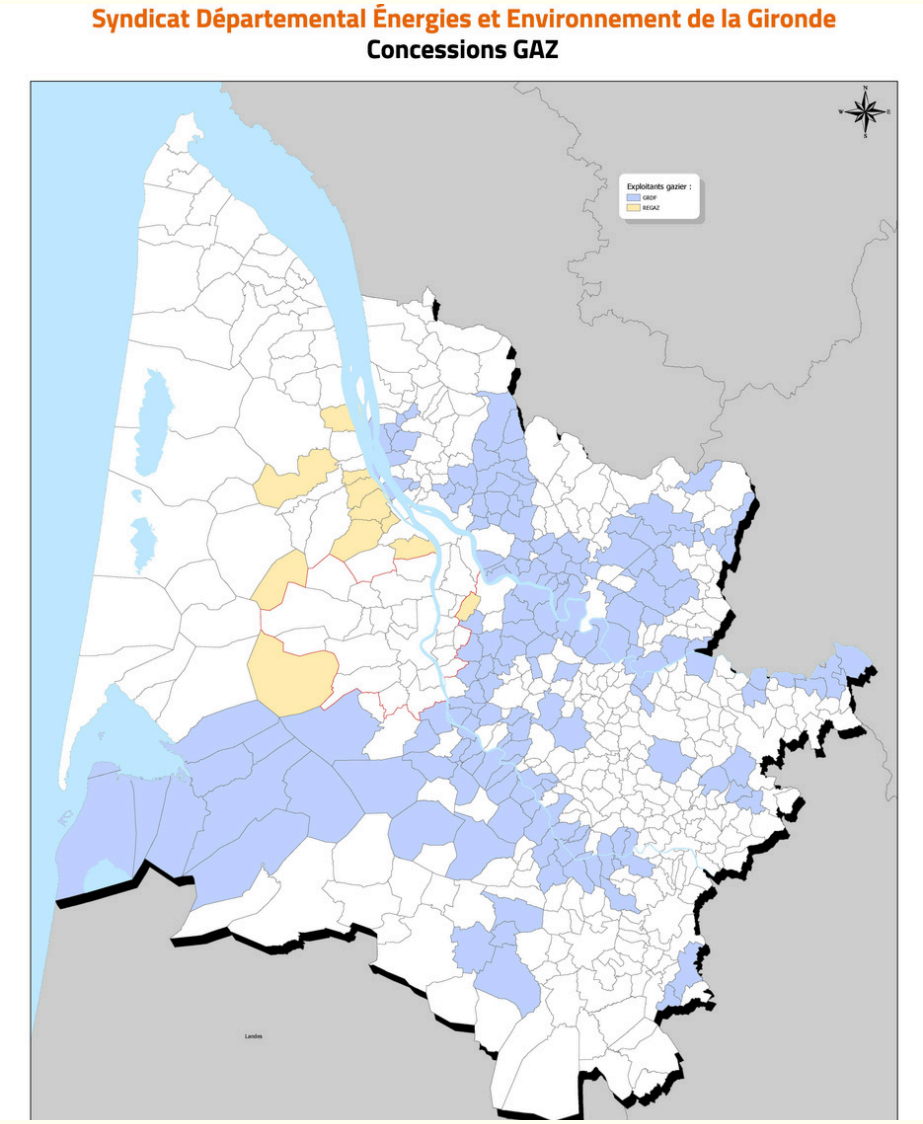

A l'image de la compétence exercée dans le domaine de l'électricité, le SDEEG organise, pour le compte de **181 communes adhérentes**, le service public de distribution du gaz, en assurant un contrôle approfondi sur l'entretien des ouvrages, la sécurité et la qualité des services rendus par les concessionnaires GRDF et RÉGAZ.

Le SDEEG peut également participer financièrement pour garantir la rentabilité des extensions de réseaux dans les communes en concession.

Enfin, il peut organiser des délégations de service public pour la desserte en gaz de toute commune désireuse d'être desservie par cette énergie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

65 bâtiments audités

84 communes adhérentes au dispositif de Conseil en Énergie Partagé **+ 6**

1 228 314 € de Certificats d'Économies d'Énergie valorisés **+ 67%**

5 communautés accompagnées en PCAET

3 532 abonnés Mobive en Gironde **+1 049**

pour **45 521** recharges sur le réseau

LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

Le **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

En 2024, le SDEEG **continue d'accompagner les CDC dans la mise en place d'actions concrètes d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique au travers de leurs PCAET**, qu'ils soient adaptés (Communauté de Communes du Blayais, Communauté de Communes du Cubzaguais), ou en cours d'élaboration (Communauté de Communes Médoc Atlantique, Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, SMERSCOT, Communauté d'agglomérations du Libournais).

Il a diffusé auprès des CDC l'outil "T.E.T.E." développé par l'ADEME, qui permet une planification et un suivi des actions et de leur impact réel sur les émissions de gaz à effet de serre. Cet outil doit permettre d'évaluer l'engagement de la collectivité dans la mise en place des actions approuvées et d'estimer les réductions des consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ainsi que l'augmentation des productions d'ENR.

Par ailleurs, le SDEEG est **un partenaire technique de plusieurs instances de concertation liés aux enjeux climatiques** : Pôle Sud Gironde, SIPHEM, SYSDAU, , SYBARVAL, PETR du Grand Libournais, SCOT Haute Gironde, le pôle de définition du projet territorial du blayais.

En lien avec les actions de développement des ENR sur le territoire girondin, **le SDEEG est intégré à la cellule du Contrat de Développement des Énergies Thermiques renouvelables composé du Département, de l'ADEME, de la Région et des animateurs territoriaux**. Il est également co-animateur du RÉSEAU-TEC porté par l'ADEME. Ce réseau permet aux acteurs de la transition énergétique d'échanger sur des actions concrètes, les financements... afin de créer une dynamique de transition.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

LE GROUPEMENT D'ACHAT ÉNERGIES

Soucieux d'accompagner les communes, le SDEEG s'est associé aux Syndicats d'Énergies de la Nouvelle Aquitaine pour constituer un groupement d'achat d'électricité et de gaz.
En mutualisant les achats à travers différents marchés, les collectivités adhérentes au groupement ont pu obtenir des **prix attractifs** avec une bonne qualité de service et ce, en toute sécurité juridique.
Le marché Électricité et le marché Gaz compte **2 660 membres** avec la répartition suivante :
- **70 000** points de livraison pour le marché électricité
- **6 500** points de livraison pour le marché gaz. **+ 500**

DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES

L'efficacité énergétique ou la maîtrise de la demande d'énergie est un axe majeur de la transition énergétique.
Le SDEEG accompagne les collectivités pour faire réaliser des audits portant sur les bâtiments communaux et l'éclairage public. Cette mission a pris beaucoup d'ampleur en 2024 grâce notamment aux accompagnements financiers apportés par le SDEEG dans le cadre du programme ACTEE, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique dont le syndicat a été lauréat. Ainsi en 2024, **65 audits** énergétiques de bâtiments ont été réalisés. Sur ces audits, le SDEEG a apporté **554 359 € (+ 369 067 €)** de subventions qui s'ajoutent à la mise à disposition d'une ingénierie poussée.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Pour aller plus loin, les collectivités peuvent s'investir sur la durée et bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP) auprès du SDEEG.

Les missions du SDEEG, à travers cet accompagnement, sont :
- la sensibilisation et la formation des équipes communales aux problématiques énergétiques,
- la mise en réseau les élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges,
- la réalisation d'un bilan énergétique personnalisé accompagné d'un inventaire du patrimoine et d'un suivi des consommations/dépenses,
- l'analyse du comportement énergétique de la collectivité afin d'élaborer un programme d'actions pour une meilleure gestion,
- l'accompagnement de la commune sur ses projets relatifs à l'énergie, comme le développement des énergies renouvelables, la mise en œuvre d'un plan d'actions,…

La mission du conseiller se déroule ensuite en 3 grandes phases : l'établissement du bilan énergétique, les actions, la pérennisation de la démarche. En 2024, **84 communes** étaient adhérentes au dispositif. **+ 6 communes**

TRAVAUX d'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SDEEG assiste également les communes sur les travaux d'efficacité énergétique de leurs bâtiments : assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. En 2024, **18 communes (+ 13 communes)** ont fait appel au SDEEG pour être accompagnées dans leurs travaux.

11 **communes accompagnées en MOE**

7 **communes accompagnées en MOD**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CONTRATS D'EXPLOITATION THERMIQUE

Lancée en 2020, cette offre d'accompagnement sur les contrats d'exploitation thermique rencontre toujours un vif intérêt technique et financier aupès des collectivités. Le groupement marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques compte, en 2024, **68 adhérents**.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Par ailleurs, les communes peuvent adhérer au volet « valorisation » des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour les travaux d'efficacité énergétique. Les matériaux et matériels mis en œuvre dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (bâtiment, éclairage public, réseaux…), permettant de diminuer les consommations, donnent lieu à un volume d'économies d'énergie calculé en kWh cumac, qui ouvre droit à l'attribution de CEE.

Ces CEE sont ensuite vendus sur un marché national d'échanges. Le SDEEG réalise, pour le compte des collectivités, la préparation et le montage des dossiers, le dépôt au pôle national des CEE et ensuite la négociation et la vente au meilleur prix des CEE auprès des acteurs obligés.

Ainsi en 2024, le SDEEG a déclaré **13 558 446 kWh** au titre des rénovations des bâtiments publics et **174 906 892 kWh** au titre de l'éclairage public. En effet, le contexte économique d'achat n'étant pas favorable, le SDEEG a fait le choix d'attendre une période plus propice pour les vendre. La vente de ces CEE offre au SDEEG la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie.

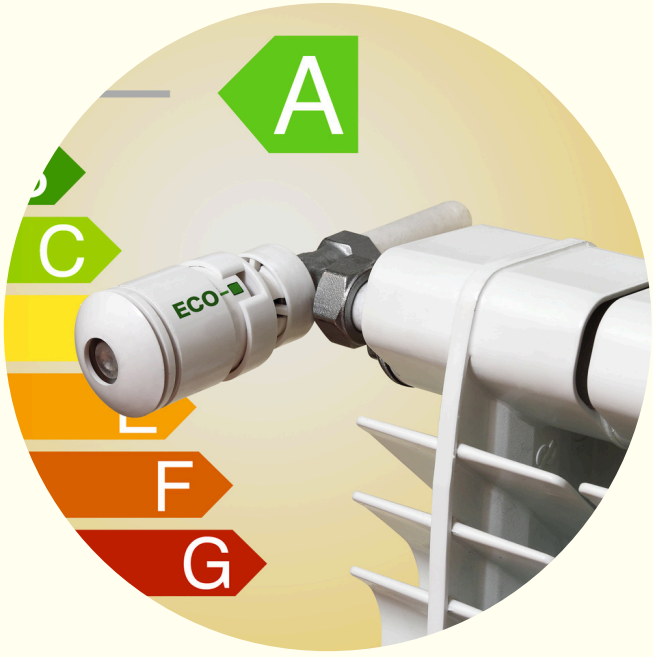

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ÉNERGIES THERMIQUES

En 2020, le SDEEG a participé à la mise en oeuvre du Contrat de développement des énergies thermiques renouvelables porté par le Département de la Gironde.

Qu'il s'agisse de projets de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de rafraîchissement ou de toute autre production thermique, les projets des communes peuvent intégrer le dispositif du contrat de développement des énergies thermiques renouvelables. Ce dispositif est coordonné par le Département de la Gironde, en collaboration avec l'ADEME et la Région, ce qui permet de bénéficier de financements.

ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le SDEEG, grâce à une Régie d'énergie renouvelable, a installé des équipements photovoltaïques sur des toitures publiques. En 2024, c'est plus de **8 574 MWh** d'énergie verte qui ont été injectés dans le réseau local.

Mise en service de 7 projets photovoltaïques en 2024 :

GIRONDE ÉNERGIES

2 toitures à Gujan-Mestras et Salles

OMBRIÈRES de Gironde

5 ombrières à Pellegrue, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Cérons, Sauveterre-de-Guyenne et Gradignan

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

L'année 2024 a été marquée par une augmentation significative du nombre d'abonnés Mobive Nouvelle-Aquitaine :
- le nombre d'abonnés au réseau Mobive de Gironde ne cesse de croître, depuis 2021, avec **3 532 abonnés.**
- le nombre de connexions est de **45 521 connexions,** ayant eu lieu sur nos **198 bornes** du réseau.
- le nombre de points de charge est de **388.**

Ce réseau bénéficie d'accords d'itinérance avec des opérateurs (ChargeMap, Kiwhi Pass…) pour permettre à leurs abonnés d'utiliser les infrastructures du réseau MObIVE, mais également pour donner accès aux bornes d'autres réseaux de mobilité aux abonnés MObiVE.

Les frais de fonctionnement de ces bornes de recharge, entièrement supportés par le SDEEG, restent importants, surtout dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie. Toutefois, ce service tend à l'équilibre en terme de dépenses/recettes de fonctionnement, du fait de l'augmentation des recharges sur nos bornes. La quasi totalité de la flotte de véhicules du SDEEG est désormais composée de voitures électriques.

MOBILITÉ GAZ

Le SDEEG a souhaité jouer un rôle dans le développement de la mobilité au BIOGAZ, notamment en direction des véhicules lourds (camion, bus, Benne à Ordures Ménagères).

Ce carburant alternatif est une solution économique (20% moins cher que le diesel) mais également écologique (biogaz issu des unités de méthanisation, soit 80% de moins d'émission de CO2).

C'est dans ce cadre que la SEM Gironde Energies cherche à investir dans les stations Bio Gnv.

Par ailleurs, en 2024 la flotte automobile du SDEEG compte 4 véhicules roulant au BioGNV.

mobive Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

20 491 084 € de travaux neufs **+ 51%**

subventions du SDEEG : **993 120 €** **+ 57%**

401 collectivités en transfert de compétence **+ 8**

125 000 points lumineux

9200 armoires de commande

26 488 DT-DICT traitées

8 821 interventions curatives

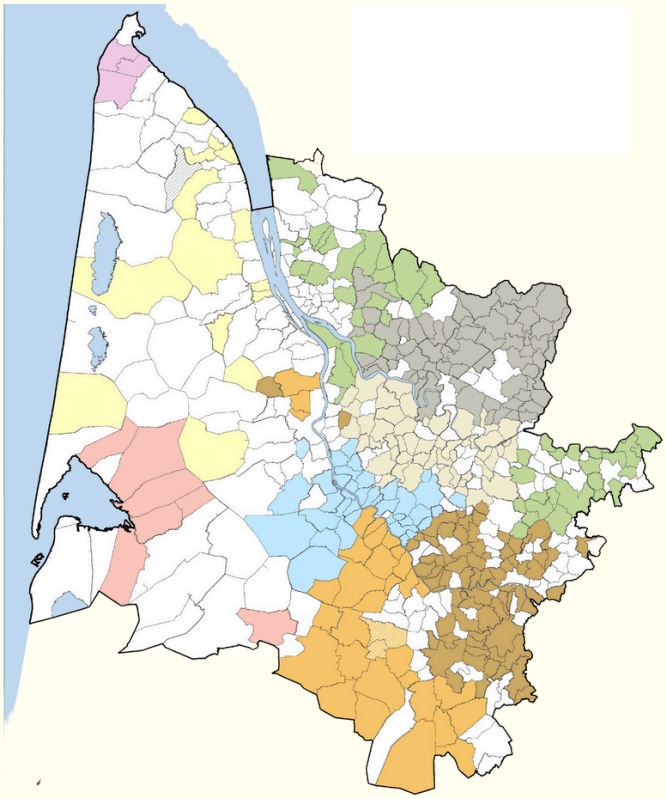

LES TRAVAUX NEUFS

Dans le cadre de l'exercice de la compétence éclairage public, le SDEEG se charge des études et de la mise en œuvre de différents types de projets :

- éclairage routier ou résidentiel
- mise en valeur de monuments
- éclairage des bâtiments publics.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin d'aider les communes dans la réalisation d'opérations d'éclairage public, le SDEEG accorde une subvention de **20% du montant HT des travaux** aux communes situées dans le périmètre de la concession (régime rurale ou urbain). Pour information, le montant de la subvention est plafonné à 12 000 € par an et par collectivité.

En 2023, cette aide a représenté **993 120 €** accordées à **42** communes et **4** SIE et/ou CDC.

AVANCE REMBOURSABLE

En dehors de la subvention 20% accordée aux communes du périmètre de la concession, le SDEEG offre à toutes les communes de la Gironde la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable, afin de financer l'investissement d'éclairage public. Cette avance remboursable se caractérise par un **remboursement du capital investi sur 10 ans** sans intérêt à raison de 1/10ème par an. L'opération est **plafonnée à 60 000 € HT** par an de travaux avec un maximum d'endettement par collectivité auprès du SDEEG de 180 000 €.

Au cours de l'exercice 2024, **19** communes ont été retenues pour un montant de **947 277 €.** ***+ 42 %***

Par ailleurs, afin d'accélérer la rénovation énergétique de l'éclairage public des communes, le SDEEG a mis en place une nouvelle formule d'avance remboursable dénommée **intracting**. Ce dispositif permet d'engager des travaux générant des économies d'énergie donc financières, permettant de rembourser l'avance consentie par le SDEEG.

En 2024, **7** communes ont été retenues pour un montant de **5 217 134 €.**

LA MAINTENANCE

L'entretien des installations d'éclairage public garantit aux collectivités un fonctionnement optimal de leur parc, à travers une gestion préventive et curative des pannes sur la base de prix compétitifs. Ces dernières années, le volume de foyers géré par le SDEEG est en forte augmentation.

La maintenance préventive

La maintenance **préventive** comprend :

- le nettoyage et le contrôle de l'ensemble des points lumineux et des points de commande
- le remplacement des sources lumineuses.

Pour l'année 2024, la maintenance préventive a représenté un coût de **211 302 €.**

La maintenance curative

La maintenance **curative** comprend :

- la mise en sécurité après accident
- la réparation après une panne de points lumineux.

En 2024, la maintenance curative aura coûté **1 673 697 €** pour un nombre de **8 821 interventions.**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

GEORÉFÉRENCEMENT

En tant qu'exploitant de réseau, le SDEEG veille à réaliser le géoréférencement des travaux neufs, mais également du réseau existant. Cela constitue une obligation légale pour les collectivités.
Le géoréférencement réalisé "au fil de l'eau" est systématiquement intégré sur le SIG du syndicat dans le cadre des travaux neufs. Le coût des prestations est pris en charge par le SDEEG, dans le cadre du transfert de compétence éclairage public.

Dépenses **103 966,44 €** **en fonctionnement**

GUICHET UNIQUE DT-DICT

En tant qu'exploitant de réseau d'éclairage public, le SDEEG répond aux DT et DICT pour le compte de la commune sur le guichet unique. Ainsi en 2024, c'est **26 488 DT-DICT** qui ont été traitées, pour répondre aux entreprises qui interviennent à proximité du réseau d'éclairage public des communes ayant transféré leur compétence au SDEEG.

LOGICIEL MIS A DISPOSITION

La plateforme **GIRES** est mise à disposition des collectivités afin d'avoir :

1. une **gestion** adaptée du patrimoine des données numériques de réseaux d'énergie ;
2. un **suivi** quotidien des interventions sur équipements ;
3. une **transmission** dématérialisée des pannes et anomalies ;
4. une représentation **cartographique** des équipements et des réseaux ;
5. une **dématérialisation** des échanges de documents administratifs et techniques entre les entreprises de travaux publics, les communes et le SDEEG.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

102 communes en transfert de compétence SDEEG

3 040 points d'Eau Incendie

2 schémas communaux

1 168 points contrôlés dont

- **728** fonctionnels
- **440** hydrauliques (débit/pression)

+ 13 353 €

254 034 € TTC de travaux sur le réseau de D.E.C.I

Créé en 2018, le service met en œuvre les travaux consécutifs aux premiers contrôles effectués afin de mettre le réseau DECI en conformité avec la réglementation. Le suivi du règlement départemental de défense incendie pour le compte des communes qui ont transféré la gestion de cette compétence, permet d'identifier des lacunes en matière de défense incendie et de mettre à niveau un patrimoine nécessaire à la sécurité des biens et des personnes.

La compétence lorsqu'elle est confiée au SDEEG permet d'accompagner le maire, notamment pour éviter que sa responsabilité ne soit mise en cause dans un potentiel sinistre. En contrepartie d'une redevance annuelle (sauf lorsque les contrôles sont réalisés par le SDIS), le SDEEG contrôle les points d'eau.

Même lorsqu'il ne réalise pas les opérations de contrôle, le SDEEG peut ensuite faire bénéficier les communes de ses marchés de travaux et des tarifs qu'il a négociés, pour réaliser une maintenance corrective ou implanter de nouveaux points d'eau.

Un outil cartographique de suivi du patrimoine est mis à disposition des communes adhérentes. Il permet de vérifier la qualité de la couverture de DECI, notamment dans le cadre des autorisations d'urbanisme. A ce titre, le service propose de répondre gratuitement aux services instructeurs, dans le cadre des demandes d'ADS, sous un délai d'une semaine. En 2024, il a ainsi répondu à plus de **587 demandes d'avis** en matière de couverture DECI.

+ 191

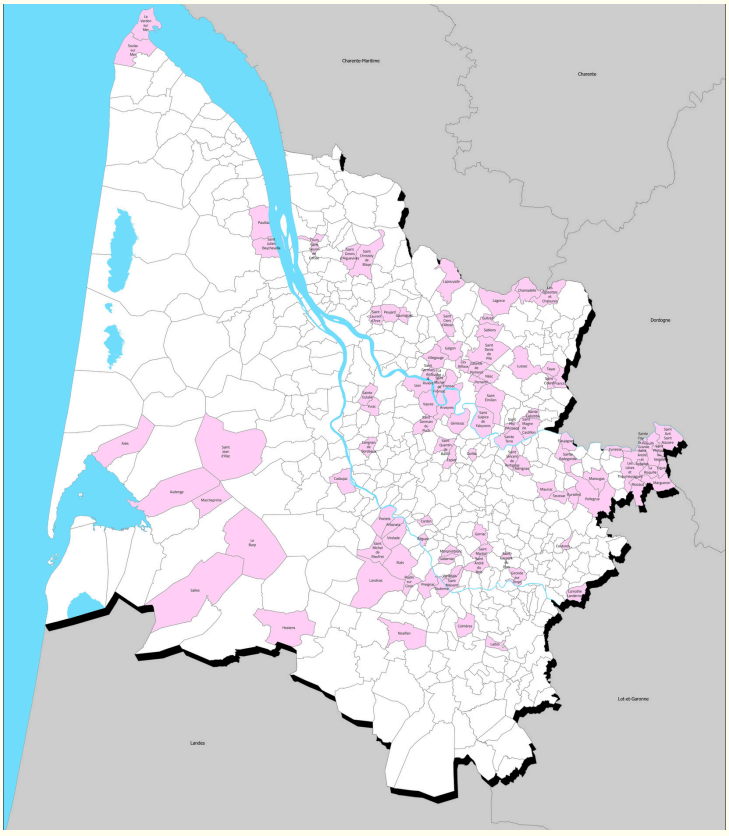

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

URBANISME

Un fonctionnement à la carte

Le service urbanisme a pour mission principale d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes de la Gironde qui le souhaitent. Organisé à la maille départementale, il permet d'offrir un service public de qualité à un coût mesuré et s'inscrit dans une démarche de mutualisation des moyens humains, logistiques et financiers des collectivités locales.

Constitué de **15 instructeurs**, le SDEEG propose une expertise poussée, en lien avec les communes qui restent totalement décisionnaires.

La particularité de ce service est de pouvoir proposer aux communes, mais aussi aux services instructeurs eux-mêmes (des intercommunalités par exemple) de solliciter le service à la carte. Sans minimum d'actes à transmettre, le service du SDEEG peut ainsi décharger les services instructeurs d'une collectivité durant les périodes de congés ou pour instruire un acte qui représente un enjeu particulier.

95 +2

communes adhérentes au service

4 459

autorisations du droit du sol délivrées

Décisions favorables
79 %
Décisions défavorables
13 %
Rejets pour incomplétude
8 %

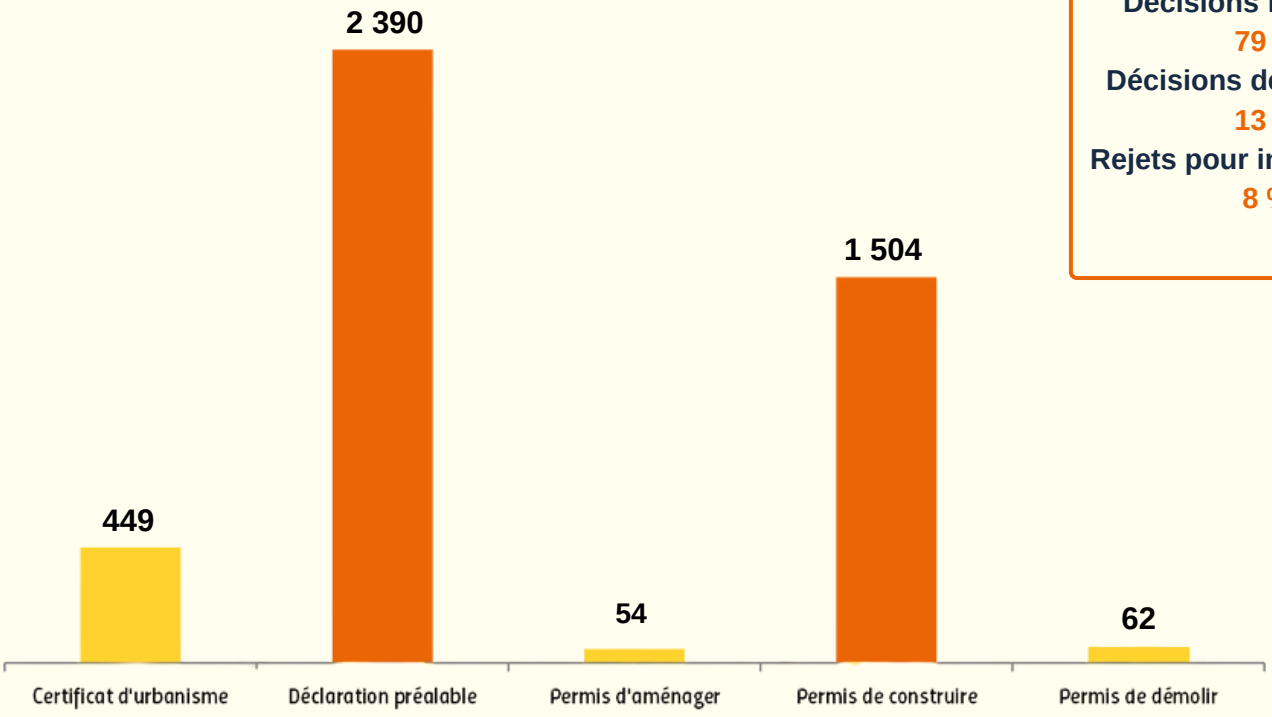

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

URBANISME

Au-delà de l'instruction, les agents du SDEEG proposent de nombreux accompagnements, sans coût supplémentaire, pour les communes : pré-instruction des dossiers à enjeux, échanges dématérialisés pour accélérer les délais de traitement, accompagnement dans les contentieux, avis sur les révisions du document d'urbanisme.

La réalisation des conformités

Depuis 2020, le service urbanisme propose également la réalisation des contrôles de conformité à la demande, et ce, même pour les communes qui ne font pas instruire leur ADS par le SDEEG.

En principe, il revient à la mairie de contrôler la conformité des travaux. Le maire peut donc demander au service instructeur de procéder aux contrôles de la véracité de cette déclaration dans les mêmes délais qu'indiqués précédemment (3 mois suivants la réception de l'attestation en mairie et 5 mois lorsque les travaux sont réalisés en site protégé).

Les cas de contrôle de conformité obligatoire pouvant être également effectués par le service instructeur : ERP, aux bâtiments inscrits ou classés, aux secteurs couverts par PPRN/ PPRT / PPRI, aux sites inscrits ou classés, aux secteurs sauvegardés ou aux réserves naturelles.

L'ensemble des instructeurs du service urbanisme sont assermentés par le Procureur de la République pour dresser les procès-verbaux afférents au contrôle de conformité. Pour pouvoir intervenir sur le territoire de la commune, les agents instructeurs du SDEEG doivent être mandatés par le maire.

33 **contrôles de conformité réalisés en 2024**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

JURIDIQUE ET FONCIER

182 collectivités adhérentes au service foncier

1er service mutualisé à l'échelle départementale

125 dossiers confiés par les collectivités

114 actes signés pour le compte du SDEEG

3 communes ayant confié leur Plan Communal de Sauvegarde

Le service foncier, grâce à son savoir-faire et ses compétences, propose, en toute sécurité juridique, un outil au service des collectivités peu connu mais qui constitue une véritable alternative aux actes notariés : la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative (article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) pour des opérations foncières assez simples (vente et acquisition de terrain non constructible – régularisation de chemins ruraux – conventions de servitude – procédure de biens vacants et sans maître – délaissés de voirie – rétrocession de voirie de lotissement...).

Le service a développé également une nouvelle mission, depuis la rentrée 2024 : la rédaction des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, par le biais d'une organisation qui assure un accompagnement méthodologique tout au long de l'évaluation de ces plans, en concertation avec les acteurs du territoire.

NOUVEAUTÉ

Le service s'occupe désormais des assemblées délibérantes et de la gestion des assurances dommages aux biens.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25094-DE

SDEEG

NOTRE ÉNERGIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

www.sdeeg33.fr

05 56 16 10 70

contact@sdeeg33.fr

12 rue du Cardinal Richaud
33300 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 095 :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2024
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD (COBAN)

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents : **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs :

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. le Maire
Présentation en commission municipale « Ressources » le 24 novembre 2025

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) a communiqué aux communes membres le rapport d'activités annuel 2024 ***(cf. annexe n°18),*** assorti du compte administratif ***(cf. annexe n°19).***

A titre d'information, ce rapport présente le fonctionnement de la COBAN et son activité notamment en matière budgétaire, de développement durable, de mobilité, d'aménagement de l'espace, de développement économique, et de tourisme.

Pour la parfaite information des conseillers municipaux, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire lors d'une séance du conseil municipal, mais ne fait pas l'objet d'un vote.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel d'activités 2024 de la COBAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

2025_082_DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapport d'activité 2024 de la COBAN

Le mardi 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire - 46 avenue des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. LAFON, Président de la COBAN.

Date de la convocation : *24/09/2025*

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : 25
M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DANEY, M. MARTINEZ, Mme BRISSET, Mme GALLANT, M. CHAMBOLLE, Mme SAULNIER, M. DUBOURDIEU, M. MAREST, Mme CHAPPARD, M. POCARD, M. BOURSIER, Mme CAZAUX, M. DEVOS, Mme JOLY, M. PERUCHO, M. MARLY, Mme BATS, M. FLEURY, Mme LOUET, M. BAGNERES

Pouvoirs : 10
M. DE GONNEVILLE à M. MARLY, M. ROSSIGNOL à M. ROSAZZA, M. CHAUVET à Mme BRISSET, Mme BRUDY à Mme GALLANT, Mme CHAIGNEAU à M. CHAMBOLLE, Mme BANOS à Mme CAZAUX, Mme GUIGNARD DE BRECHARD à M. LAFON, Mme GUILLERM à M. PAIN, Mme MARENZONI à Mme LOUET, M. MANO à M. BAGNERES

Absents : 3
Mme CALATAYUD, M. SANZ, M. MAZZOCCO

Secrétaire de séance : Mme LARRUE

*****

Le quorum est atteint.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

***Rapporteur :* Nathalie LE YONDRE**

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord réalise tous les ans un rapport d'activité qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activité répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article précise qu'avant le 30 septembre, l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des Conseillers communautaires, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, le rapport annuel retraçant l'activité des différentes compétences de la COBAN au titre de l'exercice 2024 est présenté à l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-39 et L5216-5 ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2025 ;

Considérant que le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2024 de la COBAN ;

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel ci-annexé retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord au titre de l'exercice 2024 ;

- **NOTIFIER** cette délibération à l'ensemble des communes membres de la COBAN.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, prend acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le mardi 30 septembre 2025,

Signé électroniquement par : Président Coban
Date de signature : 01/10/2025
Qualité : Parapheur Président COBAN

Signé électroniquement par : Larrue Marie
Date de signature : 01/10/2025
Qualité : Parapheur COBAN - Secrétaire de séance

Le Président,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.*

COBAN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

SOMMAIRE

L'AGGLOMÉRATION p.3

Édito p.4
Le territoire p.5
Chiffres clés p.6
Une équipe et des moyens d'action p.7
Les finances de l'agglo p.14
Des partenaires p.17

STRATÉGIE TERRITORIALE p.18

Projet de Territoire p.19
Croissance verte p.20
Habitat et aménagement p.21
Rénovation énergétique p.23

TRANSPORTS - MOBILITÉ p.24

Alégo : nouveau réseau de transport p.25
Mobilité douce - vélo p.30
Pôles d'Échanges Intermodaux p.31

GESTION DES DÉCHETS p.32

Collecte des déchets p.33
Nos déchèteries p.34
Synthèse des flux déchets p.36
Biodéchets, recyclage et valorisation p.37

EAU POTABLE p.39

L'eau et sa distribution p.40
En lien avec les contrats DSP p.41
Entretien du réseau d'eau potable p.42

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE p.43

Gestion des parcs d'activités p.44
Dynamique de l'économie locale p.45
Filières économiques locales p.50
Label Territoires d'industrie p.52
Éco-tourisme p.53

GRANDS PROJETS p.54

Rénovation du siège de la COBAN p.55
Centre technique de la COBAN p.56
Équipements aquatiques p.57

SERVICES MUTUALISÉS : p.58

Santé, solidarité, parentalité, archives mutualisées

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

L'AGGLO

Une agglomération dynamique, un territoire en mouvement

ÉDITO

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

La COBAN maintient le cap qu'elle s'est donnée de se tourner vers l'avenir, pour un territoire vivant, attractif et durable.

Le travail de l'agglomération, c'est d'impulser demain en travaillant pour anticiper les besoins, accompagner les transitions, imaginer des solutions collectives qui améliorent concrètement le quotidien des habitants, des acteurs économiques et de toutes celles et ceux qui vivent et font vivre le Nord Bassin.

Le projet de territoire de la COBAN se poursuit et, parmi les actions majeures de cette année 2024 que vous pourrez retrouver de manière plus détaillée au travers de ce rapport d'activité, on notera particulièrement :

🚍 le lancement du réseau de transport Alégo, colonne vertébrale de la mobilité sur le Nord Bassin et connecté à l'ensemble des modes de transport,

♻️ le déploiement du tri des biodéchets et leur valorisation en énergie positive,

💧 une gestion plus maîtrisée de l'eau potable, ressource précieuse du territoire,

🌲 le soutien au développement économique, avec une approche par filière,

🏠 le premier Programme Local de l'Habitat et des initiatives concrètes sur le logement saisonnier,

🤝la poursuite d'actions solidaires autour des enjeux de santé, de parentalité ou encore de justice sociale,

🏛️ la modernisation du fonctionnement de l'Agglomération avec la réhabilitation du siège de la COBAN et la mise en service de son Centre Technique.

Ces réalisations sont le fruit du travail collectif de plus de 120 agents, aux côtés d'un écosystème dynamique : partenaires publics, délégataires, entreprises, associations et citoyens.

Cette année 2024, la COBAN a franchi un cap : 20 ans d'histoire !
Une maturité affirmée et une capacité à innover qui lui permettent de **voir loin et d'agir au quotidien pour construire l'avenir du Nord Bassin**.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

8 COMMUNES AUX IDENTITÉS AFFIRMÉES, ENTRE OCÉAN ET FORÊT

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord réunit 8 communes et plus de 73 000 habitants. Elle porte un projet de territoire vivant et ambitieux à l'horizon 2030 autour de 5 thématiques prioritaires :

Développement économique ***Mobilités*** ***Ressources*** ***Solidarités*** ***Équipements***

Les actions menées traduisent l'engagement fort des élus communautaires : imaginer et concrétiser des projets qui améliorent le quotidien, renforcent les services pour les habitants, tout en protégeant notre qualité de vie et les équilibres environnementaux du Nord Bassin.

LE NORD BASSIN

TERRITOIRE VIVANT

À PRÉSERVER POUR UN AVENIR DURABLE

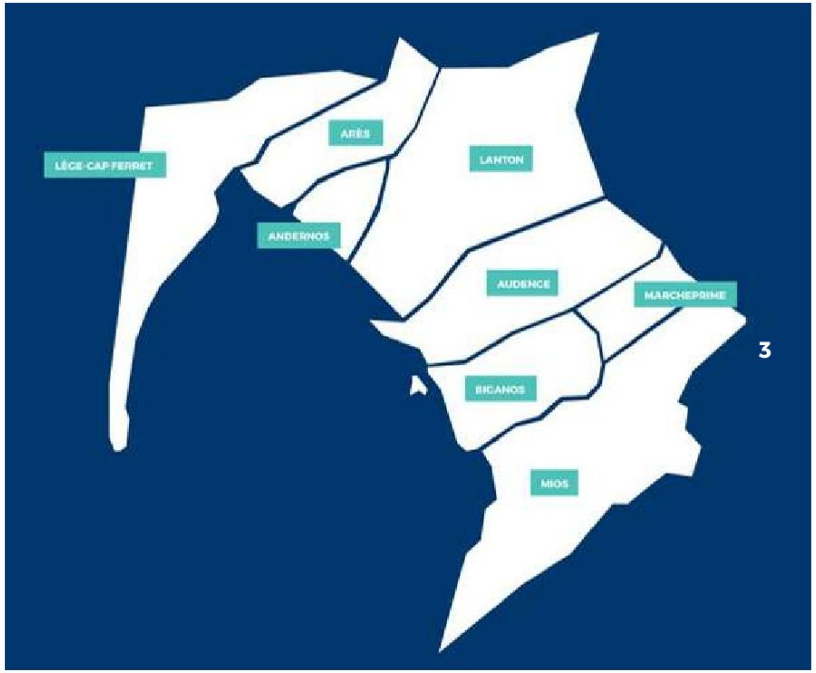

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

2024 : UNE AGGLO QUI IMPULSE DEMAIN

73 982 habitants
Source INSEE 31/12/2024

121 entreprises et porteurs de projets accompagnés

1 centrale solaire

1 label Territoires d'industrie

1 nouveau réseau de transport

5 lignes de bus
mises en service

+ 3 634 distribués composteurs

Alégo à la demande

+ 2 600 inscrits

+ 1 800 chaque jour scolaires transportés

+ 76 000 T de déchets collectés

2 KM aménagements cyclables

98 %
du territoire couvert par la fibre

Eau potable
47 665
abonnés

+ 80 %
rendement moyen du réseau

122 agents
au service des habitants

UNE ÉQUIPE

PLURIDISCIPLINAIRE

L'ADMINISTRATION DE LA COBAN

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Les services de la COBAN sont structurés en 3 pôles :

- un pôle « **Ressources** » avec les fonctions supports : ressources humaines, commande publique, finances, affaires juridiques et archives mutualisées ;
- un pôle « **Technique et Ingénierie** » avec les fonctions opérationnelles : déchets, eau potable, travaux et gestion des infrastructures, et système d'information ;
- un pôle « **Développement et Cadre de vie** » avec les services : développement économique, transports, mobilité, habitat et le service mutualisé dans les secteurs social, petite enfance et parentalité.

En complément de ces 3 pôles, la **Direction des Assemblées et de la Relation aux élus** et la **Direction de la Communication** permettent de faciliter la transversalité entre les 3 pôles de la COBAN et le Bureau des Maires.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ADMINIS

122 AGENTS

Une équipe qui évolue

- 2 stagiairisations pour pérenniser les emplois
- 4 titularisations
- 5 nouveaux agents arrivés en mutation et 5 nouveaux agents (remplacement et/ou création de poste)
- 2 agents en mobilité interne

Plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées

Répartition des effectifs

CATÉGORIES	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
A	20	7	27
B	17	3	20
C	60	15	75
TOTAL	97	25	122

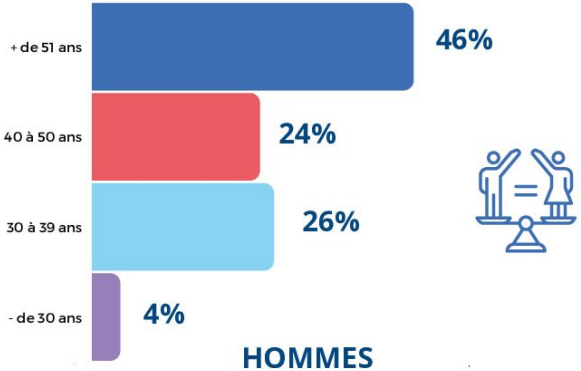

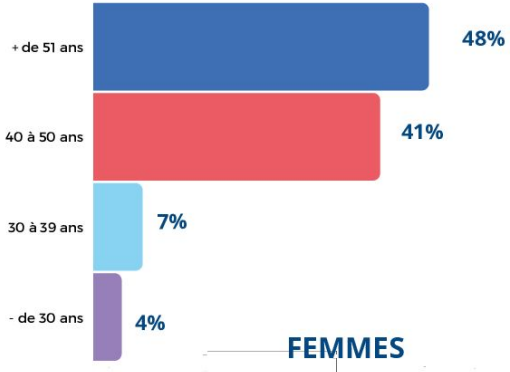

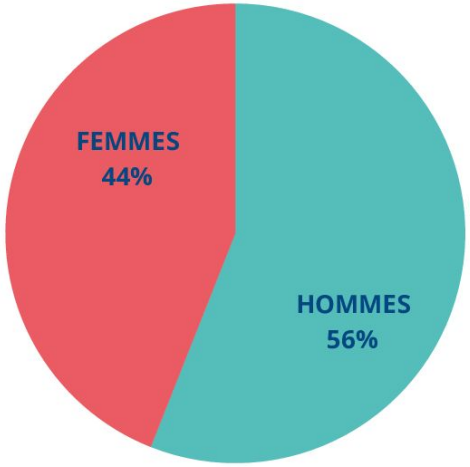

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires et non titulaires)

331 jours de formation

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

DES ACTIONS VISANT LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

2 Comités Social Territorial (CST)
Une instance de dialogue social

10 THÉMATIQUES INTÉGRÉES AU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

> Emploi
> Recrutement
> Parcours professionnels
> Rémunérations
> Dialogue social
> Formation
> Action sociale
> Discipline
> Santé et sécurité au travail
> GPEEC

Protection sociale des agents : santé et maintien de salaire

Mutuelle de santé et prévoyance garantie maintien de salaire : prise en charge à hauteur de 25 € pour chaque contrat (sous condition d'une attestation de contrat labellisé)

Réflexion sur la convention de participation relative au risque Santé et Prévoyance que le CDG33 a engagée pour le compte de ses collectivités adhérentes

131 agents (actifs, en dispo, détachés et retraités) adhèrent au Comité National d'Action Sociale CNAS

Prolongation du plan de formation mutualisé du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Animation et sensibilisation

Journée PRÉVENTION
Qualité de vie et conditions de travail

Organisation d'ateliers libres (SST, évacuation incendie, sophrologie, yoga des yeux)

Création de la minute prévention sur l'intranet visant à sensibiliser les agents à la prévention

AVDHAS

- Convention avec le CDG33 : mise en place du dispositif de signalement et de traitement des Actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement sexuel ou moral et d'Agissements Sexistes
- L'assistante de prévention est la référente COBAN sur le dispositif

Nouveaux agents

>> Création et mise en place d'un livret d'accueil sécurité pour les nouveaux arrivants au siège

- Harmonisation des protocoles de sécurité pour les différents sites de la COBAN
- Création et mise en place d'un plan de prévention pour les entreprises intervenantes extérieures à la COBAN

Mise en place des obligations réglementaires

Formation continue par le CDG33 de l'assistante de prévention

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

- Évaluation des risques professionnels sur les différents sites de la COBAN pour la mise à jour
- Intégration sur la nouvelle plateforme en ligne du CDG 33 “AGIRHE” pour proposer le PAPRIPACT: Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

EPI : ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Audit et mise à jour des dotations pour chacun des agents concernés

ACTIONS ET PRÉVENTION POUR LES AGENTS D’ACCUEIL DES DÉCHÈTERIES

- Formation des agents à la gestion des conflits
- Réflexion sur une campagne de communication visant à sensibiliser les usagers et diminuer les incivilités vis-à-vis des agents de déchèteries

- **26** agents formés aux premiers secours - SST en interne

LANCEMENT D’UNE DÉMARCHE POUR L’ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

- En collaboration avec le CDG33
- Réunion de présentation à l’ensemble des agents
- Questionnaire aux agents

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

ÉQUIPEMENTS, OUTILS & ACTIONS : DES MO… POUR RENFORCER LA DYNAMIQUE INTERNE

- Poursuite du **télétravail** avec mise à disposition du matériel et des logiciels adéquats

- **Modernisation informatique** avec un logiciel en ligne pour le traitement et la gestion des actes administratifs (délibérations, arrêtés, décisions)

- Utilisation d'une **solution d'outils numériques complète pour faciliter le travail collaboratif et la communication**. Un environnement de travail complet, dans le cloud, accessible depuis n'importe quel appareil

- Utilisation quotidienne de l'**Intranet COBAN** pour faciliter les échanges entre agents et favoriser une collaboration active

- **Temps de convivialité** pour mieux se connaître et mieux travailler ensemble

- La COBAN : "Établissement exemplaire" du **Challenge de la Mobilité** sur le territoire du Pays Barval dans sa catégorie

DES SERVICES & DES ACTIONS DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Distribution du COBAN MAG dans toutes les boîtes aux lettres du Nord Bassin

Près de 300 retombées presse

FOR EVER · LA DÉPÊCHE DU BASSIN · TVBA · SUD OUEST · france bleu gironde · 3 nouvelle aquitaine

Près de **118 000** visiteurs sur le site de la COBAN

Accueil des nouveaux habitants des communes d'Audenge, Biganos, Marcheprime & Mios

23 706 alertes SMS envoyées

93 032 alertes mail envoyées

Présence sur les réseaux sociaux
2 300 FOLLOWERS

+ 9 100 mails reçus & traités sur le mail contact

1 880 ABONNÉS

+ 2 100 personnes reçues aux accueils

+ 21 570 appels réceptionnés

FINANCES

Le niveau d'endettement de l'agglomération reste extrêmement faible. Un seul nouvel emprunt a été souscrit en 2024 (1 M€) pour le financement des investissements réalisés sur le budget annexe de l'eau potable.

UN BUDGET 2024 STRUC… TOURNÉ VERS L'ACTION

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Le budget 2024 marque un **véritable tournant** pour la COBAN, à la fois par **son organisation budgétaire repensée** et par le **lancement d'actions structurantes** au service des habitants du Nord Bassin.

Parmi les projets majeurs engagés cette année :

- la mise en service du premier réseau de transport urbain, intégrant transport scolaire et transport à la demande dès le 1er septembre,
- le déploiement de la politique de tri des biodéchets à la source,
- le lancement des études programmatiques en vue de la construction de deux équipements aquatiques à Andernos-les-Bains et Biganos.

Dans une volonté de transparence et de lisibilité, la COBAN a également créé en 2024 un **nouveau budget annexe dédié à la collecte et au traitement des déchets ménagers**.

Cette nouvelle structuration budgétaire, qui modifie en profondeur l'architecture du budget principal, permet une meilleure lecture des impacts financiers de chaque politique publique.
En effet, cet exercice est le premier faisant apparaître de manière distincte les dépenses et recettes affectées à cette compétence, renforçant ainsi la transparence financière souhaitée par l'agglomération.
Le budget consolidé et voté en 2024 représentait plus de **129 M€**, se répartissant au sein de 5 budgets annexes :

- Collecte et traitement des déchets
- Déchèterie professionnelle
- Transports
- Zones d'Activités Économiques (Z.A.E.)
- Alimentation Eau Potable

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES (INVESTISSEMENT ET F[illegible]) DES CA 2024 CONSOLIDÉS

Les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord se répartissent de la manière suivante :

Les principales dépenses de l'agglomération concernent la collecte et gestion des déchets (40 %), soit près de 27 millions d'euros.

Les flux financiers en direction des communes membres représentent 12% de la totalité de nos dépenses et nos contributions au profit des autres organismes publics (SIBA, SDIS, ...) près de 10 %.

Au global, la contribution de la COBAN au SIBA s'élève à près de 4,5 millions d'euros, notre participation au SDIS et à notre écosystème partenarial s'élève à 1,7 millions.

Les autres dépenses concernent le développement économique (11 %), la mobilité (13 %) ou encore la construction d'équipements structurants (4 %).

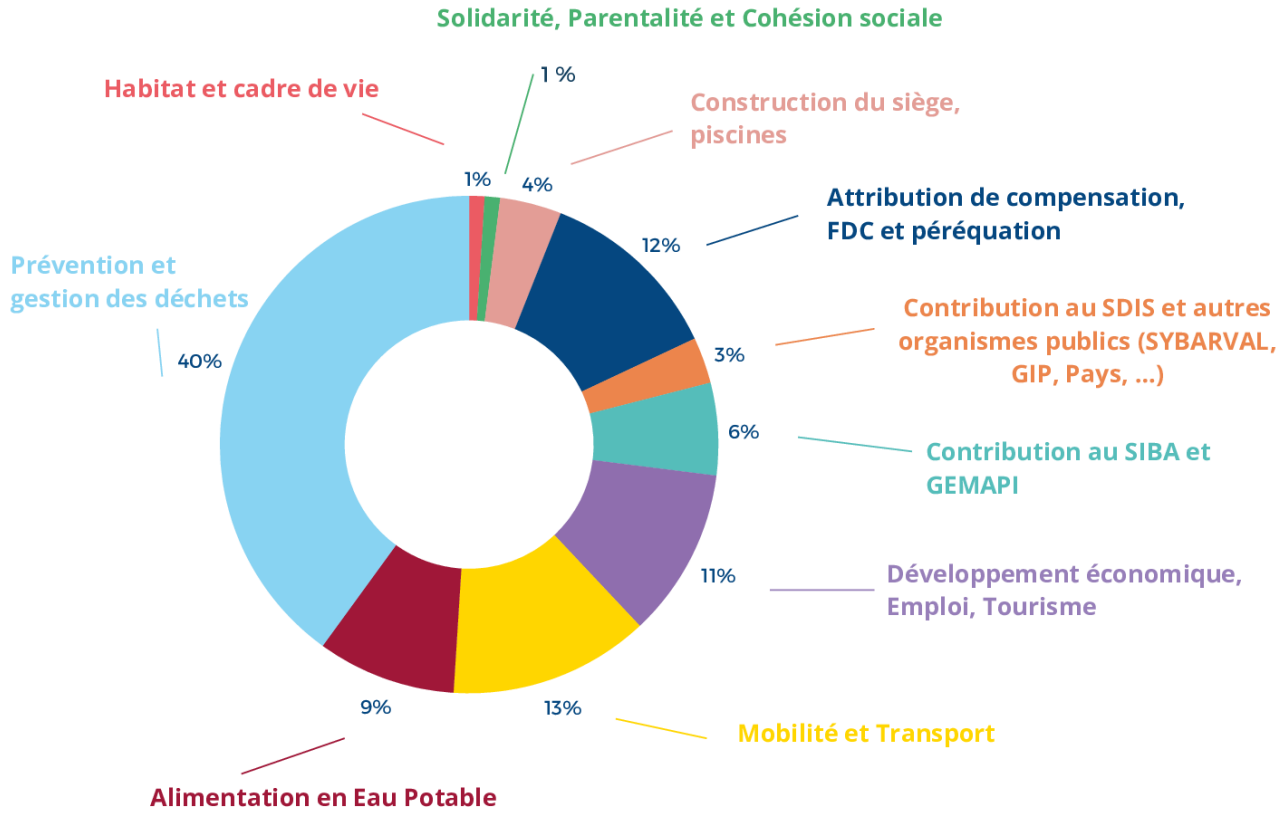

Zoom sur les principales dépenses d'équipement intervenues

- la construction du siège de la COBAN (2,3 M€)
- les fonds de concours aux communes (1,2 M€)
- le renouvellement de voiries dans les ZAE (1 M€)
- la réalisation des PEI Cardolle, Arès-Lège et Portes du Bassin (978 K€),
- la création de nouvelles pistes cyclables (930 K€)
- la pose de peinture luminescente sur les pistes cyclables (247 K€),
- la participation au profit des habitants pour l'acquisition de VAE (52 K€)

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES (INVESTISSEMENT ET F
DES CA 2024 CONSOLIDÉS

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Les recettes de la section d'investissement et les produits annuels de fonctionnement de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord se répartissent de la manière suivante :

Les recettes fiscales (TEOM, fiscalité économique et fiscalité des ménages) représentent de manière très significative les principales recettes de l'agglomération (58,5 %).

Les produits de fiscalité économique représentent la majorité des recettes fiscales perçues (10,7 M€). Les produits de fiscalité ménages atteignent quant à eux 6,7 M€.

Les dotations et compensations versées par l'Etat représentent près de 16 % de nos recettes.

Parmi nos autres recettes on retrouve notamment les soutiens des éco organismes (3,4 %), les produits de cessions issues du budget ZAE (2,1 %), ou encore la redevance spéciale (1,8 %).

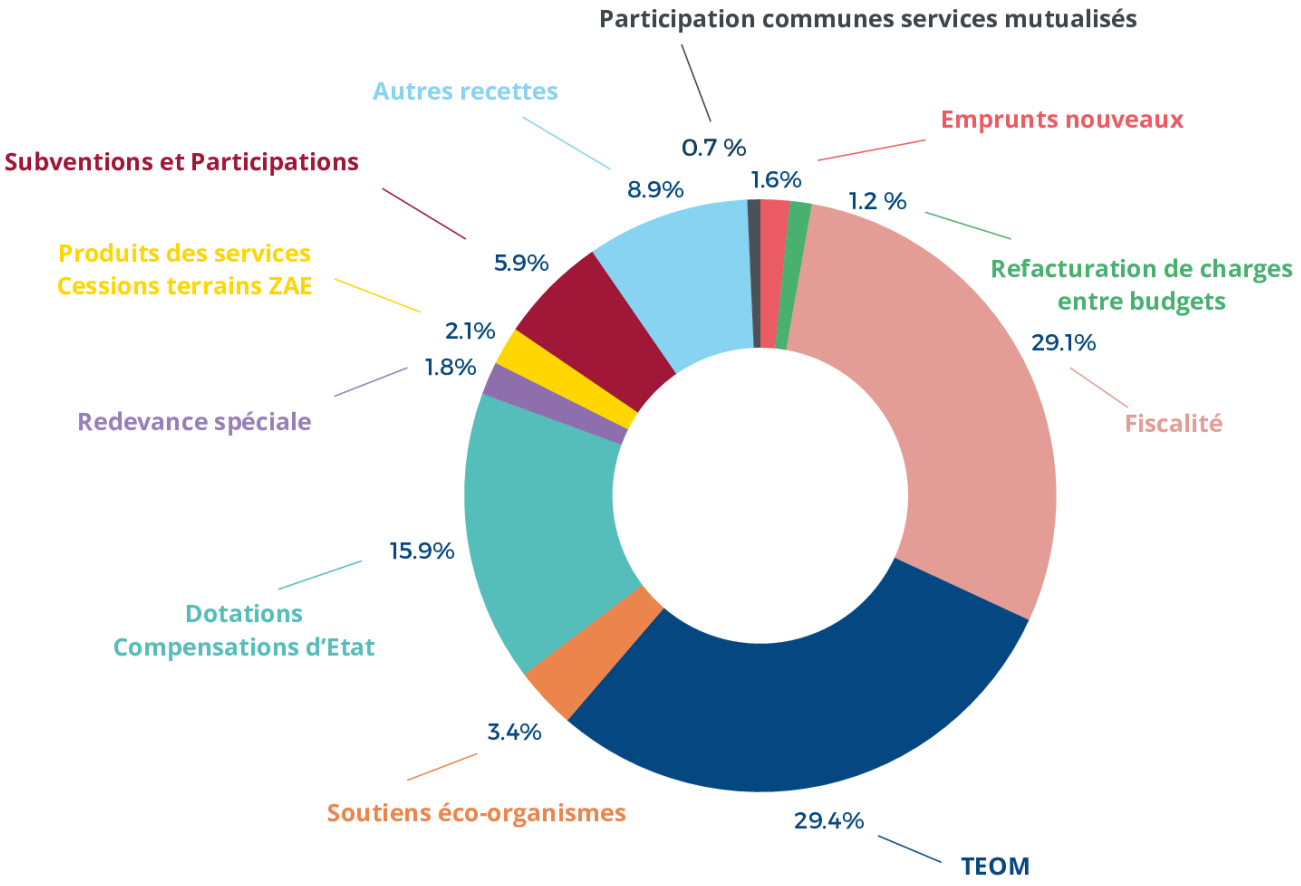

UNE STRUCTURE VIVANTE

AU SEIN D'UN ÉCOSYSTÈME ACTIF

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Via le Pays Ba… 17 communes… la COBAS et la CdC du Val de l'Eyre

Collaboration avec le Conseil de Développement (CODEV) du Pays Barval

Participation active sur le SCoT et les enjeux énergétiques

Travail coopératif avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) pour préserver les milieux aquatiques et valoriser le Bassin d'Arcachon

Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 avec la Région

Partenariats réguliers

Contrat de Coopération avec Bordeaux Métropole

Agence de développement économique à l'échelle du Pays

Travail collaboratif avec les 8 communes du Nord Bassin

et bien d'autres partenaires

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

STRATÉGIE TERRITORIALE

& HABITAT

Habiter et vivre durablement le territoire

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE AUTOUR DE 5 THÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement économique / Mobilités / Ressources / Solidarités / Équipements

SOUTIEN FONDS DE CONCOURS POUR DES PROJETS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE

>> Andernos-les-Bains : club de voile : 300 000 €
>> Audenge : construction groupe scolaire et périscolaire : 300 000 €
>> Lanton : aménagement plaine des sports : 225 686 €
création voie verte Route de Blagon : 74 313 €
>> Lège-Cap Ferret : création école de danse : 150 000 €
>> Marcheprime : construction bâtiment ALSH école S. Trut : 100 000 €
>> Mios : école de Lillet : 100 000 €

Poursuite du **Contrat des Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale avec Bordeaux Métropole**

3 AXES DE TRAVAIL ET 11 FICHES ACTIONS :

- Mobilité et accessibilité des populations
- Développement économique, touristique, durable et solidaire
- Transition écologique et énergétique

En collaboration avec BORDEAUX MÉTROPOLE ET GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Territoires d'industrie
Bordeaux métropole Bassin d'Arcachon nord

CROISSANCE VERTE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Deuxième année de fonctionnement de la **centrale solaire** située sur l'ancienne décharge d'Audenge.
44 000 panneaux solaires occupent **10 ha** d'un site dégradé et produisent de l'électricité renouvelable correspondant à la consommation de **8 052 foyers** par an. Une **économie de 1 545 tonnes de CO_2 par an.**

Signature du bail pour la construction d'une centrale solaire** sur l'ancienne décharge de **Mios
Objectif de production d'électricité renouvelable correspondant à la consommation de près de 700 foyers et qui évite l'émission de plus de 130 tonnes de CO_2 par an

Fin des travaux du **MÉTHANISEUR Equibio Pays de Buch** qui permettra une valorisation 100 % locale des biodéchets sur le territoire

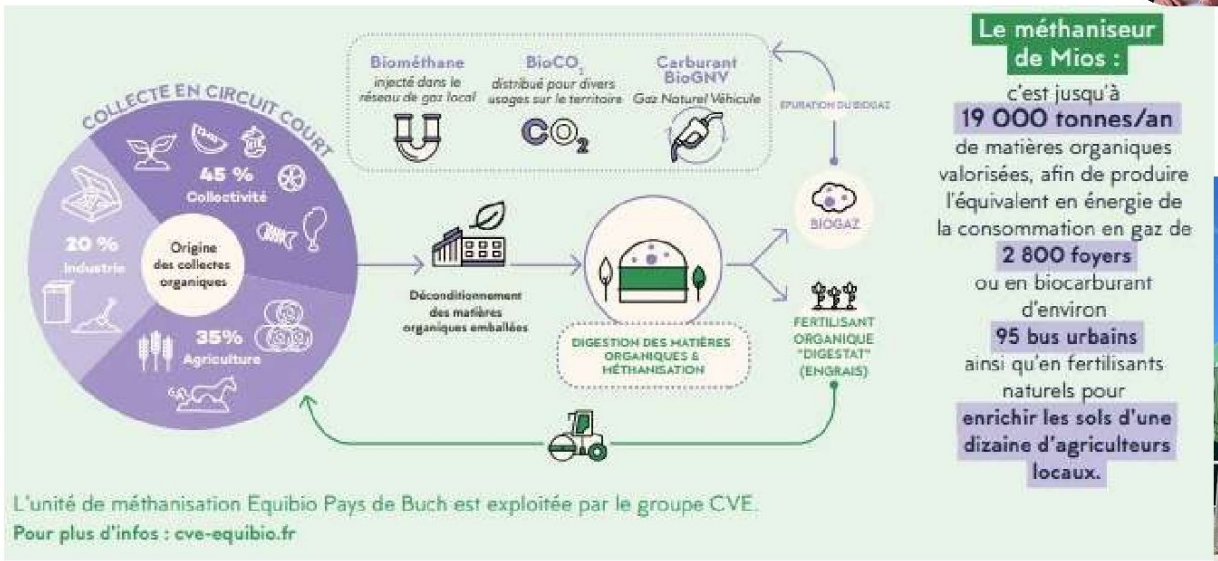

L'unité de méthanisation Equibio Pays de Buch est exploitée par le groupe CVE.
Pour plus d'infos : cve-equibio.fr

Le méthaniseur de Mios :
c'est jusqu'à **19 000 tonnes/an** de matières organiques valorisées, afin de produire l'équivalent en énergie de la consommation en gaz de **2 800 foyers** ou en biocarburant d'environ **95 bus urbains** ainsi qu'en fertilisants naturels pour **enrichir les sols d'une dizaine d'agriculteurs locaux.**

HABITAT ET AMÉNAGEME

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

PLAN LOCAL HABITAT (PLH)

Travail en lien avec nos 8 communes ayant permis d'approuver le **SCoT Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre** et d'anticiper les **besoins de logements à l'échelle 2030.**

Ce scénario retenu en cohérence avec le SCoT, conduit à un besoin de **765 logements à produire par an (privé et social) en développant une offre de logement social, en location et/ou en accession.**

Cet effort de production, s'il répond d'abord à un besoin des habitants, permet également de préparer le territoire à l'application prochaine des obligations relatives à la loi SRU, dès lors qu'une des communes de la COBAN aura dépassé le seuil des 15 000 habitants.

Afin d'évaluer la date d'application de cette obligation, une prospective démographique, basée sur le scénario de développement retenu dans le PLH, a été réalisée.

UN PLH D'ANTICIPATION

OBJECTIF : production de 35 % de logement social au sein de l'ensemble des nouveaux logements développés sur le territoire.

Évolution envisagée des taux de logement social sur le Nord Bassin :

- **2020 : 7,1 %**
- **2030 : 9,3 %**
- **2040 : 12,9 %**

LOGEMENTS SAISONNIERS

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Expérimentation d'une solution éphémère permettant d'accueillir 24 saisonniers au cours de la saison estivale 2024 (du 1er juillet au 31 août)

Convention de mise à disposition partielle du Domaine des Lugées avec la ville d'Arès et convention de gestion avec l'association Al Prado

Participation financière à l'aire d'hébergement des saisonniers au Cap Ferret (50 K€)
>> 70 emplacements de camping entièrement réservés aux saisonniers

LOGEMENTS GIRONDE

Convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Gironde

TRÈS HAUT DÉBIT

Plus de 98 % du territoire couvert par la fibre

RÉNOVATION ÉNERGÉTI

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

+ 1 310
foyers équipés

Voltalis

Partenariat avec Voltalis : il permet de proposer aux usagers disposant de logements chauffés au tout électrique, **l'installation gratuite de boîtiers pour le pilotage et le suivi à distance de la consommation des radiateurs et chauffe-eau électriques, pour mieux maîtriser leur consommation énergétique**

- Continuité du programme de **services gratuits ÉCO'BAN** très plébiscité par les usagers
- **Diffusion de 8 webinaires en ligne** visant à valoriser les bonnes pratiques en termes de rénovation énergétique et d'éco-gestes

ÉCO'BAN
J'éco-rénove
EN NORD BASSIN

2 010
participants
aux webinaires

290
rendez-vous
individuels

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

MOBILITÉ

TRANSPORT

Mise en service d'Alégo en septembre 2024 visant à simplifier et décarboner les déplacements sur le territoire :

- *transport urbain*
- *transport scolaire*
- *transport à la demande*

Un réseau interconnecté à l'ensemble de notre offre de mobilité pour favoriser au maximum le report modal !

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

NOUVEAU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

Des lignes confortables pour se déplacer librement et facilement sur tout le territoire, des trajets accessibles à tous avec des tarifs adaptés et solidaires

DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DU RÉSEAU URBAIN

Un réseau qui s'adapte aux besoins de ses usagers

15 397 trajets de septembre à décembre

5 lignes lancées en 2024

1 **2** **8** **10**

Septembre 2024

3

Lancement de l'offre partielle Décembre 2024

DES TRAJETS ACCESSIBL

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

DES TARIFS ADAPTÉS ET ACCESSIBLES À TOUS

Différentes solutions :
Ticket unitaire
Ticket 2 voyages
Ticket 10 voyages
Pass 24h
Abonnements mensuels et annuels

Tout public
Jeune –28 ans
Solidaire

ZOOM VERSEMENT MOBILITÉ

Contribution obligatoire des établissements privés et publics employant au moins 11 salariés pour le financement des transports en commun et des actions des mobilités

Taux de 0,8 % mis en place depuis le 1er janvier 2024

Le réseau de transport en commun est financé en partie par les entreprises et collectivités du Nord Bassin

LES BUS ALÉGO

Assurent la **desserte régulière de nombreux pôles d'intérêt, dont les zones économiques et les bassins d'emploi**

Facilitent les **déplacements domicile-travail** et constituent une **réponse aux problématiques d'employabilité du Nord Bassin**

Les recettes du budget Transport sont constituées de **1,6 M€** de dotation de la Région et de **2,4 M€** de Versement Mobilité, soit **4 M€** de recettes

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

35 véhicules pour le lancement

Fin 2025, 100 % des véhicules urbains et scolaires circuleront avec des énergies alternatives au gasoil, faisant ainsi du réseau du Nord Bassin le premier en France à atteindre ce niveau !

37 CONDUCTEURS

recrutés par notre délégataire en un temps record

transdev
the mobility company

MODALIS

Choix de la solution de titres dématérialisés proposés par **NAM**
Solution clé en main : l'application facilite les achats de l'ensemble des titres de transport en Nouvelle-Aquitaine

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

TARIFS COMBINÉS CARS + ALÉGO

Mise en place d'une tarification intermodale avec la Région permettant aux usagers des tarifs et abonnements combinés entre les cars régionaux et les bus Alégo

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION MULT

Une communication adaptée

La création d'une marque et d'une identité visuelle

Alégo
La mobilité du Nord Bassin

Déploiement d'un plan de communication à 360°

Création d'une communauté

BOUTIQUE ALÉGO MAISON DES MOBILITÉS

260 visites par mois

1 000 appels par mois

SITE INTERNET
avec l'ensemble des infos du réseau

>> Calculateur d'itinéraire
>> Système d'info trafic
>> Boutique en ligne
>> Inscription alertes sms

41 000
visites par mois

AGENCE MOBILE

Présence lors d'événements locaux et déploiement **sur les marchés et sites stratégiques**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

TRANSPORT S

Alégo, c'est aussi du **transport scolaire**

Grâce au Pass Annuel Jeune
moins de 28 ans : accès à l'ensemble du réseau urbain toute l'année

+ 1 800
enfants transportés chaque jour

À LA DEMANDE

C'est aussi **Alégo à la demande**

. En porte-à-porte
. Dédié aux + de 75 ans et aux personnes à mobilité réduite (invalidité égale ou supérieure à 80 %)
. Facilite les déplacements du quotidien avec une plage horaire désormais élargie de 8h jusqu'à 20h du lundi au samedi

+ 2 600
INSCRITS

15 800
TRAJETS

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

MOBILITÉ DOUCE - VÉLO

- Installation de **270 nouveaux panneaux de jalonnement** cyclable

- Installation **d'équipements de stationnements** sécurisés sur **2 Pôles d'Échanges Intermodaux** (Audenge Cardolle et Arès-Lège), ainsi que de **nouveaux totems de gonflage** et de **réparation**

- Application de la peinture **Luminokrom** sur les **35 kilomètres de la Vélodyssée** pour sécuriser les déplacements nocturnes.

>> Une **opération de grande envergure : la première en France sur plus de 10 km !**

254 aides distribuées pour l'achat de vélo à assistance électrique

Création d'une liaison cyclable de 2 km Audenge-Hougueyra intégrant dans sa réalisation **des sédiments de dragage** du Bassin afin de favoriser une valorisation locale et en circuit court.
Montant des travaux : 1 021 116 € avec le concours financier de :

- Département de la Gironde : 192 000 €
- Etat (DSIL/DREA) : 239 107 € €
- Commune d'Audenge : 115 007 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

NOUVEAUX PÔLES D'ÉCHANGES INTERMO… VÉRITABLES HALTES MULTISERVICES DE LA MOBILITÉ

P.E.I. AUDENGE CARDOLLE

- Abri vélos sécurisés (20 places)
- Zone de stationnement sécurisée pour les vélos
- Totem de réparation et pompe de gonflage
- Connexions cyclables et piétonnes avec celles déjà existantes
- Gare routière pour les bus Alégo
- Parking de stationnement (23 places)

P.E.I. ARÈS-LÈGE

- Abris vélos sécurisés
- Continuités cyclables et piétonnes
- Parking de stationnement (23 places)
- Équipements pour les bus Alégo

AIRE DE COVOITURAGE MIOS LESTAULEYRES

Agrandissement d'une aire existante + 40 places

Montant des travaux financés à 50/50 entre le CD33 et la COBAN : 124 000 €

- **Création d'un arrêt de bus sur l'aire de covoiturage**

18 500€ HT et pris en charge à 100 % par la COBAN, soit au final une contribution totale de 80 500 € pour la COBAN

P.E.I. PORTES DU BASSIN ARÈS

- Quais pour les bus Alégo
- Aménagement sécurisé et installation d'abri-voyageurs

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

DÉCHETS

L'ensemble de nos actions et services visent à une valorisation maximale des déchets générés sur l'ensemble du territoire.

FOCUS 2024 :

développement de notre politique Biodéchets

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

CÔTÉ COLLECTE

Collectes en porte-à-porte des particuliers

- Ordures ménagères résiduelles
- Emballages légers et papiers
- Verre
- Végétaux

Diminution annuelle du tonnage des ordures ménagères résiduelles :

19 490 collectées
TONNES
soit -3,2 % vs/2023

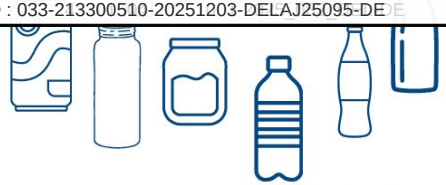

Diminution annuelle du tonnage des emballages légers, papiers et verre :
11 331 collectées
TONNES
soit -2,6 % vs/2023

92 points d'apports volontaires

Phases préparatoires pour l'implantation du dispositif de collecte en apport volontaire des biodéchets pour les habitats collectifs et les centres-bourgs

Encombrants collectés en porte-à-porte
68 TONNES

1 296 foyers utilisateurs

Végétaux collectés en porte-à-porte
1 675 TONNES

5 844 foyers utilisateurs

Collectes en porte-à-porte des professionnels

787 professionnels adhèrent à la redevance spéciale

En légère hausse

Modification des règles de tarification et **ajout du flux biodéchets** de la redevance spéciale

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

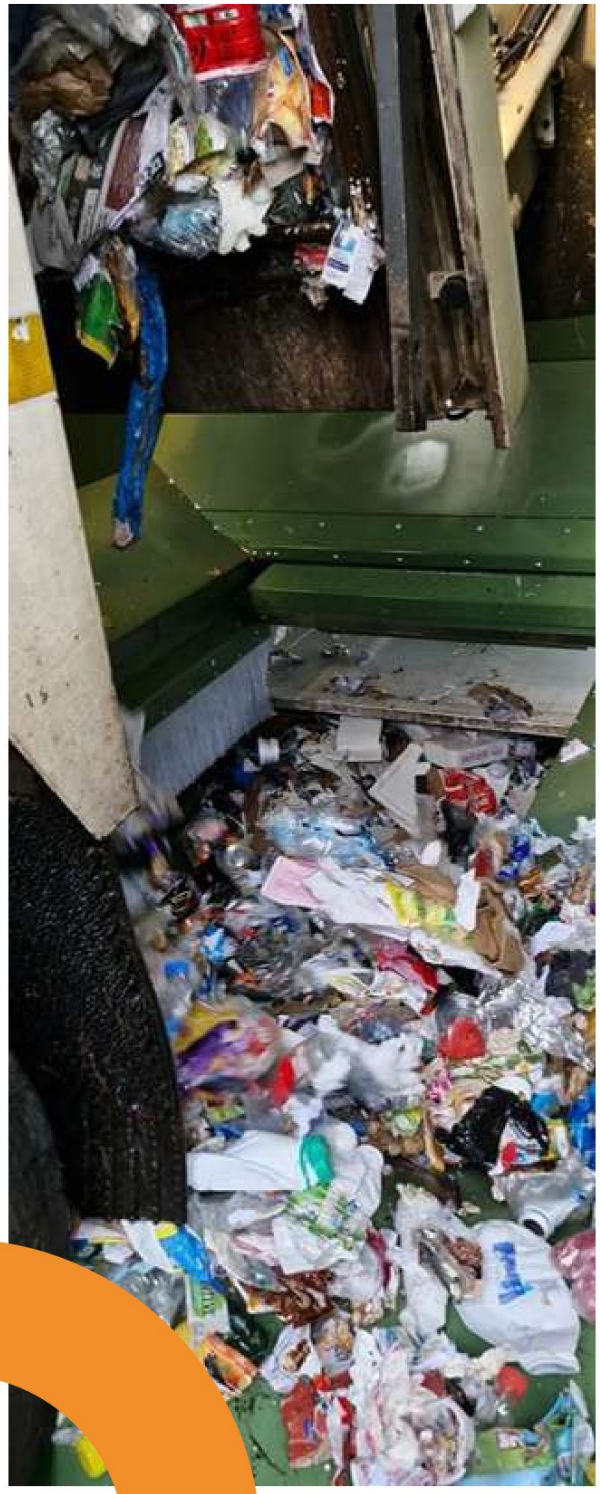

DANS NOS DÉCHÈTERIES

Modernisation du Centre de Transfert de Lège

Nouveauté : 3 trémies dont une qui tasse la collecte sélective ➤ 475 000 € TTC

- Optimisation des chargements de tri sélectif jusqu'à 11 T
- Réduction de camions sur la route vers le centre d'Illats

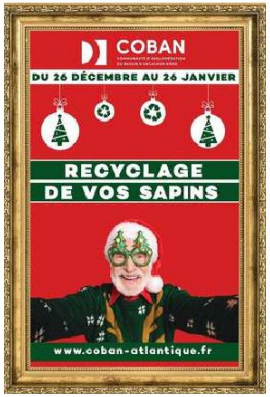

Allongement de la période de **collecte des sapins** :
➤ **21 tonnes** collectées

Signature du contrat pour la reprise des Produits de Construction et Matériaux du Bâtiment (PCMB) avec une mise en place en 2025

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Participation à la démarche collaborative du SIBA
Guide "Accueillir la biodiversité dans nos jardins" avec de nombreux partenaires institutionnels

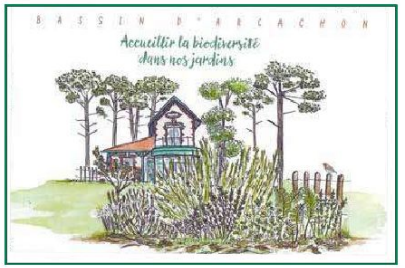

Soutien au projet Migratlane
sur le site de l'ancienne décharge de Lège-Cap Ferret avec installation d'un radar de suivi de la migration des oiseaux

BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

NOS DÉCHÈTERIES

En quelques chiffres

8 DÉCHÈTERIES

pour les particuliers sur le Nord Bassin

531 352 entrées
soit +2,51 % vs/2023

2 CENTRES DE TRANSFERT

Lège-Cap Ferret + 29 000 T collectées
Mios

1 PLATEFORME TEMPORAIRE

d'apport de végétaux au Cap Ferret (La Vigne)

Fréquentation en légère

+ 5 000 entrées

+ 700 T collectées

1 DÉCHÈTERIE PRO

+16 000 T collectées

Création d'une **nouvelle filière** de recyclage dédiée au **plâtre**, afin d'inciter les entreprises et les artisans à valoriser une partie de leurs déchets professionnels.

1 PLATEFORME DE DÉPÔTS DE VÉGÉTAUX

Andernos-les-Bains

74 329 entrées
+ 4 330 T collectées

SYNTHÈSE DES FLUX DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

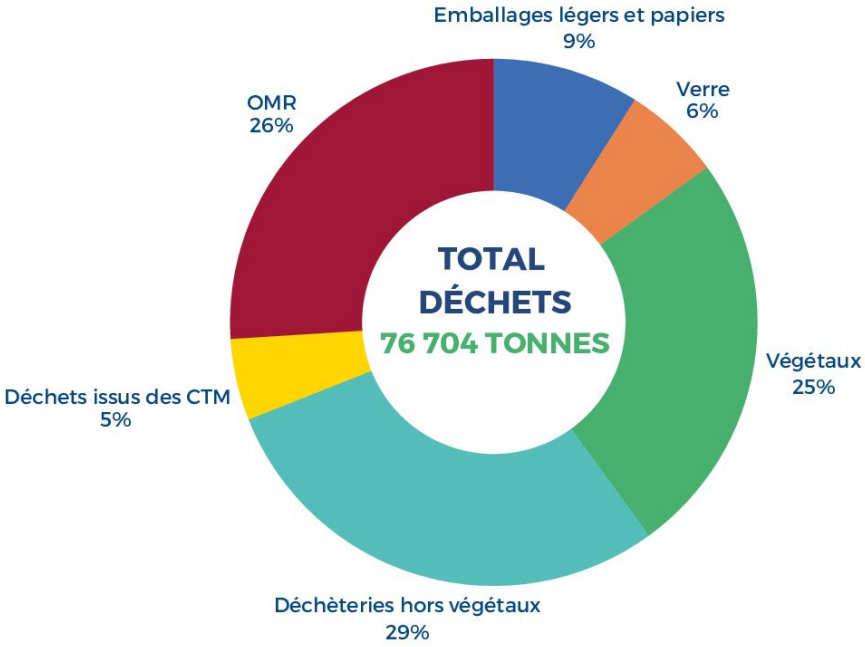

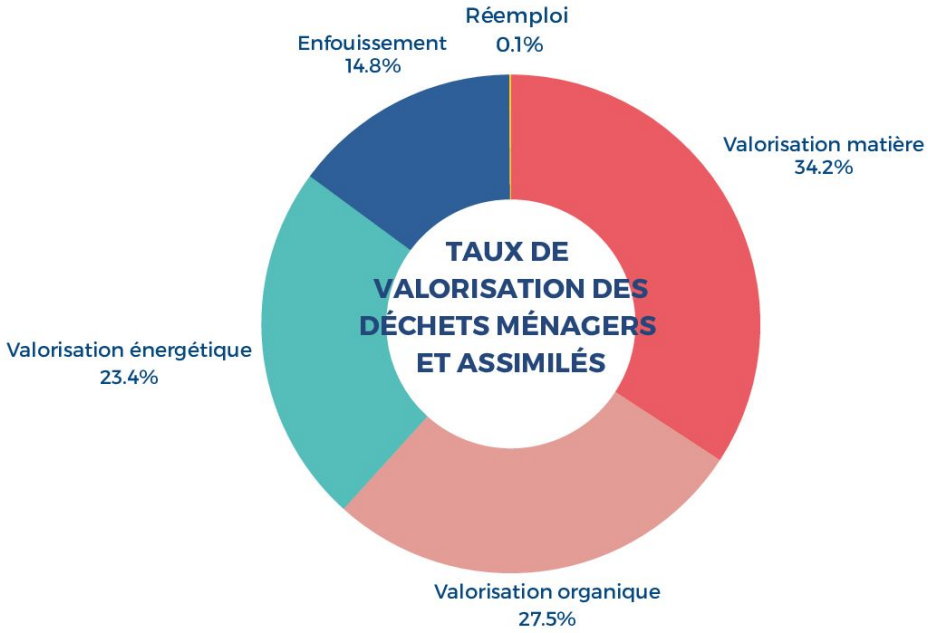

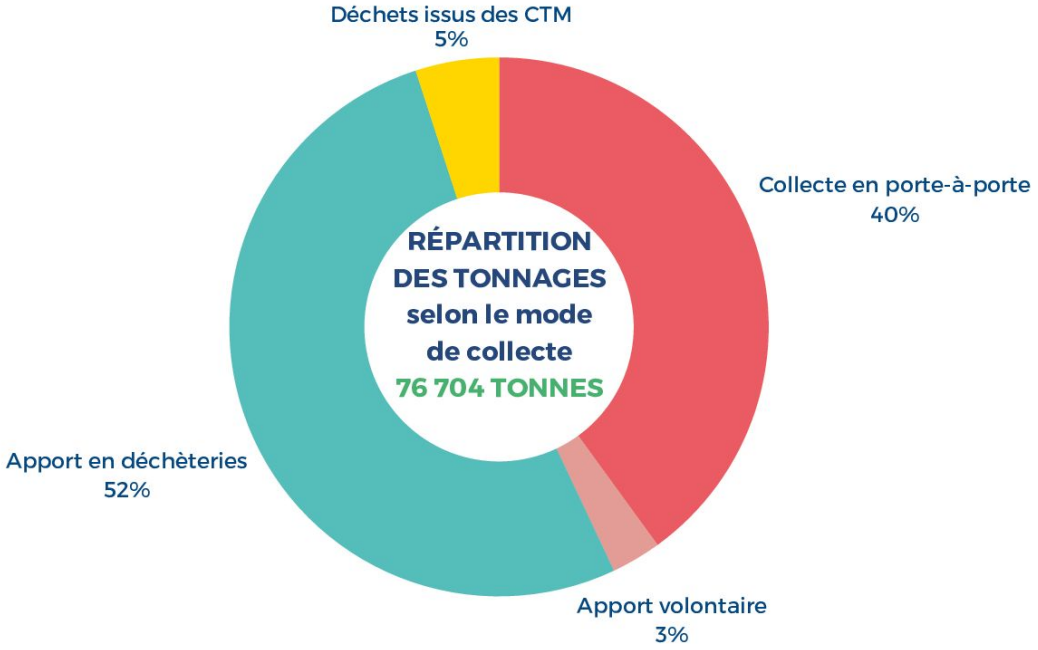

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

COMPOSTEURS GRATUITS

3 634 composteurs distribués sur deux périodes : printemps et automne

>> Composter permet de diminuer de **1 583 tonnes/an les ordures ménagères** (estimation sur la base de 75 kg de déchets de cuisine et 75 kg de végétaux /an/composteur)

CONSEILS & ACTIONS DE NOS AMBASSADEURS DE TRI

Près de **2 900** **personnes sensibilisées** au travers des animations ludiques et adaptées à tout âge, avec de nouveaux outils et ateliers

Près de **200** **établissements sensibilisés** (travail de terrain auprès des habitats collectifs et l'hôtellerie de plein air)

Ateliers auprès des scolaires et dans des établissements publics et privés. Des conseils spécifiques également donnés à diverses structures organisant des évènements, afin de minimiser la production de déchets.

PLPDMA *

Première réflexion sur notre plan de prévention (démarrage en 2026)

* *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés*

TRI ET VALORISATION DE NOS DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Traités au centre de tri, les déchets sont :

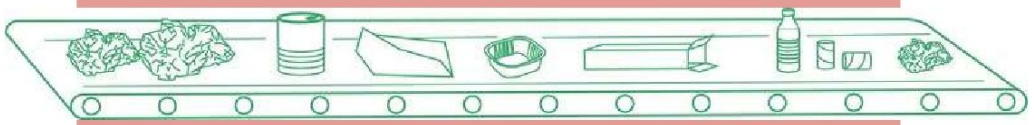

- conditionnés en balles de déchets par matière
- revalorisés en de nouveaux objets

75-80 % MATIÈRE RECYCLÉE

20-25 % MATIÈRE VALORISÉE EN ÉNERGIE

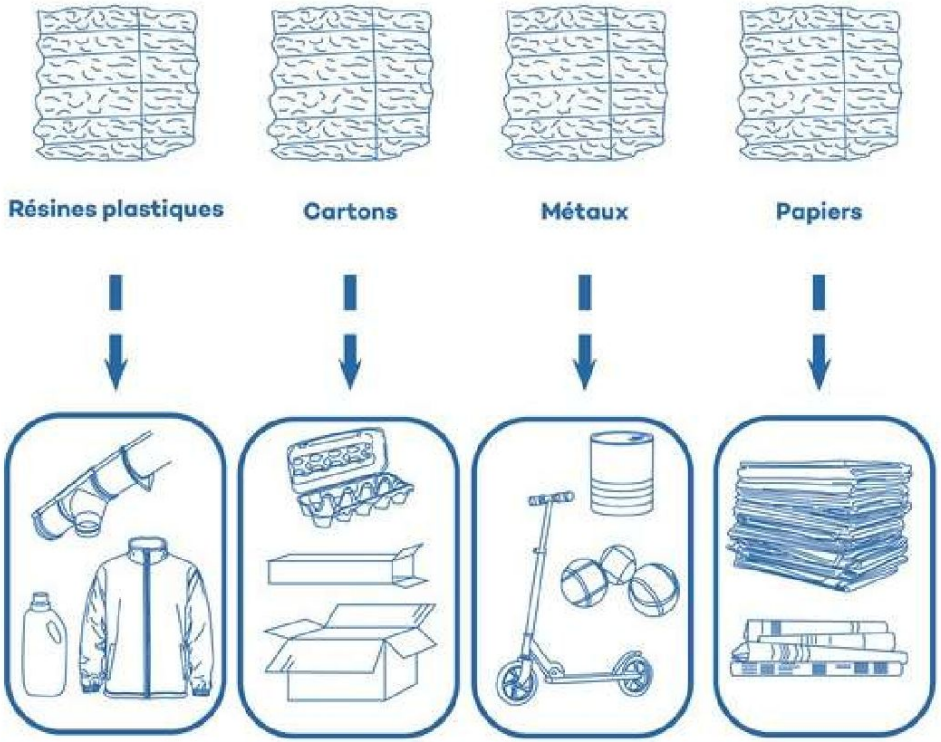

Rappel : la COBAN a été précurseur sur la mise en place du tri de tous les emballages dès 2020

CONSIGNES DE TRI

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

EAU POTABLE

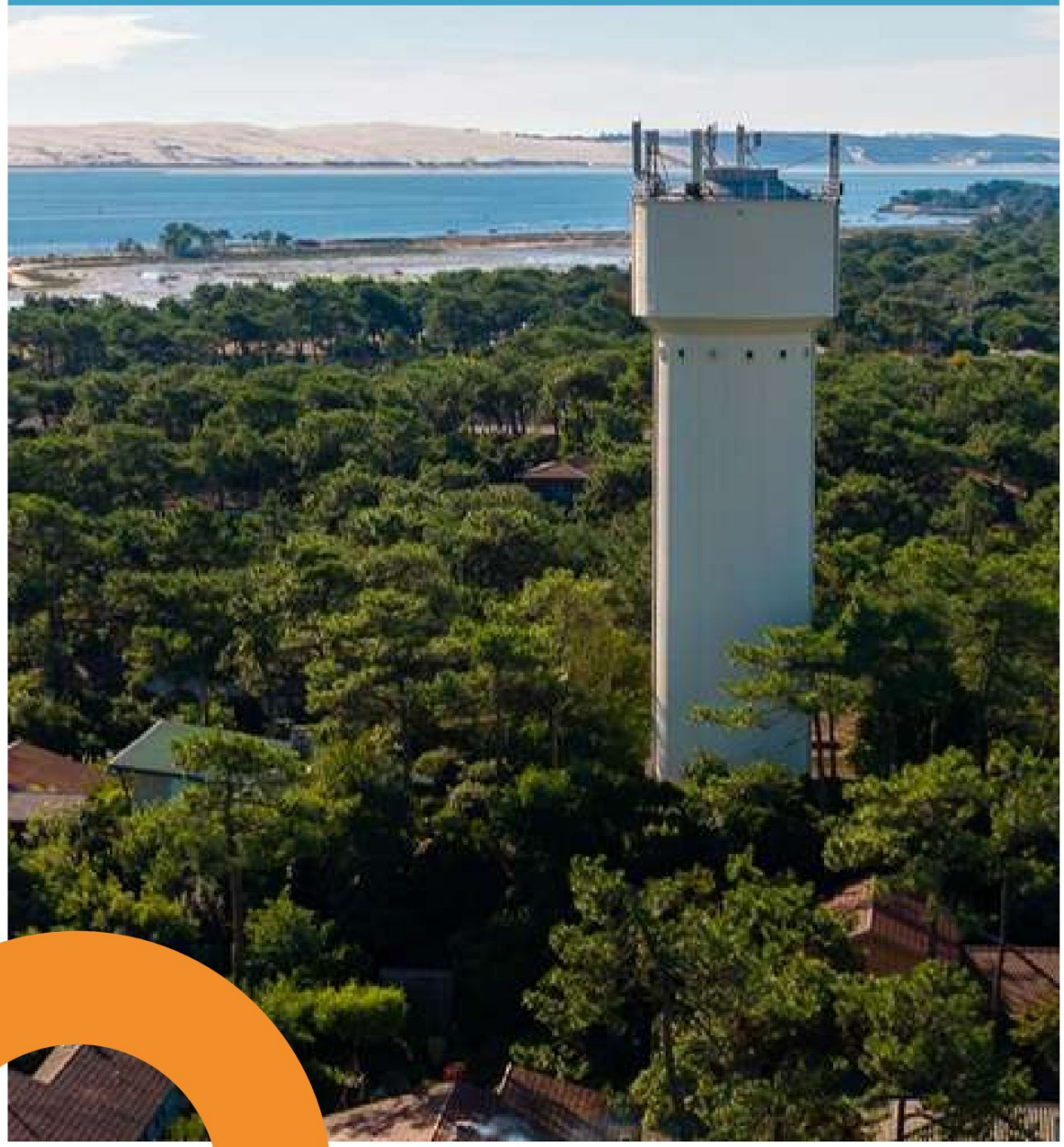

Le service de l'eau potable de la COBAN comprend :

- La **production d'une eau de qualité par des forages** des nappes souterraines millénaires
- Le **traitement**, le **stockage** et la **distribution à plus de 47 665 abonnés**
- Des **travaux de renouvellement et d'entretien sur les 972,51 KM** de réseau (depuis 2020)

L'EAU ET SA DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

L'EAU POTABLE À L'ÉCHELLE DE LA COBAN EN QUELQUES CHIFFRES

(DONNÉES 2024)

NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	73 982
NOMBRE D'ABONNÉS	47 665
VOLUMES FACTURÉS AUX ABONNÉS (M³)	5 166 233
DENSITÉ LINÉAIRE D'ABONNÉS (AB/KM)	50,88
CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNÉ	108,39
LONGUEUR DE RÉSEAU (KM)	972,51
RENDEMENT MOYEN DU RÉSEAU	80,94 %

(Source Getudes)

Le nombre d'abonnés est en augmentation
47 251 en 2023 contre 47 665 en 2024

Le rendement moyen est passé de
79,81 % en 2023 à 80,94 % en 2024

2 Sociétés délégataires sur le territoire : **AGUR** (Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime, Mios), **SUEZ** (Arès)

Mise en place progressive de l'**harmonisation des contrats sur l'ensemble du territoire** avec une facturation plus équitable et favorisant la consommation plus vertueuse d'une ressource à préserver

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (**PGSSE**) est en cours de réalisation
- Effectué pour la commune d'Arès (processus validé par l'ARS)
- Déploiement en cours sur les 7 communes restantes

La finalisation est prévue pour 2027

EN LIEN AVEC LES CONTRATS

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

DSP AGUR

- En 2024 : les villes de Lanton et Biganos ont été intégrées au contrat
- Garantir aux abonnés la possibilité de bénéficier d'un volume d'eau indispensable (40 m³/an) à un tarif préférentiel
- Tarification progressive liée au calibre du compteur et à la consommation, visant à préserver la ressource
- Déploiement de la télérelève + agence en ligne et application web permettant un suivi au réel de la consommation et la détection d'éventuelles fuites
- Ouverture d'une agence à Andernos-les-Bains pour accueillir et renseigner les habitants, sensibiliser les scolaires à la préservation des ressources naturelles avec une salle pédagogique dédiée

- Remplacement des traitements au chlore liquide par du chlore gazeux : meilleure maîtrise des désinfections et des goûts

! À SUIVRE POUR CONTINUER D'HARMONISER LES CONTRATS

Lancement de la procédure de renouvellement des contrats de DSP de Lège-Cap Ferret et Marcheprime

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

ENTRETIEN DE NOTRE R

Rénovation des châteaux d'eau de Biganos et du Cap Ferret

Les travaux sur l'intérieur et l'extérieur des ouvrages :

- la reprise du système d'étanchéité de l'intérieur de la cuve
- le remplacement et l'optimisation des conduites d'alimentation et de distribution
- la reprise de l'étanchéité extérieure
- la mise aux normes des équipements de sécurité
- la mise en peinture intérieure et extérieure de l'ouvrage

Montant des travaux pour Biganos >> 632 500 € TTC

Montant des travaux pour Cap Ferret >> 830 000 € TTC

Travaux sur les canalisations visant à réduire les fuites

- Andernos-les-Bains : **460 ml**
- Biganos : **40 ml**
- Lanton : **1380 ml**
- Lège-Cap Ferret : **300 ml**
- Marcheprime : **1880 ml**
- Mios : **437 ml**

ml : mètre linéaire

4,2 km de renouvellement de canalisations 2,27 M€

380 branchements renouvelés

Finalisation des travaux visant à la **mise en place de la sectorisation** sur Andernos-les-Bains et début des travaux sur Audenge pour permettre de détecter et localiser les fuites

Géoréférencement des canalisations, vannes, compteurs... sur les villes d'Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour soutenir un développement économique durable solidaire et un tourisme vertueux, la COBAN :

- aménage, commercialise et gère les parcs d'activités du Nord Bassin
- soutient plusieurs structures visant à dynamiser l'économie du territoire, ainsi que l'emploi
- valorise les filières locales
- continue de développer son offre écotouristique pour ceux d'ici et d'ailleurs

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

AMÉNAGEMENT DE NOS PARC

- Lancement d'études de faisabilité économique et environnementale
  >> Extension du parc d'activités P2A-Audenge (40 ha)
  >> Extension du parc d'activités Grande Lande-Arès (30 ha)

- Acquisition foncière Mios Entreprises – 7 500 m²
  Études en cours afin de saisir les meilleures opportunités de développement d'offres de services au bénéfice des entreprises de la zone, et d'implantation d'une ou plusieurs nouvelles entreprises

COMMERCIALISATION

Moulin de la Cassadotte - Biganos

>> Vente d'un terrain pour un montant de 388 500 € HT pour la construction d'un hôtel B&B
>> Signature d'un compromis de vente d'un montant de 96 000 € HT pour l'implantation d'une entreprise de charpente SARL LSC CONSTRUCTIONS

Réganeau - Marcheprime

>> Vente d'un terrain pour un montant de 32 250 € HT pour la construction d'un bâtiment industriel pour la société Aquitaine DTP spécialisée dans les travaux de construction

CAASI (7ème tranche)

Surface cessible : 5 872 m²
Création de 9 lots allant de 559 m² à 1 166 m²
Livraison du chantier
Coût des travaux : 396 531 €
Le Comité d'agrément a attribué les 9 terrains à 9 entreprises

! Signature des compromis de vente en mai 2025

Mios Entreprises

>> Signature de 3 compromis de vente pour l'accueil de L'atelier d'en bas, ETM Marine et Van Designers

SERVICES ET ANIMATIONS S
PARCS D'ACTIVITÉS

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

SIGNALÉTIQUE

Installation des nouveaux totems pour signaler les 13 parcs d'activités communautaires

Réalisation d'un tutoriel pour aider les entreprises à se géoréférencer sur **Google My Business** et accroître leur visibilité !

ORGANISATION DE 3 RÉUNIONS AVEC LES ENTREPRISES, AUTOUR DE DIFFÉRENTS SUJETS

- Orientations du Projet de Territoire
- Dispositifs d'accompagnement économique des entreprises
- Projets d'extension des parcs d'activités
- Gestion et entretien des zones (répartition des compétences)
- Mise en place de la nouvelle signalétique sur les zones
- Lancement et mise en place du réseau de transports urbain Alégo

Audenge chez BH Cars (P2A)

Mios chez Maxicoffee (Mios Entreprises)

Marcheprime Salle communale (Réganeau)

ACCOMPAGNEMENT DES E

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

INITIATIVE GIRONDE

Signature d'une convention de partenariat annuelle
Accompagnement de 3 entreprises dans leur création/reprise et développement d'activité

Montant 30 000 €

ACCOMPAGNEMENT DE 121 ENTREPRISES ET PORTEURS DE PROJET

>> Création/reprise d'entreprises : **64**
>> Entreprises en développement : **41**
>> Recherches immobilières : **7**
>> Entreprises en difficulté : **5**
>> Recherche d'opportunités : **4**

Financement : 108 715 € dont
Prêt à taux zéro : 33 500 €
Subvention TPE Innovation de la Région Nouvelle-Aquitaine : 75 215 €

CONVENTION ENTRE LA RÉGION & LA COBAN

>> Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII 2024-2028)

EMPLOI

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

La plateforme de partage de compétences CONNECTENCES

COBAN · COBAS Bassin d'Arcachon Sud · Val de l'Eyre Communauté de Communes · Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

INTERFACE TERRITORIALE FAVORISANT LE PARTAGE DE COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE

RALLYE CONNECT'EMPLOI

Mobilisation des demandeurs d'emploi pour collecter, en équipe, des intentions de recrutement auprès des employeurs du territoire, sur des parcours établis à l'avance

JOB DATING INVERSÉ "NOS SÉNIORS ONT DU TALENT»

DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE RH

>> Outils et accompagnements à la structuration des ressources humaines : ateliers RSE

>> Guide de bonnes pratiques RH

COB'EMPLOI

Plateforme de recherche d'emploi répertoriant les offres d'emploi

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCON LOCAUX

Club d'entreprises

CACBN
Subvention de 13 000 € en soutien à PassNord

Participation à PassNord organisé à Andernos-les-Bains

Club d'entreprises

DEBA
Subvention de 5 000 € en soutien de l'organisation du Challenge des Entreprises des créateurs repreneurs du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

Favorise l'insertion et l'inclusion

ADAPEI 33
Pépinière d'insertion de l'Esat d'Audenge
Subvention de 30 000 €

Économie circulaire

Recyclerie ATENOBA
Subvention annuelle de 20 000 €

La recyclerie est un acteur phare de l'ESS du territoire. Organisation d'ateliers de sensibilisation sur la seconde vie et la réparation des objets, en plus du volet social

Sensibilisation des jeunes

CHARLY DELTA
Subvention de 1 500 € pour l'organisation du forum de la découverte des métiers de l'aéronautique

ROUTE DES LASERS SEML
Participation à la SEML
146 000 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

ÉCONOMIE LOCALE ET C… COURTS

TOUS BASSIN

Soutien à la market place Tous Bassin

- 5 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat annuelle
- Organisation de la 2e édition « 100 % Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre » à Mios

Soutenir une économie locale de qualité en circuits courts

>> 50 commerces locaux présents au salon

RCOMMERCE
Soutien financier au dispositif
10 000 € / an
commerce et petites entreprises de proximité

VALORISATION DES FILIÈR

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Soutien à la filière nautique via une 2e participation au Salon Nautique d'Arcachon

Un stand mutualisé avec la COBAS, BA2E et avec la présence d'entreprises innovantes

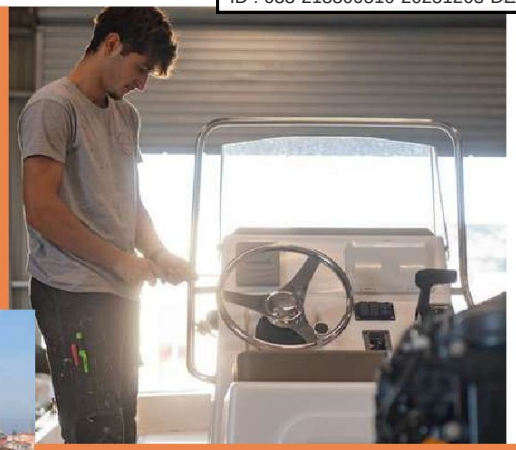

Participation pour la 1e fois au **salon nautique du Grand Pavois** avec la remise des trophées de l'innovation du Nautisme Coup de ♥ pour Chantier Naval du Cap Ferret et son éco-construction d'Imagine : bateau olympique présenté lors de la cérémonie des Jeux Olympiques 2024

Job Dating des métiers maritimes
animation d'une bourse à l'emploi
avec collecte de **7** offres en CDD
17 offres en intérim
29 candidats accueillis

Espace découverte avec démonstration des métiers du nautisme grâce aux casques de réalité virtuelle, et des opportunités d'emplois

Co-organisé avec les partenaires Connect'ences, France Travail, l'ERIP...

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

FILIÈRE BOIS-FORÊT & MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

JOURNÉE BOIS organisée le 26 novembre au BARP

>> 4 collèges participants avec 140 jeunes
>> 18 exposants et 240 visiteurs
>> Organisation d'un job dating 22 participants

Faire connaître aux jeunes les métiers de la filière et faire naître des vocations grâce à la présence de différents acteurs économiques et partenaires

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

UN LABEL AMBITIEUX

Territoires d'industrie
Bordeaux métropole Bassin d'Arcachon nord

AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE ET GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

BORDEAUX MÉTROPOLE

BORDEAUX PORT

Le Bassin d'Arcachon Nord renforce son engagement en faveur d'une économie durable et compétitive !

Le programme a pour objectif de soutenir en priorité les projets orientés vers la transition écologique : une confirmation nationale de l'ambitieuse politique industrielle décarbonée menée sur le territoire.

Le Bassin d'Arcachon dispose de filières emblématiques, telles que la filière bois ou la filière nautique qui, pour se développer et favoriser l'innovation, doivent s'interconnecter aux enjeux partagés avec le territoire de Bordeaux Métropole. Le label « Territoires d'industrie » sera, non seulement un levier d'actions concrètes, mais également une belle opportunité pour créer des synergies économiques territoriales.

Organisation d'un atelier sur le thème « formation-emplois-compétences et attractivité » de l'industrie

! Co-recrutement avec Bordeaux Métropole d'un responsable de projet pour animer « Territoires d'industrie »

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

CŒUR TOURISME DU BASSIN D'ARCACHON

Pour ceux d'ici et d'ailleurs

5 COMMUNES :
AUDENGE, BIGANOS, LANTON, MARCHEPRIME ET MIOS

UNE OFFRE ÉCO-TOURISTIQUE

Valoriser cette destination éco-touristique et faire vivre une expérience à chaque visiteur

- **2 200** participants aux visites grand public
- **25 400 €** issus des ventes de visites
- **78** groupes accueillis
- **54 500 €** issus des recettes commerciales du service groupe
- **13 500** joueurs aux parcours Terra Aventura accessibles à Mios et Biganos

- **17 500** visiteurs renseignés au comptoir
- **4 500** visiteurs renseignés en mobilité
- **35 %** de résidents

Signature d'une convention avec la Région et 9 territoires pour le projet Ecodestination 2024-2026

LANCEMENT DU "PASS D'ICI"

Permet à chaque bénéficiaire de pouvoir **consommer plus de produits et services locaux** et ainsi favoriser les circuits courts et diminuer son empreinte carbone

La mise en place d'un Pass pour les habitants est un levier puissant pour dynamiser l'économie locale, cultiver le lien social et favoriser le mieux-vivre ensemble

Coordination et accompagnement des acteurs

- **500** acteurs touristiques recensés sur le territoire
- **70** partenaires engagés dans le Pass d'Ici
- **21 300 €** issus des packs services vendus aux partenaires

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

GRANDS PROJETS

TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS

Construire des bâtiments exemplaires, fonctionnels et adaptés aux usagers

- Réhabilitation du siège de la COBAN
- Nouveau Centre Technique de la COBAN
- Études sur les 2 futures piscines

RÉNOVATION DU SIÈ LA COBAN

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Emménagement des agents dans la première partie du bâtiment réhabilité depuis janvier 2024

Choix d'un bâtiment économe en énergie avec du bardage bois pour une meilleure intégration paysagère

Phase 2 : travaux de la grande aile, la salle du Conseil communautaire et la jonction entre les deux bâtiments

Lancement des travaux	Rénovation des bâtiments		Aménagement extérieur	Fin des travaux
Septembre 2022	Automne 2023	Printemps 2025	Été 2025	Hiver 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE DE LA COBAN

Locaux rénovés, service optimisé

Fonctionnel depuis fin 2024 et véritable base arrière de la collecte des déchets, le site d'Audenge abrite les moyens humains et matériels indispensables à son bon déroulement :

. Bâtiment de 930 M²
. 304 M² de **panneaux photovoltaïques** installés sur la toiture : estimation de **production de 71 392 kWh/an**
. Équipements techniques de sécurité et confort de travail sur les ateliers
. Rajout de surfaces de plancher, comme la création d'une mezzanine
. La surface de plancher du bâtiment avec la mezzanine intégrée est portée à 1080 M²

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

ÉTUDES POUR DE NOUVEAU ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Quel type d'équipement et pour quels besoins ?

- Projet de création de 2 piscines localisées sur les villes de Biganos et d'Andernos-les-Bains, afin de pouvoir offrir un accès facilité aux activités aquatiques en tout point du territoire COBAN

- Démarrage d'une étude fin d'année 2024, prenant pour socle les conclusions des études menées les années précédentes

Le cahier des charges et l'appel d'offres pour assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menés. Le marché a été attribué au cabinet Mission H²0 en octobre 2024.

Analyse des besoins fonctionnels pour le territoire afin de dimensionner les équipements à créer

La détermination précise des m² de plans d'eau nécessaires doit permettre de répondre aux besoins suivants :
> **Scolaires** et la notion de "savoir nager" qui est la priorité
> **Sportifs et associations**
> **Grand public**

Cette étude se déroule à travers l'analyse de plusieurs points clés :
> Bilans sociaux démographiques du territoire
> Analyse des cartes scolaires
> Zone de chalandise et contexte concurrentiel des offres publiques et privées

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

SANTÉ SOLIDARITÉ PARENTALITÉ

SERVICES MUTUALISÉS

« Travailler ensemble pour plus de solidarité »

- Contrat Local Santé
- Projet Alimentaire Territorial
- Convention Territoriale Globale
- Lieu Accueil Enfants Parents
- Archives Mutualisées

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

CONTRAT LOCAL DE S

Une démarche de contrat, partenarial et intersectoriel, qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à améliorer le parcours de santé au niveau local

Contrat local de SANTÉ

COBAN · COBAS Bassin d'Arcachon Sud · Val de l'Eyre · Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

ACTIONS MENÉES

- Définition des modalités d'implantation des dispositifs d'offre de services santé sur le Nord Bassin, avec les acteurs du territoire
- Semaine mentale : 2e édition des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

4 évènements gratuits et ouverts au grand public

POINT JUSTICE

Un lieu gratuit, confidentiel et anonyme

- Implanté à Andernos-les-Bains à la Maison France Services
- Différentes permanences juridiques par des professionnels du droit de la famille, du travail, du logement, de la consommation, aide aux victimes...
- Taux de remplissage de 93 %
  soit plus de 62 rdv effectués sur 66 possibles

PAT PAYS BARVAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Une démarche visant à développer une agriculture nourricière, durable et résiliente et à garantir un accès à une alimentation saine, suffisante et qualitative pour les habitants du territoire.

DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTIONS 2023/2024

- Commissions foncières communales au service de l'installation agricole
- Gestion d'une base de données des porteurs de projets pour les accompagner dans la recherche d'opportunités foncières et la sécurisation de leur parcours à travers la mise en relation avec les partenaires
- Partenariat sur les lisières agricoles
- Coopération avec Bordeaux Métropole : Récol'Terra
- Réflexions sur la structuration d'une filière amendement
- Deuxième édition de la Fête du PAT :
  Les pieds dans l'PAT >> 300 personnes

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Le 11 avril 2024, **une nouvelle signature de la convention Territoriale Globale** avec la **CAF de la Gironde**, la **COBAN** et les **8 villes du Nord Bassin** pour les années 2024-2025. La CTG est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Développer le soutien à la parentalité aux moments clés de la vie

- Soutien aux actions de parentalité des communes
- Création de l'observatoire de la petite enfance en partenariat avec la CAF

Soutenir l'offre d'accueil de la petite enfance à la jeunesse et des services aux familles

- Formation auprès des professionnels de la petite enfance et des ALSH 3-6 ans sur la démarche qualité d'accueil

Favoriser l'accès aux droits et renforcer la cohésion sociale

- Ateliers sur les compétences psychosociales auprès des 6-11 ans

Conduire le pilotage de l'animation et l'évaluation de la démarche partenariale

- Animation des 8 réseaux d'acteurs (petite enfance, enfance, jeunesse, sociaux)

SOLIDARITÉ

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

SOUTIEN AUX ORGANIS

- Signature d'une convention triennale de partenariat pour le recrutement et le financement d'un intervenant social du **Commissariat de police** et de la **compagnie de gendarmerie d'Arcachon** (participation de la COBAN : 32 853 € pour les 3 ans)

- Subvention d'équipement à **l'Institut de Formation en Soins Infirmiers** (participation de la COBAN à l'IFSI : 40 000 €)

- Convention de partenariat avec **PEP 33** (subvention de 25 % du projet : 1 500 €) dans le cadre d'ateliers de sensibilisation pour la mise en œuvre du Club nature "La Tribu du Bassin"

- Association **LES ESCAPADES MUSICALES** : convention pluriannuelle de financement 2025-2027 (30 000 €) : festival de musique classique sur des lieux emblématiques du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

- Soutien à **SOLIDARITÉ FEMMES BASSIN** : association de lutte contre les violences faites aux femmes subvention de 30 000 €

SOLIDARITÉ

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Gratuit & anonyme

Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) mutualisé et itinérant offre une diversité de jours et de lieux d'accueil

250 familles accueillies
334 enfants accueillis
7 communes accueillantes

Légère baisse du nombre de familles et d'enfants en 2024 par rapport à 2023 mais une fréquentation moyenne par séance presque identique :

Indicateur :
- + grande régularité de fréquentation
- + de familles qui fréquentent plusieurs lieux

Les familles ne fréquentent pas forcément le lieu qui correspond à leur lieu de résidence

Les enfants dans la tranche d'âge 1-2 ans sont plus représentés que les 2-3 ans

Légère augmentation des pères ou 2e parent et des grands-parents

Participation au **Mois de la Petite Enfance**

Intervention des ambassadeurs du tri : jeu autour du tri et du compost pour petits et grands

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

ARCHIVES MUTUALISÉES

5 communes

- Élimination de **130** mètres linéaires d'archives obsolètes
- Numérisation de prêts d'archives privées pour enrichir les fonds municipaux
- **1** journée de permanence à Andernos-les-Bains et à Lanton, tous les 15 jours
- Adhésion au service par la commune d'Arès
- **93** demandes de consultation par le public ou de recherches à distance

Service gratuit

- Coordination de **la 3e Soirée des Archives municipales à Lanton** sur le thème des écoles

- Participation le 29 novembre au **Forum national Géné@2024** "Les relations archivistes-généalogistes des années 1980 aux années 2030 - Bilan et perspectives", organisé aux **Archives nationales**, à Pierrefitte-sur-Seine

46 avenue des Colonies
33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Tél : 05 57 76 17 17 - contact@coban-atlantique.fr
www.coban-atlantique.fr

Document édité par la COBAN en septembre 2025 ©
Photos : Canva, Direction de la Communication COBAN, Patrice Hauser, Haut Relief, Hedelineph, iStock, Natacha Cagnard., Office de Tourisme Cœur du Bassin, Régine Rosenthal, Visu'Ailes, Laurent Wangermez.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IMPULSER DEMAIN

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

2025_010_DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Budget principal - Approbation du compte administratif 2024

Le mardi 8 avril 2025 à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Broustic - 11 esplanade du Broustic à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. LAFON, Président de la COBAN.

Date de la convocation : *02/04/2025*

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : 29
M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, M. DANEY, M. MARTINEZ, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. CHAMBOLLE, M. DUBOURDIEU, M. MAREST, Mme CHAPPARD, M. POCARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, Mme CAZAUX, M. DEVOS, M. PERUCHO, M. MARLY, Mme GUILLERM, Mme BATS, Mme LOUET, M. BAGNERES, M. MANO

Pouvoirs : 7
Mme BRISSET à M. ROSAZZA, Mme SAULNIER à Mme CHAPPARD, Mme JOLY à M. DEVOS, Mme GUIGNARD DE BRECHARD à Mme GUILLERM, M. SANZ à M. DE GONNEVILLE, Mme MARENZONI à Mme LOUET, M. MAZZOCCO à M. LAFON

Absents : 2
Mme CALATAYUD, M. RECAPET

Secrétaire de séance : Mme LARRUE

*****

Le quorum est atteint.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Rapporteur : Nathalie LE YONDRE

L'arrêté des comptes 2024 de la Collectivité est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos, après production, par le Comptable, du compte de gestion.
Le compte administratif permet la détermination des résultats de l'exercice : celui de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser repris dans le Budget primitif 2025 de la Communauté d'Agglomération.
Le compte administratif 2024 du budget principal de la COBAN fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
Total recettes	28 013 973,57
Total dépenses	- 27 354 640,26
Solde d'exécution 2024	**659 333,31**
Résultat 2023 reporté	15 079 515,86
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	**+ 15 738 849,17**
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
Total recettes	6 440 846,97
Total dépenses	- 9 373 323,78
Solde d'exécution 2024	**- 2 932 476,81**
Résultat 2023 reporté	- 667 318,77
Résultat cumulé de la section d'investissement	**- 3 599 795,58**
RÉSULTAT GLOBAL 2024 (en €) hors RAR	**+ 12 139 053,59**

RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT A REPORTER EN 2025 (en €)	
Total recettes	998 389,91
Total dépenses	- 2 449 750,70
Solde RAR	**- 1 451 360,79**

Vu la présentation faite en Commission « Finances publiques » du 20 mars 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 mars 2025,

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2024 du budget principal de la COBAN, pour un montant de + 15 738 849,17 €, lequel fera l'objet d'une affectation dans le Budget primitif 2025 ;
- **APPROUVER** le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2024 du budget principal de la COBAN pour un montant de - 3 599 795,58 €, lequel est repris en dépenses dans le Budget primitif 2025 ;
- **CONSTATER** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de – 1 451 360,79 € ;
- **ARRÊTER** le compte administratif 2024 du Budget principal de la COBAN.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président a assisté à la discussion mais s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés, vote : POUR.

Vote :
Pour : 23

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Contre : 10
M. ROSAZZA, Mme BRISSET, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme SAULNIER, Mme CHAPPARD, M. POCARD, M. BOURSIER
Abstention : 2
M. DEVOS, Mme JOLY
Ne prend pas part au vote : 1
M. LAFON

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le mardi 8 avril 2025,

Signé électroniquement par : Président Coban
Date de signature : 14/04/2025
Qualité : Parapheur Président COBAN

Signé électroniquement par : Larrue Marie
Date de signature : 14/04/2025
Qualité : Parapheur COBAN - Secrétaire de séance

Le Président,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : COBAN (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24330150400052

POSTE COMPTABLE : SGC BELIN BELIET BIGANOS

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 25
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 35
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 47
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 50
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 54
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 59

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 62
A1.01 - Opérations non ventilables 64
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 65
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 68
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 69
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 70
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 73
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 76
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 79
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 80
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 83
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 85
A1.908 - Fonction 8 - Transports 88
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 92
A2.01 - Opérations non ventilables 94
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 95
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 104
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 105
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 106
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 109
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 112
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 118
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 119
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 120
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 126
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 130
A2.938 - Fonction 8 - Transports 139

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 147
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 151
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 153
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 154
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 155
B3.1 - Etat des provisions constituées 157
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées 159
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 160
B6 - Prêts 163
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 164
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 165
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 166
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 167
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 169
B9 - Etat du personnel 170
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 174
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 175
B11.2 - Liste des établissements publics créés 176
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 177
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 178
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 181
B13 - Opérations liées aux cessions 208
B14 - Etat des travaux en régie 209
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 211
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 213
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 214
C2.1 - Situation des AP 217
C2.2 - Situation des AE 218
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 219
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 223

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées 227
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties 228
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus 229
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés 230
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 231
D11 - Décisions en matière de taux 235
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail Sans Objet

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	72921

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	272.01

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	351.97
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	384.01
3	Dépenses d'équipement brut / population	130.60
4	Encours de dette / population (2) (3)	11.92
5	DGF / population	40.45
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	14,28 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	91,95 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	34.01
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	3.10%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8.43%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	36 727 964,04	34 454 820,54	14 412 197,09	A1 12 139 053,59
Investissement	9 373 323,78	6 440 846,97	(2) -667 318,77	A2 -3 599 795,58
Dont 1068		3 034 720,60		
Fonctionnement	27 354 640,26	28 013 973,57	(3) 15 079 515,86	A3 15 738 849,17

	RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 2 449 750,70	III + IV 998 389,91	B1	-1 451 360,79
Investissement	I 2 449 750,70	III 998 389,91	B2	-1 451 360,79
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL **A1 + B1**	10 687 692,80
Investissement **A2 + B2**	-5 051 156,37
Fonctionnement **A3 + B3**	15 738 849,17

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 449 750,70
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	110 619,24
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 161 548,25
21	Immobilisations corporelles (3)	27 378,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	4 204,61
26	Participations et créances rattachées	146 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

C5

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	998 389,91
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		998 389,91
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	27 354 640,26	G	28 013 973,57
	Section d'investissement	B	9 373 323,78	H	6 440 846,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	15 079 515,86 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	667 318,77 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	37 395 282,81	= G + H + I + J	49 534 336,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 449 750,70	L	998 389,91
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	2 449 750,70	= K + L	998 389,91
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	27 354 640,26	= G + I + K	43 093 489,43
	Section d'investissement	= B + D + F	12 490 393,25	= H + J + L	7 439 236,88
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	39 845 033,51	= G + H + I + J + K + L	50 532 726,31

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		178 576,59
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	85 557,95	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	1 301 303,25	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	857 037,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	4 946 467,10	293,42
Total des réalisations d'équipement		**7 190 365,80**	**178 870,01**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	1 000 000,00	1 335 553,27
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	83 365,62	1 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	1 000 000,00	5 000,00
Total des réalisations financières		**2 083 365,62**	**1 341 753,27**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	29 603,12	138 009,76
Total des réalisations réelles en investissement		I **9 303 334,54**	II **1 658 633,04**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*11 398,00*	*1 688 902,09*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*58 591,24*	*58 591,24*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***69 989,24***	*IV* ***1 747 493,33***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**9 373 323,78**	II + IV	**3 406 126,37**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**667 318,77**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**3 034 720,60**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**10 040 642,55**	II + IV + VI + VII	**6 440 846,97**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		**-3 599 795,58**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.
(2) Sauf 165, 166 et 16449.
(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(4) En recettes, sauf 1068.
(5) En recettes, détail du 138.
(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		2 659 535,85	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		1 280 710,33
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		3 664 832,52	73 Impôts et taxes (sauf 731)		4 450 036,00
			731 Fiscalité locale		16 732 208,00
			74 Dotations et participations (1)		4 936 038,45
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		10 506 729,57	75 Autres produits de gestion courante (1)		370 292,76
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		8 759 350,04	013 Atténuations de charges (1)		63 131,31
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		25 590 447,98	Total recettes de gestion des services		27 832 416,85
66 Charges financières		22 443,49	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		50 584,83	77 Produits spécifiques (1)		169 627,09
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		2 261,87	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		531,63
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**25 665 738,17**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**28 002 575,57**
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*1 688 902,09*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*11 398,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***1 688 902,09***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***11 398,00***
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	**27 354 640,26**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**28 013 973,57**
RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	15 079 515,86
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**27 354 640,26**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**43 093 489,43**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)			**15 738 849,17**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00	*0,00*	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*11 398,00*	11 398,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	83 365,62	*0,00*	83 365,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 273 191,51		5 273 191,51
19	Neutral. et régul. d'opérations		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	53 002,80	*0,00*	53 002,80
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 301 303,25	*0,00*	1 301 303,25
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	562 868,24	*0,00*	562 868,24
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	*58 591,24*	58 591,24
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000 000,00	*0,00*	1 000 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	29 603,12	*0,00*	29 603,12
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**9 303 334,54**	***69 989,24***	**9 373 323,78**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**667 318,77**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	2 659 535,85		2 659 535,85
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 664 832,52		3 664 832,52
014	Atténuations de produits	8 759 350,04		8 759 350,04
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10 506 729,57	*0,00*	10 506 729,57
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	22 443,49	*0,00*	22 443,49
67	Charges spécifiques (9)	50 584,83	*160 226,00*	210 810,83
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 261,87	*1 528 676,09*	1 530 937,96
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**25 665 738,17**	***1 688 902,09***	**27 354 640,26**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 335 553,27	*0,00*	1 335 553,27
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	178 576,59	*0,00*	178 576,59
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 200,00	*0,00*	1 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		160 226,00	160 226,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	293,42	*58 591,24*	58 591,24
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 000,00	*0,00*	5 000,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 528 676,09*	1 528 676,09
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	138 009,76	*0,00*	138 009,76
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 658 633,04**	***1 747 493,33***	**3 406 126,37**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**3 034 720,60**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	63 131,31		63 131,31
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 280 710,33		1 280 710,33
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 450 036,00		4 450 036,00
731	Fiscalité locale	16 732 208,00		16 732 208,00
74	Dotations et participations (8)	4 936 038,45		4 936 038,45
75	Autres produits de gestion courante (8)	370 292,76	0,00	370 292,76
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	169 627,09	*11 398,00*	181 025,09
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	531,63	*0,00*	531,63
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**28 002 575,57**	***11 398,00***	**28 013 973,57**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**15 079 515,86**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**19 632 681,23**	**9 373 323,78**	**2 449 750,70**	**7 809 606,75**	**5 270 358,80**	**4 102 964,98**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	789 508,00	53 002,80	110 619,24	625 885,96	0,00	53 002,80
204	Subventions d'équipement versées (7)	4 231 081,50	1 301 303,25	2 161 548,25	768 230,00	0,00	1 301 303,25
21	Immobilisations corporelles	1 006 493,79	562 868,24	27 378,60	416 246,95	0,00	562 868,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	178 400,60	0,00	4 204,61	174 195,99	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	9 606 795,62	5 273 191,51	0,00	4 333 604,11	5 270 358,80	2 832,71
Total des dépenses d'équipement		**15 812 279,51**	**7 190 365,80**	**2 303 750,70**	**6 318 163,01**	**5 270 358,80**	**1 920 007,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00		1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	83 400,00	83 365,62	0,00	34,38		83 365,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	146 000,00	0,00	146 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500 000,00	1 000 000,00	0,00	500 000,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses financières		**2 729 400,00**	**2 083 365,62**	**146 000,00**	**500 034,38**	**0,00**	**2 083 365,62**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	79 602,72	29 603,12	0,00	49 999,60	0,00	29 603,12
Total des dépenses réelles		**18 621 282,23**	**9 303 334,54**	**2 449 750,70**	**6 868 196,99**	**5 270 358,80**	**4 032 975,74**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*11 399,00*	*11 398,00*		*1,00*		*11 398,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*1 000 000,00*	*58 591,24*		*941 408,76*		*58 591,24*
Total des dépenses d'ordre		**1 011 399,00**	**69 989,24**		**941 409,76**		**69 989,24**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**667 318,77**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**20 300 000,00**	**10 040 642,55**	**2 449 750,70**	**7 809 606,75**	**5 270 358,80**	**4 102 964,98**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**20 300 000,00**	**6 440 846,97**	**998 389,91**	**12 860 763,12**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 484 905,92	178 576,59	998 389,91	307 939,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	293,42	0,00	-293,42
Total des recettes d'équipement		**1 484 905,92**	**178 870,01**	**998 389,91**	**307 646,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 964 084,72	4 370 273,87	0,00	-406 189,15
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	1 200,00	0,00	-1 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**4 419 084,72**	**4 376 473,87**	**0,00**	**42 610,85**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	188 009,36	138 009,76	0,00	49 999,60
Total des recettes réelles		**6 092 000,00**	**4 693 353,64**	**998 389,91**	**400 256,45**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*11 592 000,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*1 616 000,00*	*1 688 902,09*		*-72 902,09*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*1 000 000,00*	*58 591,24*		*941 408,76*
Total des recettes d'ordre		***14 208 000,00***	***1 747 493,33***		***12 460 506,67***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**20 300 000,00**	**6 440 846,97**	**998 389,91**	**12 860 763,12**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**19 632 681,23**	**9 373 323,78**	**2 449 750,70**	**7 809 606,75**	**5 270 358,80**	**4 102 964,98**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	789 508,00	53 002,80	110 619,24	625 885,96	0,00	53 002,80
2031	Frais d'études	741 070,00	29 670,00	110 619,24	600 780,76	0,00	29 670,00
2051	Concessions, droits similaires	48 438,00	23 332,80	0,00	25 105,20	0,00	23 332,80
204	Subventions d'équipement versées (9)	4 231 081,50	1 301 303,25	2 161 548,25	768 230,00	0,00	1 301 303,25
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	3 361 552,50	1 155 761,25	1 605 761,25	600 030,00	0,00	1 155 761,25
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	6 300,00	-6 300,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	472 629,00	93 142,00	329 487,00	50 000,00	0,00	93 142,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	76 900,00	52 400,00	0,00	24 500,00	0,00	52 400,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 006 493,79	562 868,24	27 378,60	416 246,95	0,00	562 868,24
2111	Terrains nus	268 000,00	15 000,00	1 800,00	251 200,00	0,00	15 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	125 000,00	3 072,61	0,00	121 927,39	0,00	3 072,61
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	7 330,80	0,00	-7 330,80	0,00	7 330,80
2152	Installations de voirie	273 607,48	259 728,98	13 861,12	17,38	0,00	259 728,98
21531	Réseaux d'adduction d'eau	7 095,26	0,00	7 095,26	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	38 842,08	24 730,72	0,00	14 111,36	0,00	24 730,72
21828	Autres matériels de transport	50 513,15	40 873,95	0,00	9 639,20	0,00	40 873,95
21838	Autre matériel informatique	181 072,16	154 527,08	3 566,52	22 978,56	0,00	154 527,08
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	2 630,88	6 732,00	0,00	-4 101,12	0,00	6 732,00
2188	Autres immobilisations corporelles	53 732,78	50 872,10	1 055,70	1 804,98	0,00	50 872,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	178 400,60	0,00	4 204,61	174 195,99	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pou réali dans le cadre d'une AP	hors AP
2312	Agencements et aménagements de terrains	50 000,00	0,00	4 204,61	45 795,39	0,00	0,00
2313	Constructions	128 400,60	0,00	0,00	128 400,60	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	9 606 795,62	5 273 191,51	0,00	4 333 604,11	5 270 358,80	2 832,71
Total des dépenses d'équipement		**15 812 279,51**	**7 190 365,80**	**2 303 750,70**	**6 318 163,01**	**5 270 358,80**	**1 920 007,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00		1 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00		1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	83 400,00	83 365,62	0,00	34,38		83 365,62
1641	Emprunts en euros	83 400,00	83 365,62	0,00	34,38		83 365,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	146 000,00	0,00	146 000,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	146 000,00	0,00	146 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500 000,00	1 000 000,00	0,00	500 000,00	0,00	1 000 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 500 000,00	1 000 000,00	0,00	500 000,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses financières		**2 729 400,00**	**2 083 365,62**	**146 000,00**	**500 034,38**	**0,00**	**2 083 365,62**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	79 602,72	29 603,12	0,00	49 999,60	0,00	29 603,12
458106	Parking public du si ge - Andernos	49 999,60	0,00	0,00	49 999,60	0,00	0,00
458107	PC Abb Reulet Andernos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458108	PC Hougueyra - Audenge	29 603,12	29 603,12	0,00	0,00	0,00	29 603,12
458109	PC Bassin de baignade - Ar s	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**18 621 282,23**	**9 303 334,54**	**2 449 750,70**	**6 868 196,99**	**5 270 358,80**	**4 032 975,74**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*11 399,00*	*11 398,00*		*1,00*		*11 398,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*11 399,00*	*11 398,00*		*1,00*		*11 398,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*2 750,00*	*2 750,00*		*0,00*		*2 750,00*
139141	*Subv. transf. Communes membres du GFP*	*8 649,00*	*8 648,00*		*1,00*		*8 648,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*1 000 000,00*	*58 591,24*		*941 408,76*		*58 591,24*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*0,00*	*58 591,24*		*-58 591,24*		*58 591,24*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pou réali dans le cadre d'une AP	hors AP
2313	*Constructions*	*1 000 000,00*	*0,00*		*1 000 000,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 011 399,00**	**69 989,24**		**941 409,76**		**69 989,24**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			**9 606 795,62**	**5 273 191,51**	**0,00**	**4 333 604,11**	**5 273 191,51**	**5 270 358,80**	**2 832,71**
57	FUTUR SIEGE DE LA COBAN	2019-03	3 538 967,04	2 313 491,73	0,00	1 225 475,31	2 313 491,73	2 313 491,73	0,00
58	CREATION PISTES CYCLABLES	2019-05	860 000,00	850 549,55	0,00	9 450,45	850 549,55	850 549,55	0,00
59	TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ZAE		0,00	2 832,71	0,00	-2 832,71	2 832,71	0,00	2 832,71
59	TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ZAE	2019-04	1 175 241,00	1 049 085,55	0,00	126 155,45	1 049 085,55	1 049 085,55	0,00
62	CREATION PISTES CYCLABLES - TRANCHE 2	2022-07	124 000,00	78 899,16	0,00	45 100,84	78 899,16	78 899,16	0,00
63	PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE	2023-08	2 828 587,58	978 332,81	0,00	1 850 254,77	978 332,81	978 332,81	0,00
64	VOIRIE ET SIGNALETIQUE DANS LES ZAE		1 080 000,00	0,00	0,00	1 080 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 57
LIBELLE : FUTUR SIEGE DE LA COBAN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2019-03

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		3 538 967,04	A1 2 313 491,73	0,00	1 225 475,31	A2 2 313 491,73
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 000,00	115 117,26	0,00	34 882,74	115 117,26
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150 000,00	115 117,26	0,00	34 882,74	115 117,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	3 388 967,04	2 198 374,47	0,00	1 190 592,57	2 198 374,47
2313	Constructions	3 388 967,04	2 198 374,47	0,00	1 190 592,57	2 198 374,47

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 -2 313 491,73	B2 - A2 -2 313 491,73

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 58
LIBELLE : CREATION PISTES CYCLABLES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2019-05

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**860 000,00**	**A1 850 549,55**	**0,00**	**9 450,45**	**A2 850 549,55**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**5 643,20**	**3 643,20**	**0,00**	**2 000,00**	**3 643,20**
2031	Frais d'études	5 643,20	3 643,20	0,00	2 000,00	3 643,20
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**854 356,80**	**846 906,35**	**0,00**	**7 450,45**	**846 906,35**
2312	Agencements et aménagements de terrains	854 356,80	846 906,35	0,00	7 450,45	846 906,35

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -850 549,55**	**B2 - A2 -850 549,55**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 59
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ZAE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2019-04

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**1 175 241,00**	**A1 1 049 085,55**	**0,00**	**126 155,45**	**A2 1 049 085,55**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**45 036,00**	**0,00**	**0,00**	**45 036,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	45 036,00	0,00	0,00	45 036,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**1 130 205,00**	**1 049 085,55**	**0,00**	**81 119,45**	**1 049 085,55**
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 130 205,00	1 049 085,55	0,00	81 119,45	1 049 085,55

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -1 049 085,55**	**B2 - A2 -1 049 085,55**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 62
LIBELLE : CREATION PISTES CYCLABLES - TRANCHE 2
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2022-07

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		124 000,00	A1 78 899,16	0,00	45 100,84	A2 78 899,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	124 000,00	78 899,16	0,00	45 100,84	78 899,16
2312	Agencements et aménagements de terrains	124 000,00	78 899,16	0,00	45 100,84	78 899,16

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 -78 899,16	B2 - A2 -78 899,16

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 63
LIBELLE : PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023-08

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**2 828 587,58**	**A1 978 332,81**	**0,00**	**1 850 254,77**	**A2 978 332,81**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**52 000,00**	**28 911,95**	**0,00**	**23 088,05**	**28 911,95**
2031	Frais d'études	52 000,00	28 911,95	0,00	23 088,05	28 911,95
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**500 000,00**	**179 052,00**	**0,00**	**320 948,00**	**179 052,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	500 000,00	179 052,00	0,00	320 948,00	179 052,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**2 276 587,58**	**770 368,86**	**0,00**	**1 506 218,72**	**770 368,86**
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 276 587,58	770 368,86	0,00	1 506 218,72	770 368,86

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -978 332,81**	**B2 - A2 -978 332,81**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 57
LIBELLE : FUTUR SIEGE DE LA COBAN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		413 000,00	B1 55 934,80	357 065,20	0,00	B2 55 934,80
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	413 000,00	55 934,80	357 065,20	0,00	55 934,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	413 000,00	55 934,80	357 065,20	0,00	55 934,80
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 55 934,80	B2 - A2 55 934,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 58
LIBELLE : CREATION PISTES CYCLABLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**0,00**	A1 **0,00**	**0,00**	**0,00**	A2 **0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**335 107,92**	B1 **96 293,42**	**239 107,92**	**-293,42**	B2 **96 293,42**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**335 107,92**	**96 000,00**	**239 107,92**	**0,00**	**96 000,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	133 710,30	-133 710,30	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	96 000,00	0,00	-96 000,00	96 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	239 107,92	0,00	105 397,62	133 710,30	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	96 000,00	0,00	0,00	96 000,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**293,42**	**0,00**	**-293,42**	**293,42**
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	293,42	0,00	-293,42	293,42

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1**	**96 293,42**	**B2 - A2**	**96 293,42**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 59
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ZAE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 2 832,71	0,00	-2 832,71	A2 2 832,71
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	2 832,71	0,00	-2 832,71	2 832,71
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	2 832,71	0,00	-2 832,71	2 832,71

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 -2 832,71	B2 - A2 -2 832,71

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 62
LIBELLE : CREATION PISTES CYCLABLES - TRANCHE 2
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		19 514,00	B1 19 514,00	0,00	0,00	B2 19 514,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	19 514,00	19 514,00	0,00	0,00	19 514,00
1312	Subv. transf. Régions	19 514,00	19 514,00	0,00	0,00	19 514,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 19 514,00	B2 - A2 19 514,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 63
LIBELLE : PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	0,00	0,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		386 057,00	B1 0,00	386 057,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	386 057,00	0,00	386 057,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	386 057,00	0,00	386 057,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 64
LIBELLE : VOIRIE ET SIGNALETIQUE DANS LES ZAE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		1 080 000,00	A1 0,00	0,00	1 080 000,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 080 000,00	0,00	0,00	1 080 000,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 080 000,00	0,00	0,00	1 080 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		240 000,00	B1 0,00	0,00	240 000,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.
(8) Indiquer le signe algébrique.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**20 300 000,00**	**6 440 846,97**	**998 389,91**	**12 860 763,12**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 484 905,92	178 576,59	998 389,91	307 939,42
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	386 057,00	0,00	519 767,30	-133 710,30
1312	Subv. transf. Régions	19 514,00	19 514,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	96 000,00	0,00	-96 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	7 127,79	16 159,79	-23 287,58
13178	Autres fonds européens	91 227,00	0,00	0,00	91 227,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	652 107,92	55 934,80	462 462,82	133 710,30
1323	Subv. non transf. Départements	216 000,00	0,00	0,00	216 000,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	293,42	0,00	-293,42
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	293,42	0,00	-293,42
Total des recettes d'équipement		**1 484 905,92**	**178 870,01**	**998 389,91**	**307 646,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 964 084,72	4 370 273,87	0,00	-406 189,15
10222	FCTVA	929 364,12	1 335 553,27	0,00	-406 189,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 034 720,60	3 034 720,60	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	1 200,00	0,00	-1 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 200,00	0,00	-1 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**4 419 084,72**	**4 376 473,87**	**0,00**	**42 610,85**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réali... (2...	Crédits sans ...
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	188 009,36	138 009,76	0,00	49 999,60
Total des recettes réelles		**6 092 000,00**	**4 693 353,64**	**998 389,91**	**400 256,45**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*11 592 000,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*1 616 000,00*	*1 688 902,09*		*-72 902,09*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*	*160 226,00*		*-160 226,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*	*8 784,42*		*-8 784,42*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*	*47 456,70*		*-47 456,70*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*0,00*	*184 242,67*		*-184 242,67*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*0,00*	*1 389,19*		*-1 389,19*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*0,00*	*395 474,68*		*-395 474,68*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*0,00*	*76 949,68*		*-76 949,68*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*	*65 440,00*		*-65 440,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*0,00*	*20 944,00*		*-20 944,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*	*36 585,00*		*-36 585,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0,00*	*365,00*		*-365,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*	*167 864,13*		*-167 864,13*
281318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*	*24 921,30*		*-24 921,30*
281351	*Bâtiments publics*	*0,00*	*221 548,00*		*-221 548,00*
28138	*Autres constructions*	*0,00*	*40 764,00*		*-40 764,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*0,00*	*530,00*		*-530,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*	*13 853,32*		*-13 853,32*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*0,00*	*3 130,19*		*-3 130,19*
281533	*Réseaux câblés*	*0,00*	*2 236,00*		*-2 236,00*
281538	*Autres réseaux*	*0,00*	*368,00*		*-368,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*0,00*	*318,00*		*-318,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*	*806,33*		*-806,33*
28171	*Terrains gisement (m.à dispo)*	*0,00*	*694,00*		*-694,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0,00*	*2 346,24*		*-2 346,24*
281752	*Installations de voirie (m. à dispo)*	*0,00*	*20 442,00*		*-20 442,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*0,00*	*50 448,00*		*-50 448,00*
28175738	*Autre mat. et outillage de voirie (mad)*	*0,00*	*2 887,88*		*-2 887,88*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*	*300,00*		*-300,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*	*24 844,42*		*-24 844,42*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*49 157,20*		*-49 157,20*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*21 333,74*		*-21 333,74*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0,00*	*1 857,80*		*-1 857,80*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 616 000,00*	*40 394,20*		*1 575 605,80*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*1 000 000,00*	*58 591,24*		*941 408,76*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réali (2	Crédits sans emploi (3)
2031	*Frais d'études*	*800 000,00*	*0,00*		*800 000,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*200 000,00*	*58 591,24*		*141 408,76*
Total des recettes d'ordre		***14 208 000,00***	***1 747 493,33***		***12 460 506,67***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**41 977 158,00**	**26 528 273,43**	**826 366,83**	**0,00**	**14 622 517,74**	**0,00**	**27 354 640,26**
011	Charges à caractère général (3)	3 810 869,45	1 953 742,39	705 793,46	0,00	1 151 333,60	0,00	2 659 535,85
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 834 000,00	3 664 832,52	0,00	0,00	169 167,48		3 664 832,52
014	Atténuations de produits	8 764 111,00	8 757 350,04	2 000,00	0,00	4 760,96		8 759 350,04
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	12 282 621,00	10 390 207,07	116 522,50	0,00	1 775 891,43	0,00	10 506 729,57
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**28 691 601,45**	**24 766 132,02**	**824 315,96**	**0,00**	**3 101 153,47**	**0,00**	**25 590 447,98**
66	Charges financières	22 556,55	20 392,62	2 050,87	0,00	113,06		22 443,49
67	Charges spécifiques (3)	52 700,00	50 584,83	0,00	0,00	2 115,17		50 584,83
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 300,00	2 261,87			38,13		2 261,87
Total des dépenses financières		**77 556,55**	**73 239,32**	**2 050,87**	**0,00**	**2 266,36**		**75 290,19**
Total des dépenses réelles		**28 769 158,00**	**24 839 371,34**	**826 366,83**	**0,00**	**3 103 419,83**	**0,00**	**25 665 738,17**
023	*Virement à la section d'investissement*	*11 592 000,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*1 616 000,00*	*1 688 902,09*			*-72 902,09*		*1 688 902,09*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**13 208 000,00**	**1 688 902,09**			**11 519 097,91**		**1 688 902,09**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**41 977 158,00**	**26 528 273,43**	**826 366,83**	**0,00**	**14 622 517,74**	**0,00**	**27 354 640,26**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**26 897 642,14**	**27 664 273,80**	**349 699,77**	**0,00**	**-1 116 331,43**
013	Atténuations de charges (3)	127 571,14	61 766,73	1 364,58	0,00	64 439,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 147 272,00	975 467,67	305 242,66	0,00	-133 438,33
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 449 586,00	4 450 036,00	0,00	0,00	-450,00
731	Fiscalité locale	15 875 379,00	16 732 208,00	0,00	0,00	-856 829,00
74	Dotations et participations (3)	4 870 195,00	4 900 145,92	35 892,53	0,00	-65 843,45
75	Autres produits de gestion courante (3)	416 240,00	363 092,76	7 200,00	0,00	45 947,24
Total des recettes de gestion des services		**26 886 243,14**	**27 482 717,08**	**349 699,77**	**0,00**	**-946 173,71**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	169 627,09	0,00	0,00	-169 627,09
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	531,63			-531,63
Total des recettes financières		**0,00**	**170 158,72**	**0,00**	**0,00**	**-170 158,72**
Total des recettes réelles		**26 886 243,14**	**27 652 875,80**	**349 699,77**	**0,00**	**-1 116 332,43**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*11 399,00*	*11 398,00*			*1,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**11 399,00**	**11 398,00**			**1,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**15 079 515,86**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**41 977 158,00**	**42 743 789,66**	**349 699,77**	**0,00**	**-1 116 331,43**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

BP

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**41 977 158,00**	**26 528 273,43**	**826 366,83**	**0,00**	**14 622 517,74**	**0,00**	**27 354 640,26**
011	Charges à caractère général (4)	3 810 869,45	1 953 742,39	705 793,46	0,00	1 151 333,60	0,00	2 659 535,85
60611	Eau et assainissement	6 500,00	776,80	0,00	0,00	5 723,20	0,00	776,80
60612	Energie - Electricité	113 000,00	163 431,54	0,00	0,00	-50 431,54	0,00	163 431,54
60613	Chauffage urbain	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	9 100,00	33 175,54	0,00	0,00	-24 075,54	0,00	33 175,54
60623	Alimentation	5 700,00	2 886,39	0,00	0,00	2 813,61	0,00	2 886,39
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	1 975,79	11,06	0,00	3 013,15	0,00	1 986,85
60632	Fournitures de petit équipement	27 000,00	30 805,17	6 599,31	0,00	-10 404,48	0,00	37 404,48
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	370,80	0,00	0,00	9 629,20	0,00	370,80
60636	Habillement et vêtements de travail	13 000,00	55,88	0,00	0,00	12 944,12	0,00	55,88
6064	Fournitures administratives	9 000,00	10 715,62	44,86	0,00	-1 760,48	0,00	10 760,48
6068	Autres matières et fournitures	300,00	305,16	0,00	0,00	-5,16	0,00	305,16
611	Contrats de prestations de services	463 633,00	6 636,30	84 189,17	0,00	372 807,53	0,00	90 825,47
6132	Locations immobilières	64 000,00	66 121,15	1 776,59	0,00	-3 897,74	0,00	67 897,74
61351	Matériel roulant	0,00	3 094,10	238,00	0,00	-3 332,10	0,00	3 332,10
61358	Autres	22 700,00	7 463,94	5 755,75	0,00	9 480,31	0,00	13 219,69
61521	Entretien terrains	110 500,00	144 699,14	25 720,51	0,00	-59 919,65	0,00	170 419,65
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 000,00	9 391,64	0,00	0,00	1 608,36	0,00	9 391,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	11 800,57	7 968,54	0,00	-14 769,11	0,00	19 769,11
615231	Entretien, réparations voiries	275 000,00	133 721,19	14 168,22	0,00	127 110,59	0,00	147 889,41
615232	Entretien, réparations réseaux	571 700,00	217 609,36	71 314,15	0,00	282 776,49	0,00	288 923,51
61551	Entretien matériel roulant	7 800,00	4 195,62	909,97	0,00	2 694,41	0,00	5 105,59
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 000,00	8 903,60	1 976,62	0,00	1 119,78	0,00	10 880,22
6156	Maintenance	212 460,00	138 637,70	19 048,63	0,00	54 773,67	0,00	157 686,33
6161	Multirisques	85 000,00	79 695,93	0,00	0,00	5 304,07	0,00	79 695,93
6168	Autres primes d'assurance	108 200,00	108 802,33	0,00	0,00	-602,33	0,00	108 802,33
617	Etudes et recherches	155 975,00	37 976,77	17 400,00	0,00	100 598,23	0,00	55 376,77
6182	Documentation générale et technique	30 350,00	27 189,32	2 614,72	0,00	545,96	0,00	29 804,04
6184	Versements à des organismes de formation	72 370,00	16 712,30	4 302,50	0,00	51 355,20	0,00	21 014,80
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	70,00	0,00	0,00	4 930,00	0,00	70,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6188	Autres frais divers	448 610,00	345 925,06	41 337,56	0,00	61 347,38	0,00	387 262,62
62268	Autres honoraires, conseils	44 650,00	37 682,65	4 951,88	0,00	2 015,47	0,00	42 634,53
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	6 030,00	0,00	0,00	-30,00	0,00	6 030,00
6228	Divers	4 200,00	6 900,03	450,00	0,00	-3 150,03	0,00	7 350,03
6231	Annonces et insertions	48 400,00	27 343,40	1 798,15	0,00	19 258,45	0,00	29 141,55
6232	Fêtes et cérémonies	33 600,00	36 968,22	2 043,85	0,00	-5 412,07	0,00	39 012,07
6233	Foires et expositions	0,00	6 000,00	0,00	0,00	-6 000,00	0,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	30 350,00	5 332,24	16 735,92	0,00	8 281,84	0,00	22 068,16
6238	Divers	67 650,00	35 464,83	12 103,63	0,00	20 081,54	0,00	47 568,46
6251	Voyages, déplacements et missions	12 100,00	2 595,85	126,00	0,00	9 378,15	0,00	2 721,85
6261	Frais d'affranchissement	18 300,00	9 545,84	651,44	0,00	8 102,72	0,00	10 197,28
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	23 469,77	631,93	0,00	5 898,30	0,00	24 101,70
627	Services bancaires et assimilés	0,00	22,63	0,00	0,00	-22,63	0,00	22,63
6281	Concours divers (cotisations)	33 955,00	32 865,98	3 000,00	0,00	-1 910,98	0,00	35 865,98
6283	Frais de nettoyage des locaux	61 000,00	64 404,77	4 366,50	0,00	-7 771,27	0,00	68 771,27
62878	Remb. frais à des tiers	360 364,00	-8 677,58	353 558,00	0,00	15 483,58	0,00	344 880,42
6288	Autres services extérieurs	187 852,45	24 103,53	0,00	0,00	163 748,92	0,00	24 103,53
63512	Taxes foncières	5 000,00	29 738,00	0,00	0,00	-24 738,00	0,00	29 738,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	573,52	0,00	0,00	-73,52	0,00	573,52
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	50,00	234,00	0,00	0,00	-184,00	0,00	234,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 834 000,00	3 664 832,52	0,00	0,00	169 167,48		3 664 832,52
6331	Versement mobilité	25 170,00	24 419,01	0,00	0,00	750,99		24 419,01
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 825,00	9 393,42	0,00	0,00	1 431,58		9 393,42
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	69 897,00	39 453,34	0,00	0,00	30 443,66		39 453,34
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 440,00	5 636,25	0,00	0,00	803,75		5 636,25
64111	Rémunération principale titulaires	1 491 738,00	1 409 038,92	0,00	0,00	82 699,08		1 409 038,92
64112	SFT, indemnité de résidence	34 910,00	14 285,63	0,00	0,00	20 624,37		14 285,63
64113	NBI	24 600,00	24 653,73	0,00	0,00	-53,73		24 653,73
64118	Autres indemnités	802 750,00	755 095,03	0,00	0,00	47 654,97		755 095,03
64131	Rémunérations	300 840,00	315 872,40	0,00	0,00	-15 032,40		315 872,40
64132	SFT, indemnité de résidence	200,00	910,99	0,00	0,00	-710,99		910,99
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	300,00	387,46	0,00	0,00	-87,46		387,46
64138	Primes et autres indemnités	153 770,00	145 211,51	0,00	0,00	8 558,49		145 211,51
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	337 395,00	343 260,74	0,00	0,00	-5 865,74		343 260,74
6453	Cotisations aux caisses de retraites	508 210,00	509 356,88	0,00	0,00	-1 146,88		509 356,88

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 775,00	18 768,68	0,00	0,00	1 006,32		18 768,68
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	1 731,00	0,00	0,00	-1 731,00		1 731,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	27 560,00	28 423,33	0,00	0,00	-863,33		28 423,33
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	209,40	0,00	0,00	790,60		209,40
6478	Autres charges sociales diverses	18 620,00	18 675,00	0,00	0,00	-55,00		18 675,00
6488	Autres	0,00	49,80	0,00	0,00	-49,80		49,80
014	Atténuations de produits	8 764 111,00	8 757 350,04	2 000,00	0,00	4 760,96		8 759 350,04
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	10 000,00	5 105,00	0,00	0,00	4 895,00		5 105,00
739211	Attribution de compensation	8 125 000,00	8 123 410,41	0,00	0,00	1 589,59		8 123 410,41
739221	FNGIR	140 000,00	137 086,00	0,00	0,00	2 914,00		137 086,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	374 652,00	374 652,00	0,00	0,00	0,00		374 652,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	9 592,00	9 592,00	0,00	0,00	0,00		9 592,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	34 489,00	34 489,00	0,00	0,00	0,00		34 489,00
7498	Autres revers./dotations, participations	70 378,00	73 015,63	2 000,00	0,00	-4 637,63		75 015,63
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	12 282 621,00	10 390 207,07	116 522,50	0,00	1 775 891,43	0,00	10 506 729,57
65188	Autres	0,00	36 995,10	0,00	0,00	-36 995,10	0,00	36 995,10
65311	Indemnités de fonction	176 250,00	173 628,48	0,00	0,00	2 621,52	0,00	173 628,48
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	23 500,00	19 221,24	0,00	0,00	4 278,76	0,00	19 221,24
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	45 450,00	47 687,27	0,00	0,00	-2 237,27	0,00	47 687,27
65315	Formation	6 940,00	1 000,00	0,00	0,00	5 940,00	0,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	347,26	0,00	0,00	-347,26	0,00	347,26
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	476,09	0,00	0,00	-476,09	0,00	476,09
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	119,21	0,00	0,00	9 880,79	0,00	119,21
6542	Créances éteintes	10 000,00	412,42	0,00	0,00	9 587,58	0,00	412,42
655238	Autres organismes publics	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	1 281 156,00	1 281 150,69	0,00	0,00	5,31	0,00	1 281 150,69
65568	Autres contributions	4 791 500,00	4 784 099,38	7 039,89	0,00	360,73	0,00	4 791 139,27
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	52 700,00	50 000,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	50 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	4 680,00	0,00	-4 680,00	0,00	4 680,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	1 746 000,00	0,00	0,00	-1 746 000,00	0,00	1 746 000,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	2 446 000,00	0,00	0,00	0,00	2 446 000,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	265 000,00	260 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	260 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	290 200,00	286 382,47	23 796,00	0,00	-19 978,47	0,00	310 178,47
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	22 825,20	0,00	0,00	-22 825,20	0,00	22 825,20
65818	Autres	87 000,00	11 408,87	22 012,41	0,00	53 578,72	0,00	33 421,28
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	50 000,00	17 742,60	0,00	0,00	32 257,40	0,00	17 742,60
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	2 500,00
65888	Autres	2 694 925,00	1 648 210,79	58 994,20	0,00	987 720,01	0,00	1 707 204,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**28 691 601,45**	**24 766 132,02**	**824 315,96**	**0,00**	**3 101 153,47**	**0,00**	**25 590 447,98**
66	Charges financières	22 556,55	20 392,62	2 050,87	0,00	113,06		22 443,49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 500,00	11 386,98	0,00	0,00	113,02		11 386,98
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-18 344,23	-20 395,10	2 050,87	0,00	0,00		-18 344,23
661133	Remb. Int. emprunt transf. CL rattach.	18 150,78	18 150,78	0,00	0,00	0,00		18 150,78
6688	Autres	11 250,00	11 249,96	0,00	0,00	0,04		11 249,96
67	Charges spécifiques (4)	52 700,00	50 584,83	0,00	0,00	2 115,17		50 584,83
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	52 700,00	50 584,83	0,00	0,00	2 115,17		50 584,83
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 300,00	2 261,87			38,13		2 261,87
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	2 300,00	0,00			2 300,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	2 261,87			-2 261,87		2 261,87
Total des charges financières et spécifiques		**77 556,55**	**73 239,32**	**2 050,87**	**0,00**	**2 266,36**		**75 290,19**
Total des dépenses réelles		**28 769 158,00**	**24 839 371,34**	**826 366,83**	**0,00**	**3 103 419,83**	**0,00**	**25 665 738,17**
023	*Virement à la section d'investissement*	*11 592 000,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*1 616 000,00*	*1 688 902,09*			*-72 902,09*		*1 688 902,09*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*	*160 226,00*			*-160 226,00*		*160 226,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*1 616 000,00*	*1 528 676,09*			*87 323,91*		*1 528 676,09*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**13 208 000,00**	**1 688 902,09**			**11 519 097,91**		**1 688 902,09**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	2 050,87
Montant des ICNE de l'exercice N-1	20 395,10
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-18 344,23

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**26 897 642,14**	**27 664 273,80**	**349 699,77**	**0,00**	**-1 116 331,43**
013	Atténuations de charges (4)	127 571,14	61 766,73	1 364,58	0,00	64 439,83
6419	Remboursements rémunérations personnel	127 571,14	61 766,73	1 364,58	0,00	64 439,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 147 272,00	975 467,67	305 242,66	0,00	-133 438,33
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	352,11	0,00	0,00	-352,11
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	567 000,00	762 471,98	0,00	0,00	-195 471,98
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	0,00	7 374,63	0,00	0,00	-7 374,63
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	511 987,00	157 175,26	238 302,59	0,00	116 509,15
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	4 435,00	0,00	48 326,70	0,00	-43 891,70
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	3 968,72	0,00	0,00	-3 968,72
70875	Remb. frais par les communes du GFP	63 850,00	43 857,64	18 354,49	0,00	1 637,87
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	267,33	258,88	0,00	-526,21
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 449 586,00	4 450 036,00	0,00	0,00	-450,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	1 100 568,00	1 100 568,00	0,00	0,00	0,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	3 349 018,00	3 349 018,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	450,00	0,00	0,00	-450,00
731	Fiscalité locale	15 875 379,00	16 732 208,00	0,00	0,00	-856 829,00
73111	Impôts directs locaux	12 761 139,00	12 800 887,00	0,00	0,00	-39 748,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 816 113,00	2 439 980,00	0,00	0,00	-623 867,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	838 297,00	854 142,00	0,00	0,00	-15 845,00
73118	Autres contributions directes	114 830,00	337 676,00	0,00	0,00	-222 846,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	295 000,00	292 357,00	0,00	0,00	2 643,00
73143	Redevance des mines	0,00	7 166,00	0,00	0,00	-7 166,00
7318	Autres	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
74	Dotations et participations (4)	4 870 195,00	4 900 145,92	35 892,53	0,00	-65 843,45
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	2 252 981,00	2 252 981,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	696 564,00	696 564,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	70 230,00	70 227,14	0,00	0,00	2,86

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Re... réaliser au	Crédits ... (3)
7472	Participation régions	72 903,00	0,00	0,00	0,00	72 903,00
7473	Participation départements	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	-4 000,00
74758	Participation autres groupements	0,00	20 611,26	0,00	0,00	-20 611,26
747818	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
747888	Autres	87 697,00	237 052,52	33 892,53	0,00	-183 248,05
748311	Compens. pertes bases imposition CET	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 520 426,00	1 520 426,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	93 016,00	93 018,00	0,00	0,00	-2,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	4 096,00	0,00	0,00	-4 096,00
748388	Autres	0,00	3 170,00	0,00	0,00	-3 170,00
74888	Autres	70 378,00	0,00	0,00	0,00	70 378,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	416 240,00	363 092,76	7 200,00	0,00	45 947,24
752	Revenus des immeubles	12 200,00	19 533,34	7 200,00	0,00	-14 533,34
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	2 225,00	0,00	0,00	-2 225,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	270 000,00	258 000,00	0,00	0,00	12 000,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	70,67	0,00	0,00	-70,67
75888	Autres	134 040,00	83 263,75	0,00	0,00	50 776,25
Total des recettes de gestion des services		**26 886 243,14**	**27 482 717,08**	**349 699,77**	**0,00**	**-946 173,71**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	169 627,09	0,00	0,00	-169 627,09
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	9 401,09	0,00	0,00	-9 401,09
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	160 226,00	0,00	0,00	-160 226,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	531,63			-531,63
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	531,63			-531,63
Total des recettes réelles		**26 886 243,14**	**27 652 875,80**	**349 699,77**	**0,00**	**-1 116 332,43**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*11 399,00*	*11 398,00*			*1,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*11 399,00*	*11 398,00*			*1,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**11 399,00**	**11 398,00**			**1,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**83 365,62**	**2 547 077,82**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**	**150 000,00**	**100 000,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	83 365,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	23 332,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	150 000,00	100 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	325 370,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 198 374,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 370 273,87**	**55 934,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 370 273,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	55 934,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**7 330,80**	**1 079 295,34**	**2 110 543,35**	**3 025 721,61**		**9 303 334,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		83 365,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	62 225,15		85 557,95
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	93 142,00	758 161,25		1 301 303,25
21	Immobilisations corporelles	7 330,80	27 377,08	17 401,35	479 557,72		857 037,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 051 918,26	0,00	1 696 174,37		4 946 467,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	29 603,12		29 603,12
RECETTES		**115 514,00**	**1 200,00**	**5 000,00**	**145 430,97**		**4 693 353,64**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 370 273,87
13	Subventions d'investissement	115 514,00	0,00	0,00	7 127,79		178 576,59
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 200,00	0,00	0,00		1 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	293,42		293,42
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	5 000,00	0,00		5 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	138 009,76		138 009,76

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**83 365,62**
1641	Emprunts en euros	83 365,62
RECETTES		**4 370 273,87**
10222	FCTVA	1 335 553,27
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 034 720,60

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**2 547 077,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2051	Concessions, droits similaires	23 332,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 072,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	40 873,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	154 189,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	115 117,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	6 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 198 374,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**55 934,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	55 934,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 547 077,82**
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 332,80
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 072,61
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 873,95
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 189,73
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 117,26
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 732,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 385,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 198 374,47
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 934,80**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 934,80

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	50 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**115 514,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 514,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 330,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 330,80	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 330,80**
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 330,80
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**115 514,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 514,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**1 054 564,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 730,72**
2152	Installations de voirie	0,00	2 646,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 730,72
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	1 051 918,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**1 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 079 295,34**
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 646,36
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 730,72
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 051 918,26
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 200,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**2 064,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 337,35**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	337,35	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**93 142,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 110 543,35**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	93 142,00	0,00	0,00	0,00	93 142,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337,35
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 064,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**917 907,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	55 341,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	179 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	683 513,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 107 814,38**	**0,00**	**3 025 721,61**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 883,20	0,00	62 225,15
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 761,25	0,00	705 761,25
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400,00	0,00	52 400,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 082,62	0,00	257 082,62
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 423,10	0,00	222 475,10
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 012 661,09	0,00	1 696 174,37
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 603,12	0,00	29 603,12
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**145 430,57**	**0,00**	**145 430,97**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 127,79	0,00	7 127,79
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293,42	0,00	293,42
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 009,36	0,00	138 009,36

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**8 693 261,79**	**7 352 705,46**	**0,00**	**1 281 150,69**	**0,00**	**53 566,14**	**554 726,74**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	1 062 758,00	0,00	0,00	0,00	8 387,00	45 914,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 419 608,43	0,00	0,00	0,00	45 179,14	251 119,11	0,00
014	Atténuations de produits	8 679 229,41	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 015,63	0,00
65	Autres charges de gestion courante	576,98	4 866 339,03	0,00	1 281 150,69	0,00	0,00	186 678,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	11 193,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 261,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**25 524 408,77**	**317 036,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**85 353,84**	**206 336,17**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	52 057,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	43 719,95	0,00	0,00	0,00	85 353,84	106 977,09	0,00
73	Impôts et taxes	4 449 586,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	16 436 979,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 637 312,14	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 296,10	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	50 557,81	0,00	0,00	0,00	0,00	8 062,98	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	166 250,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	531,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 507 217,82**	**1 385 767,74**	**2 682 126,67**	**2 155 215,12**		**25 665 738,17**
011	Charges à caractère général	0,00	475 901,86	823 755,05	288 894,76	-46 074,82		2 659 535,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	922 469,10	248 990,69	477 624,31	299 841,74		3 664 832,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	5 105,00	0,00		8 759 350,04
65	Autres charges de gestion courante	0,00	108 846,86	313 022,00	1 898 667,81	1 851 448,20		10 506 729,57
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	11 249,96	0,00		22 443,49
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	584,83	50 000,00		50 584,83
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 261,87
RECETTES		**0,00**	**245 819,16**	**19 533,34**	**1 285 039,22**	**319 048,85**		**28 002 575,57**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	11 073,72		63 131,31
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	245 819,16	0,00	512 701,42	286 138,87		1 280 710,33
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 450 036,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	295 229,00	0,00		16 732 208,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	182 818,95	20 611,26		4 936 038,45
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	19 533,34	290 913,63	1 225,00		370 292,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	3 376,22	0,00		169 627,09
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		531,63

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**8 693 261,79**
6541	Créances admises en non-valeur	27,29
65888	Autres	549,69
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 386,98
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-193,45
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 261,87
739211	Attribution de compensation	8 123 410,41
739221	FNGIR	137 086,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	374 652,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	9 592,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	34 489,00
RECETTES		**25 524 408,77**
73111	Impôts directs locaux	12 800 887,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 439 980,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	854 142,00
73118	Autres contributions directes	334 804,00
73143	Redevance des mines	7 166,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	1 100 568,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	3 349 018,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	2 252 981,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	696 564,00
744	FCTVA	70 227,14
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 520 426,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	93 018,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	4 096,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	531,63

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**6 655 815,20**	**476,09**	**341 222,94**	**12 391,85**	**96 400,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	164,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	62 718,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	6 960,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	988,00	0,00	1 133,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 688,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 568,53	0,00	2 151,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 760,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 011,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	47 078,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	3 007,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	8 878,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	5 631,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	9 391,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 421,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 569,44	0,00	234,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	136 681,72	0,00	3 390,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	79 695,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	108 802,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	24 042,25	0,00	2 362,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 900,80	0,00	1 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	218 720,85	0,00	7 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 276,00	0,00	13 284,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 536,15	0,00	13 130,92	12 202,85	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6236	Catalogues et imprimés	712,56	0,00	17 508,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 584,98	0,00	35 613,29	189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 978,30	0,00	35,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 576,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	24 101,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 452,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	49 641,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	20 933,80	0,00	2 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	7 399,68	0,00	1 898,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 845,11	0,00	730,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 950,32	0,00	3 066,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 707,43	0,00	438,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	527,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	573,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	503 040,58	0,00	46 372,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 372,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	12 726,00	0,00	590,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	280 394,05	0,00	17 423,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	45 346,66	0,00	60 018,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	7,77	0,00	27,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	272,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	11 593,00	0,00	38 943,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	90 083,75	0,00	36 537,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	176 532,83	0,00	20 753,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 324,81	0,00	4 012,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 731,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	28 423,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	209,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 334,25	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	36 339,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	476,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	4 443 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	4 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	96 400,47	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	19 783,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	11 352,08	0,00	9 673,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7498	Autres revers./dotations, participations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**312 176,37**	**0,00**	**0,00**	**859,85**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	52 057,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	43 719,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	70,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	50 487,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 165,02	0,00	0,00	859,85	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	160 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**246 398,91**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	152,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6228	Divers	3 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	142,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
65311	Indemnités de fonction	173 628,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	19 221,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	47 687,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	347,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7498	Autres revers./dotations, participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 352 705,46
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,14
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 718,02
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 960,54
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 273,98
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 688,91
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 720,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 760,48
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 011,76
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 078,88
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 007,10
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 878,16
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 631,72
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 391,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 421,78
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 804,30
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 072,05
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 695,93
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 802,33
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 134,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 404,32
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 664,80
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 514,85
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 640,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 030,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 620,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 560,39

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 012,07
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 220,96
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 387,27
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 013,50
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 576,24
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 101,70
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 452,02
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 641,84
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 297,80
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 298,12
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 575,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 017,02
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 145,47
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573,52
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 413,02
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 372,26
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 316,76
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 817,61
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 365,14
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,25
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272,86
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 536,84
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 621,09
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 286,71
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 336,99
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 423,33
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209,40
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 834,25
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 339,50
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 628,48
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 221,24
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 687,27

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347,26
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476,09
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 443 248,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 680,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 400,47
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 783,20
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 025,28
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,24
7498	Autres revers./dotations, participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**317 036,22**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 057,59
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 719,95
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,67
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 487,14
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 024,87
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 226,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 281 150,69**	**0,00**	**0,00**	**1 281 150,69**
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	1 281 150,69	0,00	0,00	1 281 150,69
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**85 353,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	85 353,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**53 566,14**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	86,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	8 301,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	282,24	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	108,54	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	455,88	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	65,10	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	21 709,44	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	12 165,46	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	3 067,56	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	7 174,92	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**53 566,14**
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 301,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282,24
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,54
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455,88
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65,10
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 709,44
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 165,46
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 067,56
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 174,92
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**85 353,84**
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 353,84

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**19 358,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	19 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7498	Autres revers./dotations, participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**8 062,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	8 062,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**261 886,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**86 804,18**
60623	Alimentation	0,00	0,00	155,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	305,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	25 693,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	379,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	22,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 156,75	0,00	0,00	0,00	0,00	661,61
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	444,90	0,00	0,00	0,00	0,00	254,40
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 868,30	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068,69
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	266,83	0,00	0,00	0,00	0,00	152,61
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	87 793,72	0,00	0,00	0,00	0,00	29 951,27
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	106,96	0,00	0,00	0,00	0,00	97,80
64113	NBI	0,00	0,00	1 192,62	0,00	0,00	0,00	0,00	830,75
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	28 574,31	0,00	0,00	0,00	0,00	10 544,62
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,28
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 902,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	12 572,44	0,00	0,00	0,00	0,00	10 647,20
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	29 393,10	0,00	0,00	0,00	0,00	11 007,26
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815,19
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7498	Autres revers./dotations, participations	0,00	0,00	71 015,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**198 273,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	0,00	0,00	7 374,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	71 821,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	3 968,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	23 812,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	91 296,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**186 678,00**	**0,00**	**0,00**	**554 726,74**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,21
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305,16
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 693,53
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379,20
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,90
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 358,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 818,36
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699,30
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 936,99
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419,44
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 744,99
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204,76
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 023,37
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 118,93
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,28
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 902,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 219,64
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 400,36
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815,19
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	186 678,00	0,00	0,00	186 678,00
7498	Autres revers./dotations, participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 015,63
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**206 336,17**
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 374,63
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 821,42

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 968,72
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 812,32
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 296,10
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 062,98

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**135 472,90**	**888 276,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	251,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	845,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	657,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	21 002,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	-30 384,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	14 926,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	4 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	3 313,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	35 677,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	211,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	7 621,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 120,63	5 163,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	431,02	1 985,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 810,28	8 341,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	258,59	1 191,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	13 131,70	325 371,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	281,52	4 367,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	293,82	2 283,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	9 668,65	166 316,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	50 067,61	52 711,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	848,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	114,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	22 789,44	25 410,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 694,75	69 298,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 493,58	115 845,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 951,31	3 225,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	480,00	4 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	1 596,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	39 477,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**245 819,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	194 582,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	48 326,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	2 383,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	526,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 231,33**	**185 854,14**	**0,00**	**211 790,43**	**83 592,23**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,77
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	1 289,22	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 790,43	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	42 817,59	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	138,11	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 330,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	93 036,55	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142,30
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 708,96
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	804,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Log				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 773,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 507 217,82
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432,19
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 134,72
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657,19
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 790,43
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 002,96
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 433,44
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,11
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 926,33
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 698,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 313,72
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 713,75
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353,82
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 621,04
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 708,96
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 283,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 416,92
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 151,51
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,25
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	804,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 503,40
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 649,36
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 577,65
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 984,86
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 779,05

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions			TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	848,26
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,60
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 200,27
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 993,33
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 339,04
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 176,67
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 596,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 250,86
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**245 819,16**
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 582,64
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 326,70
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 383,61
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	526,21

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**822 389,70**	**221 053,72**	**0,00**	**4 615,70**	**0,00**	**337 708,62**
60612	Energie - Electricité	0,00	43 417,59	0,00	0,00	0,00	0,00	5 683,62
60622	Carburants	0,00	288,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297,94
60633	Fournitures de voirie	0,00	370,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	113 474,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 612,47
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	135 053,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	19 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839,32
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641,24
617	Etudes et recherches	0,00	-7 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	11 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	365,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	182,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	331,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 129,43
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	197 137,00	221 053,72	0,00	4 615,70	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	804,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	1 360,58	0,00	0,00	0,00	0,00	263,79
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	523,26	0,00	0,00	0,00	0,00	101,52
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426,27
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	314,05	0,00	0,00	0,00	0,00	60,89
63512	Taxes foncières	0,00	27 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	80 681,26	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,09

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	6 Actions s			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	463,50	0,00	0,00	0,00	0,00	141,00
64113	NBI	0,00	440,58	0,00	0,00	0,00	0,00	678,06
64118	Autres indemnités	0,00	49 240,66	0,00	0,00	0,00	0,00	10 346,72
64131	Rémunérations	0,00	19 395,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	4 550,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	18 857,34	0,00	0,00	0,00	0,00	2 865,56
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	27 799,21	0,00	0,00	0,00	0,00	6 690,70
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	959,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	27 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 042,00
65818	Autres	0,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**19 533,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	19 533,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 385 767,74**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 101,21
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,48
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297,94
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,80
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 474,15
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 612,47
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 053,21
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 725,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839,32
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641,24
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 713,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 520,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365,16
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331,63
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 129,43
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 806,42
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	804,19
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 624,37
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 624,27
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,94
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 575,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation		TOTAL DU CHAPITRE
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 281,35
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604,50
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118,64
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 587,38
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 395,03
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 550,59
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 722,90
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 489,91
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	959,03
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 033,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 100,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 042,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 533,34**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 533,34

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**529 868,73**	**0,00**	**0,00**	**-101 150,00**	**1 605 158,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	180,47	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	48 148,92	0,00	0,00	0,00	28,66	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	25 269,33	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 684,48	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	55,88	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	-122 976,72	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	-184,10	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 091,91	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	47 943,36	0,00	0,00	0,00	21,23	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-490,63	0,00	0,00	0,00	87,38	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 183,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	386 746,64	0,00	0,00	0,00	-20 608,13	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	-698,71	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 724,16	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	-781,13	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	3 257,77	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	14 487,54	0,00	0,00	0,00	1 154,48	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 730,03	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	148,39	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	22,63	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	-101 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1,54	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 323,97	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	511,17	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	2 146,06	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	306,53	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté ur					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	98 725,70	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 959,18	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	3 006,57	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	55 737,73	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	124,38	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	455,97	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	14 528,56	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	33 596,90	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	19,90	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 322,75	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	91,92	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	412,42	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	17 599,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 278,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 150,78	0,00	0,00	0,00
661133	Remb. Int. emprunt transf. CL rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	18 150,78	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	11 249,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	584,83	0,00	0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**43 216,20**	**0,00**	**0,00**	**24 480,82**	**393 708,04**	**3 376,22**	**0,00**	**0,00**
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	0,00	0,00	352,11	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	212 474,17	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	36 016,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	179 648,95	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	24 480,82	232,81	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté ur					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,22	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**263 858,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 835,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	705,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 964,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	423,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
64111	Rémunération principale titulaires	74 483,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 727,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	54 063,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	44 048,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	27,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	20 789,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 106,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	27 891,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 631,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	49,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661133	Remb. Int. emprunt transf. CL rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**263 858,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	263 858,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**48 994,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**335 396,53**	**0,00**	**0,00**	**2 682 126,67**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,47
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 177,58
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 269,33
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 684,48
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,88
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-122 976,72
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-184,10
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 091,91
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 964,59
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-403,25
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 183,20
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 138,51
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-698,71
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 724,16
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-781,13
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 257,77
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 642,02
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 730,03
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148,39
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,63
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-101 150,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,54
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 159,28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 217,07
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 110,89
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730,04

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Infrastructures transports		CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 209,27
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 959,18
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 734,45
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 801,05
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 173,32
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,48
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 245,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 635,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 488,17
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 651,17
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 432,75
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,80
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91,92
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412,42
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 291,53	0,00	0,00	347 891,27
65888	Autres	0,00	48 994,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 272,20
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 150,78
661133	Remb. Int. emprunt transf. CL rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 150,78
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 249,96
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584,83
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 105,00	0,00	0,00	5 105,00
	RECETTES	**0,00**	**258 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**298 399,00**	**0,00**	**0,00**	**1 285 039,22**
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,11
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 333,11
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 016,20
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 872,00	0,00	0,00	2 872,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292 357,00	0,00	0,00	292 357,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 648,95
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 170,00	0,00	0,00	3 170,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	258 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 713,63
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,22

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 117 774,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	1 300,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	6 316,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	4 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	3 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	9 850,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	3 866,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 829,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	704,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 957,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	422,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	108 177,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	1 495,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	882,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	60 619,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	24 358,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	11 103,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	26 029,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	44 779,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 445,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	1 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00	1 746 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	55 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**317 823,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	11 073,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	286 138,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	20 611,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		655,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	655,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**36 785,50**	**0,00**	**2 155 215,12**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,01
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325,00	0,00	325,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 349,19	0,00	3 349,19
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 653,00	0,00	8 653,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-96 940,00	0,00	-96 940,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 316,74
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827,84	0,00	1 827,84
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 872,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 468,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 850,40
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 205,00	0,00	6 205,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 866,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,47	0,00	1 952,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,49	0,00	751,50
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199,43	0,00	3 156,78
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,49	0,00	451,01
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 177,45
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 495,57
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	882,86
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 619,74
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 801,09	0,00	30 159,58
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 672,87	0,00	14 776,09
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 971,77	0,00	29 001,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398,76	0,00	45 177,77

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales			TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384,50	0,00	1 829,63
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00	1 410,00
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	655,60
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 746 000,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 920,00	0,00	7 920,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 742,60	0,00	17 742,60
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	79 130,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 225,00**	**0,00**	**319 048,85**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 073,72
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 138,87
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 611,26
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 225,00	0,00	1 225,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**1 470 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 470 000,00									
16001	BANQUE POSTALE	08/11/2015	09/12/2016	01/04/2017	720 000,00	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	0,900	EUR	T	C	O	A-1
18001	CREDIT MUTUEL	12/12/2017	2018-01-16	30/04/2018	750 000,00	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	1,480	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 470 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**869 051,40**					**83 365,62**	**11 386,98**	**0,00**	**2 050,87**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		869 051,40					83 365,62	11 386,98	0,00	2 050,87
16001	N	0,00	A-1	348 000,00	7,00	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	48 000,00	3 402,00	0,00	774,30
18001	N	0,00	A-1	521 051,40	13,08	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	35 365,62	7 984,98	0,00	1 276,57
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**869 051,40**					**83 365,62**	**11 386,98**	**0,00**	**2 050,87**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.5

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	869 051,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		19/12/2023
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	2031 - Frais d'études	2	19/12/2023
L	2033 - Frais d'insertion	2	19/12/2023
L	2051 - Concessions et droits similaires	2	19/12/2023
L	2041X1 - Biens mobiliers, matériels et études	5	19/12/2023
L	2041X2 - Bâtiments et installations	15	19/12/2023
L	2041X3 - Projets d?infrastructures d?intérêt national (THD)	30	19/12/2023
L	20421 - Biens mobiliers, matériels et études (VAE)	10	19/12/2023
L	20422 - Bâtiments et installations	15	19/12/2023
L	20423 - Projets d?infrastructures d?intérêt national	30	19/12/2023
L	2044X1 - Biens mobiliers, matériels et études	5	19/12/2023
L	2044X2 - Bâtiments et installations	15	19/12/2023
L	2044X3 - Projets d?infrastructures d?intérêt national	30	19/12/2023
L	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	15	19/12/2023
L	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	15	19/12/2023
L	2131 - Construction bâtiments publics	30	19/12/2023
L	2135 - Installations générales, agencements et aménagements de terrains	15	19/12/2023
L	2138 - Autres	10	19/12/2023
L	2152 - Installations de voirie	20	19/12/2023
L	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	15	19/12/2023
L	21532 - Réseaux d'assainissement	15	19/12/2023
L	21533 - Réseaux câblés	15	19/12/2023
L	21534 - Réseaux d?électrification	30	19/12/2023
L	21538 - Autres réseaux	15	19/12/2023
L	21568 - Autre matériel et outillage d?incendie et de défense civile	8	19/12/2023
L	215731 - Matériel et outillage de voirie roulant	6	19/12/2023
L	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	6	19/12/2023
L	21578 - Autre matériel technique	6	19/12/2023
L	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	6	19/12/2023
L	21828 - Bennes à ordures ménagères	8	19/12/2023
L	21828 - Véhicules de tourisme et petit utilitaire	5	19/12/2023
L	21828 - Vélos	5	19/12/2023

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	21838 - Autre matériel informatique	5	19/12/2023
L	21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	10	19/12/2023
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	19/12/2023
L	2188 -Panneaux, Totems, signalétiques diverses	6	19/12/2023
L	2188 - Matériels audiovisuels	5	19/12/2023
L	2188 - Petits outillages, souffleurs, tondeuse	6	19/12/2023
L	2188 - Petits électroménagers	2	19/12/2023

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**3 748 185,52**	**2 261,87**	**531,63**	**3 749 915,76**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**3 748 185,52**	**2 261,87**	**531,63**	**3 749 915,76**
PROVISION SOLDE CREANCE SA EDISIT	15/12/2009	96 082,01	0,00	0,00	96 082,01
PROVISION CREANCES EDISUD	15/12/2009	3 631 190,92	0,00	0,00	3 631 190,92
CREANCES DOUTEUSES	31/12/2024	20 912,59	2 261,87	531,63	22 642,83
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**3 748 185,52**	**2 261,87**	**531,63**	**3 749 915,76**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'ex C	D = A + B - C
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		3 748 185,52	2 261,87	531,63	3 749 915,76

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 06	Intitulé de l'opération : Parking public du si ge - Andernos					Date de la délibération : 03/11/2023
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**49 999,60**	**0,00**	**0,00**	**49 999,60**	**0,00**
4581 (2)	0,00	49 999,60	0,00	0,00	49 999,60	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**49 999,60**	**0,00**	**0,00**	**49 999,60**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**

N° opération : 07	Intitulé de l'opération : PC Abb Reulet Andernos					Date de la délibération : 03/11/2023
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

N° opération : 07	Intitulé de l'opération : PC Abb Reulet Andernos					
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 08	Intitulé de l'opération : PC Hougueyra - Audenge					Date de la délibération : 03/11/2023
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**108 406,64**	**29 603,12**	**29 603,12**	**0,00**	**0,00**	**138 009,76**
4581 (2)	108 406,64	29 603,12	29 603,12	0,00	0,00	138 009,76
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**108 406,64**	**29 603,12**	**29 603,12**	**0,00**	**0,00**	**138 009,76**
RECETTES (b)	**0,00**	**138 009,36**	**138 009,76**	**0,00**	**-0,40**	**138 009,76**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	138 009,36	138 009,76	0,00	-0,40	138 009,76
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**138 009,36**	**138 009,76**	**0,00**	**-0,40**	**138 009,76**

N° opération : 09	Intitulé de l'opération : PC Bassin de baignade - Ar s					Date de la délibération : 03/11/2023
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**37 559,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 559,86**
4581 (2)	37 559,86	0,00	0,00	0,00	0,00	37 559,86
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**37 559,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 559,86**
RECETTES (b)	**37 559,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 559,86**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	37 559,86	0,00	0,00	0,00	0,00	37 559,86

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

N° opération : 09	Intitulé de l'opération : PC Bassin de baignade - Ar s					
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**37 559,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 559,86**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	0,00
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		-94 669,04	94 669,04
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
ALLOCATIONS COMPENSATRICES AUTRES RESTITUTIONS CONTRIBUTIONS GEMAPI PRODUIT TAXE GEMAPI ROLES SUPPLEMENTAIRES	-94 669,04	298 399,00	335 395,53	-131 665,57
Total	**-94 669,04**	**298 399,00**	**335 395,53**	**-131 665,57**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : AUTRES RESTITUTIONS PRODUIT TAXE GEMAPI ROLES SUPPLEMENTAIRES CONTRIBUTIONS GEMAPI ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Reste à employer au 01/01/N	**-94 669,04**

Recettes

Article	Libellé article	Montant
73118	ROLES SUPPLEMENTAIRES	2 872,00
73136	PRODUIT TAXE GEMAPI	292 357,00
748388	ALLOCATIONS COMPENSATRICES	3 170,00
	Total	**298 399,00**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	330 291,53
7392278	AUTRES DEGREVEMENTS	5 104,00
	Total	**335 395,53**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**-131 665,57**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B6.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**1 598 085,71**	
Personnes de droit privé	**349 182,47**	
Associations	**296 782,47**	
ADELFA 33	5 104,47	
CACBN	13 000,00	
CHARLY DELTA	1 500,00	
DEBA	5 000,00	
INSERCYCLES	25 000,00	
LES ESCAPADES MUSICALES	24 000,00	
MISSION LOCALE	186 678,00	
PEP33	1 500,00	
SOLIDARITE FEMMES BASSIN	30 000,00	
TOUS BASSIN	5 000,00	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**52 400,00**	
PARTICIPATION 200 EUROS POUR VAE	52 400,00	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**1 248 903,24**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**1 155 761,24**	
COMMUNE D ANDERNOS LES BAINS	150 000,00	FDC PROJET LOCAL CLUB DE VOILE
COMMUNE D ANDERNOS LES BAINS	275 261,24	FDC AMENAGEMENT VOIE PARTAGEE AVENUE DE BORDEAUX
COMMUNE D AUDENGE	150 000,00	FDC GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - AC1
COMMUNE DE LEGE CAP FERRET	150 000,00	
COMMUNE DE MARCHEPRIME	50 000,00	
COMMUNE DE MARCHEPRIME	100 000,00	FDC ALSH ECOLE SERGE TRUT
COMMUNE DE MIOS	50 000,00	FDC RESTRUCTURATION ECOLE LILLET - AC1
COMMUNE DE MIOS	230 500,00	FDC DESSERTE ZONE COMMERCIALE
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**93 142,00**	
GIRONDE NUMERIQUE	93 142,00	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
Autres	0,00	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV– ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**35,00**	**0,00**	**35,00**	**30,00**	**5,00**	**35,00**
Adjt adm	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjt adm Pal 1Cl	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjt adm Pal 2Cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	6,00
Attaché Pal	A	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Rédacteur Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Pal 2Cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**20,00**	**0,00**	**20,00**	**15,90**	**3,00**	**18,90**
Adjt tech	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt tech Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjt tech Pal 2Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent maitrise Pal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Ingénieur Pal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 1Cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien Pal 2Cl	B	3,00	0,00	3,00	0,90	1,00	1,90
FILIERE SOCIALE (d)		**1,00**	**0,60**	**1,60**	**0,80**	**0,60**	**1,40**
Educateur Jeunes Enfants	A	0,00	0,60	0,60	0,00	0,60	0,60
Educateur j enfant ClEx	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Puér HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**8,00**	**0,00**	**8,00**
Président		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vice Président		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**65,00**	**0,60**	**65,60**	**55,70**	**8,60**	**64,30**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjt tech Pal 1Cl	C	TECH	525	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	1829	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché Pal	A	ADM	791	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur Jeunes Enfants	A	S	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	401	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Adjt adm	C	ADM	368	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien	B	TECH	431	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
01/01/2024 - SUBVENTION	OT COEUR DE BASSIN			250 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
GIP LITTORAL AQUITAIN	26/05/2005	SFP	20 000,00
GIRONDE NUMERIQUE	21/12/2006	SFP	49 204,00
SYBARVAL	13/05/2014	SFP	211 296,00
PNRLG	13/05/2014	SFP	5 902,00
SIBA pour GEMAPI	01/01/2018	SFP	300 000,00
SIBA	01/01/2020	SFP	4 152 782,00
SIAEBVELG pour GEMAPI	01/01/2028	SFP	30 291,53

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPIC	EPIC COEUR DU BASSIN D ARCACHON				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	BA TRANSPORTS	17/12/2013	17/12/2013	24330150400060	SPIC	oui
REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE	DECHETERIE PROFESSIONNELLE	29/03/2016	29/03/2016	24330150400078	SPIC	oui
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	BA ZONES D'ACTIVITES	20/12/2016	20/12/2016	24330150400086	SPIC	oui
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	BA ADDUTION EAU POTABLE	19/12/2019	19/12/2019	24330150400094	SPIC	oui
REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE	BA COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM	26/09/2023	26/09/2023	24330150400102	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

BTE.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**5 125 397,68**	**101 497,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**5 125 397,68**	**101 497,00**	
02/05/2016	DOTATION INITIALE AU BUDGET DECHETERIE P	1444	15 000,00	0,00	0
09/05/2019	BC 6 : REHABILITATION VOIRIE RUE AGOSTA	1816	667 798,27	0,00	0
04/12/2020	MO CREATION PISTE CYCLABLE QUARTIER HOUG	2020	19 846,08	0,00	0
21/12/2021	BC12 - MO REHABILITATION VOIRIE RUE DE L	2134	857 319,96	0,00	0
25/01/2022	AMO PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE - TF	2139	122 010,00	0,00	0
17/04/2023	LEVES TOPOS POUR PEI SUR AUDENGE	2252	11 406,44	0,00	0
07/09/2023	MISSION LEVE TOPO PC MARCH BIG	2276	24 804,76	0,00	0
31/10/2023	FDC AMENAGEMENT RUE D. DIGNEAUX	2290	80 000,00	5 333,00	15
05/02/2024	SERVEUR INFORMATIQUE	2292	109 473,60	33 044,00	3
05/02/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE SELON DEL	2075-24	28 800,00	0,00	10
09/02/2024	PARTICIPATION TRAVAUX PC NAVARRIES	2293	230 500,00	6 872,00	30
09/02/2024	FDC PC AVENUE DE BORDEAUX ALB AC1 30%	2306	165 156,75	9 847,00	15
13/02/2024	MATERIEL INFORMATIQUE	2294	7 457,26	1 326,00	5
13/02/2024	CABINE DE DOUCHE OFFICE DE TOURI	2295	8 242,80	727,00	10
14/02/2024	BC FORAGE PIEZOMETRE MIOS	2296	2 064,00	181,00	10
15/02/2024	BC 3 : FOURNITURE ET POSE DE JAL	2297	887,62	77,00	10
15/02/2024	BC 4 : FOURNITURE ET POSE DE JAL	2298	961,58	84,00	10
15/02/2024	BC 2 : FOURNITURE ET POSE DE JAL	2299	1 553,33	136,00	10
15/02/2024	BC 5 : FOURNITURE ET POSE DE JAL	2300	2 087,23	182,00	10
15/02/2024	BC 1 : FOURNITURE ET POSE DE JAL	2301	2 219,04	193,00	10
15/02/2024	BC 6 : FOURNITURE ET POSE DE JAL	2302	3 180,62	0,00	10
16/02/2024	FDC AMENAGEMENT RUE D. DIGNEAUX	2303	20 000,00	1 166,00	15
08/03/2024	MOBILIERS DIVERS SIEGE	2304	74 400,07	6 055,00	10
08/03/2024	RACHAT DE BATTERIE ZOE EP343NE(REPORT)	2305	4 179,60	339,00	10
11/04/2024	TRAVAUX NOUVEL OFFICE DE BIGANOS	2307	9 809,80	707,00	10
11/04/2024	LOGICIEL DE GESTION DES ACTES WE(REPORT)	2308	10 140,00	3 661,00	2
11/04/2024	ECRANS ORDINATEUR POUR DOUBLE AFFICHAGE	2309	3 043,46	439,00	5
11/04/2024	SYSTEME VIDEOPROJECTION ET VISIO	2310	10 512,00	1 518,00	5
24/04/2024	DOTATION INITIALE 2024	2311	1 000 000,00	0,00	0
07/05/2024	SUPPORT ECRANS DOUBLE BRAS	2312	293,34	37,00	5
07/05/2024	Fourniture et installation d'un système	2313	864,00	111,00	5
07/05/2024	PEI BREMONTIER - LEVE TOPOGRAPHIQUE	2314	11 125,67	0,00	0
07/05/2024	AMENAGT PAYSAGER ACCES PRINCIPAL SIEGE	2315	3 072,61	132,00	15

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	en années (2)
07/05/2024	3 SENSEO 2 NESPRESSO	2316	532,50	345,00	1
07/05/2024	PARTICIPATION 2024 THD - ANNEE 6/18	2317	93 142,00	4 035,00	15
14/05/2024	BC 11 JALONNEMENT CYCLABLE ARES	2319	18 102,17	0,00	10
16/05/2024	BC 8 : POSE DE JALONNEMENT LCF	2320	11 192,62	0,00	10
05/06/2024	COMPLEMENT ANDERNOS(REPORT)	2321	807,44	0,00	10
05/06/2024	COMPLEMENT LCF(REPORT)	2322	1 856,65	0,00	10
05/06/2024	PC LENOVO INGE SIG	2323	2 002,80	228,00	5
05/06/2024	MOBILIER DIVERS DU SIEGE	2324	16 392,59	937,00	10
10/06/2024	LAVE VAISSELLE SIEGE	2325	672,90	37,00	10
10/06/2024	OT TRAVAUX NOUVEL OFFICE DE BIGANOS	2326	4 999,20	278,00	10
17/06/2024	TELEPHONES PORTABLES M MONTRAYNAUD	2327	504,00	90,00	3
18/06/2024	BC 9 : SIGNALISATION RUE DE LA PRAYA	2328	574,80	0,00	1
27/06/2024	SAUVEGARDE MICROSOFT 365	2329	2 424,61	247,00	5
27/06/2024	PC INGE AQUA + ETUDES	2330	2 520,07	257,00	5
27/06/2024	PC BUREAUTIQUE RH	2331	2 817,84	287,00	5
27/06/2024	FOURNITURE PRODUIT LUMINOKROM POUR MISE	2332	112 919,04	2 885,00	20
27/06/2024	ECRAN SALLE RESTAURATION	2333	3 392,40	346,00	5
08/07/2024	TELEPHONES PORTABLES ET OUVERTURES DE LI	2334	4 860,00	778,00	3
09/07/2024	ACHAT VÉHICULE DACIA DUSTER FJ419EH	2335	15 360,80	917,00	8
09/07/2024	BC5 MOBILIERS DIVERS DU SIEGE	2336	10 642,20	508,00	10
24/07/2024	TRX DE VIABILISATION DOMAINE DES LUGEES	2337	7 330,80	212,00	15
29/07/2024	FDC LOCAL CLUB DE VOILE -ALB	2339	150 000,00	4 222,00	15
31/07/2024	BC - PEINTURE LUMINESCENTE 10KM ALB-LANT	2341	45 163,10	940,00	20
31/07/2024	TELEPHONES PORTABLES	2342	1 368,00	190,00	3
14/08/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE SELON DEL	2343	4 600,00	175,00	10
06/09/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE 2024	2344	2 400,00	0,00	10
11/09/2024	ABRIS VOYAGEURS PEI ARES AUDENGE MIOS	2345	15 408,00	470,00	10
11/09/2024	ECRAN VIDEO PROJECTEUR MOBILE	2346	102,36	6,00	5
17/09/2024	BC 5 MOE REALISATION PEI A ARES	2347	9 732,24	0,00	0
24/09/2024	BC6 - MOBILIER DU SIEGE - SALLES DE REST	2349	13 682,40	368,00	10
26/09/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE SELON DEL	2350	3 800,00	100,00	10
02/10/2024	FME FORM : LICENCE PERPETUELLE POUR SIG	2351	11 400,00	1 409,00	2
04/10/2024	FDC VOIE VERTE RD106 LCF	2352	150 000,00	2 416,00	15
11/10/2024	EP MATERIELS HS JANV 2023 MARCHEPRIME	2353	173,12	0,00	1
11/10/2024	EP MATERIELS HS JANV 2023 MARCHEPRIME	2354	2 473,24	0,00	20
16/10/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE SELON DEL	2355	3 600,00	74,00	10
18/10/2024	BC7 OPC TRAVAUX PEI TERMINUS ARES/LEGE	2356	2 100,00	0,00	0
18/10/2024	BC 3 POTEAUX D'ARRET	2357	163 644,00	3 318,00	10
24/10/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE SELON DEL	2358	2 600,00	48,00	10
29/10/2024	FDC- GR SCOL PERISCOLAIRE AUDENGE	2359	150 000,00	1 722,00	15
29/10/2024	FDC-ECOLE LILLET -MIOS	2360	50 000,00	574,00	15
30/10/2024	PARTICIPATION JALONNEMENT MIOS	2365	831,34	14,00	10

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
30/10/2024	PARTICIPATION JALONNEMENT ALB	2366	1 446,20	24,00	10
13/11/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE SELON DEL	2369	2 800,00	37,00	10
29/11/2024	OT LANTON PEINTURE SALLE DE PAUSE	2370	1 678,92	14,00	10
03/12/2024	FRE ET POSE PEINTURE LUMINESCENTE	2371	155 460,00	0,00	20
03/12/2024	RENOUVELLEMENT PARC 2024 + DIVERS EQUIP	2372	9 568,68	148,00	5
03/12/2024	LICENCES MICROSOFT OFFICE	2373	1 792,80	69,00	2
05/12/2024	VEHICULE SERVICE BATIMENT ET COM(REPORT)	2374	25 513,15	460,00	4
06/12/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE SELON DEL	2375	3 800,00	26,00	10
19/12/2024	TERRAIN CHE DU HOURQUET -MIOS	2376	16 800,00	0,00	0
20/12/2024	SUBVENTION PC SAINT BRICE	24-085	39 028,00	119,00	10
31/12/2024	FDC-PC AVENUE DE BORDEAUX -ALB	2376-1	110 104,50	0,00	15
31/12/2024	FDC-ALSH ECOLE SERGE TRUT MARCHEPRIME	2376-2	100 000,00	0,00	15
31/12/2024	PISTE CYCLABLE RUE ABBE REULET ANDERNOS	2376-4	52 788,00	0,00	0
31/12/2024	BC 6 REHABILITATION VOIRIE RUE AGOSTA	2376-5	282,31	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**-9 154 591,10**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**-11 131,47**	
26/12/2024	FOURNITURE DE VESTIAIRES LOCAL MAEVA	01/06/2017	530,83	30	125,00	405,83	0,00	-405,83	405,83
26/12/2024	TOTEM DECHETERIE MOBILE LA VIGNE	12/11/2020	2 508,00	10	1 003,00	1 508,47	0,00	-1 508,47	1 508,47
26/12/2024	PANNEAUX DECHETERIES	21/02/2023	9 986,99	10	1 022,00	9 217,17	0,00	-9 217,17	9 217,17
31/12/2024	DEBROUSSAILLEUSE 8 DECHETERIES	04/05/2010	379,50	6	379,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
03/01/2024	armoir stock. papier-30/04/04	14/05/2004	363,29	10	363,29	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	bureau adm, Mano-20/04/04	14/05/2004	1 725,83	10	1 725,83	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	bureau DGS-20/04/07	14/05/2004	1 685,46	10	1 685,46	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Bureau DST- 20/04/04	14/05/2004	1 465,70	10	1 465,70	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Bureau valérie,michelle28/04/4	14/05/2004	3 872,35	10	3 872,35	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	armoire a rideaux-05/04	03/06/2004	430,56	10	430,56	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	meuble porte coulissante-05/04	03/06/2004	230,53	10	230,53	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Bureaux ALGECO	15/02/2005	7 884,03	10	7 884,03	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Support unité et tirette	15/02/2005	459,26	10	459,26	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Support unité tirette	15/02/2005	734,82	10	734,82	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Divers Bureau Président	21/02/2005	990,29	10	990,29	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Mobilier Accueil	31/03/2006	2 392,00	10	2 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Porte-manteaux + lampe Elite	31/03/2006	196,14	10	196,14	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	3 armoires à rideaux	31/03/2006	1 062,05	10	1 062,05	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Armoires+table+chaises+Rayonna	25/04/2006	4 909,64	10	4 909,64	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	2 Fauteuils SPLIT	04/08/2006	181,79	10	181,79	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Armoires + chaises + vestiaire	14/11/2006	4 036,78	10	4 036,78	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	Plan de travail + caisson mobi	14/11/2006	1 790,37	10	1 790,37	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
03/01/2024	bureau + caisson + plumier	21/11/2006	493,89	10	493,89	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MEUBLES PROMOTION COLLECTE SELECTIVE	04/05/2007	816,87	10	816,87	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	VITRINES PROMOTION COLLECTE SELECTIVE	04/05/2007	2 918,24	10	2 918,24	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	BUREAU+RAYON DECHET MIOS	03/09/2007	1 616,59	10	1 616,59	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	TABLE MACHINE AFFRANCHIR	03/09/2007	92,12	10	92,12	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CHAISE PLIANTE	27/02/2008	557,81	10	557,81	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	VITRINES 8 DECHETERIES	10/03/2008	698,48	10	698,48	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	BIBLIOTHEQUES 1DECHETERIE LEGE/1DECHETER	15/04/2008	276,42	10	276,42	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	BUREAU ET ACCESSOIRES 1DL1/1DAR	15/04/2008	1 219,60	10	1 219,60	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CHAISES 2 DECHETERIE LEGE/2 DECHETERIE A	15/04/2008	287,04	11	287,04	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	RAYONNAGES 3DECHETERIE ARES/3DECHETERIES	15/04/2008	937,32	10	937,32	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	SIEGES 1 DECHETERIE LEGE/1 DECHETERIE AR	15/04/2008	278,42	10	278,42	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	8 VESTIAIRES DECHETERIES + 2 ARES+2 LEGE	15/04/2008	1 433,76	10	1 433,76	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CAISSON HAUT BUREAU	16/04/2008	309,05	10	309,05	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	VITRINE RECYCLAGE	23/05/2008	1 684,03	10	1 684,03	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	RAYONNAGES LOCAL TECHNIQUE	18/07/2008	2 870,40	10	2 870,40	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PORTE-MANTEAUX RS	17/09/2008	148,94	10	148,94	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ARMOIRE SANS PORTE	28/09/2009	196,14	10	196,14	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CAISSON BUREAU	28/09/2009	404,25	10	404,25	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CAISSON HETRE 2 T + 1 DS	28/09/2009	418,60	10	418,60	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	FAUTEUIL MANAGER	28/09/2009	560,92	10	560,92	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MARCHE PIED METAL	28/09/2009	52,62	10	52,62	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PLATEAU ROND	28/09/2009	344,45	10	344,45	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	POUTRE 2 PLACES + TABLETTE	28/09/2009	461,66	10	461,66	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	REHAUSSE ALU 80X30	28/09/2009	236,81	10	236,81	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	SPLIT SIEGE AVEC BRAS	28/09/2009	349,83	10	349,83	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	SUPPORT/DOS SUSPENDU	28/09/2009	83,13	10	83,13	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	VITRINE EXTERIEURE DECHET MIOS	06/10/2009	238,00	10	238,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	VITRINE INTERIEURE DECHET BIGANOS	06/10/2009	118,40	10	118,40	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	REALIS/POSE SIGNALETIQUEVITRIN	14/10/2009	715,45	10	715,45	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	FAUTEUIL AUTOREGULATION BUR PRESIDENT	25/11/2009	443,71	10	443,71	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MOBILIER BUREAU PRESIDENT	25/11/2009	468,83	10	468,83	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CONVIVIALITE RONDE BUR PRESIDENT	01/12/2009	222,46	10	222,46	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
03/01/2024	PLATEAU DEMI LUNE BOIS CLAIR	25/11/2009	188,08	10	188,08	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	REMPL MEUBLE/EVIER DECHET MIOS	21/12/2009	715,21	10	715,21	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	BANQUE D'ACCUEIL	03/03/2010	2 668,28	10	2 668,28	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MATERIEL SYSTEME GESTION TEMPS	12/03/2010	3 278,54	3	3 278,54	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	BUREAU AVEC CAISSON	02/06/2010	439,47	10	439,47	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ARMOIRE RIDEAUX 4 TABLETTES	02/06/2010	299,01	10	299,01	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	FAUTEUIL SKAY NOIR	02/06/2010	254,45	10	254,45	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CHAISE PLIANTE NOIRE	02/06/2010	112,26	10	112,26	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CAISSON 4 TIROIRS	04/06/2010	215,38	10	215,38	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ARMOIRE	04/06/2010	267,66	10	267,66	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	TABLEAU BLANC	04/06/2010	230,83	6	230,83	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MEUBLE CUISINE CT LEGE	08/06/2010	58,90	10	58,90	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	VITRINES TRADITION 8 DECHETERIES	14/06/2010	4 005,40	10	4 005,40	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	FAUTEUIL TISSU NOIR	18/02/2010	560,92	10	560,92	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ARMOIRE BASSE	18/02/2010	437,74	10	437,74	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PLATEAU ANGLE	18/02/2010	177,01	10	177,01	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	TABLEAU BLANC	18/02/2010	277,47	6	277,47	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MECANISME TRANSLATION ASSISE	02/03/2010	131,56	10	131,56	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	REMPLAC 2 SWITCHS SERVEUR	23/08/2011	1 564,37	3	1 564,37	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ORDI PORT ECRAN 17.3 WEBCAM IN	22/09/2011	560,11	3	560,11	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	TELEPHONE FAX DECHETERIE	06/10/2011	265,51	5	265,51	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CELLULES MICROS/PUPITRE	06/12/2011	424,58	2	424,58	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	IMPRIMANTE HP CT LEGE	20/04/2011	94,40	6	94,40	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PANNEAUX ECRAN BUREAU	20/04/2011	789,36	3	789,36	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CHANGEMENT SERVEUR SUITE PANNE	20/04/2011	4 255,37	5	4 255,37	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	BUREAUX CAISSON DECHET MARCH/BIGANOS	01/06/2011	1 208,20	10	1 208,20	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	SIEGES DE TRAVAIL DECHET MARCH/BIGANOS	01/06/2011	535,80	10	535,80	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CHAISE PLIANTE DECHETERIE MARCHEPRIME	01/06/2011	118,89	10	118,89	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	FAUTEUIL TISSU RESILLE NOIR	24/06/2011	285,96	10	285,96	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ACQUISITION MATERIEL INFORMATI	23/03/2012	5 752,70	3	5 752,70	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ECRAN LCD	30/03/2012	94,48	3	94,48	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	TERMINAL PORTABLE AV CLAVIER	19/04/2012	2 750,80	3	2 750,80	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	IMPRIMANTE LASER BROTHER	28/08/2012	353,08	2	353,08	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	TELECOPIEURS LASER DECHETERIES	17/09/2012	2 025,45	5	2 025,45	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ONDULEURS PC RENOUV PARC	17/09/2012	448,50	3	448,50	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	POSE PANNEAUX ALU DIBOND CT MI	09/11/2012	1 146,49	6	1 146,49	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	TELEPHONES FIXES ALCATEL	16/07/2012	296,07	5	296,07	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
03/01/2024	PANNEAUX ALU DIBOND OM INTERDITES	19/11/2012	466,44	6	466,44	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CHARIOT DISTRIBUTION PROSPECTUS	17/12/2012	1 144,57	6	1 144,57	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PANNEAUX SIGNALIS CT MIOS	19/12/2012	643,40	6	643,40	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	RADIATEUR PORTE SERVIETTES	07/01/2013	174,10	6	174,10	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	COMPRESSEUR POUR CT MIOS	11/01/2013	179,00	6	179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	EXTINCTEUR DECHETERIE LANTON	11/01/2013	113,14	6	113,14	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	CUVE DE STOCKAGE STATION 400l GASOIL CT	10/01/2013	851,55	6	851,55	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	TRANSPALETTE MANUEL POUR DECHETERIES	25/01/2013	926,90	6	926,90	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	POSE ECLAIRAGE COVOITURAGE BIGANOS	28/01/2013	1 184,90	6	1 184,90	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	FOUR A MICRO ONDES	28/01/2013	79,98	6	79,98	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	REFRIGERATEUR	28/01/2013	229,00	6	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MACHINE A CAFE	28/01/2013	72,91	1	72,91	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PANNEAU EXTINCTEUR CLASSE FEU DECHETERIE	22/02/2013	36,84	1	36,84	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	EXTINCTEUR DECHET. ARES	05/03/2013	113,14	6	113,14	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	SOUFFLEUR THERMIQUE DECHETERIE ANDERNOS	12/03/2013	370,00	6	370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	7 MICRO ONDES DECHETERIES	26/03/2013	489,93	6	489,93	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	SIGNALETIQUE-AIRES COVOITURAGES ANDERNOS	15/04/2013	5 684,59	6	5 684,59	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	RAMPE PLIABLE RENAULT MASTER	04/04/2013	2 151,60	6	2 151,60	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	FOURNITURE ET INSTALLATION MATERIELS COM	15/04/2013	6 460,61	6	6 460,61	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MATERIEL BUREAU	08/04/2013	537,00	6	537,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PETIT EQUIPEMENT POUR DECHETERIES	30/04/2013	71,52	6	71,52	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PERCEUSE ELECTRIQUE POUR DECHETERIES	30/04/2013	71,70	6	71,70	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	PANNEAUX DECHETERIES	31/05/2013	1 933,93	6	1 933,93	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	REFRIGERATEUR DECHETERIE LANTON	03/06/2013	229,00	6	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	COLONNES SEMI ENTERREES VERRE/PAPIERS	24/05/2013	5 252,83	6	5 252,83	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	2 SIEGES CTLEGE	02/03/2017	274,88	1	274,88	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	2 SIEGES CTMIOS	02/03/2017	274,88	1	274,88	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	BIBLIOTHEQUE L. TRIJOULET	23/06/2017	413,14	1	413,14	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MOBILIER DE RANGEMENT	26/06/2017	365,47	1	365,47	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MOBILIER DE BUREAU C. ADER	26/06/2017	388,34	1	388,34	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ARMOIRE DE RANGEMENT DGS	23/05/2018	262,20	1	262,20	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	ECRAN LATERAL SECRETARIAT GENERAL	04/09/2018	272,22	1	272,22	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MOBILIER P. RAUDE	24/04/2019	318,86	1	318,86	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
03/01/2024	ETAGERES SERVICE LOGISTIQUE	20/05/2019	388,20	1	388,20	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	VESTIAIRE PLATEFORME DV ANDERNOS	09/12/2019	319,75	1	319,75	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	LOT DE CHAISES - AMENAGEMENT SALLE DE R	23/12/2019	258,00	1	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	MOBILIER SALLE D'ATTENTE REZ DE CHAUSSEE	04/03/2020	293,35	1	293,35	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	2 FAUTEUILS DECHETERIE BIGANOS	07/07/2020	359,62	1	359,62	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	BC1 : VESTIAIRE INDUSTRIE PROPRE MONOBLO	26/01/2021	333,52	1	333,52	0,00	0,00	0,00	0,00
03/01/2024	3 VESTIAIRES POUR DECHETERIE DE MARCHEPR	06/10/2021	277,90	1	277,90	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	CHARIOT POUR MANUTENTION FUTS	27/06/2013	404,25	6	404,25	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	POSE EXTINCTEURS DECHETERIES	05/07/2013	554,23	6	554,23	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	FOURNITURE ET POSE D'UN KIT DETERGENT CT	12/07/2013	870,69	6	870,69	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	FOURNITURE ET POSE D'UN KIT DETERGENT CT	24/07/2013	1 652,21	6	1 652,21	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAÎCHISSEURS D'AIR	30/07/2013	1 177,33	6	1 177,33	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT POUR DECHET	07/10/2013	65,80	6	65,80	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX ALU DIBOND	07/11/2013	429,36	6	429,36	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR DECHETERI	03/02/2014	192,84	6	192,84	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	DGD AIRES COVOITURAGE AUDENGE ET BIGANOS	17/02/2014	6 011,36	6	6 011,36	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX ALU DIBOND POUR DECHERERIE DE L	17/03/2014	340,46	6	340,46	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	URNE AVEC SERRURE	31/03/2014	72,17	6	72,17	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	COMPTEURS DIGITAUX CT MIOS	28/04/2014	227,17	6	227,17	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU CTRE TR	10/07/2014	1 860,00	6	1 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX ALU DIBOND POUR 8 DECHETERIES	16/06/2014	827,67	6	827,67	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX ALU DIBOND DECHETERIES	07/08/2014	3 019,53	6	3 019,53	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX POUR DECHETERIES	11/09/2014	314,51	6	314,51	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	COMPACT NUMERIQUE + CARTE SD+ ETUI SOUPL	28/08/2014	147,80	6	147,80	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX ALU DIBOND POUR DECHETERIE PRO	12/06/2014	140,00	6	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	COMPTEURS DIGITAUX CT LEGE	28/04/2014	232,20	2	232,20	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	ACHAT PONT BASCULE D'OCCASION	14/02/2014	7 500,00	5	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
14/02/2024	PANNEAUX CTLEGE ET CTMIOS	16/03/2015	345,12	6	345,12	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAICHISSEUR D'AIR 4 EN 1 DECHETERIE A	28/05/2015	110,71	6	110,71	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAICHISSEUR D'AIR 4 EN 1 DECHETERIE A	28/05/2015	110,71	6	110,71	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAICHISSEUR D'AIR 4 EN 1 DECHETERIE A	28/05/2015	110,71	6	110,71	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAICHISSEUR D'AIR 4 EN 1 DECHETERIE B	28/05/2015	110,71	6	110,71	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAICHISSEUR D'AIR 4 EN 1 DECHETERIE L	28/05/2015	110,71	6	110,71	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAICHISSEUR D'AIR 4 EN 1 DECHETERIE L	28/05/2015	110,71	6	110,71	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAICHISSEUR D'AIR 4 EN 1 DECHETERIE M	28/05/2015	110,71	6	110,71	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	RAFRAICHISSEUR D'AIR 4 EN 1 DECHETERIE M	28/05/2015	110,71	6	110,71	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	FOURNITURE BORNE APPORT VOLONTAIRE POUR	09/02/2016	1 986,99	6	1 986,99	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX POUR DECHETERIES	09/02/2017	2 254,79	1	2 254,79	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	FOURNITURE DE GPS VEHICULES TECHNIQUES	11/12/2017	288,38	1	288,38	0,00	0,00	0,00	0,00
14/02/2024	PANNEAUX POUR BENNES CARTON DECHETERIES	19/03/2018	493,08	1	493,08	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	DEBROUSSAILLEUSE CT MIOS	31/08/2012	575,00	6	575,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	ETANCHEIFICATION DES LOCAUX DDS	22/07/2014	4 590,00	6	4 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	4 BENNES DIB 15 M3 - SERVICES TECHNIQUES	29/05/2015	14 496,00	6	14 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	LOT DE 3 TRACEURS DATEURS 3360 BICOLORES	17/07/2015	619,20	6	619,20	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	CONTENEUR MARITIME 20' DRY CTLEGE	26/11/2015	3 438,00	6	3 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	LOT DE 16 DEFIBRILATEURS	09/03/2016	21 229,65	6	21 229,65	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	COFFRE FORT REGIE COMPOSTEUR	06/04/2017	324,65	1	324,65	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	COFFRE FORT REDEVEVANCE SPECIALE	06/04/2017	324,65	1	324,65	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	STORES BANNE DECHETERIE MARCHEPRIME	09/06/2017	330,67	1	330,67	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	STORES BANNE DECHETERIE BIGANOS	09/06/2017	330,67	1	330,67	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	STORES BANNE DECHETERIE MIOS	09/06/2017	330,67	1	330,67	0,00	0,00	0,00	0,00
16/02/2024	STORES BANNE DECHETERIE LEGE	09/06/2017	330,67	1	330,67	0,00	0,00	0,00	0,00
17/09/2024	PORTABLE MYRIAM CHARBIT	13/02/2017	208,39	1	208,39	0,00	0,00	0,00	0,00
17/09/2024	ORDINATEUR PORTABLE F. DOLS	10/05/2017	1 460,28	2	1 460,28	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	VNC au 31/12 de...	cessions partielles (4)
Divers							**0,00**	**-9 143 459,63**	
01/01/2024	PLANTATIONS DECHET AUDENGE	07/09/2010	3 210,66	15	2 996,00	214,66	0,00	-214,66	214,66
01/01/2024	EXTENSIONS DECHET BIG/LEG/MARC	22/07/2011	165 536,56	10	148 982,28	16 554,28	0,00	-16 554,28	16 554,28
01/01/2024	FOURNITURE 2 SOUFFLEURS DECHETERIES ANDE	22/10/2019	704,24	6	586,48	117,76	0,00	-117,76	117,76
01/01/2024	PULVERISATEUR PNEUMATIQUE CTLEGE	04/03/2020	688,20	6	458,10	230,10	0,00	-230,10	230,10
12/09/2024	FOURNITURE ET POSE ECLAIRAGE CTMIOS	28/06/2017	2 655,59	15	1 239,00	1 416,59	0,00	-1 416,59	1 416,59
16/09/2024	TRAVAUX CREATION DECHETERIE DE MARCHEPRI	29/07/2005	486 179,25	15	423 680,50	62 498,75	0,00	-62 498,75	62 498,75
17/09/2024	CAMION G210 19 BOM	31/12/1989	52 469,30	0	0,00	52 469,30	0,00	-52 469,30	52 469,30
17/09/2024	BENNE CARGOPAC G210.19B	31/12/1990	39 777,00	0	0,00	39 777,00	0,00	-39 777,00	39 777,00
17/09/2024	BENNE JUMBO J30	31/12/1994	47 913,20	0	0,00	47 913,20	0,00	-47 913,20	47 913,20
17/09/2024	2 CONTENEURS VERRE	31/12/1995	1 434,15	0	0,00	1 434,15	0,00	-1 434,15	1 434,15
17/09/2024	3 CONTENEURS A VERRE	31/12/1995	2 169,66	0	0,00	2 169,66	0,00	-2 169,66	2 169,66
17/09/2024	ETUDE DECHETERIE	31/12/2000	18 804,01	1	18 804,01	18 804,01	0,00	-18 804,01	18 804,01
17/09/2024	ETUDE OPTIMISATION COLLECTE	29/04/2005	74 403,16	13	74 403,16	74 403,16	0,00	-74 403,16	74 403,16
17/09/2024	REHABILITATION DECHARGE DE MIOS	18/10/2005	609 826,82	30	269 768,15	340 058,67	0,00	-340 058,67	340 058,67
17/09/2024	CREATION DECHETERIE BIGANOS	22/06/2007	6 528,74	15	5 220,00	1 308,74	0,00	-1 308,74	1 308,74
17/09/2024	BENNE 3948 CP 33	20/11/2007	37 685,40	0	0,00	37 685,40	0,00	-37 685,40	37 685,40
17/09/2024	RENAULT S134/14	20/11/2007	77 343,48	0	0,00	77 343,48	0,00	-77 343,48	77 343,48
17/09/2024	15 CONTENEURS VERRE	20/11/2007	13 560,34	0	0,00	13 560,34	0,00	-13 560,34	13 560,34
17/09/2024	4 CONTENEURS VERRE	20/11/2007	3 616,09	0	0,00	3 616,09	0,00	-3 616,09	3 616,09
17/09/2024	5 CONTENEURS VERRE	20/11/2007	6 612,91	0	0,00	6 612,91	0,00	-6 612,91	6 612,91
17/09/2024	DECHETERIE BIGANOS SITU N°1	05/02/2008	24 009,70	15	19 200,00	4 809,70	0,00	-4 809,70	4 809,70
17/09/2024	DECHET BIGANOS/TR 2 - SITU N° 4	09/01/2009	33 622,56	15	26 892,00	6 730,56	0,00	-6 730,56	6 730,56
17/09/2024	MISSION INVESTIG GEOTECHN CTMI	07/09/2010	1 662,44	0	0,00	1 662,44	0,00	-1 662,44	1 662,44
17/09/2024	RACCORDEMENT FT CTRE TRANSF MIOS	03/06/2013	15 147,46	20	8 330,70	6 816,76	0,00	-6 816,76	6 816,76
17/09/2024	FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN RALENTI	12/06/2013	1 344,30	20	737,00	626,66	0,00	-626,66	626,66
17/09/2024	MARQUAGE AU SOL PEINTURE ROUTIERE SUR 8	08/08/2013	2 316,65	20	1 275,00	134,36	0,00	-134,36	134,36
17/09/2024	MARQUAGE AU SOL PEINTURE ROUTIERE SUR 8	08/08/2013	2 316,65	20	1 275,00	806,15	0,00	-806,15	806,15
17/09/2024	MARQUAGE AU SOL PEINTURE ROUTIERE SUR 8	08/08/2013	2 316,65	20	1 275,00	134,36	0,00	-134,36	134,36
17/09/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/DECHETERIES	09/05/2014	30 488,57	20	21 797,36	8 942,25	0,00	-8 942,25	8 942,25
17/09/2024	SIGNALISATION MARQUAGE AU SOL/MIROIR ET	04/06/2014	1 263,10	20	630,00	651,30	0,00	-651,30	651,30
17/09/2024	RACCORDEMENT ALGECO DECHETERIE PRO LEGE	18/07/2014	453,00	20	229,00	224,00	0,00	-224,00	224,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	VNC au 31/12 de...	values (3)	cessions partielles (4)
17/09/2024	2 FAUTEUILS DECHETERIE PRO LEGE	04/03/2015	400,76	10	360,00	40,76	0,00		-40,76	40,76
17/09/2024	PLATEFORME POUR VEHICULES DE COLLECTE CT	01/04/2015	3 804,00	15	2 281,80	1 522,20	0,00		-1 522,20	1 522,20
17/09/2024	ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION G2 PRO	10/03/2015	3 000,00	15	1 800,00	1 200,00	0,00		-1 200,00	1 200,00
17/09/2024	FAISABILITE ASSAINISSEMENT AUTONOME DEPO	13/04/2015	1 920,00	15	1 152,00	768,00	0,00		-768,00	768,00
17/09/2024	PANNEAUX DE SIGNALISATION DECHETERIES	13/04/2015	2 165,15	20	972,00	1 224,35	0,00		-1 224,35	1 224,35
17/09/2024	DECHETERIE MIOS - Installations de voiri	11/05/2015	11 781,09	20	5 301,00	6 650,25	0,00		-6 650,25	6 650,25
17/09/2024	CT DE MIOS - Réseaux d'assainissemnt	11/05/2015	33 573,38	20	15 110,00	18 463,38	0,00		-18 463,38	18 463,38
17/09/2024	DEPOT DE LEGE - Installations de voirie	03/06/2015	4 152,00	20	2 627,00	1 564,87	0,00		-1 564,87	1 564,87
17/09/2024	DEPOT DE MIOS - Installations de voirie	03/06/2015	2 520,00	20	1 596,00	948,27	0,00		-948,27	948,27
17/09/2024	2 FAUTEUILS MACAO RESILLE NOIR - DECHETE	23/06/2015	470,49	10	423,00	47,49	0,00		-47,49	47,49
17/09/2024	BRANCHEMENT AEP DEPOT DE MIOS	07/12/2015	1 448,30	20	648,00	800,30	0,00		-800,30	800,30
17/09/2024	MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX D	12/04/2017	587,00	20	273,00	314,00	0,00		-314,00	314,00
17/09/2024	TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ASSAINISS	02/05/2017	7 783,62	20	2 723,00	5 060,62	0,00		-5 060,62	5 060,62
17/09/2024	RALENTISSEURS CTMIOS	29/06/2018	2 730,72	20	821,00	1 949,01	0,00		-1 949,01	1 949,01
17/09/2024	RALENTISSEURS CTLEGE	03/12/2019	1 958,23	20	488,64	1 497,61	0,00		-1 497,61	1 497,61
17/09/2024	3 FAUTEUILS DECHETERIE AUDENGE	07/07/2020	785,47	10	314,20	157,09	0,00		-157,09	157,09
17/09/2024	3 FAUTEUILS DECHETERIE AUDENGE	07/07/2020	785,47	10	314,20	314,18	0,00		-314,18	314,18
17/09/2024	BC23 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES VRD DECHE	04/11/2020	2 419,42	20	482,91	1 971,18	0,00		-1 971,18	1 971,18
17/09/2024	FOURNITURE BENNE A ORDURES MENAGERES IMM	15/02/2021	196 518,77	4	147 388,38	49 130,39	0,00		-49 130,39	49 130,39
17/09/2024	FOURNITURE BENNE A ORDURES MENAGERES IMM	15/02/2021	196 518,77	4	147 388,38	49 130,39	0,00		-49 130,39	49 130,39
17/09/2024	FOURNITURE BENNE A ORDURES MENAGERES IMM	15/02/2021	196 518,77	4	147 388,38	49 130,39	0,00		-49 130,39	49 130,39
17/09/2024	FOURNITURE BENNE A ORDURES MENAGERES IMM	15/02/2021	196 518,77	4	147 388,38	49 130,39	0,00		-49 130,39	49 130,39
17/09/2024	BENNE A ORDURES MENAGERES IMMAT FW351ML	15/02/2021	196 518,77	4	147 388,38	49 130,39	0,00		-49 130,39	49 130,39
17/09/2024	FOURNITURE BENNE A ORDURES MENAGERES IMM	15/02/2021	183 738,17	4	137 803,08	45 935,09	0,00		-45 935,09	45 935,09
17/09/2024	BC 32 : ACCES DECHETERIE MARCHEPRIME	26/08/2021	2 718,39	20	406,84	2 350,55	0,00		-2 350,55	2 350,55
17/09/2024	BC43 : REPRISE AIRE DE BEQUILLAGE ET DAL	01/12/2021	34 666,88	20	5 199,68	29 967,84	0,00		-29 967,84	29 967,84

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
17/09/2024	BC44 : BETON QUAI DE DECHARGEMENT ET AIR	01/12/2021	34 997,33	20	5 248,74	30 253,86	0,00	-30 253,86	30 253,86
17/09/2024	BC 39 : REPRISE ENROBE DEPOT LEGE	27/01/2022	3 111,22	20	310,56	2 845,44	0,00	-2 845,44	2 845,44
17/09/2024	DALLE BETON POUR CONTENEURS ENTERRES DEC	25/01/2022	1 062,47	20	106,12	971,66	0,00	-971,66	971,66
17/09/2024	BC 54 : CREATION NOUE DECHETERIE AUDENGE	17/01/2022	764,59	20	76,23	699,34	0,00	-699,34	699,34
17/09/2024	BC47 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AIRE DE B	17/01/2022	2 848,96	20	284,45	2 605,53	0,00	-2 605,53	2 605,53
17/09/2024	BC47 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AIRE DE B	17/01/2022	912,04	20	90,60	834,44	0,00	-834,44	834,44
17/09/2024	BC 48 : ABAISSE RAMASSAGE OM BIGANOS	17/01/2022	2 764,33	20	276,22	2 527,98	0,00	-2 527,98	2 527,98
17/09/2024	BC 13 : MISSION G2 AVP AFFAISSEMENT CTLE	15/04/2022	2 641,50	0	0,00	2 700,00	0,00	-2 700,00	2 700,00
17/09/2024	BC 65 : AGRANDISSEMENT QUAI DE DECHARGEM	05/09/2022	8 340,10	20	834,01	7 626,56	0,00	-7 626,56	7 626,56
17/09/2024	BC 64 : AGRANDISSEMENT DALLE BETON PLATE	05/09/2022	10 640,52	20	1 064,03	9 730,18	0,00	-9 730,18	9 730,18
17/09/2024	BC 65 : AGRANDISSEMENT QUAI DE DECHARGEM	31/01/2023	10 563,58	20	528,00	10 188,11	0,00	-10 188,11	10 188,11
17/09/2024	BC 64 : AGRANDISSEMENT DALLE BETON PLATE	02/02/2023	10 837,44	20	541,00	10 452,73	0,00	-10 452,73	10 452,73
17/09/2024	BOM POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGER	30/03/2023	219 782,91	8	27 472,00	200 247,27	0,00	-200 247,27	200 247,27
17/09/2024	BOM POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGER	30/03/2023	203 340,75	8	25 417,00	185 266,44	0,00	-185 266,44	185 266,44
17/09/2024	BOM POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGER	29/06/2023	218 823,82	8	27 352,00	199 373,51	0,00	-199 373,51	199 373,51
17/09/2024	BC4 MARQUAGE AU SOL DES 8 DECHETERIES* o	03/08/2023	8 573,32	20	428,00	8 268,96	0,00	-8 268,96	8 268,96
17/09/2024	1 BOM POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAG	07/09/2023	186 391,67	4	55 201,00	181 552,98	0,00	-181 552,98	181 552,98
17/09/2024	1 BOM POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAG	07/09/2023	186 391,67	4	55 201,00	181 552,98	0,00	-181 552,98	181 552,98
17/09/2024	VEHICULE LIVREURS DE BACS GM382SC	30/10/2023	42 792,00	8	5 349,00	38 988,27	0,00	-38 988,27	38 988,27
04/11/2024	RD5/A63 - PARTICIPATION EXTENSION AIRE D	27/11/2018	34 874,73	5	34 874,73	0,00	0,00	0,00	0,00
04/11/2024	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SELON ART. 4.3	08/11/2019	104 720,00	5	104 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/11/2024	PARTICIPATION CONSTRUCTION C.I.S. DE BIG	14/11/2019	735 420,00	5	735 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
04/11/2024	BC 3 : PROJET DE PISCINE MUNICIPALE BIGA	17/08/2021	17 978,40	2	14 378,40	17 978,40	0,00	-17 978,40	17 978,40
04/11/2024	3 TABLETTES LENOVO	02/08/2022	1 969,20	2	1 969,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/11/2024	BC 10 GEODETECTION DES RESEAUX PISTE CYC	05/12/2022	2 146,44	2	2 146,44	2 146,44	0,00	-2 146,44	2 146,44
04/11/2024	PARTICIPATION ACQUISITION VAE SELON DELI	23/01/2023	56 000,00	1	56 000,00	8 866,67	0,00	-8 866,67	8 866,67
03/12/2024	AGRANDIS EMPLAC PARKING GARDIE	30/03/2012	1 058,46	15	840,00	218,46	0,00	-218,46	218,46
31/12/2024	raccordement electrique dechet	20/10/2003	13 532,90	20	13 532,90	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	CREATION DECHETERIE MARCHEPRIME - FRAIS	29/07/2005	26 091,86	0	0,00	26 091,86	0,00	-26 091,86	26 091,86
31/12/2024	Aménagement Décharge LEGE	31/03/2006	1 621,60	20	1 458,00	163,60	0,00	-163,60	163,60
31/12/2024	QUAI DE TRANSFERT DE LEGE	11/05/2006	1 110 192,97	15	971 852,00	138 340,97	0,00	-138 340,97	138 340,97
31/12/2024	Réseaux divers Quai transfert LEGE	03/07/2006	1 131,22	20	1 008,00	123,22	0,00	-123,22	123,22
31/12/2024	Branchement d'eau-quai de transfert LEGE	29/08/2006	1 147,41	20	969,00	178,41	0,00	-178,41	178,41
31/12/2024	Poste incendie Quai de transfert LEGE	29/08/2006	5 896,22	20	4 998,00	898,22	0,00	-898,22	898,22
31/12/2024	RACCORDT QUAI TRANSFERT LEGE	14/11/2006	3 956,54	20	3 546,00	410,54	0,00	-410,54	410,54
31/12/2024	ANNONCE ACQUISITION BACS	20/07/2007	834,56	8	834,56	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	VOIES ACCES DECHETERIE MIOS	20/11/2007	99 098,60	0	0,00	99 098,60	0,00	-99 098,60	99 098,60
31/12/2024	FOURN/POSE COMPTEUR DASRI	04/12/2007	840,89	20	714,00	126,89	0,00	-126,89	126,89
31/12/2024	BAVETTES DECHETERIE LANTON	14/02/2008	5 168,87	15	5 168,87	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PROTECTION CADENAS DAR/DL1/DLA	23/04/2008	2 315,46	15	2 315,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	RAMBARDE PROTECT LOC TECHN	25/04/2008	696,07	15	696,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TRX POSE BORNE DASRI MARCHEP	09/06/2008	2 831,23	20	2 256,00	575,23	0,00	-575,23	575,23
31/12/2024	BAVETTES TOLE 50 DECH ARES 4 DECH AND 50	20/06/2008	11 172,18	15	11 172,18	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TRX ASSAIN BORNE DASRI MARCH	20/06/2008	5 536,06	20	4 416,00	1 120,06	0,00	-1 120,06	1 120,06
31/12/2024	TRX BORNE DASRI DECHET MIOS	09/07/2008	2 181,50	20	1 744,00	437,50	0,00	-437,50	437,50
31/12/2024	DALLE BET+RAC RES DASRI BIG	20/08/2008	1 367,03	15	1 367,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TRX GENIE CIV DASRI ANDERN	26/08/2008	1 105,10	20	880,00	225,10	0,00	-225,10	225,10
31/12/2024	LOCAL RANG DECHET ANDERNOS	22/09/2008	2 518,78	15	2 518,78	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TRX AMENAG CTRE TRANSF LEGE	04/11/2008	26 013,00	20	20 800,00	5 213,00	0,00	-5 213,00	5 213,00
31/12/2024	TRX GENIE CIVIL BORNE DASRI AR	04/11/2008	1 573,94	20	1 248,00	325,94	0,00	-325,94	325,94
31/12/2024	TRX GENIE CIV BORNE DASRI LEGE	08/12/2008	1 936,32	20	1 536,00	400,32	0,00	-400,32	400,32
31/12/2024	TRX GENIECIV BORNE DASRICLAOUE	08/12/2008	2 137,25	20	1 696,00	441,25	0,00	-441,25	441,25
31/12/2024	TRX BORNE DASRI A BIGANOS	10/12/2008	598,00	20	464,00	134,00	0,00	-134,00	134,00
31/12/2024	TRX POSE BORNE DASRI AUDENGE	10/12/2008	4 341,48	20	3 472,00	869,48	0,00	-869,48	869,48
31/12/2024	BAVETTE DECHETERIE AUDENGE	15/12/2008	105,81	15	105,81	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	ARCEAU PROTEC BORNE DASRI LANT	09/01/2009	334,88	20	240,00	94,88	0,00	-94,88	94,88
31/12/2024	FOURNIT/INSTAL DASRI LT1-2	19/01/2009	52 875,16	15	52 875,16	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	PUB MARCH TRX DECHET BIGANOS	13/02/2009	1 234,95	15	984,00	250,95	0,00	-250,95	250,95
31/12/2024	PLANTATION D'ARBRES DECHETARES	23/03/2009	1 529,68	15	1 529,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PLANTATION D'ARBRES DECHETMIOS	23/03/2009	1 196,00	20	885,00	311,00	0,00	-311,00	311,00
31/12/2024	RALENTISSEUR CTRE LEGE	23/03/2009	1 326,90	20	990,00	336,90	0,00	-336,90	336,90
31/12/2024	MIROIR MULTI-USAGE DECH MARCH	25/03/2009	620,25	20	465,00	155,25	0,00	-155,25	155,25
31/12/2024	REMP BORDUR+REF CHAUS DAR	25/03/2009	1 133,81	20	840,00	293,81	0,00	-293,81	293,81
31/12/2024	POSE TUBE LANCE HTE PRESSION CTRE LEGE	03/04/2009	234,41	15	234,41	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	REMPLAC BORDURES CTRE LEGE	03/04/2009	674,55	15	674,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BARRIERE ROUTIERE DECHET LEGE	08/04/2009	2 616,37	15	2 616,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	POSE DISJONCTEUR CTRE LEGE	24/04/2009	119,60	15	119,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	FAB ET POSE CROCHETS GARDES CORPS DECHET	18/05/2009	193,79	15	193,79	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	MIROIR +POTEAU DECHET LEGE	18/05/2009	620,25	20	465,00	155,25	0,00	-155,25	155,25
31/12/2024	TRX CONST DECHETERIE BIGANOS	20/05/2009	463 990,12	15	371 184,00	92 806,12	0,00	-92 806,12	92 806,12
31/12/2024	CONSTRUC LOCAL STOCK CTR LEGE	04/06/2009	10 895,56	15	10 895,56	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	AMENAG ABORDS SITE CTR LEGE	26/06/2009	637,47	15	637,47	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BAVETTES CENTRE TRANSFERT LEGE	08/07/2009	1 887,29	15	1 887,29	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BAVETTES CENTRE TRANSFERT LEGE	08/07/2009	284,65	15	284,65	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PLATEFORME DECHET ANDERNOS	09/07/2009	6 697,42	15	6 697,42	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BRANCHEM INCENDIE+COMPT CTLEG	23/07/2009	1 104,19	15	1 104,19	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	RACCORD FT DECHET BIGANOS	23/07/2009	1 675,69	15	1 675,69	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	CONSTR LOC GARDIEN DECH BIGANO	06/08/2009	52 596,30	15	42 072,00	10 524,30	0,00	-10 524,30	10 524,30
31/12/2024	ARCEAUX REGARDS DECH MIOS	27/08/2009	478,40	15	478,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	FAB CASIERS PROTECT FUTS DMI	27/08/2009	1 039,32	15	1 039,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	INSTALLATIONS VOIRIE DECH MIOS	27/08/2009	2 441,51	20	1 830,00	611,51	0,00	-611,51	611,51
31/12/2024	MODIF PORTAIL+SEUIL POTEAU	27/08/2009	5 829,30	15	5 829,30	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	MONTAGE CROCHETS POUR PANNEAUX	27/08/2009	176,53	15	176,53	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TRX PASSAGE RESEAU INCENDIE	27/08/2009	6 750,89	15	6 750,89	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PUB OUVERTURE DECHET BIG	23/09/2009	928,81	15	732,00	196,81	0,00	-196,81	196,81
31/12/2024	TRX AMELIOR DECHET AUDENGE	23/09/2009	6 843,51	15	5 018,30	1 825,21	0,00	-1 825,21	1 825,21
31/12/2024	TRX AMENAG PAYSAGER DECHET BIGANOS	08/10/2009	21 552,81	15	17 232,00	4 320,81	0,00	-4 320,81	4 320,81
31/12/2024	REMPLAC CLOTURE DECHET BIGANOS	29/10/2009	1 205,57	15	1 205,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	AMENAG PLATEFORME DECH ANDERNO	04/11/2009	19 734,00	0	0,00	19 734,00	0,00	-19 734,00	19 734,00
31/12/2024	RALENTISSEURS DECHET ARES/LEGE	25/11/2009	1 743,39	20	1 305,00	438,39	0,00	-438,39	438,39
31/12/2024	POSE BAVETTES/REPAR DIV DECHET	07/12/2009	1 018,99	15	1 018,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	POSE CLOTURE DECHET BIGANOS	12/03/2010	963,33	15	896,00	67,33	0,00	-67,33	67,33
31/12/2024	CREATION EXUTOIRE DECHET LEGE	26/03/2010	2 374,06	15	2 212,00	162,06	0,00	-162,06	162,06
31/12/2024	ADHES + PART INVESTISSEM 2010	15/04/2010	37 500,00	1	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	VNC au 31/12 de... values (3)	... cessions partielles (4)
31/12/2024	POSE 2 LIGNES ELEC CTRE LEGE	21/04/2010	340,86	15	308,00	32,86	0,00	-32,86	32,86
31/12/2024	DALLE BETON POUR BAV DECHET LE	30/04/2010	756,47	15	700,00	56,47	0,00	-56,47	56,47
31/12/2024	CREAT EXUTOIRE EVAC EAU DL1	30/04/2010	2 702,96	15	2 520,00	182,96	0,00	-182,96	182,96
31/12/2024	PANNEAUX ALU 500x300 DECHETERI	04/05/2010	1 315,60	6	1 315,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	KITCHENETTE LOC GARD CTLE	04/05/2010	1 371,69	15	1 274,00	97,69	0,00	-97,69	97,69
31/12/2024	ESCALIER DEMONTABLE MAEVA	17/05/2010	2 702,96	10	2 702,96	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	INST PORTIQUE DECHET BIGANOS	20/05/2010	3 025,88	15	2 814,00	211,88	0,00	-211,88	211,88
31/12/2024	POSE DALLE BETON BENNE CARTON	31/05/2010	1 626,02	15	1 512,00	114,02	0,00	-114,02	114,02
31/12/2024	AMENAG PARKING GARDIEN DMA	31/05/2010	2 015,26	15	1 876,00	139,26	0,00	-139,26	139,26
31/12/2024	CREATION PARKING DECHET ARES	08/06/2010	3 466,01	15	3 404,00	62,01	0,00	-62,01	62,01
31/12/2024	CHANGEMENT VANNE CTRE LEGE	30/06/2010	2 643,16	15	2 464,00	179,16	0,00	-179,16	179,16
31/12/2024	EXTENS PLATEFORME CT LEGE	06/07/2010	10 022,48	15	9 352,00	670,48	0,00	-670,48	670,48
31/12/2024	RENOV CLOTURE DECHET MIOS	06/07/2010	7 207,10	15	6 720,00	487,10	0,00	-487,10	487,10
31/12/2024	REFECTION ENTREE DECHET MIOS	18/02/2010	6 816,60	15	6 356,00	460,60	0,00	-460,60	460,60
31/12/2024	TRX RACCORD RESEAU DECHET MARC	18/02/2010	5 310,24	15	4 956,00	354,24	0,00	-354,24	354,24
31/12/2024	SOUFFLEUR DECHET AUDENGE	18/02/2010	383,00	6	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	SIRENE EXT DECHET MARCHEPRIME	18/02/2010	261,92	6	261,92	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	SOLDE TRX CLOTURES DECHET BIG	17/02/2010	19 485,88	15	15 588,00	3 897,88	0,00	-3 897,88	3 897,88
31/12/2024	CHAUFFE-EAU SOLAIRE DECHET LAN	02/03/2010	6 050,44	6	6 050,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	RENOV/REFEC BAS QUAI DECHETERIE LEGE	12/07/2010	18 442,32	15	11 064,92	7 377,40	0,00	-7 377,40	7 377,40
31/12/2024	TRX CLOTURE REHAB DECH ANDERN	12/07/2010	10 649,18	15	9 926,00	723,18	0,00	-723,18	723,18
31/12/2024	RAMPES CHARIOT ELEVAT DEPOTMAR	02/08/2010	932,88	15	868,00	64,88	0,00	-64,88	64,88
31/12/2024	CREAT PLACES PARKING DECH LEGE	03/08/2010	3 747,07	15	3 486,00	261,07	0,00	-261,07	261,07
31/12/2024	PANNEAUX ALU DEEE DECHET MIOS	05/08/2010	81,38	7	94,38	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	REMPLAC CLOTURE DECHET LEGE	31/08/2010	4 616,56	15	4 298,00	318,56	0,00	-318,56	318,56
31/12/2024	REPRISE POTEAUX CLOTURE CTLEGE	31/08/2010	807,30	15	742,00	65,30	0,00	-65,30	65,30
31/12/2024	CONSTRUC LOCAL BOIS DECHET AUD	10/09/2010	65 528,12	15	4 369,00	61 159,12	0,00	-61 159,12	61 159,12
31/12/2024	MISE EN PLACE ECLAIRAGE EXT DECHET AUDEN	05/10/2010	11 644,26	15	10 864,00	780,26	0,00	-780,26	780,26
31/12/2024	STABILIS BAS COTE SORTIE DECHETERIE BIGA	01/10/2010	2 308,28	15	2 142,00	166,28	0,00	-166,28	166,28
31/12/2024	INSTAL CLOTURE BETON DECH MARC	29/11/2010	3 723,15	15	3 472,00	251,15	0,00	-251,15	251,15
31/12/2024	REFECTION QUAI ENROBE DECHLANT	09/12/2010	1 148,16	15	1 064,00	84,16	0,00	-84,16	84,16
31/12/2024	POSE CLOTURE BETON DECHBIGANOS	23/08/2011	960,36	15	832,00	128,36	0,00	-128,36	128,36
31/12/2024	POSE GAINE TPC/LISSES BOISDECH	30/08/2011	908,96	15	780,00	128,96	0,00	-128,96	128,96
31/12/2024	AMENAG QUAI DECHET AUDENGE	24/10/2011	35 147,45	15	30 459,00	4 688,45	0,00	-4 688,45	4 688,45
31/12/2024	TRX ANGLES DE QUAI/DECHETERIES	09/11/2011	17 102,80	15	14 820,00	2 282,80	0,00	-2 282,80	2 282,80
31/12/2024	RACCORD ELECT CT MIOS	17/11/2011	16 785,00	15	14 547,00	2 238,00	0,00	-2 238,00	2 238,00
31/12/2024	FABRIC/POSE VOLETS LOGE GARDIE	06/12/2011	1 844,14	15	1 586,00	258,14	0,00	-258,14	258,14

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	REALIS DALLE BETON DEPOT MARCH	06/12/2011	3 399,03	15	2 938,00	461,03	0,00	-461,03	461,03
31/12/2024	TRX CONSTRUCTION CTMIOS	13/12/2011	1 914 958,84	15	127 664,00	1 787 294,84	0,00	-1 787 294,84	1 787 294,84
31/12/2024	REFECTION QUAI DV DECHET LANTO	21/02/2011	1 640,91	15	1 417,00	223,91	0,00	-223,91	223,91
31/12/2024	PLANTATIONS DECHET MARCHEPRIME	25/02/2011	783,98	15	676,00	107,98	0,00	-107,98	107,98
31/12/2024	RALENTISSEURS DECHET MARCHEPRI	25/05/2011	968,76	20	624,00	344,76	0,00	-344,76	344,76
31/12/2024	SIGNALISATION DECHETERIE LEGE	30/05/2011	1 094,34	20	702,00	392,34	0,00	-392,34	392,34
31/12/2024	CREATION PISTE CTRE TRANSF MIO	24/06/2011	3 970,72	20	2 574,00	1 396,72	0,00	-1 396,72	1 396,72
31/12/2024	SUPPORTS PANNEAUX DECH LANT/LEGE	12/07/2011	1 485,44	20	962,00	523,44	0,00	-523,44	523,44
31/12/2024	MISE EN OEUVRE CLOTURE DARES	18/07/2011	4 500,55	15	3 900,00	600,55	0,00	-600,55	600,55
31/12/2024	MISE EN OEUVRE CLOTURE DLEGE	18/07/2011	7 108,55	15	6 149,00	959,55	0,00	-959,55	959,55
31/12/2024	MISE EN OEUVRE CLOTURE DMARCHE	18/07/2011	2 345,36	15	2 028,00	317,36	0,00	-317,36	317,36
31/12/2024	MISE EN OEUVRE CLOTURE DMIOS	18/07/2011	2 535,52	15	2 197,00	338,52	0,00	-338,52	338,52
31/12/2024	TRX STABILIS TALUS DECHETERIES	25/02/2011	3 588,00	0	0,00	3 588,00	0,00	-3 588,00	3 588,00
31/12/2024	BRANCHEMENT EAU + FOSSE CT MIO	06/02/2012	1 493,98	15	1 188,00	305,98	0,00	-305,98	305,98
31/12/2024	POSE CLOTURE BETON DECHET ARES	24/02/2012	1 015,40	15	804,00	211,40	0,00	-211,40	211,40
31/12/2024	REPAR ANGLES QUAI DECHMAR/LANT	30/03/2012	3 037,84	15	2 424,00	613,84	0,00	-613,84	613,84
31/12/2024	RENOVATION DECHETERIE ANDERNOS - TRAVAUX	26/03/2012	642 283,03	15	42 819,00	599 464,03	0,00	-599 464,03	599 464,03
31/12/2024	CLOTURE BETON DECHET AUDENGE	04/04/2012	3 937,23	15	3 144,00	793,23	0,00	-793,23	793,23
31/12/2024	ANNONCE TRX EXTENS 3 DECHETERIES ARES LA	19/07/2012	720,00	1	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	MOBILIER BUREAU DECHET ANDERNO	02/08/2012	1 493,20	10	1 493,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PANNEAUX ALU DECHETERIES	02/08/2012	528,63	6	528,63	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	MOBILIER DE BUREAU CT MIOS	09/08/2012	2 665,88	10	2 665,88	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PANNEAUX ALU DECHET ANDERNOS	09/08/2012	148,30	6	148,30	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	FOURNIT/POSE CLOTURES DECHERIE	10/08/2012	19 738,51	15	15 780,00	3 958,51	0,00	-3 958,51	3 958,51
31/12/2024	MISE EN PLACE EXTINCTEURSCTMIO	21/08/2012	779,07	6	779,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	REMPLAC SEPAR HYDROCARBUR	23/08/2012	6 062,62	15	4 848,00	1 214,62	0,00	-1 214,62	1 214,62
31/12/2024	PANNEAUX INFORMATION DECHETERI	18/09/2012	1 160,12	6	1 160,12	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	INSTAL PORTAIL/CLOT ADJAC DAN	04/10/2012	7 046,34	15	5 628,00	1 418,34	0,00	-1 418,34	1 418,34
31/12/2024	RACCORD CENTRE TRANSF MIOS	04/10/2012	1 009,30	15	804,00	205,30	0,00	-205,30	205,30
31/12/2024	REMPLAC CLOTURE DECH AUDENGE	11/10/2012	1 470,18	15	1 176,00	294,18	0,00	-294,18	294,18
31/12/2024	PANNEAUX ALU DIBONS DMS	22/10/2012	1 148,16	6	1 148,16	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TVX TERRASS. MODULO BETON DECH	22/10/2012	167 379,71	15	133 272,00	34 107,71	0,00	-34 107,71	34 107,71
31/12/2024	POSE VOLETS LOC GARD 3 DECHETERIES	11/06/2012	3 168,21	15	2 532,00	636,21	0,00	-636,21	636,21
31/12/2024	CONFECT RESEAU EU CT LEGE	11/06/2012	3 083,29	15	2 460,00	623,29	0,00	-623,29	623,29
31/12/2024	TONDEUSE THERMIQUE CT LEGE	15/06/2012	1 199,00	6	1 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	REFECTION ACCES DECHETERIE AUD	09/07/2012	12 491,98	20	7 488,00	5 003,98	0,00	-5 003,98	5 003,98
31/12/2024	PANNEAUX SIGNALISATION DECH AN	16/07/2012	93,29	6	93,29	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	FOURS A MICRO ONDES	19/07/2012	99,80	6	99,80	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	PLANTATIONS DECHETERIES	20/11/2012	13 452,97	15	10 763,00	2 689,97	0,00	-2 689,97	2 689,97
31/12/2024	JONCTION ENTRE DECHET ANDERNOS ET TERRAI	26/11/2012	4 927,52	15	3 946,00	981,52	0,00	-981,52	981,52
31/12/2024	INSTALLATION BARRIERE DECHETERIE AUDENGE	04/12/2012	7 295,60	15	5 832,00	1 463,60	0,00	-1 463,60	1 463,60
31/12/2024	POSE GARDE CORPS DECHETERIES	14/01/2013	11 718,41	20	6 445,00	5 273,41	0,00	-5 273,41	5 273,41
31/12/2024	FOURNITURES/POSES CANIVEAUX GRILLE DECHE	11/01/2013	663,78	15	484,00	179,78	0,00	-179,78	179,78
31/12/2024	RENFORCEMENT ANGLE DE QUAI DECHETERIE MA	31/01/2013	1 052,48	15	770,00	282,48	0,00	-282,48	282,48
31/12/2024	ETUDE RACCORD LIGNE TEL CT MIOS	16/01/2013	4 709,85	20	2 589,90	2 119,95	0,00	-2 119,95	2 119,95
31/12/2024	MURET DE SOUTIEN ET PROLOGATION SEUIL PO	21/02/2013	1 393,34	15	1 022,00	371,34	0,00	-371,34	371,34
31/12/2024	REALISATION CLOTURES BETON DECHET. ARES	05/03/2013	11 056,78	15	8 107,00	2 949,78	0,00	-2 949,78	2 949,78
31/12/2024	REALISATION CLOTURE DECHET. LEGE	05/03/2013	3 305,39	15	2 420,00	885,39	0,00	-885,39	885,39
31/12/2024	REALISATION CLOTURE DECHET. MIOS	05/03/2013	7 660,14	15	5 620,00	2 040,14	0,00	-2 040,14	2 040,14
31/12/2024	PROLONGATION SEUIL DE PORTAIL ET MURET D	27/03/2013	2 589,34	15	1 901,00	688,34	0,00	-688,34	688,34
31/12/2024	LEVES TOPOGRAPHIQUES DECHETERIE AUDENGE	15/04/2013	1 387,36	2	1 387,36	1 387,36	0,00	-1 387,36	1 387,36
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE GRILLAGE CLOTURE AU D	29/04/2013	1 781,08	15	1 308,00	473,08	0,00	-473,08	473,08
31/12/2024	REMPLACEMENT PLAN TRAVAIL+EVIER CUISINE	06/05/2013	1 033,82	20	571,00	462,82	0,00	-462,82	462,82
31/12/2024	RENFORCEMENT DU TALUS DECHETERIE LANTON	10/06/2013	2 158,78	15	1 583,00	575,78	0,00	-575,78	575,78
31/12/2024	POSE 3 CONTENEURS SEMI-ENTERRES LEGE	27/05/2013	20 391,80	0	0,00	20 391,80	0,00	-20 391,80	20 391,80
31/12/2024	TRAVAUX REALISATION APPENTIS METALLIQUES	18/06/2013	34 025,24	15	24 951,50	9 073,74	0,00	-9 073,74	9 073,74
31/12/2024	AMENAGEMENT POUR BENNES A DECHETS	02/08/2013	3 187,34	15	2 332,00	855,34	0,00	-855,34	855,34
31/12/2024	CREATION DALLE BETON POUR EXTENSION LOCA	11/10/2013	633,88	15	462,00	171,88	0,00	-171,88	171,88
31/12/2024	MODIFICATION CABLAGE ARMOIRE CT MIOS	23/10/2013	2 662,82	15	1 956,00	706,82	0,00	-706,82	706,82
31/12/2024	POSE DE POUTRES LE LONG DES QUAIS DECHET	07/11/2013	968,76	15	713,00	255,76	0,00	-255,76	255,76
31/12/2024	TRAVAUX PORTAILS ET CLOTURES OS N°2/DECH	04/11/2013	12 034,15	15	8 822,00	3 212,15	0,00	-3 212,15	3 212,15
31/12/2024	EXTENSION LOCAL HP - CT Mios	05/12/2013	5 353,21	15	3 926,00	1 427,21	0,00	-1 427,21	1 427,21

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	TRX PORTAILS ET CLOTURES DECHETERIE LANT	20/11/2013	12 959,86	15	9 503,00	3 456,86	0,00	-3 456,86	3 456,86
31/12/2024	INSTALLATION PROTECTION FERMETURE BARRIE	09/12/2013	334,88	15	245,30	89,58	0,00	-89,58	89,58
31/12/2024	INSTALLATION PROTECTION FERMETURE BARRIE	09/12/2013	263,12	15	192,40	70,72	0,00	-70,72	70,72
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE DE PANIERS GALVANISES	05/12/2013	841,98	15	616,00	225,98	0,00	-225,98	225,98
31/12/2024	SOLDE TRX PORTAILS ET CLOTURES DECHARGE	21/01/2014	1 249,82	15	830,00	419,82	0,00	-419,82	419,82
31/12/2024	SOLDE TRAVAUX PORTAILS ET CLOTURES DECHE	21/01/2014	10 594,17	15	7 060,00	3 534,17	0,00	-3 534,17	3 534,17
31/12/2024	POSE D'UN PORTIQUE A LA DECHETERIE D'AUD	06/01/2014	2 499,64	15	1 669,00	830,64	0,00	-830,64	830,64
31/12/2024	POSE D'UN CLIMATISEUR REVERSIBLE CT MIOS	31/01/2014	2 033,20	15	1 358,00	675,20	0,00	-675,20	675,20
31/12/2024	FRE ET POSE D'UN CLIMATISEUR REVERSIBLE	31/01/2014	1 794,00	15	1 199,00	595,00	0,00	-595,00	595,00
31/12/2024	INSTALLATION D'UN LUMINAIRE EXTERIEUR SU	31/01/2014	1 985,36	15	1 104,00	881,36	0,00	-881,36	881,36
31/12/2024	SOLDE REALISATION APPENTIS EN TREILLIS M	21/01/2014	18 321,29	15	12 213,78	6 107,51	0,00	-6 107,51	6 107,51
31/12/2024	TRX RENFORTS DE QUAIS/DECHETERIES ARES-L	29/01/2014	6 338,80	15	4 228,00	2 110,80	0,00	-2 110,80	2 110,80
31/12/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DECHETERI	11/02/2014	24 075,12	15	1 605,00	22 470,12	0,00	-22 470,12	22 470,12
31/12/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DECHETERI	11/02/2014	84 242,41	15	56 228,00	28 014,41	0,00	-28 014,41	28 014,41
31/12/2024	EXTENSION DU LOCAL DDS DE LA DECHETERIE	24/02/2014	2 506,49	15	1 645,00	861,49	0,00	-861,49	861,49
31/12/2024	ETANCHEIFICATION DES LOCAUX DDS/ DECHETE	25/02/2014	1 496,85	15	999,32	497,53	0,00	-497,53	497,53
31/12/2024	ETANCHEIFICATION DES LOCAUX DDS/ DECHETE	25/02/2014	1 496,85	15	999,32	497,53	0,00	-497,53	497,53
31/12/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/DECHETERIES	07/03/2014	16 044,09	15	10 695,49	5 348,60	0,00	-5 348,60	5 348,60
31/12/2024	POSE ANGLE DE QUAI DECHETERIE ANDERNOS	04/03/2014	211,32	15	138,00	73,32	0,00	-73,32	73,32
31/12/2024	LEVES TOPOGRAPHIQUES/DECHETERIE PRO LEGE	12/03/2014	636,90	2	636,90	764,28	0,00	-764,28	764,28
31/12/2024	MISE EN PLACE DE BORDURES LOCAL DDS/DECH	18/03/2014	540,04	15	355,00	185,04	0,00	-185,04	185,04

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	BAVETTE METALLIQUE POUR DEVIATION EAUX P	26/03/2014	176,10	10	176,10	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PORTAIL ALU 1 VANTAIL DECHETERIE D'AUDEN	26/03/2014	5 453,23	15	3 593,00	1 860,23	0,00	-1 860,23	1 860,23
31/12/2024	TRAVAUX PLOMBERIE SUR DECHETERIES	24/03/2014	5 386,60	15	3 537,00	1 849,60	0,00	-1 849,60	1 849,60
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE DE PLAQUES POLYCARBON	01/04/2014	1 253,83	15	828,00	425,83	0,00	-425,83	425,83
31/12/2024	VITRINE TRADITION POUR DECHETERIE PROFES	14/04/2014	203,35	10	203,35	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	INSTALLATION SYSTEME PESEES DECHET PRO L	24/04/2014	3 220,00	20	1 746,00	1 474,00	0,00	-1 474,00	1 474,00
31/12/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/DECHETERIES	15/04/2014	29 094,53	15	23 853,16	5 241,37	0,00	-5 241,37	5 241,37
31/12/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/DECHETERIES	15/04/2014	58 035,31	15	42 350,24	15 685,07	0,00	-15 685,07	15 685,07
31/12/2024	POSE BARRIERE DECHETERIE BIGANOS	27/06/2014	3 580,70	15	2 359,00	1 221,70	0,00	-1 221,70	1 221,70
31/12/2024	POSE POINTS LUMINEUX LOCAL STOCKAGE AUDE	04/07/2014	1 272,62	15	838,00	434,62	0,00	-434,62	434,62
31/12/2024	TRX DECHETERIE PRO LEGE - DEPLACEMENTS S	10/06/2014	4 061,00	15	2 709,00	1 352,00	0,00	-1 352,00	1 352,00
31/12/2024	TRX PORTAILS ET CLOTURES - CT DE LEGE	11/07/2014	2 190,00	15	1 460,00	730,00	0,00	-730,00	730,00
31/12/2024	TRX REDUCTEURS TREMIES/DECHETERIES ET CT	11/06/2014	9 010,44	15	6 009,00	3 001,44	0,00	-3 001,44	3 001,44
31/12/2024	DECHETERIE AUDENGE - TRAVAUX D'EXTENTION	29/07/2014	356 425,62	15	23 762,00	332 663,62	0,00	-332 663,62	332 663,62
31/12/2024	FOURNITURE DE MURS AUTO PORTEURS	04/07/2014	42 525,84	15	28 350,00	14 175,84	0,00	-14 175,84	14 175,84
31/12/2024	DECHETERIE PROF - FOURNITURE DE MURS AUT	04/07/2014	97 877,26	15	65 250,00	32 627,26	0,00	-32 627,26	32 627,26
31/12/2024	DECH PRO LEGE : CREATION DALLES STOCKAGE	10/06/2014	86 328,00	15	57 550,00	28 778,00	0,00	-28 778,00	28 778,00
31/12/2024	DECOUPE DE BAVETTES DECHETERIE AUDENGE	04/08/2014	358,07	15	236,00	122,07	0,00	-122,07	122,07
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE DE FIBRE OPTIQUE CTLE	28/07/2014	999,00	20	499,00	500,00	0,00	-500,00	500,00
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE DE FIBRE OPTIQUE CTLE	28/07/2014	832,50	20	419,00	413,50	0,00	-413,50	413,50
31/12/2024	DEPLACEMENT POSTE PESEE SUR NOUVEAU BUNG	21/07/2014	2 445,00	20	1 220,00	1 225,00	0,00	-1 225,00	1 225,00
31/12/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/DECHETERIES	10/06/2014	1 953,54	15	1 281,00	672,54	0,00	-672,54	672,54
31/12/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DECHETERI	10/06/2014	10 320,63	15	6 778,00	3 542,63	0,00	-3 542,63	3 542,63

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	TRX VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/DECHETERIES	03/07/2014	7 243,58	15	483,00	6 760,58	0,00	-6 760,58	6 760,58
31/12/2024	FABRICATION MAIN COURANTE ESCALIER CTMIO	15/09/2014	1 284,00	15	859,00	425,00	0,00	-425,00	425,00
31/12/2024	CLOTURE EMPLACEMENT ANCIEN BUNGALOW DECH	01/09/2014	652,50	15	438,00	214,50	0,00	-214,50	214,50
31/12/2024	REALISATION TROTTOIR BETON DECHETERIE AU	05/09/2014	1 021,38	15	670,00	351,38	0,00	-351,38	351,38
31/12/2024	ETANCHEIFICATION DES LOCAUX DDS	10/10/2014	3 060,00	6	3 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	FOURNITURE DE RAMPES ET CROCHETS DECHETE	03/10/2014	645,70	15	424,00	221,70	0,00	-221,70	221,70
31/12/2024	ANGLES DE QUAIS DECHETERIE MARCHEPRIME -	02/02/2015	2 355,34	15	743,00	1 612,34	0,00	-1 612,34	1 612,34
31/12/2024	REALISATION D'UNE DALLE BETON POUR LA BO	12/03/2015	576,00	15	342,00	234,00	0,00	-234,00	234,00
31/12/2024	FERMETURE FENETRE DONNANT SUR LOCAL DDS	01/04/2015	1 414,67	15	846,00	568,67	0,00	-568,67	568,67
31/12/2024	DECHETERIE ARES - INSTALLATIONS GENERALE	13/04/2015	86 707,90	15	52 027,00	34 680,90	0,00	-34 680,90	34 680,90
31/12/2024	MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX D	22/04/2015	85 207,97	15	51 127,00	34 080,97	0,00	-34 080,97	34 080,97
31/12/2024	DECHETERIE ARES - Autres agencements	11/05/2015	11 754,79	15	7 055,00	4 699,79	0,00	-4 699,79	4 699,79
31/12/2024	DECHETERIE DE MIOS - Installations génér	11/05/2015	86 937,02	15	52 163,00	34 774,02	0,00	-34 774,02	34 774,02
31/12/2024	DECHETERIE PROFESSIONNELLE DE LEGE - AMO	01/06/2015	8 760,00	2	8 760,00	10 512,00	0,00	-10 512,00	10 512,00
31/12/2024	CREATION PLATEFORME POUR ENTREPOSER DES	07/07/2015	9 631,26	15	5 778,00	3 853,26	0,00	-3 853,26	3 853,26
31/12/2024	BRANCHEMENT DEPOT LEGE	16/07/2015	125 863,72	15	75 518,00	50 345,72	0,00	-50 345,72	50 345,72
31/12/2024	BRANCHEMENT DEPOT DE COLLECTE DE MIOS	16/07/2015	1 369,55	15	819,00	550,55	0,00	-550,55	550,55
31/12/2024	ECLAIRAGE PLATEFORME DECHETERIE LANTON	02/10/2015	1 807,49	15	1 087,00	720,49	0,00	-720,49	720,49
31/12/2024	ECLAIRAGE PLATEFORME DECHETERIE MIOS	02/10/2015	1 807,49	15	1 087,00	720,49	0,00	-720,49	720,49
31/12/2024	REALISATION PLATEFORME DE DEPOT DE MIOS	24/12/2015	260 356,85	15	138 856,00	121 500,85	0,00	-121 500,85	121 500,85
31/12/2024	BENNE A ORDURES MENAGERES 26 TONNES - DY	28/12/2015	173 823,13	5	173 823,13	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BENNE A ORDURES MENAGERES 26 TONNES - DX	28/12/2015	173 823,13	5	173 823,13	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BENNE A ORDURES MENAGERES 26 TONNES - DY	28/12/2015	173 823,13	5	173 823,13	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	VNC au 31/12 de... values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	BENNE A ORDURES MENAGERES 19 TONNES - DY	28/12/2015	163 190,37	5	163 190,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	REGUL ASSUJETISSEMENT PARTIEL SUR DEPENS	14/12/2015	2 130,41	15	1 136,00	994,41	0,00	-994,41	994,41
31/12/2024	FOURNITURE DE PANNEAUX EN ALU DECHETERIE	09/04/2015	1 763,93	17	792,00	971,93	0,00	-971,93	971,93
31/12/2024	CONSTRUCTION DEPOT DE LEGE	21/01/2016	261 157,16	15	139 280,00	121 877,16	0,00	-121 877,16	121 877,16
31/12/2024	REMPLACEMENT 14 VANNES SUITE A FUITE DEC	29/02/2016	4 787,04	20	1 912,00	2 875,04	0,00	-2 875,04	2 875,04
31/12/2024	STABILISATION TALUS DEPOT LEGE	28/04/2016	5 732,05	15	3 056,00	2 676,05	0,00	-2 676,05	2 676,05
31/12/2024	POSE DE PLAQUES DE POLYCARBONATE DECHETE	23/05/2016	1 080,00	15	576,00	504,00	0,00	-504,00	504,00
31/12/2024	POSE DE PLAQUES DE POLYCARBONATE DECHETE	23/05/2016	1 080,00	15	576,00	504,00	0,00	-504,00	504,00
31/12/2024	POSE DE BALISETTES VERTES J12 DECHETRIES	27/06/2016	892,24	15	532,00	360,24	0,00	-360,24	360,24
31/12/2024	ISOLATION PLANCHER DECHETERIE ANDERNOS	06/07/2016	4 402,85	15	2 351,00	2 051,85	0,00	-2 051,85	2 051,85
31/12/2024	FRE ET POSE DE CHAPEAUX DOUBLE PENTE CTL	19/09/2016	9 387,90	15	5 000,00	4 387,90	0,00	-4 387,90	4 387,90
31/12/2024	INSTALLATION PANNEAU STOP ENTREE CTMIOS	08/11/2016	997,90	15	535,00	462,90	0,00	-462,90	462,90
31/12/2024	MUR DE SOUTIEN DECHETERIE ARES	05/12/2016	1 267,92	15	679,00	588,92	0,00	-588,92	588,92
31/12/2024	REMPLACEMENT CANIVEAUX CTMIOS	05/12/2016	4 737,09	15	2 527,00	2 210,09	0,00	-2 210,09	2 210,09
31/12/2024	ETANCHEITE DES MODULO BETON DECHETERIES	12/12/2016	5 348,74	15	2 848,00	2 500,74	0,00	-2 500,74	2 500,74
31/12/2024	CHANGEMENT CUMULUS CTLEGE	12/12/2016	918,07	15	488,00	430,07	0,00	-430,07	430,07
31/12/2024	RALENTISSEUR CTLEGE ET DECHPROLEGE	19/12/2016	1 812,03	15	871,41	940,62	0,00	-940,62	940,62
31/12/2024	RADIATEUR DECHETERIE ANDERNOS	19/01/2017	540,04	15	252,00	288,04	0,00	-288,04	288,04
31/12/2024	BACS 120L	02/02/2017	79 958,99	6	79 958,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	EXTENSION CTLEGE - TRAVAUX EN COURS	05/08/2016	675 957,04	15	135 190,00	540 767,04	0,00	-540 767,04	540 767,04
31/12/2024	BACS 240L	02/02/2017	12 230,33	6	12 230,33	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BACS 340L	02/02/2017	15 405,31	6	15 405,31	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BACS 660L	02/02/2017	5 995,73	6	5 995,73	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BACS 750L	02/02/2017	55 732,08	6	55 732,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	REFECTION SOL DECHETERIE AUDENGE	14/03/2017	2 834,20	15	1 322,00	1 512,20	0,00	-1 512,20	1 512,20
31/12/2024	MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX D	12/04/2017	587,00	15	350,00	237,00	0,00	-237,00	237,00
31/12/2024	MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX D	12/04/2017	587,00	15	350,00	237,00	0,00	-237,00	237,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	VNC au 31/12 de... values (3)	... cessions partielles (4)
31/12/2024	TRAVAUX EXTENSION CTLEGE	15/05/2017	2 355,40	15	1 099,00	1 256,40	0,00	-1 256,40	1 256,40
31/12/2024	FABRICATION ET ECHANG TRAPPES CTLEGE	16/05/2017	7 377,12	15	3 443,00	3 934,12	0,00	-3 934,12	3 934,12
31/12/2024	BORNES A HUILE DE VIDANGE DECHETERIE LAN	29/05/2017	1 771,57	6	1 771,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BORNES A HUILE DE VIDANGE DECHETERIE ARE	29/05/2017	1 771,57	6	1 771,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BORNES A HUILE DE VIDANGE DECHETERIE AND	29/05/2017	1 771,57	6	1 771,57	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	FORFAIT ATTELAGE COL DE CYGNE	06/06/2017	759,96	6	759,96	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	FOURNITURE DE 2 CONTENEURS APPORT VOLONT	23/06/2017	3 340,03	6	3 340,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PROTECTION PLUIE LOCAL DDS DECHETERIE BI	10/07/2017	1 332,00	15	622,00	710,00	0,00	-710,00	710,00
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS SEMI EN	24/07/2017	18 964,80	6	18 964,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	REMISE EN ETAT DU SYSTEME VIDEO CTMIOS	27/07/2017	2 866,96	15	1 337,00	1 529,96	0,00	-1 529,96	1 529,96
31/12/2024	PROTECTION PLUIE LOCAL DDS DECHETERIE AU	01/09/2017	1 332,00	15	622,00	710,00	0,00	-710,00	710,00
31/12/2024	PROTECTION PLUIE LOCAL DDS DECHETERIE MA	01/09/2017	1 332,00	15	622,00	710,00	0,00	-710,00	710,00
31/12/2024	COLLECTEURS A PILES	11/08/2017	6 461,70	6	6 461,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	POSE CANIVEAUX SOUS TREMIES CTMIOS	06/10/2017	15 445,73	15	7 209,00	8 236,73	0,00	-8 236,73	8 236,73
31/12/2024	BACS 660L	02/01/2018	17 631,82	6	17 631,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BACS 120L	02/01/2018	76 303,53	6	76 303,53	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BACS 750L	02/01/2018	44 636,07	6	44 636,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	01/02/2018	3 216,76	15	1 284,00	1 932,76	0,00	-1 932,76	1 932,76
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	01/02/2018	7 217,99	15	2 886,00	4 331,99	0,00	-4 331,99	4 331,99
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	01/02/2018	3 216,76	15	1 284,00	1 932,76	0,00	-1 932,76	1 932,76
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	01/02/2018	12 535,03	15	5 015,00	7 520,03	0,00	-7 520,03	7 520,03
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	01/02/2018	14 373,05	15	5 748,00	8 625,05	0,00	-8 625,05	8 625,05
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	01/02/2018	9 767,91	15	3 906,00	5 861,91	0,00	-5 861,91	5 861,91
31/12/2024	FOURNITURES CONTENEURS SEMI ENTERRES	01/02/2018	9 166,59	10	5 501,00	3 665,59	0,00	-3 665,59	3 665,59
31/12/2024	BACS 240L	26/01/2018	13 577,57	6	13 577,57	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	28/02/2018	8 725,29	15	3 491,00	5 234,29	0,00	-5 234,29	5 234,29
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	28/02/2018	6 562,66	15	2 627,00	3 935,66	0,00	-3 935,66	3 935,66
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	28/02/2018	14 678,76	15	5 873,00	8 805,76	0,00	-8 805,76	8 805,76
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	28/02/2018	5 823,07	15	2 328,00	3 495,07	0,00	-3 495,07	3 495,07
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	28/02/2018	182 832,80	15	73 133,00	109 699,80	0,00	-109 699,80	109 699,80
31/12/2024	BACS 360L	23/02/2018	11 029,25	6	11 029,25	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	PANNEAUX OM INTERDITES DECHETERIES	19/03/2018	1 350,10	10	810,00	540,10	0,00	-540,10	540,10
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - CT	02/03/2018	11 070,82	6	11 070,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - DE	02/03/2018	17 255,68	15	6 900,00	10 355,68	0,00	-10 355,68	10 355,68
31/12/2024	REALISATION ECLAIRAGE PLATEFORME DECHETE	21/03/2018	1 307,84	15	522,00	785,84	0,00	-785,84	785,84
31/12/2024	RENFORT TOITURE DECHETERIE AUDENGE	27/03/2018	4 696,00	15	1 878,00	2 818,00	0,00	-2 818,00	2 818,00
31/12/2024	PANNEAUX ET ADHESIFS INFO SECURITE DECHE	04/04/2018	1 171,06	10	702,00	469,06	0,00	-469,06	469,06
31/12/2024	IMPLANTATION 3 CONTENEURS SEMI-ENTERRES	25/04/2018	36 028,42	10	21 617,00	14 411,42	0,00	-14 411,42	14 411,42
31/12/2024	FOURNITURE BORNES APPORT VOLONTAIRE POUR	09/05/2018	3 607,00	6	3 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	MOTEUR POUR PORTAIL CTMIOS	01/06/2018	1 607,52	6	1 607,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	CONTENEURS AERIENS	01/06/2018	3 516,13	10	2 111,00	1 405,13	0,00	-1 405,13	1 405,13
31/12/2024	REFECTION DOUCHE DECHETERIE AUDENGE	29/05/2018	2 091,39	15	834,00	1 257,39	0,00	-1 257,39	1 257,39
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE PORTIQUE ENTREE DECHE	05/06/2018	2 782,38	15	1 110,00	1 672,38	0,00	-1 672,38	1 672,38
31/12/2024	FOURNITURE ET MISE EN PLACE ETAGERES LOC	06/06/2018	2 190,63	10	1 314,00	876,63	0,00	-876,63	876,63
31/12/2024	FOURNITURE 8 CLIMATISEURS DECHETERIES	07/06/2018	2 340,17	10	1 404,00	936,17	0,00	-936,17	936,17
31/12/2024	CONTENEURS SEMI ENTERRES SALLE DES FETES	28/06/2018	17 342,33	10	10 404,00	6 938,33	0,00	-6 938,33	6 938,33
31/12/2024	MISE EN PLACE ARCEAUX DE PROTECTION CAND	24/09/2018	587,00	15	234,00	353,00	0,00	-353,00	353,00
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE D'UN STORE DECHETERIE	08/10/2018	625,74	15	251,00	374,74	0,00	-374,74	374,74

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	VNC au 31/12 de... values (3)	... cessions partielles (4)
31/12/2024	ENDUIT ANTI-DERAPANT ESCALIER DECHETERIE	08/10/2018	880,50	10	528,00	352,50	0,00	-352,50	352,50
31/12/2024	PANNEAUX DECHETERIES	16/10/2018	6 074,18	10	3 642,00	2 432,18	0,00	-2 432,18	2 432,18
31/12/2024	4 BACS DE RETENTION	24/10/2018	544,27	6	544,27	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	BORNE A HUILE DECHETERIE BIGANOS	24/10/2018	1 995,80	6	1 995,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	ARCEAUX DE PROTECTION DECHETERIE ARES	05/11/2018	1 467,50	15	587,00	880,50	0,00	-880,50	880,50
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE RADIATEUR DECHETERIE	07/11/2018	1 267,92	10	761,00	506,92	0,00	-506,92	506,92
31/12/2024	ENDUIT ANTI-DERAPANT ESCALIER DECHETERIE	22/11/2018	1 361,84	10	816,00	545,84	0,00	-545,84	545,84
31/12/2024	POMPE DE RELEVAGE CTMIOS	23/11/2018	1 855,75	6	1 855,75	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	VIDEOSURVEILLANCE CTMIOS	05/12/2018	1 523,50	15	611,00	912,50	0,00	-912,50	912,50
31/12/2024	TRANSPALETTES CTMIOS	29/11/2018	703,23	6	703,23	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	TRANSPALETTES CTLEGE	29/11/2018	703,23	6	703,23	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	ENDUIT ANTI-DERAPANT ESCALIER DECHETERIE	13/12/2018	680,92	10	408,00	272,92	0,00	-272,92	272,92
31/12/2024	ENDUIT ANTI-DERAPANT ESCALIER DECHETERIE	13/12/2018	680,92	10	408,00	272,92	0,00	-272,92	272,92
31/12/2024	ENDUIT ANTI-DERAPANT ESCALIER DECHETERIE	13/12/2018	680,92	10	408,00	272,92	0,00	-272,92	272,92
31/12/2024	RAYONNAGE DE RETENTION CTLEGE	20/12/2018	527,24	10	264,00	263,24	0,00	-263,24	263,24
31/12/2024	DIAGNOSTIC RESEAUX ENTERRES - PREIMPLAN	12/12/2018	44 867,20	10	22 434,00	22 433,20	0,00	-22 433,20	22 433,20
31/12/2024	ENDUIT ANTI-DERAPANT ESCALIER DECHETERIE	04/01/2019	1 392,00	10	695,00	697,00	0,00	-697,00	697,00
31/12/2024	BACS 120L	04/01/2019	48 452,40	6	40 375,00	8 077,40	0,00	-8 077,40	8 077,40
31/12/2024	BACS 240L	04/01/2019	60 008,15	6	50 005,00	10 003,15	0,00	-10 003,15	10 003,15
31/12/2024	BACS 360L	04/01/2019	13 290,59	6	11 075,00	2 215,59	0,00	-2 215,59	2 215,59
31/12/2024	BACS 750L	04/01/2019	70 868,12	6	59 055,00	11 813,12	0,00	-11 813,12	11 813,12
31/12/2024	BACS 660L	04/01/2019	13 372,31	6	11 144,00	2 228,31	0,00	-2 228,31	2 228,31
31/12/2024	TRAVAUX DE SERRURRERIE ET METALLERIE DEC	29/01/2019	2 331,56	15	775,00	1 556,56	0,00	-1 556,56	1 556,56
31/12/2024	TRAVAUX DE SERRURRERIE ET METALLERIE DEC	29/01/2019	3 623,23	15	1 209,00	2 414,23	0,00	-2 414,23	2 414,23
31/12/2024	TRAVAUX DE SERRURRERIE ET METALLERIE DEC	29/01/2019	7 054,90	15	2 350,00	4 704,90	0,00	-4 704,90	4 704,90
31/12/2024	TRAVAUX DE SERRURRERIE ET METALLERIE DEC	29/01/2019	9 970,59	15	3 324,00	6 646,59	0,00	-6 646,59	6 646,59
31/12/2024	BTRAVAUX DE SERRURRERIE ET METALLERIE DE	29/01/2019	2 085,22	15	695,00	1 390,22	0,00	-1 390,22	1 390,22

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	VNC au 31/12 de... values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	TRAVAUX DE SERRURRERIE ET METALLERIE DEC	29/01/2019	4 298,60	15	1 434,00	2 864,60	0,00	-2 864,60	2 864,60
31/12/2024	TRAVAUX DE SERRURRERIE ET METALLERIE DEC	29/01/2019	2 974,39	15	990,00	1 984,39	0,00	-1 984,39	1 984,39
31/12/2024	TRAVAUX DE SERRURRERIE ET METALLERIE DEC	29/01/2019	3 376,37	15	1 125,00	2 251,37	0,00	-2 251,37	2 251,37
31/12/2024	4 BACS DE RETENTION	11/02/2019	557,65	6	464,00	93,65	0,00	-93,65	93,65
31/12/2024	FOURNITURE 5 CONTENEURS SEMI ENTERRES OM	15/02/2019	19 734,00	10	9 865,00	9 869,00	0,00	-9 869,00	9 869,00
31/12/2024	FOURNITURE 4 CONTENEURS SEMI ENTERRES VE	15/02/2019	15 895,96	10	7 949,00	7 946,96	0,00	-7 946,96	7 946,96
31/12/2024	FOURNITURE 5 CONTENEURS SEMI ENTERRES CS	15/02/2019	21 061,56	10	10 530,00	10 531,56	0,00	-10 531,56	10 531,56
31/12/2024	AMENAGEMENT PLATEFORME DV ANDERNOS	01/04/2019	193 550,39	15	51 612,00	141 938,39	0,00	-141 938,39	141 938,39
31/12/2024	RAMPES ALU DECHETERIES	06/05/2019	831,19	6	693,00	138,19	0,00	-138,19	138,19
31/12/2024	INSTALLATION DETECTEUR DE MOUVEMENT CTLE	13/05/2019	1 031,50	15	344,00	687,50	0,00	-687,50	687,50
31/12/2024	PANNEAUX INTERDICTIONS CTMIOS	14/05/2019	1 593,12	10	795,00	798,12	0,00	-798,12	798,12
31/12/2024	PANNEAUX INTERDICTIONS CTLEGE	14/05/2019	1 000,25	10	500,00	500,25	0,00	-500,25	500,25
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE PORTIQUE DECHETERIE L	03/06/2019	2 981,96	15	994,00	1 987,96	0,00	-1 987,96	1 987,96
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE PORTIQUE DECHETERIE A	03/06/2019	3 766,19	15	1 255,00	2 511,19	0,00	-2 511,19	2 511,19
31/12/2024	TRAVAUX POUR INSTALLATION BARRIERE	04/06/2019	3 938,12	15	1 314,00	2 624,12	0,00	-2 624,12	2 624,12
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE DE RADIATEURS DECHETE	18/07/2019	2 634,81	10	1 315,00	1 319,81	0,00	-1 319,81	1 319,81
31/12/2024	4 BORNES A VERRE LEGE	16/07/2019	5 230,17	10	2 615,00	2 615,17	0,00	-2 615,17	2 615,17
31/12/2024	AMENAGEMENT SALLE DE BAIN DECHETERIE AUD	15/07/2019	18 100,19	15	6 034,00	12 066,19	0,00	-12 066,19	12 066,19
31/12/2024	RAIL DE PORTAIL DECHETERIE LEGE	03/07/2019	922,76	15	309,00	613,76	0,00	-613,76	613,76
31/12/2024	SYSTEME VIDEOSURVEILLANCE CTMIOS	01/08/2019	5 465,53	15	1 820,00	3 645,53	0,00	-3 645,53	3 645,53
31/12/2024	IMPLANTATION CSE RUE LAFAYETTE MARCHEPRI	07/08/2019	6 410,04	10	3 205,00	3 205,04	0,00	-3 205,04	3 205,04
31/12/2024	BLOCS AUTOSTABLES PLATEFORME DV	10/09/2019	25 800,00	15	6 880,00	18 920,00	0,00	-18 920,00	18 920,00
31/12/2024	RAIL DE PORTAIL DECHETERIE MIOS	04/10/2019	690,31	15	230,08	460,23	0,00	-460,23	460,23
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE BARRIERE LEVANTE DECH	31/10/2019	4 235,27	15	1 411,40	2 823,87	0,00	-2 823,87	2 823,87
31/12/2024	BARRIERES DE SECURITE PLATEFORME DV ANDE	01/12/2019	1 933,31	10	966,32	966,99	0,00	-966,99	966,99
31/12/2024	TRAVAUX POUR CONTENEURS SEMI ENTERRES AI	29/10/2019	20 852,58	10	10 426,04	10 426,54	0,00	-10 426,54	10 426,54

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	REMPLACEMENT CABLE VIDEOSURVEILLANCE CTM	23/12/2019	14 270,35	15	3 805,08	10 465,27	0,00	-10 465,27	10 465,27
31/12/2024	PANNEAUX POUR LES DECHETERIES	26/12/2019	6 948,90	10	2 778,67	4 170,23	0,00	-4 170,23	4 170,23
31/12/2024	TRAVAUX DECHETERIE ARES	23/12/2019	5 356,14	15	1 428,24	3 927,90	0,00	-3 927,90	3 927,90
31/12/2024	TRAVAUX DECHETERIE AUDENGE	23/12/2019	19 839,67	15	5 289,92	14 549,75	0,00	-14 549,75	14 549,75
31/12/2024	TRANSPALETTE DECHETERIE	21/01/2020	522,43	10	208,72	313,71	0,00	-313,71	313,71
31/12/2024	TRAVAUX DECHETERIE BIGANOS - BC 6	05/02/2020	7 386,10	15	1 969,23	5 416,87	0,00	-5 416,87	5 416,87
31/12/2024	FOURNITURE STATION SERVICE GASOIL PLATEF	16/01/2020	14 178,54	15	3 780,72	10 397,82	0,00	-10 397,82	10 397,82
31/12/2024	BACS 120L	16/01/2020	58 797,16	6	39 197,59	19 599,57	0,00	-19 599,57	19 599,57
31/12/2024	BACS 240L	16/01/2020	94 027,74	6	62 684,00	31 343,74	0,00	-31 343,74	31 343,74
31/12/2024	BACS 360L	16/01/2020	14 424,84	6	9 616,42	4 808,42	0,00	-4 808,42	4 808,42
31/12/2024	BACS 240L	16/01/2020	32 842,13	6	21 894,07	10 948,06	0,00	-10 948,06	10 948,06
31/12/2024	BACS 660L	16/01/2020	11 564,14	6	7 709,08	3 855,06	0,00	-3 855,06	3 855,06
31/12/2024	MISE EN PLACE RALENTISSEURS CTMIOS	30/01/2020	34 576,75	15	9 220,36	25 356,39	0,00	-25 356,39	25 356,39
31/12/2024	ACQUISITION VEHICULE DE LIVRAISON DES BA	16/01/2020	42 864,52	20	8 572,69	34 291,83	0,00	-34 291,83	34 291,83
31/12/2024	BACS 750 L	17/01/2020	39 354,44	6	26 236,21	13 118,23	0,00	-13 118,23	13 118,23
31/12/2024	TRAVAUX SERRURERIE DECHETERIE ANDERNOS	21/02/2020	1 034,29	15	274,85	759,44	0,00	-759,44	759,44
31/12/2024	PANNEAU CTLEGE	24/02/2020	1 038,99	10	414,70	624,29	0,00	-624,29	624,29
31/12/2024	PULVERISATEUR PNEUMATIQUE CTMIOS	04/03/2020	688,20	6	458,10	230,10	0,00	-230,10	230,10
31/12/2024	TRAVAUX DECHETERIE MARCHEPRIME	04/03/2020	41 038,30	15	10 942,67	30 095,63	0,00	-30 095,63	30 095,63
31/12/2024	TRAVAUX ET POSE 3 CONTENEURS SEMI ENTERR	04/03/2020	13 734,63	10	5 493,38	8 241,25	0,00	-8 241,25	8 241,25
31/12/2024	TRAVAUX ET POSE 3 CONTENEURS SEMI ENTERR	04/03/2020	19 444,28	10	7 777,29	11 666,99	0,00	-11 666,99	11 666,99
31/12/2024	ENROULEUR MURAL CTLEGE	23/03/2020	7 816,19	15	2 084,24	5 731,95	0,00	-5 731,95	5 731,95
31/12/2024	FOURNITURE 4 CONTENEURS SEMI ENTERRES OM	02/04/2020	20 524,76	10	8 209,44	12 315,32	0,00	-12 315,32	12 315,32
31/12/2024	FOURNITURE 4 CONTENEURS SEMI ENTERRES VE	02/04/2020	18 045,11	10	7 217,53	10 827,58	0,00	-10 827,58	10 827,58
31/12/2024	FOURNITURE 3 CONTENEURS SEMI ENTERRES CS	02/04/2020	18 112,94	10	7 244,87	10 868,07	0,00	-10 868,07	10 868,07
31/12/2024	REMPLACEMENT STORES DECHETERIE ANDERNOS	15/06/2020	516,56	15	137,32	379,24	0,00	-379,24	379,24
31/12/2024	REMPLACEMENT STORES DECHETERIE LEGE	15/06/2020	516,56	15	137,32	379,24	0,00	-379,24	379,24
31/12/2024	REMPLACEMENT STORES DECHETERIE MIOS	15/06/2020	516,56	15	137,32	379,24	0,00	-379,24	379,24

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	VNC au 31/12 de...	cessions partielles (4)
								values (3)	
31/12/2024	4 BORNES A VERRE LEGE - MIOS - BIGANOS	08/06/2020	6 973,56	10	2 789,08	4 184,48	0,00	-4 184,48	4 184,48
31/12/2024	FOURNITURE DE TOTEMS CONTENEURS SEMI-ENT	28/07/2020	13 742,85	10	5 496,87	8 245,98	0,00	-8 245,98	8 245,98
31/12/2024	CUVE BETON POUR CSE DE CLAOUEY	03/11/2020	3 205,02	10	1 281,50	1 923,52	0,00	-1 923,52	1 923,52
31/12/2024	BC17 : TRAVAUX ET POSE 3 CONTENEURS SEMI	04/11/2020	21 712,38	10	8 684,00	13 028,38	0,00	-13 028,38	13 028,38
31/12/2024	REMPLACEMENT PORTIQUE DECHETERIE LANTON	10/11/2020	2 398,48	15	638,70	1 759,78	0,00	-1 759,78	1 759,78
31/12/2024	REMPLACEMENT PORTIQUE DECHETERIE MARCHEP	10/11/2020	2 398,48	15	638,70	1 759,78	0,00	-1 759,78	1 759,78
31/12/2024	REMPLACEMENT POUTRE DE PROTECTION QUAI D	04/12/2020	518,91	10	206,67	312,24	0,00	-312,24	312,24
31/12/2024	REMPLACEMENT POUTRE DE PROTECTION DECHET	04/12/2020	1 037,82	10	414,34	623,48	0,00	-623,48	623,48
31/12/2024	REMPLACEMENT LISSES EN BOIS DECHETERIE A	09/12/2020	1 037,82	10	414,34	623,48	0,00	-623,48	623,48
31/12/2024	REMPLACEMENT POUTRE DE PROTECTION QUAI D	16/12/2020	828,84	10	330,64	498,20	0,00	-498,20	498,20
31/12/2024	TOTEM PAV	18/12/2020	4 684,26	10	1 404,86	3 279,40	0,00	-3 279,40	3 279,40
31/12/2024	BACS 240L	06/01/2021	129 091,59	6	64 545,54	64 546,05	0,00	-64 546,05	64 546,05
31/12/2024	FOURNITURE PANNEAUX DECHETERIES	19/01/2021	10 382,67	10	3 114,54	7 268,13	0,00	-7 268,13	7 268,13
31/12/2024	8 CAISSES PALETTES DECHETERIES	01/02/2021	1 169,72	10	349,94	819,78	0,00	-819,78	819,78
31/12/2024	SOUFFLEUR DECHETERIES AUDENGE	16/03/2021	700,00	6	349,34	350,66	0,00	-350,66	350,66
31/12/2024	REMPLACEMENT STORES DECHETERIE MARCHEPRI	18/03/2021	622,22	15	123,96	498,26	0,00	-498,26	498,26
31/12/2024	REMPLACEMENT STORES DECHETERIE AUDENGE	18/03/2021	622,22	15	123,96	498,26	0,00	-498,26	498,26
31/12/2024	REMPLACEMENT STORES DECHETERIE ARES	18/03/2021	1 422,89	15	283,72	1 139,17	0,00	-1 139,17	1 139,17
31/12/2024	BACS 360L	01/04/2021	18 494,67	6	9 246,90	9 247,77	0,00	-9 247,77	9 247,77
31/12/2024	BACS 120L	01/04/2021	73 553,50	6	36 775,84	36 777,66	0,00	-36 777,66	36 777,66
31/12/2024	BACS 750L	16/04/2021	47 610,42	6	23 805,14	23 805,28	0,00	-23 805,28	23 805,28
31/12/2024	BACS 660L	16/04/2021	10 975,68	6	5 487,56	5 488,12	0,00	-5 488,12	5 488,12
31/12/2024	BC3 : FRE ET POSE DE BAVETTES CTLEGE	16/04/2021	3 698,11	15	739,08	2 959,03	0,00	-2 959,03	2 959,03
31/12/2024	CLOTURE PLATEFORME DV	29/04/2021	1 620,00	15	324,00	1 296,00	0,00	-1 296,00	1 296,00
31/12/2024	FOURNITURE 4 BORNES AERIENNES DE VERRE	03/08/2021	21 108,35	10	6 331,68	14 776,67	0,00	-14 776,67	14 776,67
31/12/2024	BC 33 : IMPLANTATION 3 CSE DECHETERIE BI	26/08/2021	11 831,83	10	3 549,36	8 282,47	0,00	-8 282,47	8 282,47
31/12/2024	BC 34 : IMPLANTATION 3 CSE DECHETERIE LE	26/08/2021	12 477,84	10	3 742,56	8 735,28	0,00	-8 735,28	8 735,28

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	BC 31 : IMPLANTATION 3 CSE DECHETERIE MA	26/08/2021	10 615,76	10	3 184,16	7 431,60	0,00	-7 431,60	7 431,60
31/12/2024	BC 36 : REMPLACEMENT CSE AVENUE DU SEMAP	26/08/2021	9 515,49	10	2 854,10	6 661,39	0,00	-6 661,39	6 661,39
31/12/2024	BARRIERE DECHETERIE MIOS	16/09/2021	3 913,19	15	781,76	3 131,43	0,00	-3 131,43	3 131,43
31/12/2024	SOUFFLEUR ET ROTOFIL CTMIOS	23/09/2021	635,91	6	316,98	318,93	0,00	-318,93	318,93
31/12/2024	SOUFFLEUR ET ROTOFIL CTMIOS	23/09/2021	977,35	6	487,78	489,57	0,00	-489,57	489,57
31/12/2024	TOTEM DE TRI PAV + ARCEAU DE SECURITE -	30/09/2021	1 448,72	10	433,74	1 014,98	0,00	-1 014,98	1 014,98
31/12/2024	BC 2 : TRAVAUX DE SERRURERIE DANS LES DE	03/11/2021	1 184,74	15	235,96	948,78	0,00	-948,78	948,78
31/12/2024	BC 2 : TRAVAUX DE SERRURERIE DANS LES DE	03/11/2021	2 416,80	15	483,24	1 933,56	0,00	-1 933,56	1 933,56
31/12/2024	BC 2 : TRAVAUX DE SERRURERIE DANS LES DE	03/11/2021	581,85	15	115,58	466,27	0,00	-466,27	466,27
31/12/2024	BC 2 : TRAVAUX DE SERRURERIE DANS LES DE	03/11/2021	2 546,37	15	508,52	2 037,85	0,00	-2 037,85	2 037,85
31/12/2024	BC 2 : TRAVAUX DE SERRURERIE DANS LES DE	03/11/2021	540,47	15	108,06	432,41	0,00	-432,41	432,41
31/12/2024	BC 2 : TRAVAUX DE SERRURERIE DANS LES DE	03/11/2021	1 421,69	15	283,56	1 138,13	0,00	-1 138,13	1 138,13
31/12/2024	POSE DE MADRIERS PROTECTION DE QUAIS DEC	19/11/2021	898,11	15	178,74	719,37	0,00	-719,37	719,37
31/12/2024	MONOBLOC PLATEFORME DV ANDERNOS	25/01/2022	5 508,00	10	1 100,80	4 407,20	0,00	-4 407,20	4 407,20
31/12/2024	POSE DE MADRIERS PROTECTION DE QUAIS DEC	01/01/2022	799,73	15	106,00	693,73	0,00	-693,73	693,73
31/12/2024	POSE DE MADRIERS PROTECTION DE QUAIS DEC	01/01/2022	534,64	15	71,00	463,64	0,00	-463,64	463,64
31/12/2024	BAC DE RETENTION CTLEGE	01/01/2022	6 924,25	6	2 308,00	4 616,25	0,00	-4 616,25	4 616,25
31/12/2024	BACS 360L	01/02/2022	23 038,53	6	7 679,00	15 359,53	0,00	-15 359,53	15 359,53
31/12/2024	BACS 120L	28/02/2022	57 767,74	6	19 255,00	38 512,74	0,00	-38 512,74	38 512,74
31/12/2024	BACS 750L	01/01/2022	2 350,35	6	783,00	1 567,35	0,00	-1 567,35	1 567,35
31/12/2024	BACS 240L	02/01/2022	91 842,71	6	30 614,00	61 228,71	0,00	-61 228,71	61 228,71
31/12/2024	BACS 750L	09/02/2022	70 587,21	6	23 528,54	47 058,67	0,00	-47 058,67	47 058,67
31/12/2024	DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE MISSION CT LEGE	11/02/2022	274 405,23	15	36 586,68	237 818,55	0,00	-237 818,55	237 818,55
31/12/2024	MUR EN BARDAGE AIRE DE NETTOYAGE CAMION-	28/02/2022	31 713,62	15	4 228,24	27 485,38	0,00	-27 485,38	27 485,38
31/12/2024	REALISATION DE PLANS INCLINES DECHETERIE	28/02/2022	2 124,94	15	282,66	1 842,28	0,00	-1 842,28	1 842,28
31/12/2024	BACS 660L	28/02/2022	24 090,35	6	8 030,06	16 060,29	0,00	-16 060,29	16 060,29
31/12/2024	FOURNITURE DE 24 PANNEAUX DEEE	03/03/2022	4 219,83	10	842,98	3 376,85	0,00	-3 376,85	3 376,85

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	values (3)	cessions partielles (4)
31/12/2024	FOURNITURE DE 2 SOUFFLEURS THERMIQUES	05/04/2022	1 956,66	6	652,11	1 304,55	0,00	-1 304,55	1 304,55
31/12/2024	VENTE AMENAGEMENT PLATEFORME D'EXPLOITAT	11/04/2022	106 942,00	15	14 258,47	92 683,53	0,00	-92 683,53	92 683,53
31/12/2024	VENTE AMENAGEMENT PLATEFORME D'EXPLOITAT	11/04/2022	254 928,75	15	33 990,25	220 938,50	0,00	-220 938,50	220 938,50
31/12/2024	CONTENEUR FUSEE DE DETRESSE	01/01/2022	727,88	10	145,00	582,88	0,00	-582,88	582,88
31/12/2024	FOURNITURE 5 BORNES AERIENNES OM AUDENGE	01/01/2022	10 764,00	10	2 152,00	8 612,00	0,00	-8 612,00	8 612,00
31/12/2024	BC 63 :INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI E	05/07/2022	17 574,77	10	3 514,48	14 060,29	0,00	-14 060,29	14 060,29
31/12/2024	BC 62 : INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI-	05/07/2022	8 975,54	10	1 794,55	7 180,99	0,00	-7 180,99	7 180,99
31/12/2024	BC 61 :INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI E	05/07/2022	8 799,17	10	1 758,92	7 040,25	0,00	-7 040,25	7 040,25
31/12/2024	REMPLACEMENT STORE BANNE DECHETERIE ANDE	01/08/2022	6 213,78	15	828,25	5 385,53	0,00	-5 385,53	5 385,53
31/12/2024	CAPOT CSE OM ALLEE DU FLAMBEAU LEGE	04/08/2022	10 743,04	10	2 148,30	8 594,74	0,00	-8 594,74	8 594,74
31/12/2024	REMPLACEMENT STORE BANNE DECHETERIE LANT	16/08/2022	598,74	15	79,00	519,74	0,00	-519,74	519,74
31/12/2024	REMPLACEMENT STORE DECHETERIE BIGANOS	02/09/2022	622,22	15	82,48	539,74	0,00	-539,74	539,74
31/12/2024	SOUFFLEUR PLATEDV	15/09/2022	664,00	6	220,67	443,33	0,00	-443,33	443,33
31/12/2024	BC 1 : FOURNITURE CONTENEUR SEMI ENTERRE	06/09/2022	7 889,35	10	1 576,94	6 312,41	0,00	-6 312,41	6 312,41
31/12/2024	DEBROUSSAILLEUSE CTLEGE ok visa	07/11/2022	1 115,30	6	370,88	744,42	0,00	-744,42	744,42
31/12/2024	CHARIOT 4 PAROIS GRILLAGEES	05/12/2022	397,99	1	397,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	IMPLANTATION DE 6 CONTENEURS SEMI ENTERR	06/01/2023	5 112,77	6	852,00	4 260,77	0,00	-4 260,77	4 260,77
31/12/2024	CHANGEMENT POMPES HYDRAULIQUES CTLEGE	17/01/2023	13 957,21	15	949,00	13 291,04	0,00	-13 291,04	13 291,04
31/12/2024	REMPLACEMENT POUTRES QUAI DECHETERIE AND	20/01/2023	1 033,97	1	1 033,97	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	CUVE A HUILE DECHETERIE AUDENGE	25/01/2023	4 144,22	6	690,00	3 454,22	0,00	-3 454,22	3 454,22
31/12/2024	BACS 120L	25/01/2023	60 371,87	6	10 622,00	53 110,69	0,00	-53 110,69	53 110,69
31/12/2024	FOURNITURE DE 3 BORNES AERIENNES ZA AUDE	25/01/2023	36 391,31	6	6 065,00	30 326,31	0,00	-30 326,31	30 326,31
31/12/2024	POSE BARRIERE LEVANTE DECHETERIE AUDENGE	25/01/2023	5 330,44	15	355,00	4 975,44	0,00	-4 975,44	4 975,44
31/12/2024	FOURNITURE BATTERIE SOUFFLEUR	25/01/2023	308,17	1	308,17	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de cessions partielles (4)
31/12/2024	CHANGEMENT CUMULUS EN URGENCE DECHETERIE	25/01/2023	9 411,37	15	627,00	8 784,37	0,00	-8 784,37	8 784,37
31/12/2024	RADIAMETRE PORTABLE CTMIOS	24/02/2023	722,63	6	120,00	602,63	0,00	-602,63	602,63
31/12/2024	FOURNITURE ET POSE STORE BANNE DECHETERI	21/02/2023	9 241,08	15	616,00	8 625,08	0,00	-8 625,08	8 625,08
31/12/2024	REMPLACEMENT TABLEAU ELECTRIQUE PLATEFOR	17/02/2023	7 513,45	15	555,00	7 778,25	0,00	-7 778,25	7 778,25
31/12/2024	POSE DE 2 CONTENEURS ALLEE BELLEVUE LEGE	06/02/2023	11 270,40	6	1 878,00	9 392,40	0,00	-9 392,40	9 392,40
31/12/2024	REMPLACEMENT ECLAIRAGE EXTERIEUR CTMIOS	03/03/2023	23 666,54	15	2 086,00	29 213,80	0,00	-29 213,80	29 213,80
31/12/2024	BACS 240L	07/03/2023	57 511,82	6	10 106,00	50 533,43	0,00	-50 533,43	50 533,43
31/12/2024	CAISSES PALETTES ET COUVERCLES DECHETERI	07/03/2023	6 799,83	6	1 133,00	5 666,83	0,00	-5 666,83	5 666,83
31/12/2024	BC 75 : REPRISE AFFAISSEMENT DEPOT MIOS	14/03/2023	1 744,86	15	116,00	1 628,86	0,00	-1 628,86	1 628,86
31/12/2024	BACS 750L	22/03/2023	54 699,89	6	9 813,00	49 070,09	0,00	-49 070,09	49 070,09
31/12/2024	FOURNITURE COLONNE AERIENNE EMBALLAGES R	17/04/2023	82 744,73	6	13 790,00	68 954,73	0,00	-68 954,73	68 954,73
31/12/2024	SOUFFLEUR ELECTRIQUE	19/04/2023	1 171,81	6	195,00	976,81	0,00	-976,81	976,81
31/12/2024	POSE D'UN STORE BANNE DECHETERIE ARES	09/05/2023	639,71	15	42,00	597,71	0,00	-597,71	597,71
31/12/2024	BACS DE RETENTION 30L AVEC CAILLEBOTTIS	24/05/2023	13 563,78	6	2 415,00	12 079,37	0,00	-12 079,37	12 079,37
31/12/2024	REMPLACEMENT POUTRES DECHETERIE BIGANOS	21/06/2023	6 746,87	1	7 777,17	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	POSE D'UN STORE BANNE DECHETERIE MARCHEP	21/06/2023	1 204,05	15	87,00	1 219,06	0,00	-1 219,06	1 219,06
31/12/2024	BACS 360L	02/08/2023	9 472,60	6	1 712,00	8 561,20	0,00	-8 561,20	8 561,20
31/12/2024	SOUFFLEUR THERMIQUE	02/10/2023	1 054,17	6	208,00	1 040,81	0,00	-1 040,81	1 040,81
31/12/2024	BACS 660L	10/10/2023	22 483,50	6	4 439,00	22 195,85	0,00	-22 195,85	22 195,85
31/12/2024	CHANGEMENT PORTIQUE RADIOACTIVITE GAMMAS	12/12/2023	3 580,00	6	706,00	3 535,01	0,00	-3 535,01	3 535,01

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	160 226,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE — C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-667 318,77**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-1 451 360,79**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-2 118 679,56**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**3 034 720,60**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-2 118 679,56**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**916 041,04**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**1 094 799,00**	**1 094 763,62**	**2 449 750,70**	**3 544 514,32**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**14 592 364,12**	**2 869 229,36**	**998 389,91**	**3 867 619,27**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**13 497 565,12**	**1 774 465,74**	**-1 451 360,79**	**323 104,95**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-667 318,77**			**-667 318,77**
Affectation au 1068 (C)	**3 034 720,60**	**3 034 720,60**		**3 034 720,60**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**2 367 401,83**			**2 367 401,83**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**2 690 506,78**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**1 094 799,00**	**I**	**1 094 763,62**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**83 400,00**		**83 365,62**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	83 400,00		83 365,62
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**1 011 399,00**		**1 011 398,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00		1 000 000,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*11 399,00*		*11 398,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**14 592 364,12**	**III**	**2 869 229,36**
Ressources propres externes de l'année (a)		**934 364,12**		**1 340 553,27**
10222	FCTVA	929 364,12		1 335 553,27
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
27638	Créance Autres établissements publics	5 000,00		5 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**13 658 000,00**		**1 528 676,09**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*8 784,42*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*		*47 456,70*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*0,00*		*184 242,67*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*0,00*		*1 389,19*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*395 474,68*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*0,00*		*76 949,68*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*		*65 440,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*0,00*		*20 944,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*36 585,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0,00*		*365,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*		*167 864,13*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*	*24 921,30*
281351	*Bâtiments publics*	*0,00*	*221 548,00*
28138	*Autres constructions*	*0,00*	*40 764,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*0,00*	*530,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*	*13 853,32*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*0,00*	*3 130,19*
281533	*Réseaux câblés*	*0,00*	*2 236,00*
281538	*Autres réseaux*	*0,00*	*368,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*0,00*	*318,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*	*806,33*
28171	*Terrains gisement (m.à dispo)*	*0,00*	*694,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0,00*	*2 346,24*
281752	*Installations de voirie (m. à dispo)*	*0,00*	*20 442,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*0,00*	*50 448,00*
28175738	*Autre mat. et outillage de voirie (mad)*	*0,00*	*2 887,88*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*	*300,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*	*24 844,42*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*49 157,20*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*21 333,74*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0,00*	*1 857,80*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 616 000,00*	*40 394,20*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*11 592 000,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — 05.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	1 301 303,25	758 161,25	0,00	0,00	93 142,00	450 000,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	85 557,95	72 365,15	0,00	1 792,80	11 400,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	18 072,61	15 000,00	0,00	0,00	3 072,61	0,00
A125	Constructions	32 061,52	7 330,80	0,00	0,00	24 730,72	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	259 728,98	257 082,62	0,00	0,00	2 646,36	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	547 174,39	226 654,70	0,00	40 873,95	279 645,74	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	4 946 467,10	3 887 703,59	0,00	1 051 918,26	6 845,25	0,00
A165	Immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	29 603,12	29 603,12	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**8 219 968,92**	**5 253 901,23**	**0,00**	**1 094 585,01**	**421 482,68**	**1 450 000,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	1 301 303,25	758 161,25	0,00	93 142,00	450 000,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	85 557,95	72 365,15	1 792,80	11 400,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	18 072,61	15 000,00	0,00	3 072,61	0,00
A125	Constructions	32 061,52	7 330,80	0,00	24 730,72	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	259 728,98	257 082,62	0,00	2 646,36	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	547 174,39	226 654,70	40 873,95	279 645,74	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	4 946 467,10	3 887 703,59	1 051 918,26	6 845,25	0,00
A165	Immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	29 603,12	29 603,12	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**8 219 968,92**	**5 253 901,23**	**1 094 585,01**	**421 482,68**	**1 450 000,00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION — C5.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 547 077,82	2 205 848,82	0,00	42 666,75	298 562,25	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	7 330,80	7 330,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	1 079 295,34	0,00	0,00	1 051 918,26	27 377,08	0,00
7	Environnement	1 110 543,35	15 000,00	0,00	0,00	95 543,35	1 000 000,00
8	Transports	3 025 721,61	3 025 721,61	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**8 219 968,92**	**5 253 901,23**	**0,00**	**1 094 585,01**	**421 482,68**	**1 450 000,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 547 077,82	2 205 848,82	42 666,75	298 562,25	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	7 330,80	7 330,80	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	1 079 295,34	0,00	1 051 918,26	27 377,08	0,00
7	Environnement	1 110 543,35	15 000,00	0,00	95 543,35	1 000 000,00
8	Transports	3 025 721,61	3 025 721,61	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**8 219 968,92**	**5 253 901,23**	**1 094 585,01**	**421 482,68**	**1 450 000,00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

D6.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

D5.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	580 272,00	506 542,89	0,00	73 729,11

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 300 000,00	9 373 323,78	2 449 750,70	8 476 925,52
RECETTES	20 300 000,00	6 440 846,97	998 389,91	12 860 763,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 977 158,00	27 354 640,26	0,00	14 622 517,74
RECETTES	41 977 158,00	28 013 973,57	0,00	13 963 184,43

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Eau Potable/ N°SIRET : 24330150400094

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 263 300,00	5 222 943,34	864 090,49	3 176 266,17
RECETTES	9 263 300,00	5 662 527,15	333 559,33	3 267 213,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 975 300,00	2 100 799,47	0,00	2 874 500,53
RECETTES	4 975 300,00	2 934 738,46	0,00	2 040 561,54

BUDGET Collecte traitement d chets/ N°SIRET : 24330150400102

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 350 000,00	2 099 967,76	1 689 652,83	2 560 379,41
RECETTES	6 350 000,00	3 562 788,52	0,00	2 787 211,48
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 140 000,00	21 302 550,36	0,00	3 837 449,64
RECETTES	25 140 000,00	25 198 341,09	0,00	-58 341,09

BUDGET Budget d ch terie professionnelle/ N°SIRET : 24330150400078

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	166 000,00	100 535,38	40 184,60	25 280,02
RECETTES	166 000,00	45 407,80	0,00	120 592,20
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 160 000,00	904 697,80	0,00	255 302,20
RECETTES	1 160 000,00	920 669,21	0,00	239 330,79

BUDGET Budget Transports/ N°SIRET : 24330150400060				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 000,00	535,75	0,00	41 464,25
RECETTES	42 000,00	9 075,53	0,00	32 924,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 317 000,00	5 422 019,67	0,00	894 980,33
RECETTES	6 317 000,00	5 826 531,12	0,00	490 468,88

BUDGET Budget Zones d'Activit s Economiques/ N°SIRET : 24330150400086				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 279 574,09	5 372 524,91	0,00	2 907 049,18
RECETTES	8 279 574,09	3 142 926,61	2 180 000,00	2 956 647,48
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 865 939,85	3 800 536,81	0,00	3 065 403,04
RECETTES	6 865 939,85	3 810 922,66	0,00	3 055 017,19

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	44 400 874,09	22 169 830,92	5 043 678,62	17 187 364,55
RECETTES	44 400 874,09	18 863 572,58	3 511 949,24	22 025 352,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	86 435 397,85	60 885 244,37	0,00	25 550 153,48
RECETTES	86 435 397,85	66 705 176,11	0,00	19 730 221,74

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	567 000,00	762 471,98	0,00	-195 471,98

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 400 874,09	22 169 830,92	5 043 678,62	17 187 364,55
RECETTES	44 400 874,09	18 863 572,58	3 511 949,24	22 025 352,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	86 435 397,85	60 885 244,37	0,00	25 550 153,48
RECETTES	85 868 397,85	65 942 704,13	0,00	19 925 693,72
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**130 836 271,94**	**83 055 075,29**	**5 043 678,62**	**42 737 518,03**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**130 269 271,94**	**84 806 276,71**	**3 511 949,24**	**41 951 045,99**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		129 912 000,00	6,35	3,47	0,00	4 507 946,00	0,00
TFPNB		1 419 000,00	4,32	7,66	0,00	108 695,00	0,00
CFE		23 583 000,00	1,98	31,63	0,00	7 459 277,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		59 805 000,00	0,68	0,88	0,00	525 686,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES :
Pour : 23
Contre : 10
Abstentions : 2

Date de convocation : 02/04/2025

Présenté par (1), le Président
A Andernos-les-Bains, le 08/04/2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD – COBAN

Délibéré par l'assemblée du Conseil Communautaire (2), réunie en session ordinaire
A Andernos-les-Bains, le 08/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil Communautaire (2),(3),

BAGNERES Didier	
BANOS Sophie	
BATS Maylis	
BOURSIER Patrick	
BRISSET Catherine	
BRUDY Karen	
CALATAYUD Stéphanie	
CAZAUX Annie	
CHAIGNEAU Anne	
CHAMBOLLE Renaud	
CHAPPARD Corinne	
CHAUVET Pascal	
DANEY Xavier	
DE GONNEVILLE Philippe	
DEVOS Alain	
DUBOURDIEU Henri	
GALLANT Aude	
GUIGNARD de BRECHARD Laetitia	
GUILLERM Catherine	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ25095-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A
JOLY Nathalie	
LAFON Bruno	
LARRUE Marie	
LE YONDRE Nathalie	
LOUET Christelle	
MANO Alain	
MARENZONI Monique	
MAREST Bruno	
MARLY Gabriel	
MARTINEZ Manuel	
MAZZOCCO Sylvain	
PAIN Cédric	
PERUCHO Jean-Charles René	
POCARD Alain	
RECAPET David	
ROSAZZA Jean-Yves	
ROSSIGNOL Thierry	
SANZ Thierry	
SAULNIER Nelly	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de .... de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°25 – 096 :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE (R.P.Q.S.) 2024 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD (COBAN)

Le trois décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON.**

Date de la convocation : *le 27.11.2025*
Nombre de conseillers municipaux en exercice : *33*

Membres présents *:* **M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD - M. POCARD - Mme HERISSE – M. BOURSIER - Mme CHENU - M. MERLE – Mme SEIMANDI - Mme DROMEL – M. BALLEREAU - M. SIONNEAU – M. LOUF – M. BESSON - Mme RAMBELOMANANA - Mme BANOS - Mme LAVAUD – Mme WARTEL - Mme CAZAUX – M. DESPLANQUES – M. LARGILLIÈRE – Mme DELANNOY - M. LAPLANCHE - M. BOUNINI – M. ANDRIEUX.**

Pouvoirs *:*

Mme PEREZ à M. LAFON
M. DE SOUSA à M. MERLE
Mme BOUTINEAU à Mme HÉRISSÉ
Mme GELINEAU à Mme DELANNOY
M. LOUTON à Mme SEIMANDI
Mme EUGENIE à M. BOURSIER
Mme NEUMANN à Mme CAZAUX

Absents **: Mme LEWILLE**

Mme DROMEL et Mme HÉRISSÉ ont été nommées secrétaires.
Mme FERRIOT a été nommée auxiliaire.

*****

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Rapporteur en charge du dossier : M. le Maire
Présentation en commission municipale « Ressources » le 24 novembre 2025

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) a communiqué le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable (RPQS) de l'exercice 2024 de la commune de Biganos à son conseil communautaire le 30 septembre 2025.

Ce rapport, joint à la présente délibération ***(cf. annexe n°20),*** porte notamment sur les caractéristiques du service, la tarification de l'eau et les recettes, les indicateurs de performance et le financement des investissements.

Ce rapport est porté à la connaissance des membres du conseil municipal de ce jour, et ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable 2024 de la COBAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte :

Vote :
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

P.C.C.C à l'original,
Fait à Biganos,
Le 3 décembre 2025
Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS 33380

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

2025_092_DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

_____

Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (RPQS) de l'eau potable de la COBAN

_____

Le mardi 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire - 46 avenue des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. LAFON, Président de la COBAN.

Date de la convocation : *24/09/2025*

Nombre de conseillers en exercice : 38

Présents : 25
M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DANEY, M. MARTINEZ, Mme BRISSET, Mme GALLANT, M. CHAMBOLLE, Mme SAULNIER, M. DUBOURDIEU, M. MAREST, Mme CHAPPARD, M. POCARD, M. BOURSIER, Mme CAZAUX, M. DEVOS, Mme JOLY, M. PERUCHO, M. MARLY, Mme BATS, M. FLEURY, Mme LOUET, M. BAGNERES

Pouvoirs : 10
M. DE GONNEVILLE à M. MARLY, M. ROSSIGNOL à M. ROSAZZA, M. CHAUVET à Mme BRISSET, Mme BRUDY à Mme GALLANT, Mme CHAIGNEAU à M. CHAMBOLLE, Mme BANOS à Mme CAZAUX, Mme GUIGNARD DE BRECHARD à M. LAFON, Mme GUILLERM à M. PAIN, Mme MARENZONI à Mme LOUET, M. MANO à M. BAGNERES

Absents : 3
Mme CALATAYUD, M. SANZ, M. MAZZOCCO

Secrétaire de séance : Mme LARRUE

*****

Le quorum est atteint.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Rapporteur : Bruno LAFON

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Alimentation en Eau.

La COBAN étant compétente en matière d'eau potable au travers de 4 contrats de Délégation de Service Public (DSP), elle doit donc présenter les RPQS à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports ont été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 16 septembre 2025.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Il est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Un exemplaire de ces rapports sera également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2025 ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2025,
Vu les rapports sur le prix et la qualité du service ci-annexés,

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de la COBAN pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, prend acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le mardi 30 septembre 2025,

Signé électroniquement par : Président Coban
Date de signature : 01/10/2025
Qualité : Parapheur Président COBAN

Signé électroniquement par : Larrue Marie
Date de signature : 01/10/2025
Qualité : Parapheur COBAN - Secrétaire de séance

Le Président,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

GÉTUDES CONSULTANTS

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

Territoire des communes d'ANDERNOS-LES-BAINS, AUDENGE, BIGANOS, LANTON et MIOS

33

ANDERNOS les bains

Audenge Grandeur nature

BIGANOS PORTE DU BASSIN

VILLE DE LANTON

Mios Naturellement

Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Table des matières

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS 4

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE 4

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES 5

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP 5

IV-1. Caractérisation technique du service 5
IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution 7
IV-1.2 Protection de la ressource en eau 9
IV-1.3 Sectorisation du réseau 9
IV-1.4 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable 10
IV-1.5 Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice 10
IV-1.6 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements) 11
IV-1.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 11

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service 12
IV-2.1 Tarifs du service 12
IV-2.2 Montants des recettes 14

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE 14

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées 14

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 15

V-3 Les indicateurs de performance du réseau : 16

V-4 Rendement du réseau de distribution 16

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour 17

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes 18

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés 19

V-8 Taux de renouvellement des canalisations 19

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 19

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées 19

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement 19

VI-3 Taux de respect de ce délai 20

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité 20

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 20

VI-6 Taux de réclamations 20

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS 20

VII-1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire 20

VII-2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette 21

VII-3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 21

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VII-4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service 21

VII-5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 21

VIII- ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 22

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 22

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « ***le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.*** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Il est complété par le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT.

Ce document prend en compte le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025.

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés d'agglomérations au 1er janvier 2020.

Depuis cette date, la COBAN est la collectivité organisatrice de la compétence eau potable sur les 8 communes de son territoire.

Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

En 2020, la COBAN a engagé une procédure de choix du mode de gestion et de mise en œuvre de ce choix pour 5 des 8 communes de son territoire :

- Andernos-les-Bains et de Mios, à compter du 01/01/2022,
- Audenge, à compter du 01/01/2023,
- Biganos et Lanton, à compter du 01/01/2024.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, la société AGUR a été retenue par la COBAN comme concessionnaire du service de l'eau pour ce territoire des 5 communes à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2030.

L'avenant n°3 prenant effet au 01/07/2024 a mis à jour les indices électricité et TP10 ainsi que leur pondération à la formule d'actualisation.

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

Compétence : COBAN

Compétences du service : Production, protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transfert et distribution

Territoire du service : Communes d'Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios

Existence d'une CCSPL : oui

Existence d'un règlement de service/date d'approbation : oui / délibération du 15/12/2021

Existence d'un schéma directeur : en cours à l'échelle de la COBAN

IV-1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales (D101.1)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Territoire des 3 communes	2023 (3 communes)	2024 (5 communes)
Population totale – Andernos-les-Bains	(source INSEE 12/2023) **12 746**	(source INSEE 12/2024) **12 911**
population municipale	*12 472*	*12 614*
population comptée à part	*274*	*297*
Population totale – Audenge	**9 511**	**9 550**
population municipale	*9 332*	*9 692*
population comptée à part	*179*	*142*
Population totale – Biganos	**-**	**11 445**
population municipale	*-*	*11 303*
population comptée à part	*-*	*142*
Population totale – Lanton	**-**	**7 459**
population municipale	*-*	*7 315*
population comptée à part	*-*	*144*
Population totale – Mios	**11 659**	**11 946**
population municipale	*11 469*	*11 756*
population comptée à part	*190*	*190*
Nombre d'habitants	**33 916**	**53 311**
Population décret RPQS		**59 959**
Nombre d'abonnés	**19 416**	**29 543**
Nombre d'abonnés Andernos-les-Bains	*9 506*	*9 560*
Nombre d'abonnés Audenge	*4 715*	*4 768*
Nombre d'abonnés Biganos	*-*	*5 321*
Nombre d'abonnés Lanton	*-*	*4 625*
Nombre d'abonnés Mios	*5 195*	*5 269*
Volumes consommés (sur 365 jours en m³)	**1 997 706**	**2 916 933**
Volumes facturés Andernos-les-Bains	*860 299*	*814 236*
Volumes facturés Audenge	*537 808*	*450 785*
Volumes facturés Biganos	*-*	*568 687*
Volumes facturés Lanton	*-*	*462 670*
Volumes facturés Mios	*599 599*	*620 556*
Volumes produits (m³)	**2 307 575**	**3 482 423**
Volumes importés nets (m³)	**253 451**	**210 953**
Densité linéaire d'abonnés (ab/km)	**49,47**	**47,83**
Nombre d'habitants par abonné (hab/ab)	**1,74**	**1,80**
Consommation moyenne par abonné (m³/ab)	**103,8**	**98,7**
Date d'approbation du schéma de distribution	**-**	**-**
Date Commission de Contrôle Financier	**2 juillet 2024**	**Octobre 2025**
Date réception données RPQS	**29 mars 2024**	**30 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution

La commune d'Andernos-les-Bains dispose de 3 forages, Les Bruyères, Saint-Hubert et Les Canadiens dont les autorisations administratives sont les suivantes :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal et volumes autorisés	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024
Forage et usine Les Bruyères (1971)	Souterraine (Éocène)	150 m³/h - 510 000 m³/an 3 000 m³/j 483 m	553 477 m³	509 469 m³	483 672 m³
Forage Les Canadiens (1976)	Souterraine (Oligocène)	100 m³/h – 345 000 m³/an 2 000 m³/j 375 m	419 512 m³	266 667 m³	288 728 m³
Forage Saint-Hubert (1965)	Souterraine (Éocène)	100 m³/h – 345 000 m³/an 2 000 m³/j 336 m	215 833 m³	332 077 m³	256 517 m³
		TOTAL =	**1 199 394 m³**	**1 108 213 m³**	**1 028 917 m³**

La commune d'Audenge dispose d'1 forage dont les autorisations administratives sont les suivantes :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal et volumes autorisés	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024
Forage de Lubec (1974)	Souterraine (Oligocène)	150 m³/h - 650 000 m³/an 3 500 m³/j 309 m	784 254 m³	702 865 m³	663 074 m³
		TOTAL =	**784 254 m³**	**702 865 m³**	**663 074 m³**

La commune de Biganos dispose de 2 forages dont les autorisations administratives sont les suivantes :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal et volumes autorisés	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024
Forage de Tagon	Souterraine (Oligocène)	90 m³/h – 205 000 m³/an 750 m³/j 235 m	111 073 m³	115 452 m³	282 396 m³
Forage des Tuileries	Souterraine (Oligocène)	150 m³/h - 615 000 m³/an 2 250 m³/j 294 m	604 233 m³	536 807 m³	387 874 m³
TOTAL			**715 306 m³**	**652 259 m³**	**670 269 m³**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

La commune de Lanton dispose de 3 forages dont les autorisations administratives sont les suivantes :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal et volumes autorisés	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024
Forage Blagon (1996, rénové en 2010)	Souterraine (Oligocène)	60 m³/h - 438 000 m³/an 1 200 m³/j 285 m	51 559 m³	28 464 m³	28 384 m³
Forage Sablières (1985, rénové en 2011)	Souterraine (Oligocène)	200 m³/h - 450 000 m³/an 4 000 m³/j 300 m	385 278 m3	214 150 m3	340 858 m3
Forage Cassy (1967, rénové en 2008)	Souterraine (Éocène)	80 m³/h - 400 000 m³/an 1 100 m³/j 365 m	329 243 m³	407 914 m³	274 448 m3
		TOTAL =	**766 080 m³**	**646 528 m³**	**643 690 m³**

La commune de Mios dispose de 2 forages dont les autorisations administratives sont les suivantes :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal et volume autorisé	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024
Forage Pujeau (1990)	Souterraine (Oligocène)	130 m³/h - 700 000 m³/an 2 600 m³/j	263 955 m³	201 002 m³	234 558 m³
Forage Lacanau de Mios / Bouchon (2018)	Souterraine (Oligocène)	120 m³/h - 400 000 m³/an 2 400 m³/j	284 546 m³	294 423 m³	247 666 m³
		TOTAL =	**548 501 m3**	**495 425 m3**	**482 224 m3**

Commentaire : La totalité de la ressource est constituée d'eaux souterraines (DC192).
Le volume global prélevé diminue sur les 5 communes entre 2023 et 2024 de 3%
Un seul forage est en dépassement du volume de prélèvement en 2024. Il s'agit du forage de Lubec pour un volume de dépassement modéré de 13 074 m3. Ces données sont sur l'année civile.

Volume mis en distribution (m3)	2022 (2 communes)	2023 (3 communes)	2024 (5 communes)
Volume produit (m3)	1 707 343	2 307 575	3 482 423
Volume importé (m3)	297 079	253 451	220 348
Volume exporté (m3)	19 183	10 209	9 395
	1 985 473 m³	**2 550 818 m³**	**3 693 376 m³**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-1.2 Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage…) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :
20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral ;
80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
100 % : comme ci-dessus + mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

Indice d'avancement de protection de la ressource en eau (P108.3) :
Andernos-les-Bains : 80%
Audenge : 80 %
Biganos : 80 %
Lanton : 60 %
Mios : 70 %

Commentaire :
Lanton : A la suite de l'obtention de l'avis de l'hydrogéologue en 2015 pour les forages de Blagon et de Cassy, le dossier de DUP des périmètres de protection de ces 2 captages doit être établi et déposé en préfecture. L'étude a été relancée en 2022.
Mios : Afin d'atteindre un niveau de 80%, la mise en œuvre de la DUP du forage du Bouchon de Mios est en cours.
Pour obtenir la valeur maximale (100%) de cet indicateur, la mise en place d'un suivi annuel des prescriptions des périmètres de protection est à réaliser par la collectivité.

IV-1.3 Sectorisation du réseau

Conformément au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) et au SAGE Nappes profondes de la Gironde, les collectivités doivent renseigner un indicateur relatif au fonctionnement de la sectorisation. En fonction de l'avancement de sa mise en œuvre, on détermine un indice selon le barème suivant :
0 % : pas de sectorisation
10 % : délibération existante sur un programme d'actions intégrant une sectorisation
30 % : sectorisation en cours
40 % : sectorisation existante
60 % : sectorisation existante fonctionnelle
100 % : suivi annuel des données
Cet indice est porté à 100% à la seule condition que la sectorisation fonctionne 90% du temps sur 90% des secteurs.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Indice d'avancement de la sectorisation :

- Andernos-les-Bains : 72,23% - sectorisation opérationnelle

Commentaire CATEP : La sectorisation mise en place par la COBAN a été validée en 2024.

- Audenge : 54,97% - sectorisation opérationnelle

Commentaire CATEP : La sectorisation mise en place par la COBAN a été validée en fin d'année 2024

- Biganos : 67,42% - sectorisation opérationnelle

Commentaire CATEP : A la suite de la reprise du service par AGUR, il a été nécessaire de revoir le paramétrage de l'ensemble des appareils.

- Lanton : 88,25% - sectorisation fonctionnelle au second semestre

Commentaire CATEP : La sectorisation est fonctionnelle au deuxième semestre

- Mios : 100 %, sectorisation fonctionnelle et suivi annuel des données

Commentaire CATEP : Bon fonctionnement constaté de la sectorisation.

IV-1.4 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable

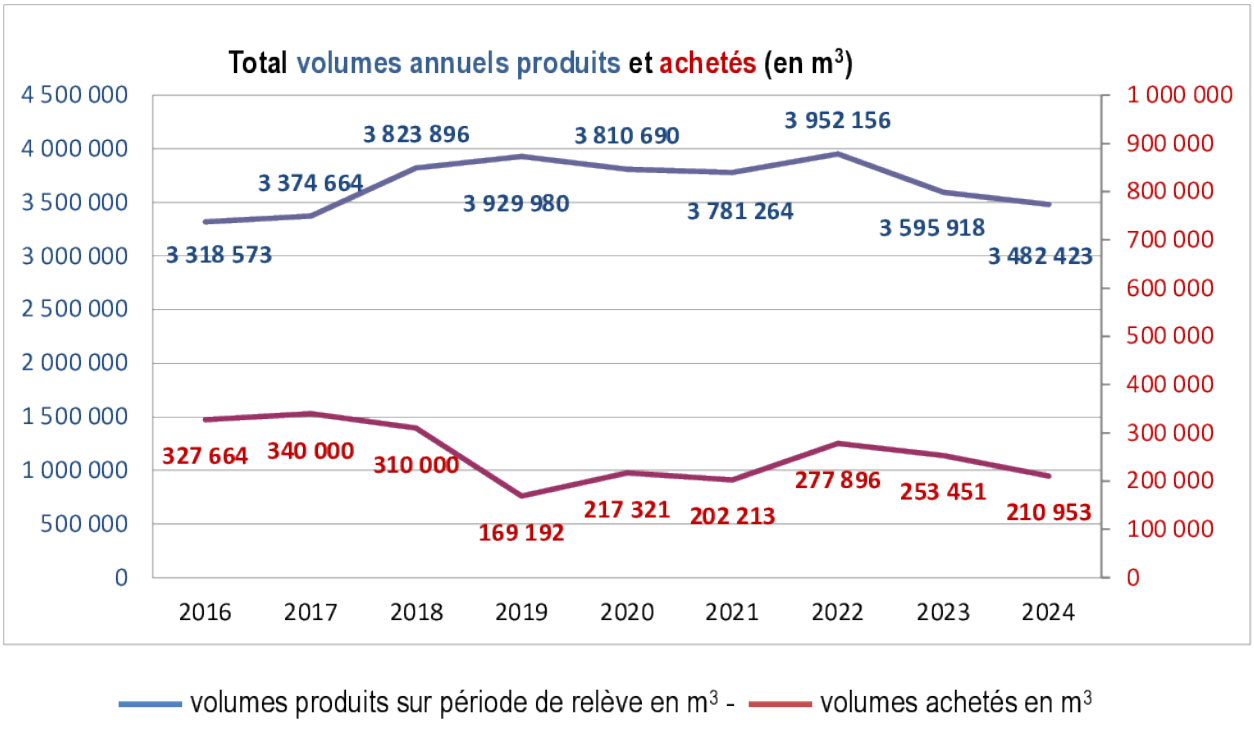

IV-1.5 Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable et du nombre de mètres-cubes vendus :

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

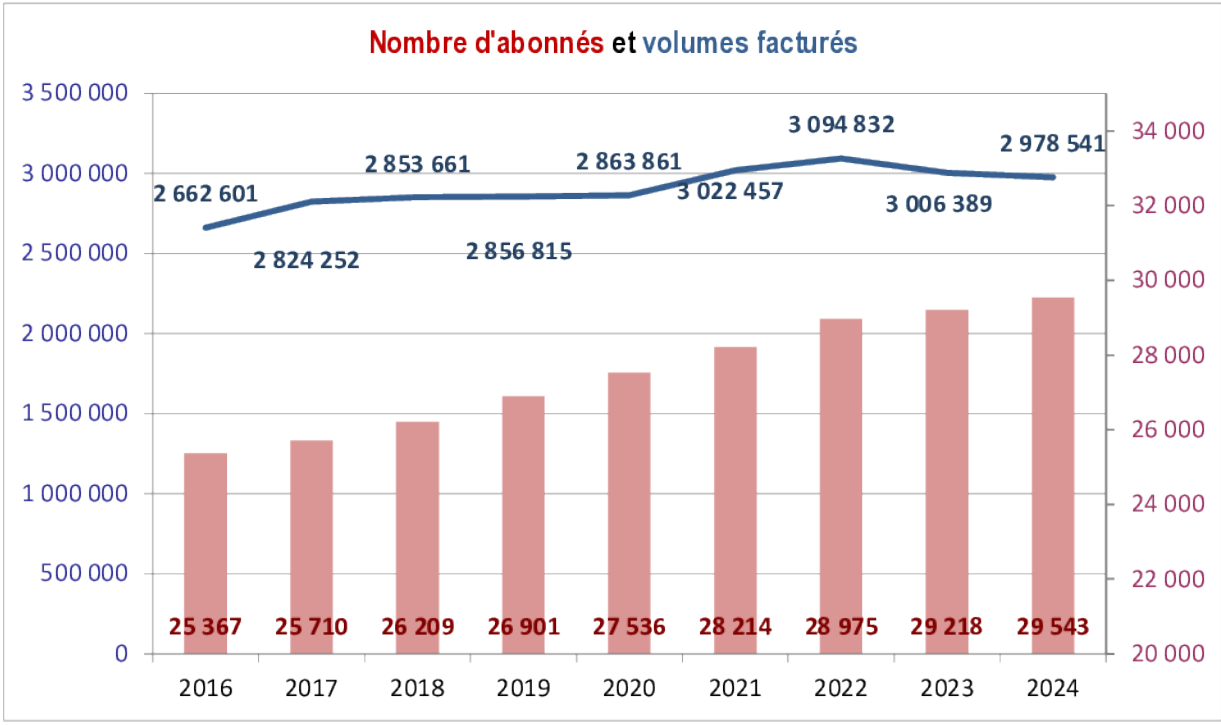

Commentaire :
Le nombre d'abonnés augmente depuis 2016. Entre 2023 et 2024, il augmente de 1,1 %. Le volume facturé aux abonnés diminue de 0,9 % en 2024.
La consommation moyenne des abonnés est de **103,8 m³/ab/an**.

IV-1.6 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2020	2021	2022	2023	2024
Longueur totale (km)	**599,9**	**596,8**	**612,10**	**616,39**	**617,73**
Refoulement (ml)	nc	nc	nc	nc	nc
Distribution (ml)	599,9	596,8	612,10	616,39	617,73

Commentaire : Le linéaire des canalisations a été mis à jour en 2024.

IV-1.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées (P107.2)

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5\ x\ linéaire\ moyen\ du\ réseau}\ x\ 100$$

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune **d'Andernos-les-Bains** :

- Route de Bordeaux – Phase 2 : 220 ml de fonte DN 200 et 100 et 9 branchements,
- Rue Vivaldi : 240 ml et 11 branchements

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune d'**Audenge** :

- Allée de Cardolle : renouvellement de 30 branchements et abandon d'une canalisation en doublon.

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune de **Biganos** :

- Centre culturel : 40 ml.

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune de **Lanton** :

- Rue Offenbach : renouvellement de 300 ml de canalisation en fonte 300 + 27 branchements,
- Rue Alfred de Vigny : renouvellement de 280 ml de canalisation de fonte 60 et 110mm + 16 branchements,
- Route de Blagon : renouvellement de 800 ml de canalisation + 50 branchements,
- Allée Duguay Trouin : renouvellement de 20 branchements,
- Rue Célérier/Courcy : Renouvellement de 32 branchements.

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune de **Mios** :

- Allée de la Plage/Imp Colibris / Rue St Jean : Renouvellement de 437 ml,
- Rue Pujeau : renouvellement de 37 branchements.

Soit un linéaire total de 2 317 ml soit 0,38 % du réseau existant.

Taux moyen de renouvellement calculé de 0,41%

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

IV-2.1 Tarifs du service

type de tarification	Binôme (une part fixe et une part par mètre-cube)
fréquence de facturation	semestrielle
délibération sur les tarifs	**17 décembre 2024**

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m^3 payée par l'abonné.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

	Facture 2023	Facture 2024	Facture 2025
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	19,53	20,41	22,18
Délégataire : part / m³ 0-40	0,2570	0,27	0,2918
Délégataire : part / m³ 41-150	0,3597	0,38	0,4086
Délégataire : part / m³ >150	0,5961	0,62	0,6770
Part de la Collectivité			
Collectivité : part fixe	12,00	12,00	12,00
Collectivité : part / m³ 0-40	0,2590	0,2590	0,2590
Collectivité : part / m³ 41-150	0,3626	0,3626	0,3626
Collectivité : part / m³ >150	0,6009	0,6009	0,6009
Taxes et redevances			
Lutte pollution / consommation (AEAG) / m³	0,33	0,3300	0,3200
Préservation ressources/ prélèvement (AEAG) / m³	0,075	0,0692	0,1034
Performance (AEAG) / m³			0,0700
Facture			
Total HT pour 120 m³	**158,55**	**160,88**	**177,12**
TVA	8,72	8,85	9,74
Total TTC pour 120 m³	**167,27**	**169,73**	**186,86**
Évolution n / n-1	1,0%	1,5%	10,1%
Dont partie fixe en € TTC	33,26	34,19	36,06
Prix TTC au m³	**1,39**	**1,41**	**1,56**

Commentaire : La valeur de l'indicateur D102.0 est **1,56 €TTC/m3 au 01/01/2025**.
Le montant de la facture 120 m3 augmente de 10,1% entre 2024 et 2025, 80% de cette augmentation est liée aux nouvelles redevances de l'agence de l'eau.

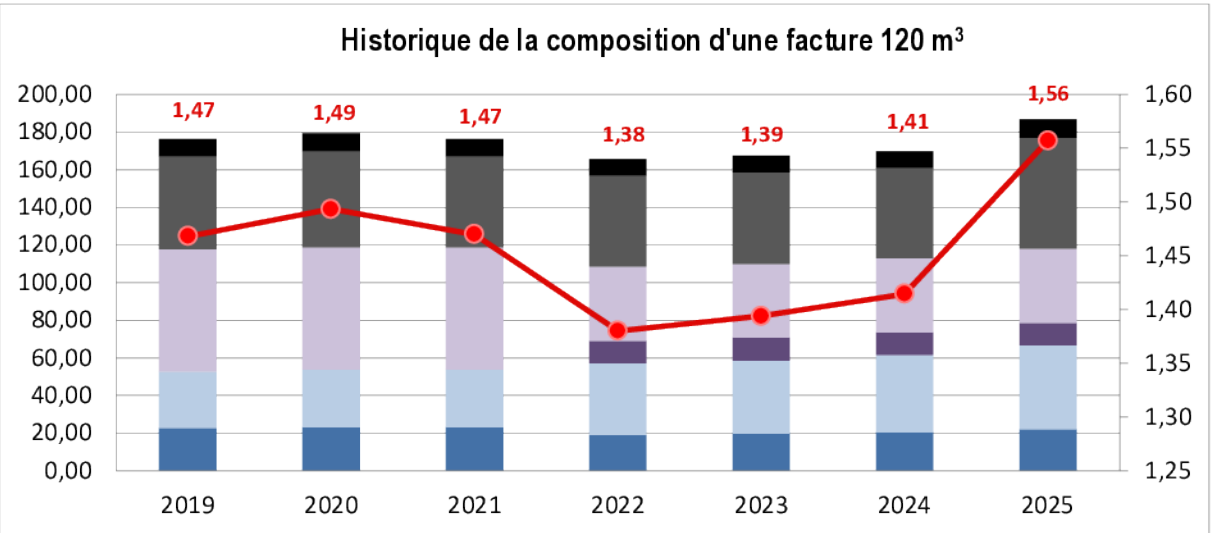

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-2.2 Montants des recettes

Recettes de la redevance aux abonnés ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général
Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2024	
Produits nets Délégataire	Facture d'eau :	**1 817 507 €**
	Travaux exclusifs :	**394 583 €**
	Produits accessoires :	**407 617 €**
Produits nets Collectivité	réalisé CA :	**1 507 329 €**

« *Exploitation* » : recettes issues de la vente d'eau
« *Travaux* » : recette du Délégataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements
« *Produits accessoires* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés …) et du recouvrement de la redevance assainissement

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m3/j.

$$taux\ de\ conformité = \frac{nb\ de\ prélèvements\ réalisés - nb\ de\ prélèvements\ NC}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés}\ x\ 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2024
Nombre total de bilans microbiologiques	151
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0
Indice de conformité microbiologique (P101.1)	100%

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Nombre total de bilans physico-chimiques	157
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0
Indice de conformité physico-chimique (P102.1)	**100%**

Commentaire :
La conclusion sanitaire de l'ARS valide la conformité de l'eau distribuée en 2024 pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :

0	*absence de plans du réseau*	
10	*existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir…) et des dispositifs de mesure*	
15	*existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)*	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	*les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations* *+ la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire*	10
+ 1 à + 5	*lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts*	5
+ 10	*l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose*	10
+ 1 à + 5	*un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts*	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :		
+10	*le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie…)* *+ servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire*	10
+ 10	*existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)*	10
+10	*localisation des branchements*	10
+10	*pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose…)*	0
+ 10	*identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite*	10

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

+ 10	*localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)*	10
+ 10	*mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)*	10
+ 5	*Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux…*	5

indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) = 110

Commentaire : l'indice atteste d'une bonne connaissance du réseau

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

V-3 Les indicateurs de performance du réseau :

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

V-4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.
Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$rendement\ du\ réseau = \frac{Vabonnés + Vgros + Vtechniques}{Vproduis + Vachetés}\ x\ 100$$

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

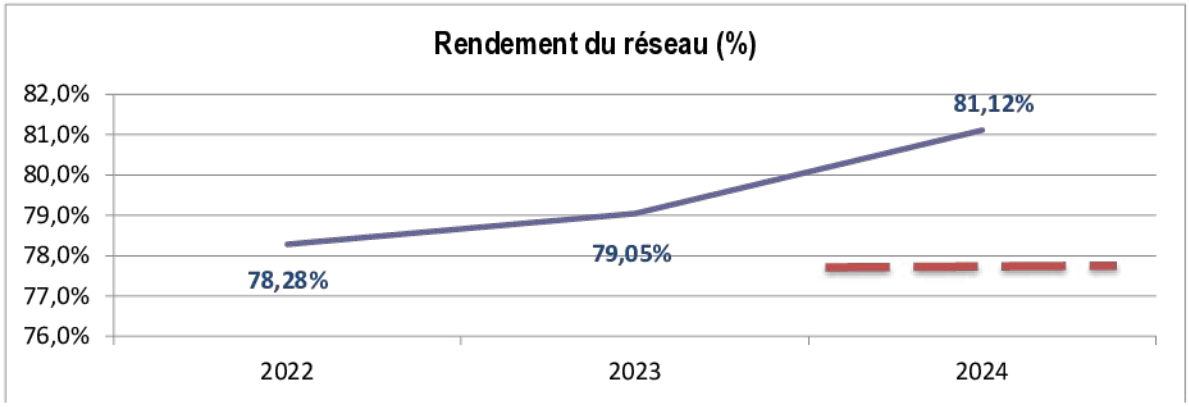

Commentaire :
Le contrat fixe un objectif de 77,9% qui est respecté. Pour Andernos, l'arrêt du traitement au bioxyde de chlore mi 2019, le programme de renouvellement de branchement ont permis de faire passer le rendement communal de 77% en 2021 à 80,5% en 2024. Le rendement de Mios s'améliore de 6 points à 88,9%. Le rendement d'Audenge s'améliore de 2 points à 71,4%. Le rendement de Lanton s'améliore de 6 points et passe de 68,8% à 74,8%. Le rendement de Biganos se maintient à un très haut niveau (89,4%).

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.
Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés…). Il est exprimé en m3/km/jour

$$indice\ linéaire\ des\ volumes\ non\ comptés = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{comptabilisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.
Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m3/km/jour.

$$indice\ linéaire\ de\ pertes = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

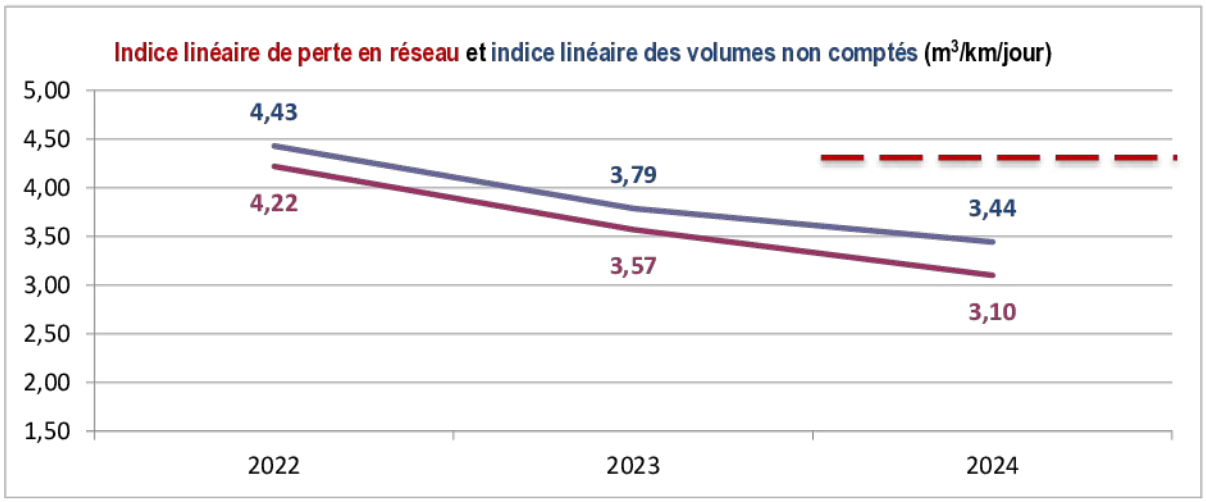

Commentaire :
Le contrat fixe un objectif pour l'ILP de 4,27 m3/j/km qui est respecté. De la même manière que pour le rendement de réseau, ces indicateurs s'améliorent pour toutes les communes entre 2020 et 2024.

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes

Dans le cadre du SAGE Nappes profondes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel permettant de qualifier le niveau de perte des réseaux en fonction de la densité d'abonnés raccordés et de leur ILP.

Pour le périmètre du service, la densité d'abonnés est de **47,83 abonnés / km de réseau**, soit un réseau de type "intermédiaire".

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

Et selon le barème proposé par la Commission Locale de l'Eau ci-dessous, le niveau de perte du service (3,10 m3/j/km) est classé comme modéré.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

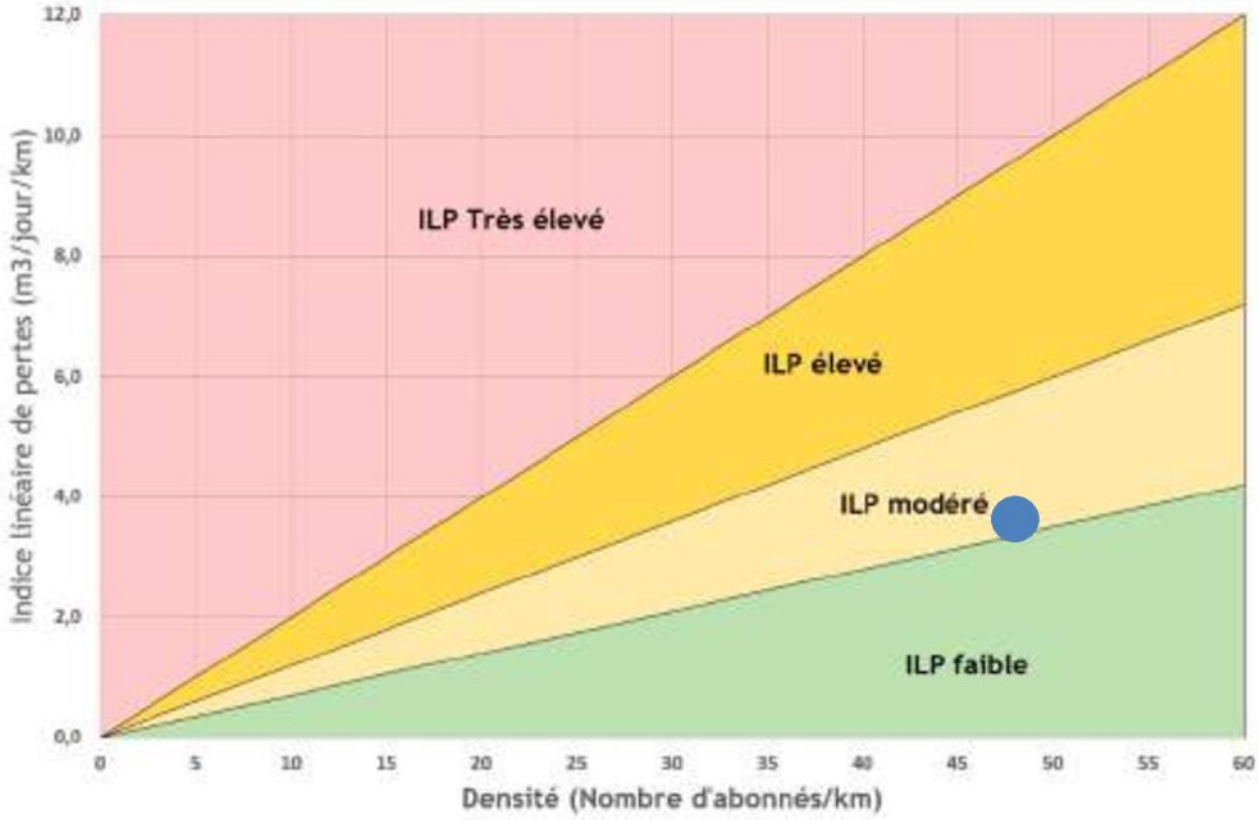

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés

Le nombre de branchement en plomb recensés est de 17 unités lors du recensement en 2024. Leur renouvellement est programmé.

V-8 Taux de renouvellement des canalisations

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) est de 0,41 %.

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées

Ce taux représente le nombre d'interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (P151.1). Il est de 0,95 en 2024 (1,18 en 2023).

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Ce délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements des nouveaux abonnés du service (D151.0).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VI-3 Taux de respect de ce délai

Le taux de respect de ce délai est de 100% en 2024 (P152.1).

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

encours total de la dette / épargne brute annuelle *
* Méthode de calcul :
Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement (y compris intérêts dette) = Épargne brute
Puis endettement au 31/12 année n/Épargne brute = nb années.

Indicateur P153.2	2024
Encours de la dette (€)	2 597 089,68
Épargne brute annuelle (€)	1 053 840,82
Durée d'extinction de la dette (années)	2,46

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Il se calcule hors recettes annexes (P154).

Il est de 1,56% pour 2024 (3,01% en 2023).

VI-6 Taux de réclamations

Ce taux représente le nombre de réclamations écrite ou dont la réponse est écrite pour 1 000 abonnés (P155.1).

Il est de 4,30 en 2024 et reste à un niveau modéré. (4,33 en 2023)

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

VII-1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de travaux

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune **d'Andernos-les-Bains** :

- Route de Bordeaux – Phase 2 : 220 ml de fonte DN 200 et 100 et 9 branchements,
- Rue Vivaldi : 240 ml et 11 branchements

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune d'**Audenge** :

- Allée de Cardolle : renouvellement de 30 branchements et abandon d'une canalisation en doublon.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune de **Biganos** :

- Centre culturel : 40 ml.

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune de **Lanton** :

- Rue Offenbach : renouvellement de 300 ml de canalisation en fonte 300 + 27 branchements,
- Rue Alfred de Vigny : renouvellement de 280 ml de canalisation de fonte 60 et 110mm + 16 branchements,
- Route de Blagon : renouvellement de 800 ml de canalisation + 50 branchements,
- Allée Duguay Trouin : renouvellement de 20 branchements,
- Rue Célérier/Courcy : Renouvellement de 32 branchements.

Le renouvellement des canalisations suivantes a été réalisé en 2024 sur la commune de **Mios** :

- Allée de la Plage/Imp Colibris / Rue St Jean : Renouvellement de 437 ml,
- Rue Pujeau : renouvellement de 37 branchements.

Soit un linéaire total de 2 317 ml soit 0,38 % du réseau existant.

VII-2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette : 2 597 089,68 €

VII-3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissements : 1 283 904,96 €

VII-4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les projets en cours sont les suivants :

- La mise en place de la sectorisation sur Audenge permettant de réduire les pertes en eau a été finalisée en 2024,
- Le traitement de désinfection est assuré par du chlore gazeux,
- Le renouvellement des branchements en plomb et des branchements cassants est prioritaire,
- Le déploiement de la télérelève des compteurs abonnés, est en cours de finalisation dans le cadre du contrat de délégation de service public. Une relance des abonnés dont les compteurs ne sont pas équipés a été réalisée pendant l'été 2025.

VII-5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Un Schéma Directeur est en cours de réalisation à l'échelle de la COBAN afin d'avoir une vision globale du fonctionnement du service et d'établir un PPI à moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VIII- ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

nombre de demandes : 0
nombre de demandes acceptées : 0
montants des abandons : 0 €TTC

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE

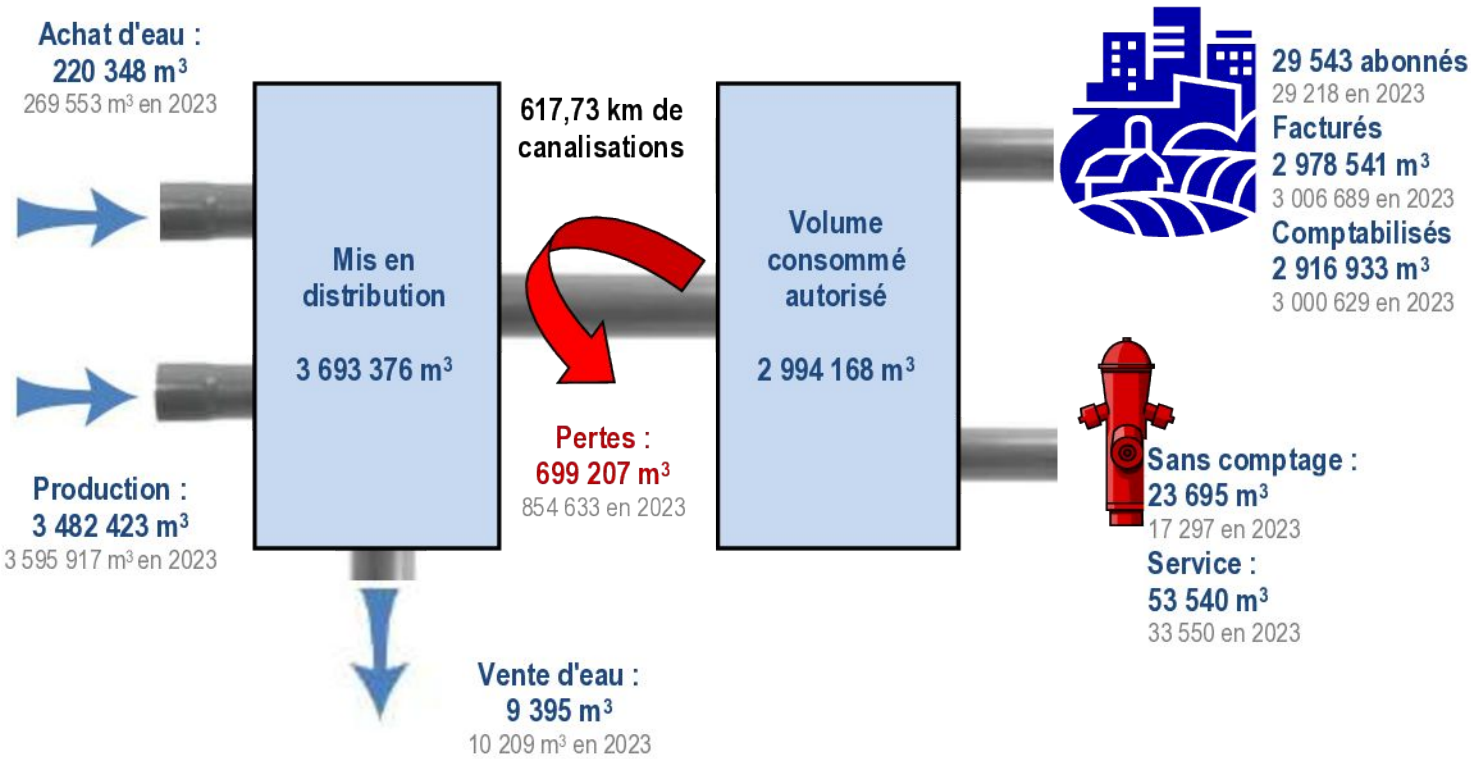

Commentaire :
Ces données sont présentées sur la période de relève. Le niveau des pertes en eau du service est en forte diminution pour la seconde année consécutive (-19% en 2023, -17% en 2024). L'arrêt des traitements au bioxyde de chlore ainsi que la mise en place de la sectorisation des réseaux par la COBAN contribuent à cette amélioration en complément des recherches de fuites réalisées par le délégataire. Les volumes facturés et les volumes comptabilisés sont proches (2%).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

ZONE DE DISTRIBUTION : ANDERNOS LES BAINS

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES BRUYERES, LES CANADIENS, ST HUBERT.

L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection au niveau de chaque station de traitement avant d'être distribuée sur le réseau.

Le responsable des installations est : « COBAN ATLANTIQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AQUA » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/05/2025

UDI 033000373

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **40**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **220**
Valeur maxi : **0,07 microgramme/L (sulfosate)**

FLUOR

A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,259 mg/L**
Valeur maxi : **0,31 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **10,5 °f**
Valeur maxi : **10,9 °f**

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **40**
Valeur moyenne : **31,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **79 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

ZONE DE DISTRIBUTION : AUDENGE

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LU8EC.

L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection avant d'être distribuée sur le réseau.

Votre réseau alimente de façon permanente 9371 personnes sur 1 commune (AUDENGE). Le responsable des installations est : « COBAN ATLANTIQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AQUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le Site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/05/2025

UDI 033000375

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **220**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,13 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **9,88 °f**
Valeur maxi : **10,3 °f**

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **24,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **130 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

ZONE DE DISTRIBUTION : BIGANOS

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : TAGON, TUILERIES.

L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection avant d'être distribuée sur le réseau.

Votre réseau alimente de façon permanente 11095 personnes sur 1 commune (BIGANOS). Le responsable des installations est : « COBAN ATLANTIQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **27/05/2025**

UDI **033000380**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **29**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **220**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,102 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **10,5 °f**
Valeur maxi : **11,1 °f**

FER

Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **30**
Valeur moyenne : **94,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **640 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

ZONE DE DISTRIBUTION : LANTON

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BLAGON, CASSY, LES SABLIERES.

L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection avant d'être distribuée sur le réseau.

Votre réseau alimente de façon permanente 7276 personnes sur 1 commune (LANTON). Le responsable des installations est : « COBAN ATLANTIQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **27/06/2025**

UDI **033000402**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **32**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **0,0488 mg/L**
Valeur maxi : **0,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **221**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0,159 mg/L**
Valeur maxi : **0,17 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETE — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **9,46 °f**
Valeur maxi : **10,6 °f**

FER — Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **31**
Valeur moyenne : **38,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **110 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

ZONE DE DISTRIBUTION : MIOS

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DU BOUCHON, PUJEAU.

L'eau subit un traitement de désinfection avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 11469 personnes sur 1 commune (MIOS). Le responsable des installations est : « COBAN ATLANTIQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/05/2025

UDI 033004401

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **26**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **221**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,13 mg/L**
Valeur maxi : **0,14 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **12,6 °f**
Valeur maxi : **12,8 °f**

FER — Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **26**
Valeur moyenne : **26,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **52 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

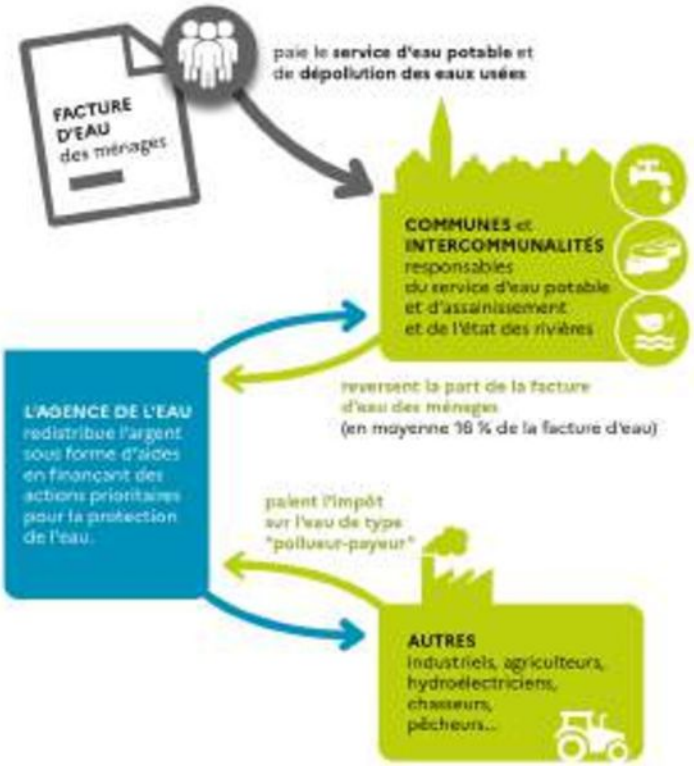

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2018-1067 du 8 août 2018 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) p[illegible] par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

68,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

9,85 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau 100 EURO en 2024

1,70 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,90 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

3,80 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

11,70 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne

4,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau

6,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)

30,90 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie

21,80 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 EURO en 2024

16,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

9,30 € aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau

10,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne.** Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11ème programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...

15,3 MILLIONS DE M³
D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX)
136

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE
87

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
849

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
981

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU MIS EN ŒUVRE OU EN COURS D'ÉLABORATION
31

NOMBRE D'HECTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES
124

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
220

PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12ÈME PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12ème programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et u…
Sur ses 8 millions d'habitant…
C'est un bassin essentiellem… communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87601
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, fotolia/photo 6 Jean-Louis Aubert

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation… sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

GÉTUDES CONSULTANTS

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

33

Territoire de la commune D'ARÈS

Arès

Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Table des matières

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS 4

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE 4

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES 4

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP 5

IV-1. Caractérisation technique du service 5
IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution 6
IV-1.2 Protection de la ressource en eau 6
IV-1.3 Sectorisation du réseau 7
IV-1.4 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable 7
IV-1.5 Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice 8
IV-1.7 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements) 8
IV-1.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 9

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
IV-2.1 Tarifs du service 9
IV-2.2 Montants des recettes 10

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE 11

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées 11

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 12

V-3 Les indicateurs de performance du réseau : 13

V-4 Rendement du réseau de distribution 13

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour 14

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes 15

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés 16

V-8 Taux de renouvellement des canalisations 16

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 17

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées 17

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement 17

VI-3 Taux de respect de ce délai 17

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité 17

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 17

VI-6 Taux de réclamations 17

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS 18

VII-1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire 18

VII-2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette 18

VII-3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 18

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VII-4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service 18

VII-5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 18

VIII- ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 19

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 20

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « ***le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné***. »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Il est complété par le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT.

Ce document prend en compte le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025.

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La commune assurait la compétence eau potable sur son territoire jusqu'au 31 décembre 2019. La loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés d'agglomérations au 1er janvier 2020.
Depuis cette date, la COBAN est la collectivité organisatrice de la compétence eau potable sur les 8 communes de son territoire.
Le mode de gestion est la concession de service.

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Le contrat signé avec la société SUEZ Eau France à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 12 ans, arrivera à échéance le 31 décembre 2030.
Le contrat a été transféré par avenant n°1 à la COBAN.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

Compétence : COBAN
Compétences du service : Production, protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transfert et distribution

Territoire du service : Commune d'Arès

Existence d'une CCSPL : oui

Existence d'un règlement de service/date d'approbation : oui - délibération du 25/10/2018

Existence d'un schéma directeur : oui – approuvé le 14/06/2017

IV-1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales (D101.1)

	2023	2024
Population totale – Arès	(Source INSEE 12/23) **6 567**	(Source INSEE 12/24) **6 602**
population municipale	*6 441*	*6 477*
population comptée à part	*126*	*125*
Population décret RPQS	**-**	**10 314**
Nombre d'abonnés	**4 592**	**4 601**
Volumes consommés comptabilisés sur 365 jours en m³	**479 134**	**460 028**
Volumes produits (m³)	**639 610**	**761 435**
Volumes exportés (m³) – vers Lège-Cap Ferret	**1 596**	**110 453**
Densité linéaire d'abonnés (ab/km)	**62,3**	**62,3**
Nombre d'habitants par abonné (hab/ab)	**1,43**	**1,43**
Consommation moyenne par abonné (m³/ab)	**104,3**	**100,0**
Date d'approbation du schéma de distribution	**-**	**-**
Date Commission de Contrôle Financier	**02 juillet 2024**	**Octobre 2025**
Date réception données RPQS	**29 mars 2024**	**26 mai 2025**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution

La commune dispose de 2 forages dont les autorisations administratives sont les suivantes :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal et volumes autorisés	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024
Forage de Grande Lande (1989)	Souterraine (Éocène)	240 m³/h - 700 000 m³/an 5 000 m³/j 480 m	335 696 m3	134 502 m3	263 100 m3
Forage de Cap Lande 2 (1965)	Souterraine (Éocène)	100 m³/h - 500 000 m³/an 2 000 m³/j 470 m	565 342 m3	531 530 m3	506 811 m3
		TOTAL =	**901 038 m3**	**666 032 m3**	**769 911 m3**

Commentaire :
La totalité de la ressource est constituée d'eaux souterraines (DC192).
Le report de prélèvement de Grande Lande à Cap Lande induisant un dépassement du volume prélevé autorisé est justifié par les travaux de réhabilitation engagés en 2022. Le volume prélevé augmente de 15,6% en raison de la remise en service partielle de l'export vers Lège-Cap-Ferret. Ces données sont sur l'année civile.

Volume mis en distribution (m3)	2022	2023	2024
Volume produit (m3)	881 018	639 610	761 435
Volume importé (m3)	-	-	-
Volume exporté (m3)	201 001	1 596	112 061
	680 017 m³	**638 014 m³**	**649 374 m³**

Commentaire :
Le volume exporté vers Lège-Cap Ferret augmente à nouveau sans revenir au volume annuel nominal de 200 000 m3. Données en année civile.

IV-1.2 Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage…) est soumise au respect d'une procédure précise.
En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :
20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
100 % : comme ci-dessus + mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

Indice d'avancement de protection de la ressource en eau (P108.3) – 100 %

Commentaire :
La valeur maximale de cet indicateur est obtenue pour les 2 forages.

IV-1.3 Sectorisation du réseau

Conformément au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) et au SAGE Nappes profondes de la Gironde, les collectivités doivent renseigner un indicateur relatif au fonctionnement de la sectorisation. En fonction de l'avancement de sa mise en œuvre, on détermine un indice selon le barème suivant :
0 % : pas de sectorisation
10 % : délibération existante sur un programme d'actions intégrant une sectorisation
30 % : sectorisation en cours
40 % : sectorisation existante
60 % : sectorisation existante fonctionnelle
100 % : suivi annuel des données
Cet indice est porté à 100% à la seule condition que la sectorisation fonctionne 90% du temps sur 90% des secteurs.

indice d'avancement de la sectorisation : 60,95% - Sectorisation opérationnelle, (61,36% en 2023)

Commentaire : la sectorisation est opérationnelle avec un taux de sectorisation de 60,95% en 2024. Des travaux ont été engagés au niveau du télé transmetteur qui était sous l'eau. De ce fait, une grande partie des données ont été incohérentes.

IV-1.4 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

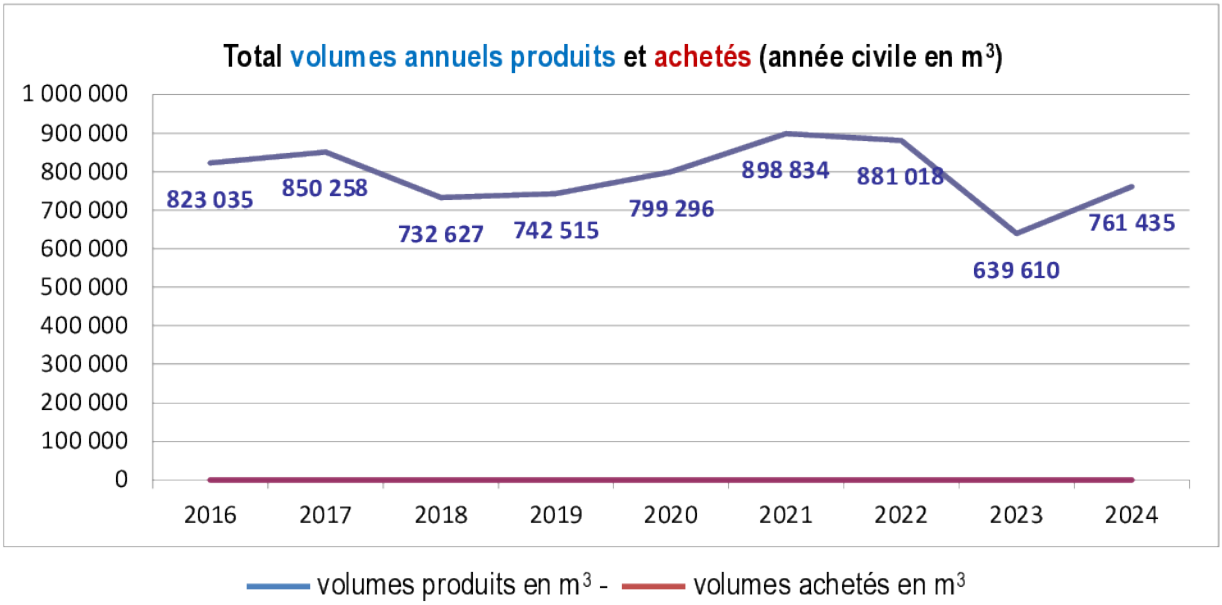

IV-1.5 Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable et du nombre de mètres-cubes vendus :

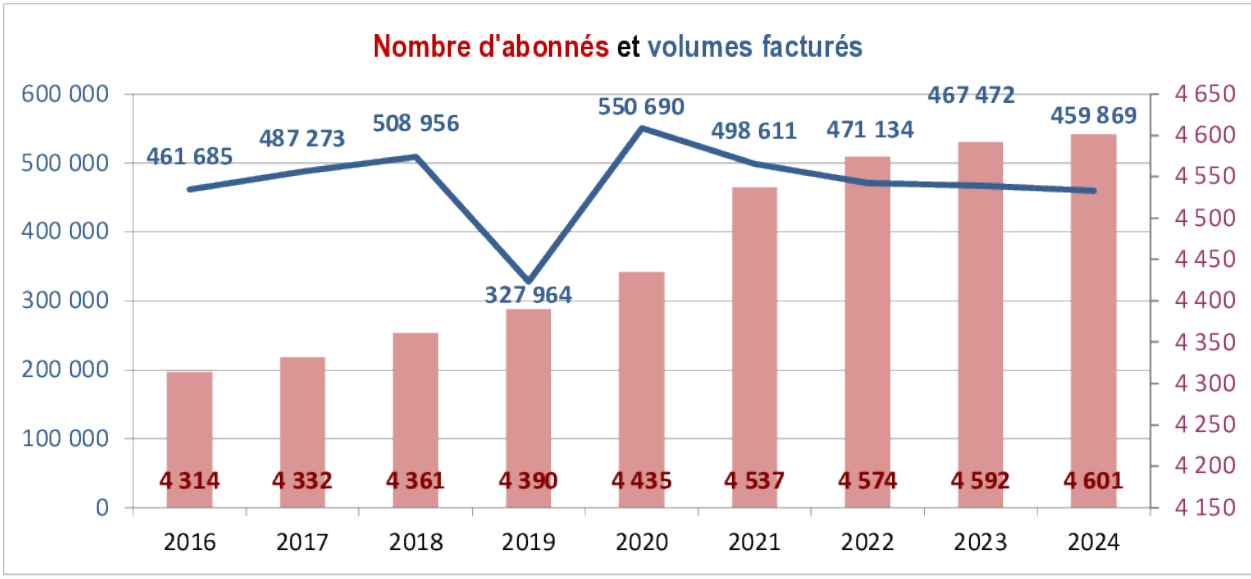

Commentaire : le nombre d'abonnés augmente régulièrement depuis 2016. La consommation moyenne des abonnés est en baisse à **100,0 m³ /ab/an** influencée par les gros consommateurs.
Le nombre d'abonnés augmente de 0,2 %. Le volume facturé aux abonnés baisse de 1,6 % par rapport à 2022.

IV-1.7 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Longueur totale (km)	74,2	74,2	73,78	73,76	73,76	73,84
Refoulement (ml)	0	0	0	0	0	0
Distribution (ml)	74,2	74,2	73,78	73,76	73,76	73,84

Commentaire : Le linéaire de canalisations a été mis à jour en 2024.

IV-1.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées (P107.2)

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5\ x\ linéaire\ moyen\ du\ réseau}\ x\ 100$$

Renouvellement des canalisations en 2024 : 175 ml

- Rue du Général de Gaulle : tronçon de 10 ml de canalisation renouvelée par la COBAN,
- Av de la Gare : renouvellement de 22 branchements par la COBAN,
- 165 ml de PVC 160 et PEHD renouvelés.

Taux de 0,21 %

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

IV-2.1 Tarifs du service

type de tarification	Binôme (une part fixe et une part par mètre-cube)
fréquence de facturation	Semestrielle
délibération sur les tarifs	17 décembre 2024

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'abonné.
Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

	Facture 2022	Facture 2023	Facture 2024	Facture 2025
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	56,43	57,28	58,14	59,01
Délégataire : part / m³	0,3762	0,3819	0,3876	0,3934
Part de la Collectivité				
Collectivité : part fixe	12,20	12,20	12,20	12,20
Collectivité : part / m³	0,2000	0,2000	0,2000	0,2000

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Taxes et redevances				
Lutte pollution / consommation (AEAG) / m³	0,33	0,33	0,33	0,32
Préservation ressources/ Prélèvement (AEAG) / m³	0,0919	0,0800	0,0950	0,0800
Performance (AEAG) / m³				0,0700
Facture				
Total HT pour 120 m³	**186,97**	**188,51**	**191,85**	**198,82**
TVA	10,28	10,37	10,55	10,93
Total TTC pour 120 m³	**197,26**	**198,88**	**202,40**	**209,75**
Évolution n / n-1	+0,03%	+0,82%	+1,77%	+3,63%
Dont partie fixe en € TTC	72,40	73,30	74,21	75,13
Prix TTC au m³	**1,64**	**1,66**	**1,69**	**1,75**

Commentaire : La valeur de l'indicateur D102.0 est **1,75 €TTC/m3 au 01/01/2025**.

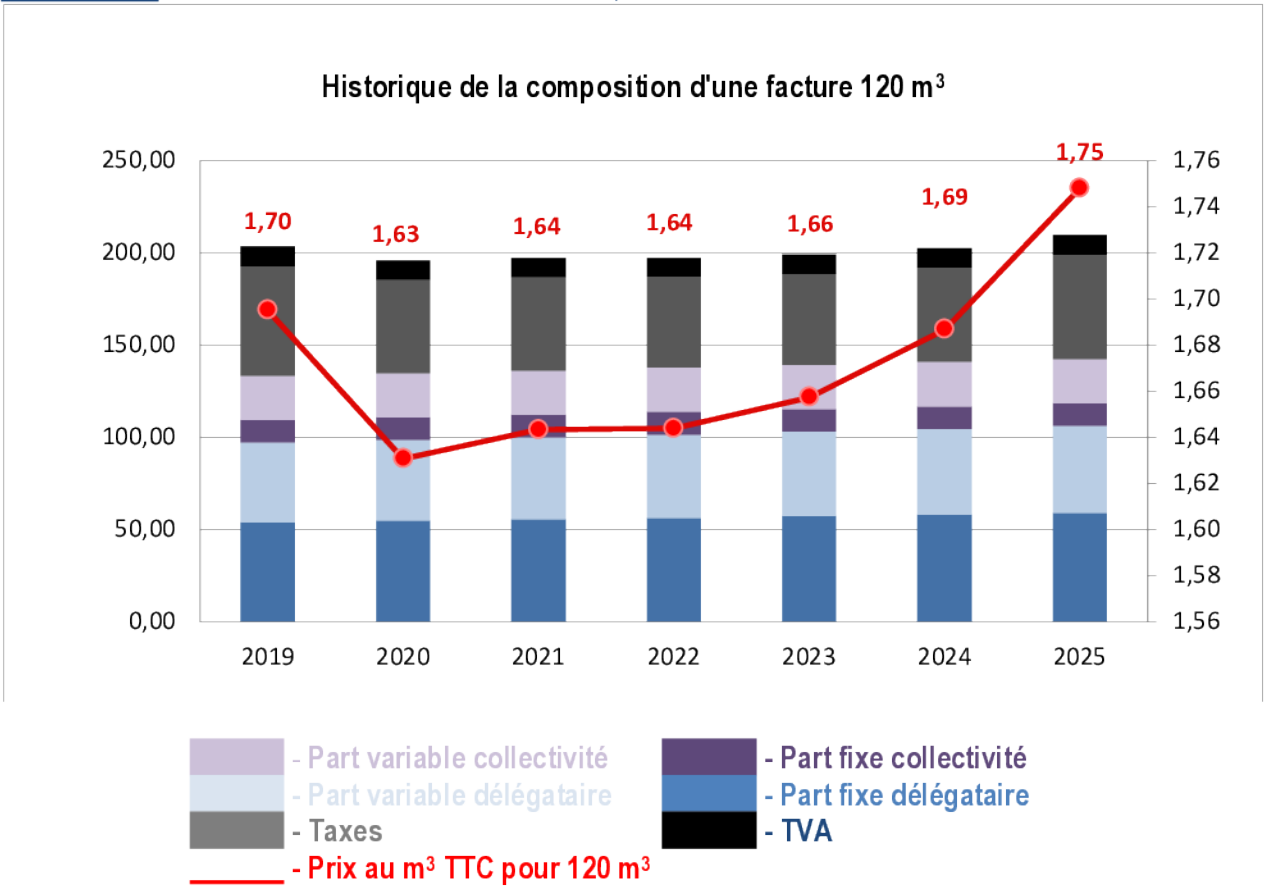

IV-2.2 Montants des recettes

Recettes de la redevance aux abonnés ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2023		Recettes 2024	
Produits nets Délégataire	Facture d'eau :	**638 908€**	Facture d'eau :	**542 948€**
	Travaux exclusifs :	**55 901 €**	Travaux exclusifs :	**41 340 €**
	Produits accessoires :	**63 729 €**	Produits accessoires :	**59 285 €**
Produits nets Collectivité	d'après le CARE :	**148 643 €**	d'après le CARE :	**139 793 €**
	réalisé CA :	**- €**	réalisé CA :	**145 169,21 €**

« *Facture d'eau* » : recettes issues de la vente d'eau

« *Travaux* » : recette du Délégataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« *Produits accessoires* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés …) et du recouvrement de la redevance assainissement

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m3/j.

$$taux\ de\ conformité = \frac{nb\ de\ prélèvements\ réalisés - nb\ de\ prélèvements\ NC}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés}\ x\ 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de bilans microbiologiques	27	32	31	28	28
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Indice de conformité microbiologique (P101.1)	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre total de bilans physico-chimiques	32	33	31	31	29
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Indice de conformité physico-chimique (P102.1)	100%	100%	100%	100%	100%

Commentaires :
La conclusion sanitaire de l'ARS valide la conformité de l'eau distribuée en 2024 pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Le paramètre température dépasse la valeur de référence de 25°C pour 5 analyses en 2024.
Un branchement en plomb a été découvert lors de la détection de teneurs en plomb, nickel, manganèse, fer et turbidité sur un branchement. Le branchement a été refait à neuf en PEHD.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :

0	*absence de plans du réseau*	
10	*existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir…) et des dispositifs de mesure*	
15	*existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)*	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	*les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations* *+ la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire*	10
+ 1 à + 5	*lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts*	5
+ 10	*l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose*	10
+ 1 à + 5	*un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts*	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :		
+10	*le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie…)* *+ servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire*	10
+ 10	*existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)*	10
+10	*localisation des branchements*	10
+10	*pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose…)*	10
+ 10	*identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite*	10
+ 10	*localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)*	10
+ 10	*mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)*	10
+ 5	*Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux…*	5

indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) = 120

Commentaire : l'indice atteste d'une très bonne connaissance du réseau

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

V-3 Les indicateurs de performance du réseau :

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

V-4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.
Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$rendement\ du\ réseau = \frac{Vabonnés + Vgros + Vtechniques}{Vproduis + Vachetés}\ x\ 100$$

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

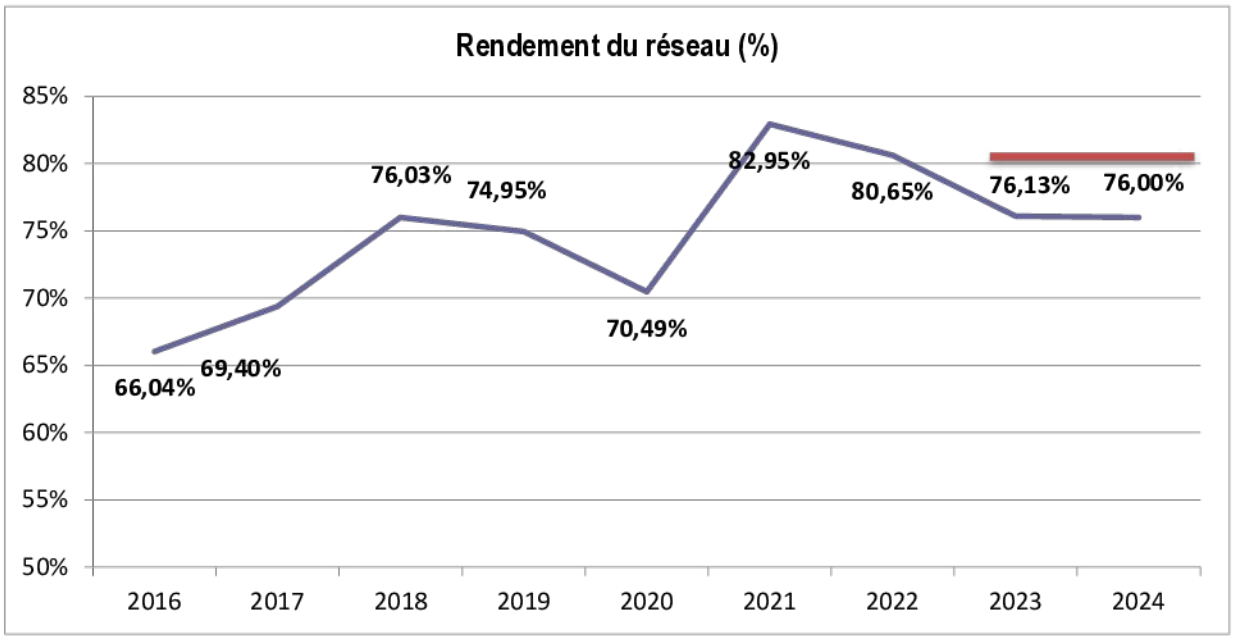

Commentaire :
Le rendement de réseau historiquement inférieur à 75 % s'est maintenu pendant 2 années au-dessus de 80%. Il est à nouveau inférieur à 80% pour la seconde année consécutive. **Le rendement contractuel 2024 (80,1%), peu contraignant, n'est pas respecté. La forte diminution de la vente d'eau en gros influence le calcul du rendement. Un meilleur fonctionnement de la sectorisation et la télérelève des compteurs abonnés devraient permettre l'amélioration du rendement.**

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.
Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés…). Il est exprimé en m3/km/jour

$$indice\ linéaire\ des\ volumes\ non\ comptés = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{comptabilisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.
Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m3/km/jour.

$$indice\ linéaire\ de\ pertes = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

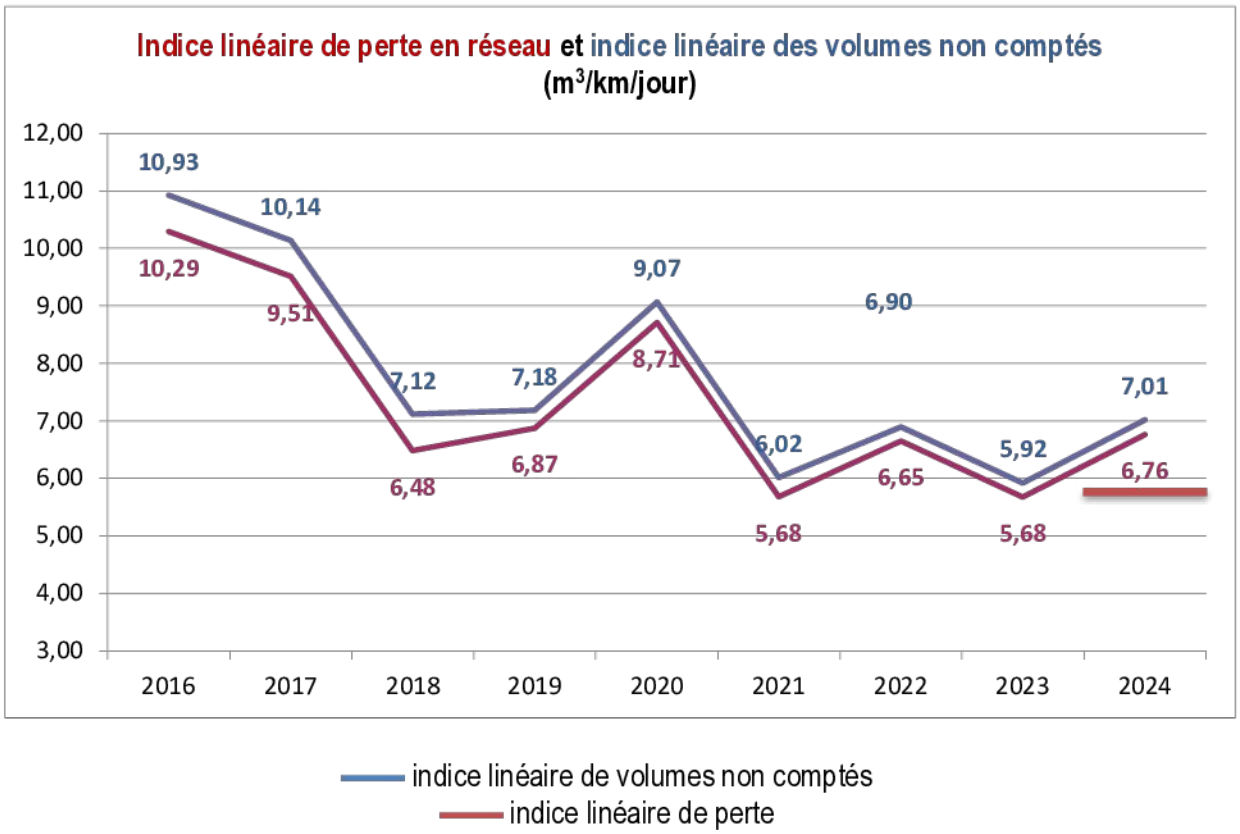

Commentaire : De la même manière que pour le rendement de réseau, l'ILP s'est globalement amélioré depuis 2015.
Le contrat fixe un objectif peu contraignant de 5,69 m3/j/km pour l'ILP en 2024 qui n'est pas respecté.

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes

Dans le cadre du SAGE Nappes profondes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel permettant de qualifier le niveau de perte des réseaux en fonction de la densité d'abonnés raccordés et de leur ILP.

Pour la commune **d'Arès**, la densité d'abonnés est de **62,31 abonnés / km de réseau**. Cette densité passe au-dessus de 60 abonnés /km, caractérise un réseau de type "urbain".

Et selon le barème proposé par la Commission Locale de l'Eau ci-dessous, le niveau de perte de la commune, avec un IPA à 0,109 m3/ab/j est classé comme modéré.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

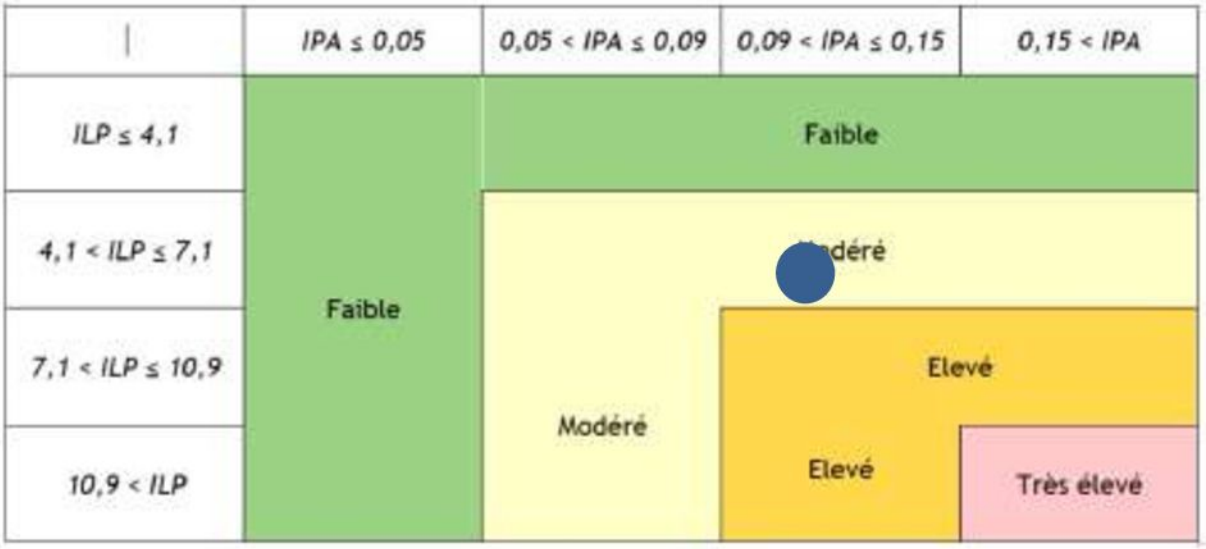

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés

Il n'existe pas de branchements en plomb connus.

V-8 Taux de renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations en 2024 : 175 ml

- Rue du Général de Gaulle : tronçon de 10 ml de canalisation renouvelée par la COBAN,
- Av de la Gare : renouvellement de 22 branchements par la COBAN,
- 165 ml de PVC 160 et PEHD renouvelés.

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) est de 0,21 %

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées

Ce taux représente le nombre d'interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (P151.1). Il est de 0 en 2024. (0 en 2023)

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Ce délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements des nouveaux abonnés du service (D151.0).

VI-3 Taux de respect de ce délai

Le taux de respect de ce délai est de 100% en 2024 (P152.1).

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Encours total de la dette / épargne brute annuelle *
* Méthode de calcul :
Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement (y compris intérêts dette) = Épargne brute
Puis endettement au 31/12 année n/Épargne brute = nb années.

Indicateur P153.2	2023	2024
Encours de la dette (€)	0	0
Épargne brute annuelle (€)	134 863,91	129 729,55
Durée d'extinction de la dette (années)	0	0

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Il se calcul hors recettes annexes (P154).

Il est de 2,14 % en 2024 (0,6% en 2023). Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent.

VI-6 Taux de réclamations

Ce taux représente le nombre de réclamations écrite ou dont la réponse est écrite pour 1 000 abonnés (P155.1).
Il est de 11,95 en 2024 (6,53 en 2023). En augmentation sensible, il se situe à un niveau très élevé.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

VII-1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de travaux

Les travaux réalisés sur les ouvrages en 2024 sont les suivants :

- Fin des travaux de réhabilitation de la bâche de Grande Lande,
- Renouvellement des canalisations d'aspiration des pompes de reprise de Grande Lande,
- Renouvellements de canalisations et de branchements,
- Passage des pompes de refoulement de LCF en vitesse variable : 6 739 € HT
- Remplacement des télégestions S550 par du S4W dans le cadre des mises à niveau des communications (3 242 € HT)
- Passage au chlore gazeux à Grande Lande : 15 062 €HT.

Subventions : 0 €

VII-2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette : 0 €
Annuité : 0 € (capital) + 0 € (intérêts)

VII-3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissements : 315 017,54 €

VII-4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les projets en cours sont les suivants :

- Schéma directeur à l'échelle des 8 communes.

VII-5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Un Schéma Directeur est en cours d'élaboration à l'échelle de la COBAN afin d'avoir une vision globale du fonctionnement du service et d'établir un PPI à moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VIII- ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

nombre de demandes : 2
Nombre de demande acceptées : 2
montants des abandons : 297,11 €TTC

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE

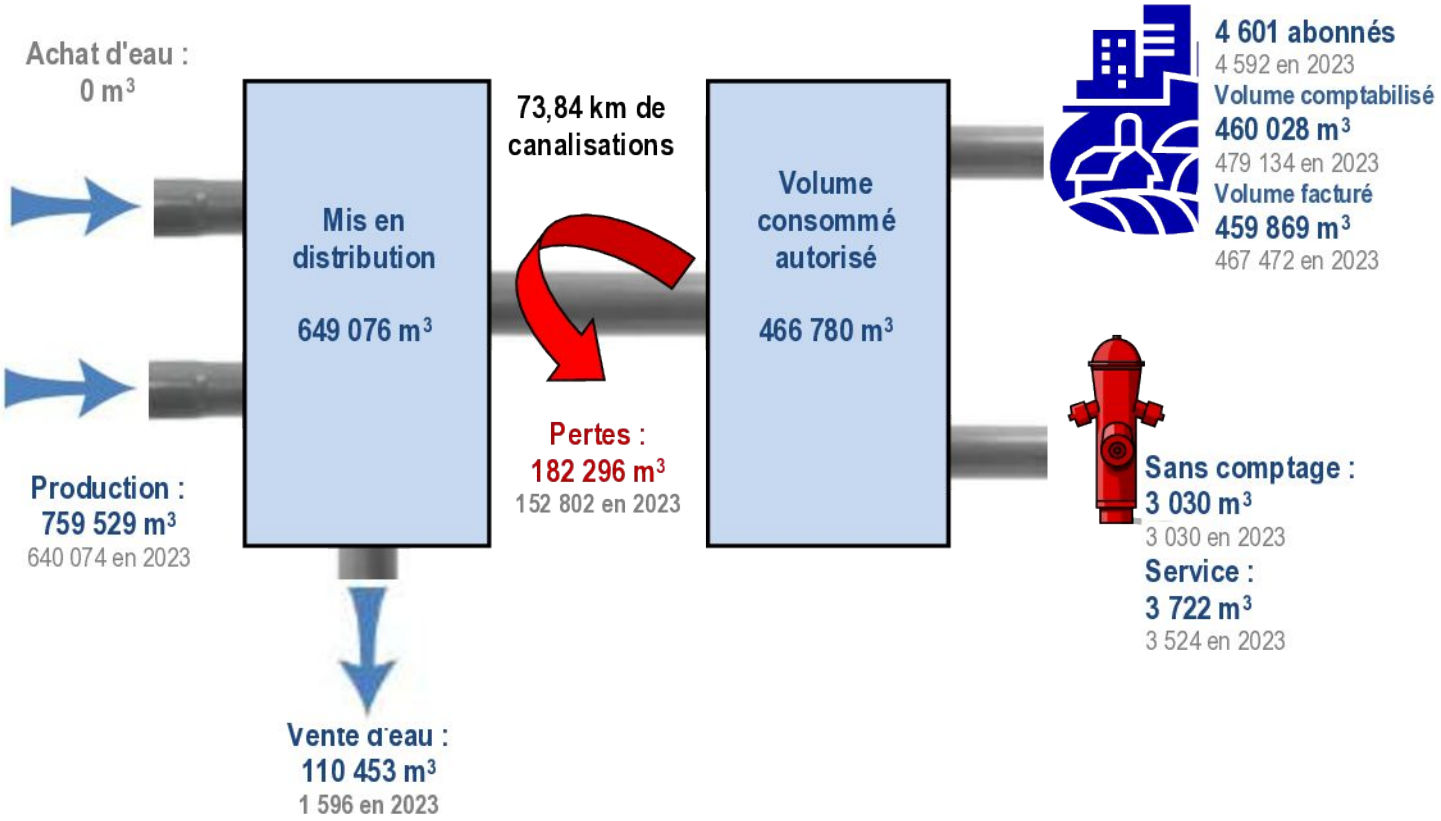

Commentaire : Ces données sont présentées sur la période de relève. Le niveau des pertes en eau du service était en diminution par rapport à son niveau historique. Il augmente pour la seconde année consécutive en 2024. Les volumes de service augmentent en raison des travaux réalisés.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

ZONE DE DISTRIBUTION : ARES

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPLANDE 2, GRANDE LANDE.

Elle fait l'objet d'un traitement d'aération et de désinfection au niveau de chaque station de traitement avant sa distribution sur le réseau

Votre réseau alimente de façon permanente 6441 personnes sur 1 commune (ARES). Le responsable des installations est : « COBAN ATLANTIQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **28**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **220**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,298 mg/L**
Valeur maxi : **0,35 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **9,73 °f**
Valeur maxi : **11,1 °f**

FER — Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **29**
Valeur moyenne : **37,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **91 microgramme/L**

Édité le **27/05/2025**
UDI **033000374**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président·e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président·e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) p… par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros… dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

68,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

9,85 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024

1,70 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,90 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

3,80 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

11,70 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

4,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau

6,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)

30,90 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie

21,80 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024

16,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

9,30 € aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau

10,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne.** Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11ème programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...

15,3 MILLIONS DE M³
D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX)
136

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE
87

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
849

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
981

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU MIS EN ŒUVRE OU EN COURS D'ÉLABORATION
31

NOMBRE D'HECTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES
124

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
220

PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12ÈME PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12ème programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et u…
Sur ses 8 millions d'habitant…
C'est un bassin essentiellem… communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87601
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, blockphoto & Jean-Louis Aubert

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation… sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

GÉTUDES CONSULTANTS

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

33

Territoire de la commune de LEGE-CAP FERRET

LÈGE CAP FERRET

Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exercice
2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Table des matières

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS 4

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE 4

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES 4

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP 5

IV-1. Caractérisation technique du service 5
IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution 6
IV-1.2 Protection de la ressource en eau 6
IV-1.3 Sectorisation du réseau 7
IV-1.4 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable 8
IV-1.5 Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice 8
IV-1.6 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements) 9
IV-1.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 9

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
IV-2.1 Tarifs du service 9
IV-2.2 Montants des recettes 11

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE 12

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées 12

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 12

V-3 Les indicateurs de performance du réseau 14

V-4 Rendement du réseau de distribution 14

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour 14

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes 15

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés 16

V-8 Taux de renouvellement des canalisations 16

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 17

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées 17

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement 17

VI-3 Taux de respect de ce délai 17

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité 17

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 17

VI-6 Taux de réclamations 17

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS 18

VII-1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire 18

VII-2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette 18

VII-3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 18

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VII-4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service 18

VII-5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 18

VIII- ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 18

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 19

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « ***le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné***. »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).
Il est complété par le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT.
Ce document prend en compte le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025.

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés d'agglomérations au 1er janvier 2020.
Depuis cette date, la COBAN est la collectivité organisatrice de la compétence eau potable sur les 8 communes de son territoire.
Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.
La COBAN a retenu la concession de service publique et a lancé une consultation pour la gestion du service à compter du 1er janvier 2026 groupée avec la commune de Marcheprime.

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Le contrat signé avec la société AGUR à compter du 1er juillet 2013, pour une durée de 12 ans, prolongé par avenant, il arrivera à échéance le 31 décembre 2025.
Un avenant n°1 a été adopté en 2017 pour l'intégration de nouveaux ouvrages et autres actualisations réglementaires.
Un avenant n°2 a été adopté le 23 juillet 2019, intégrant l'achat d'eau à Arès et le suivi des CVM.
Le contrat a été transféré par avenant n°3 à la COBAN.
Un avenant n°4 a été adopté le 26 septembre 2023. Cet avenant intègre le retour gratuit à la COBAN du bâtiment d'exploitation et de son terrain d'assiette. Le contrat est prolongé de 6 mois dans le cadre du schéma de convergence. Sa nouvelle échéance est fixée au 31/12/2025.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

Autorité compétence : COBAN

Compétences du service : Production, protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transfert et distribution

Territoire du service : Commune de Lège-Cap Ferret

Existence d'une CCSPL : Oui

Existence d'un règlement de service/date d'approbation : oui / délibération du 29/05/2017

Existence d'un schéma directeur : Oui – 28 mai 2015

IV-1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales (D101.1)

	2023	2024
Population totale – Lège-Cap Ferret	(source INSEE 12/2023) **8 332**	(source INSEE 12/2024) **8 187**
population municipale	*8 193*	*8 051*
population comptée à part	*139*	*136*
Population décret RPQS	-	**15 914**
Nombre d'abonnés	**10 997**	**11 018**
Volumes consommés (sur 365 jours en m³)	**1 439 629**	**1 445 258**
Volumes produits (m³)	**1 959 073**	**1 886 863**
Volumes importés (m³) - Arès	**982**	**115 255**
Volumes exportés (m³) - Arès	**615**	**329**
Densité linéaire d'abonnés (ab/km)	**46,0**	**46,1**
Nombre d'habitants par abonné (hab/ab)	**0,75**	**0,73**
Consommation moyenne par abonné (m³/ab)	**130,9**	**131,2**
Date d'approbation du schéma de distribution	-	-
Date Commission de Contrôle Financier	**2 juillet 2024**	**Octobre 2025**
Date réception données RPQS	**29 mars 2024**	**30 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution

La commune dispose de 5 forages dont les autorisations administratives sont les suivantes :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal et volumes autorisés	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024
Forage Lège (1961)	Souterraine (Oligocène)	90 m³/h - 350 000 m³/an	298 349 m3	441 913 m3	399 051 m3
Forage Embruns (1981)	Souterraine (Éocène)	260 m³/h - 155 000 m³/an	320 278 m3	257 342 m3	265 115 m3
Forage Jacquets (2004)	Souterraine (Éocène)	150 m³/h - 440 000 m³/an	563 564 m3	405 930 m3	545 530 m3
Forage Claouey (1961)	Souterraine (Oligocène)	90 m³/h - 385 000 m³/an	227 856 m3	257 285 m3	172 513 m3
Forage Viviers (1973)	Souterraine (Oligocène/ Éocène)	120 m³/h - 430 000 m³/an	458 828 m3	611 505 m3	573 419 m3
		TOTAL =	**1 807 095 m3**	**1 973 975 m3**	**1 955 628 m3**

Commentaire :
La totalité de la ressource est constituée d'eaux souterraines (DC192).
Le volume total prélevé est en augmentation de 4,71 % par rapport à l'an passé notamment en raison de la diminution du volume d'importation d'eau à Ares.
Les volumes autorisés pour les forages du bourg de Lège, des Embruns, Les Jacquets et des Viviers sont dépassés en 2024. Données sur l'année civile.

Volume mis en distribution (m3)	2022	2023	2024
Volume produit (m3)	1 833 288 m³	1 959 975 m³	1 886 863 m³
Volume importé (m3)	201 270 m³	982 m³	115 255 m³
Volume exporté (m3)	402 m³	615 m³	329 m³
Données sur l'année civile	**2 034 156 m³**	**1 974 342 m³**	**2 001 789 m³**

IV-1.2 Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage…) est soumise au respect d'une procédure précise.
En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :
20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
100 % : comme ci-dessus + mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

Indice d'avancement de protection de la ressource en eau (P108.3) – 81,2 %

Commentaire :
Afin d'atteindre l'indice maximum d'avancement de 100%, la collectivité pourra mettre en place une procédure de suivi annuel.

IV-1.3 Sectorisation du réseau

Conformément au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) et au SAGE Nappes profondes de la Gironde, les collectivités doivent renseigner un indicateur relatif au fonctionnement de la sectorisation. En fonction de l'avancement de sa mise en œuvre, on détermine un indice selon le barème suivant :
0 % : pas de sectorisation
10 % : délibération existante sur un programme d'actions intégrant une sectorisation
30 % : sectorisation en cours
40 % : sectorisation existante
60 % : sectorisation existante fonctionnelle
100 % : suivi annuel des données
Cet indice est porté à 100% à la seule condition que la sectorisation fonctionne 90% du temps sur 90% des secteurs.

indice d'avancement de la sectorisation : 86% (100% en 2023)

Commentaire :
La sectorisation est opérationnelle avec un taux de sectorisation de 86%.
Plusieurs appareils ont dysfonctionné pendant l'année impactant les secteurs A, B2, D2 et F3. Le secteur D1 est à surveiller en raison de valeurs nocturnes négatives fréquemment remontées, ce qui rend difficilement exploitable les données.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-1.4 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable

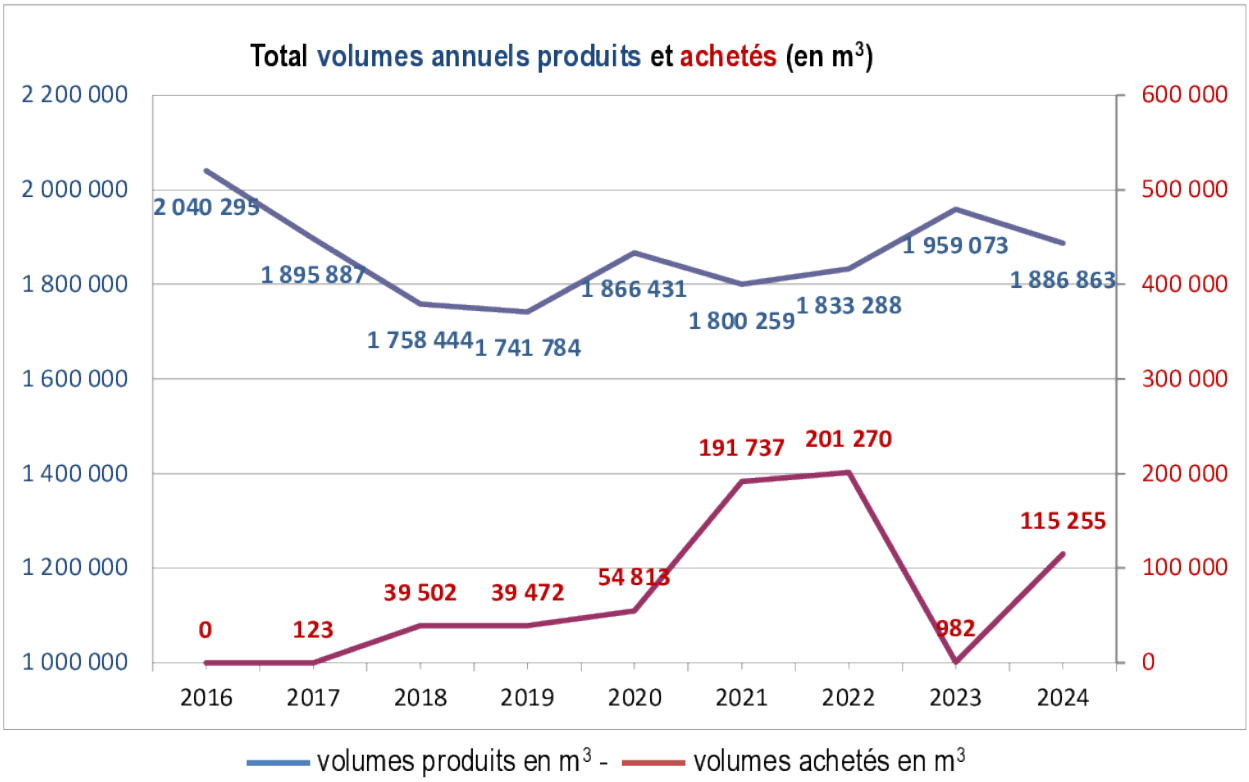

IV-1.5 Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable et du nombre de mètres-cubes vendus :

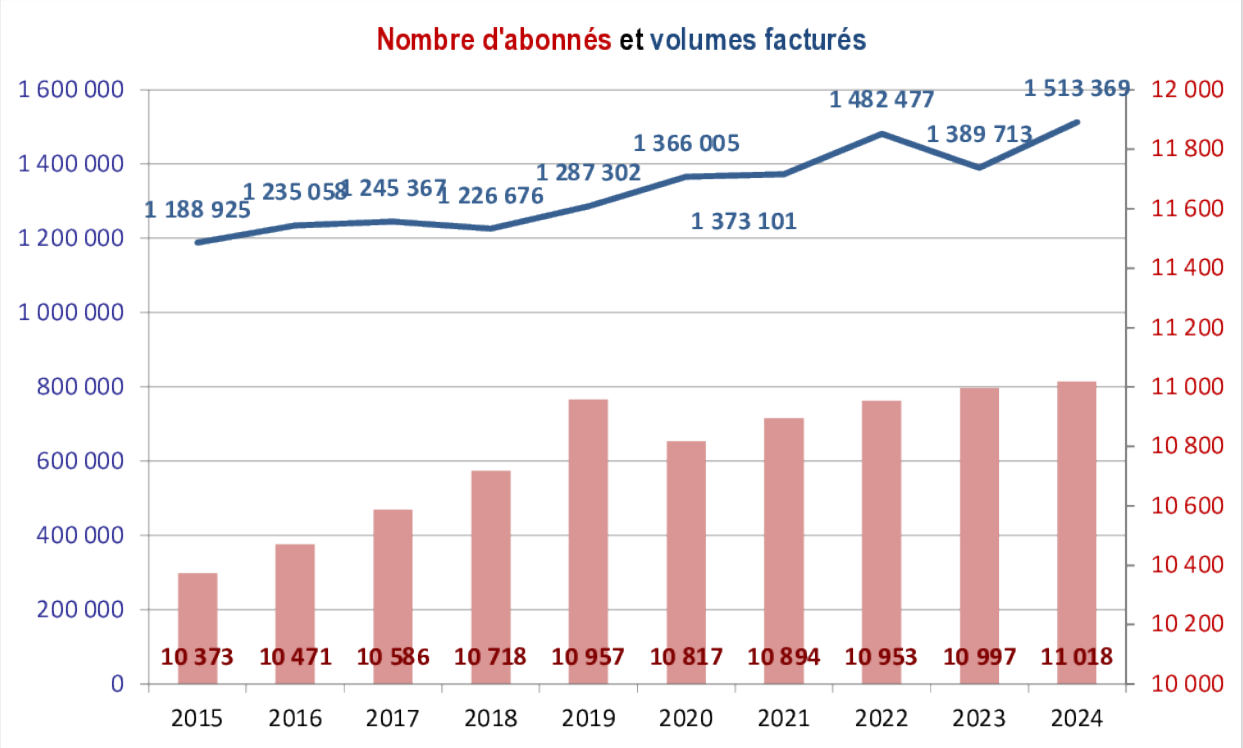

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Commentaire :
Le nombre d'abonnés est en augmentation de 0,2%. La consommation moyenne des abonnés est élevée à **131,2 m³/ab/an** en raison de l'existence de gros consommateurs. (130,9 m³/ab/an en 2023)

IV-1.6 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2020	2021	2022	2023	2024
Longueur totale (km)	**238,9**	**239,58**	**239,72**	**239,08**	**238,87**
Distribution (ml)	238,9	239,58	239,72	239,08	238,87

Commentaire : Le linéaire de canalisations a été mis à jour en 2024.

IV-1.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées (P107.2)

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5\ x\ linéaire\ moyen\ du\ réseau}\ x\ 100$$

Le renouvellement des canalisations suivantes a été financé par la COBAN en 2024 pour un linéaire total de 300 ml :

- Allée des Hérons, 300 ml, renouvellement de 27 branchements,
- Av de l'Océan phase 2 et Av des Goélettes, renouvellement de 25 branchement et déconnexion ancienne conduite.

Taux estimé à 0,56%

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

IV-2.1 Tarifs du service

type de tarification	Binôme (une part fixe et une part par mètre-cube)
fréquence de facturation	Semestrielle
délibération sur les tarifs	**17 décembre 2024**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'abonné.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

	Facture 2022	Facture 2023	Facture 2024	Facture 2025
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	34,72	38,22	43,29	38,94
Délégataire : part / m³ 0-70	0,3069	0,3378	0,3826	0,3441
Délégataire : part / m³ 71-120	0,6138	0,6758	0,7654	0,6883
Part de la Collectivité				
Collectivité : part fixe	42,00	42,00	42,00	42,00
Collectivité : part / m³ 0-70	0,0500	0,0500	0,0500	0,0500
Collectivité : part / m³ 71-120	0,5000	0,5000	0,5000	0,5000
Taxes et redevances				
Lutte pollution / consommation (AEAG) / m³	0,33	0,33	0,33	0,32
Préservation ressources/ prélèvement (AEAG) / m³	0,0631	0,0677	0,0754	0,0916
Performance (AEAG) / m³				0,0700
Facture				
Total HT pour 120 m³	**207,57**	**214,97**	**227,32**	**225,73**
TVA	11,42	11,82	12,50	12,42
Total TTC pour 120 m³	**218,98**	**226,80**	**239,82**	**238,15**
Évolution n / n-1	2,6%	3,6%	5,7%	-0,7%
Dont partie fixe en € TTC	80,94	84,63	89,98	85,39
Prix TTC au m³	**1,82**	**1,89**	**2,00**	**1,98**

Commentaire :
La valeur de l'indicateur D102.0 est **1,98 €TTC/m3 au 01/01/2025**. Le tarif pratiqué est inférieur au tarif plancher de l'Agence de l'Eau fixé à 2 €TTC pour l'obtention d'aides.
Les nouvelles contrevaleurs des redevances AEAG délibérées sont appliquées à compter du 01/01/2025.
Le tarif du délégataire est actualisé à la baisse en raison de la baisse des indices électricité et FSD2.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

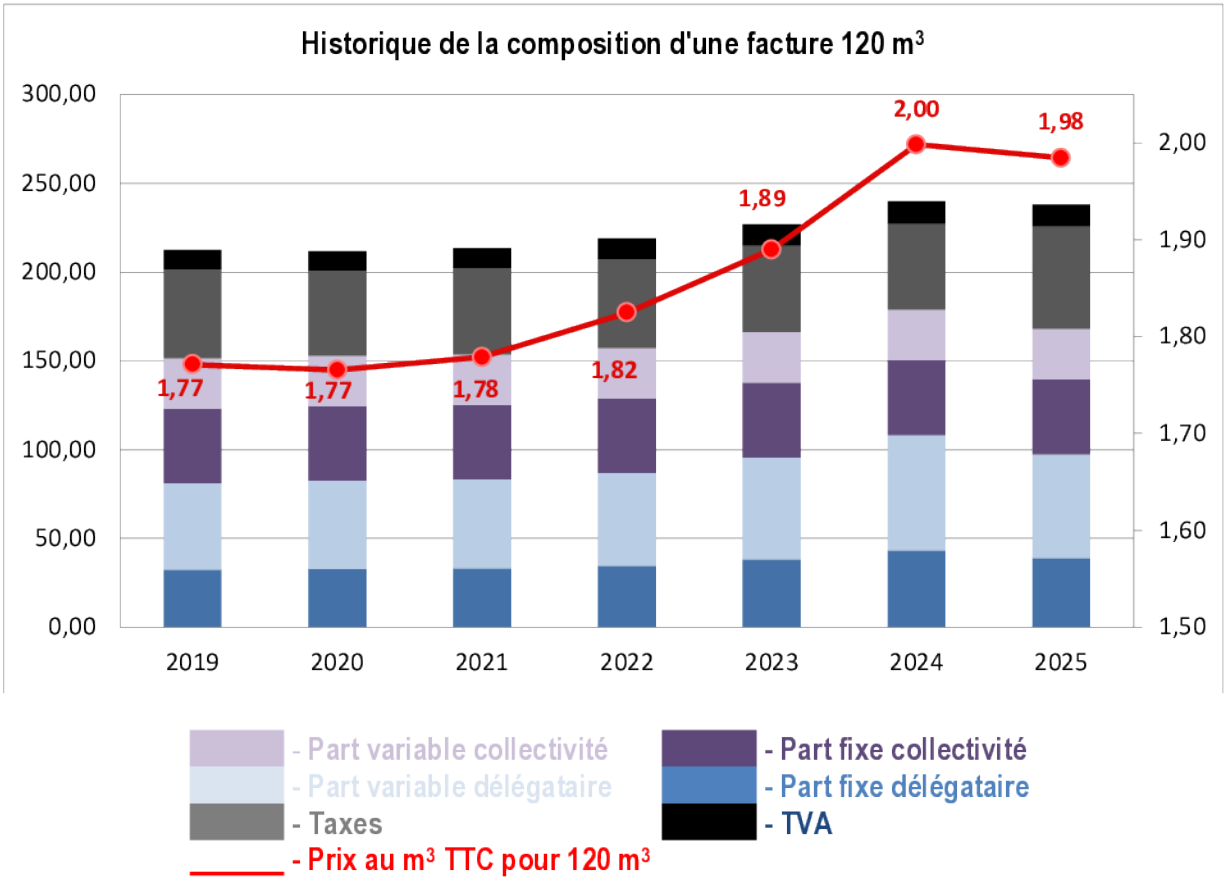

IV-2.2 Montants des recettes

Recettes de la redevance aux abonnés ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général
Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2023		Recettes 2024	
Produits nets Délégataire	Facture d'eau :	**1 281 818 €**	Facture d'eau :	**1 278 846 €**
	Travaux exclusifs :	**77 992 €**	Travaux exclusifs :	**62 512 €**
	Produits accessoires :	**98 323 €**	Produits accessoires :	**124 043 €**
Produits nets Collectivité	Réalisé CA :	**925 414 €**	Réalisé CA :	**922 157,81 €**

« *Facture d'eau* » : recettes issues de la vente d'eau

« *Travaux* » : recette du Délégataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« *Produits accessoires* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés …) et du recouvrement de la redevance assainissement

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m3/j.

$$taux\ de\ conformité = \frac{nb\ de\ prélèvements\ réalisés - nb\ de\ prélèvements\ NC}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés}\ x\ 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de bilans microbiologiques	70	67	68	69	72
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	0	0	1	1
Indice de conformité microbiologique (P101.1)	100%	100%	100%	98,5%	100%
Nombre total de bilans physico-chimiques	71	67	70	70	72
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Indice de conformité physico-chimique (P102.1)	100%	100%	100%	100%	100%

Commentaire :
La conclusion sanitaire de l'ARS valide la bonne qualité de l'eau distribuée en 2024 pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

Les références de qualité sont dépassées ponctuellement pour les paramètres :
- Coliforme sur réseau Claouey,
- Eau à caractère agressif pour Cassieu, Claouey, Jacquets, viviers et Embruns. Une mise à l'équilibre est à envisager.

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

0	*absence de plans du réseau*	
10	*existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir…) et des dispositifs de mesure*	
15	*existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)*	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	*les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et,* ***pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux****, informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations* *+ la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire*	10
+ 1 à + 5	*lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts*	5
+ 10	*l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose*	10
+ 1 à + 5	*un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts*	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :		
+10	*le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie…)* *+ servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire*	10
+ 10	*existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)*	10
+10	*localisation des branchements*	0
+10	*pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose…)*	10
+ 10	*identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite*	10
+ 10	*localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)*	10
+ 10	*mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)*	10
+ 5	*Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux…*	5

indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) = 110

Commentaire : l'indice atteste d'une bonne connaissance du réseau

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

V-3 Les indicateurs de performance du réseau

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

V-4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.
Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$rendement\ du\ réseau = \frac{Vabonnés + Vgros + Vtechniques}{Vproduis + Vachetés}\ x\ 100$$

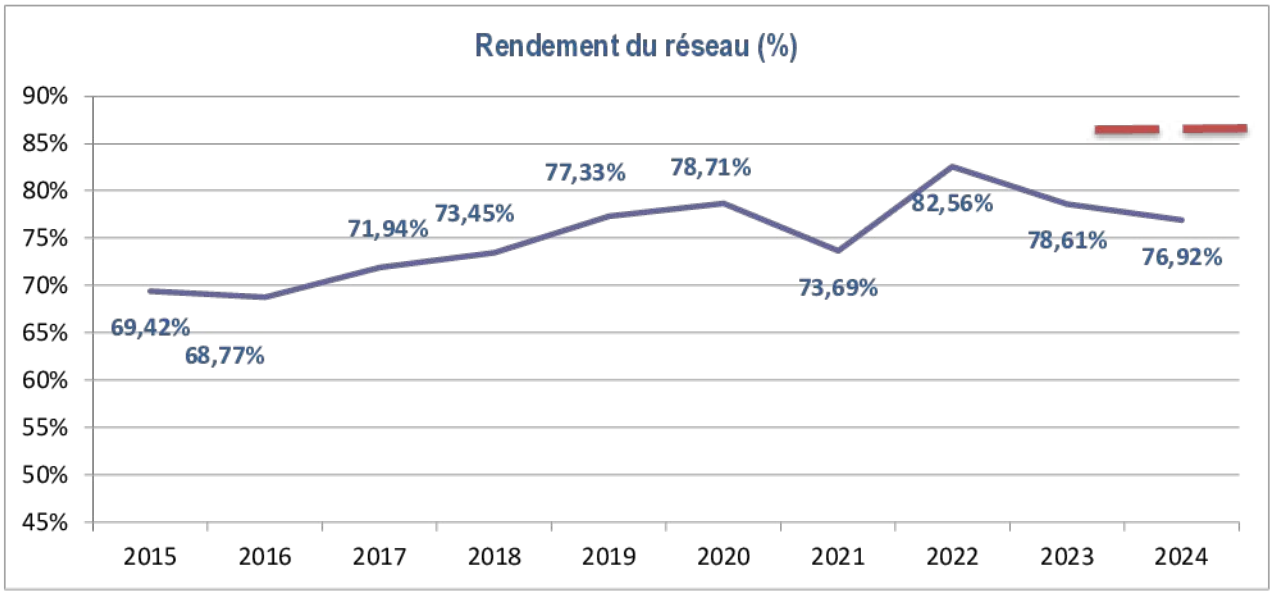

Commentaire : Le rendement de réseau s'est globalement amélioré depuis 2016. Les rendements 2023 et 2024 sont affectés par le fonctionnement surpressé du réseau pendant les travaux du réservoir sur tour. (Objectif contractuel : 86,07%).

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.
Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés…). Il est exprimé en m3/km/jour

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

$$indice\ linéaire\ des\ volumes\ non\ comptés = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{comptabilisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.
Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m3/km/jour.

$$indice\ linéaire\ de\ pertes = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

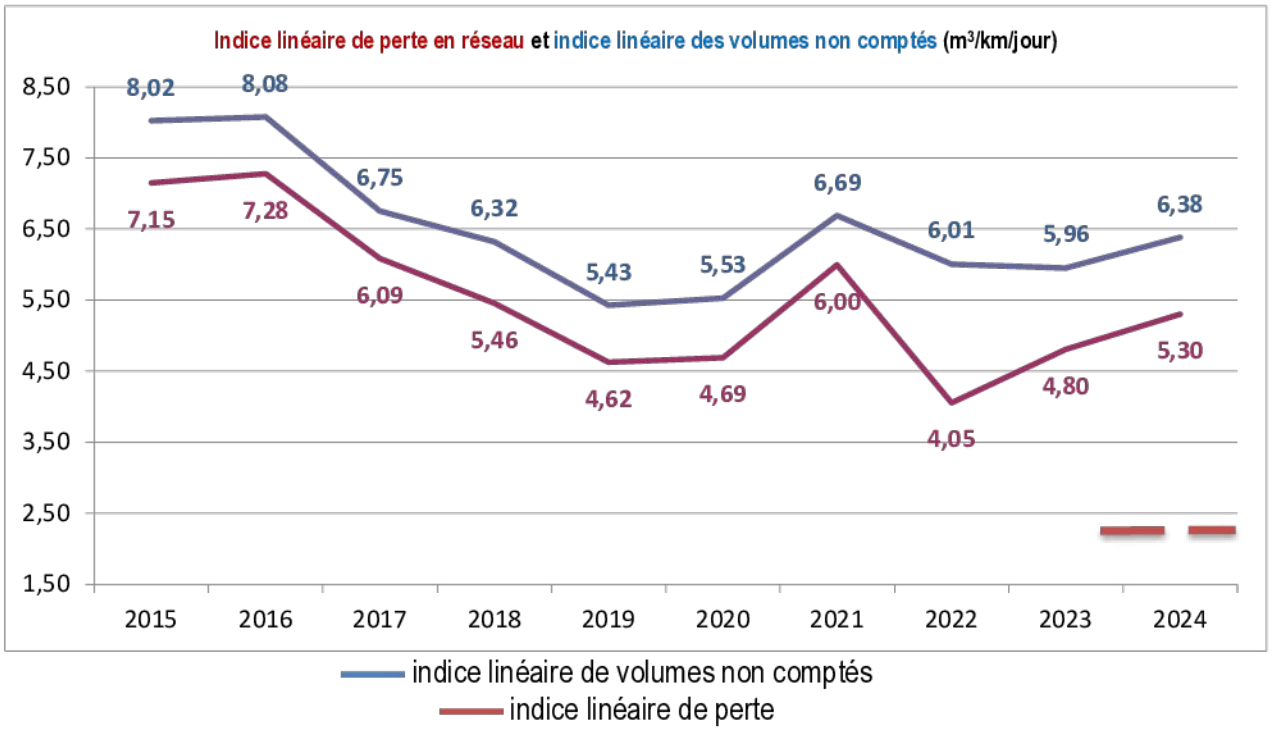

Commentaire :
De la même manière que pour le rendement de réseau, ces indicateurs s'améliorent globalement sur la période. (ILP contractuel ILP< 2,13 m3/j/km).
La mise en place d'une surpression du réseau pendant la période des travaux de réhabilitation du réservoir sur tour du Cap Ferret a majoré le volume de fuite en 2023 et 2024.

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes

Dans le cadre du SAGE Nappes profondes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel permettant de qualifier le niveau de perte des réseaux en fonction de la densité d'abonnés raccordés et de leur ILP.
Pour la commune de **Lège-Cap Ferret**, la densité d'abonnés est de **46,1 abonnés / km de réseau**, soit un réseau de type "intermédiaire".

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

Et selon le barème proposé par la Commission Locale de l'Eau ci-dessous, le niveau de perte de la commune, **5,29 m3/j/km est classé comme modéré.**

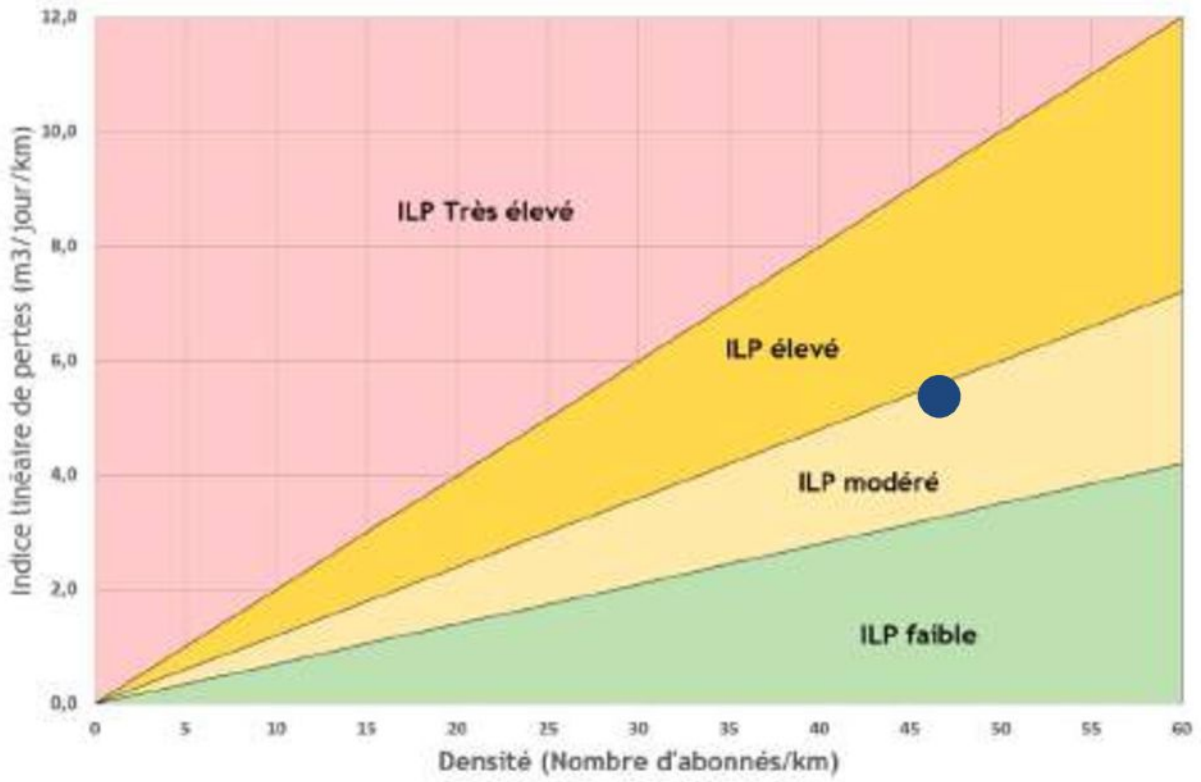

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés

Il n'existe pas de branchements en plomb connu.

V-8 Taux de renouvellement des canalisations

Le renouvellement des canalisations suivantes a été financé par la COBAN en 2024 pour un linéaire total de 300 ml :

- Allée des Hérons, 300 ml, renouvellement de 27 branchements,
- Av de l'Océan phase 2 et Av des Goélettes, renouvellement de 25 branchement et déconnexion ancienne conduite.

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) est de 0,56 % (0,55% en 2023).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées

Ce taux représente le nombre d'interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (P151.1). Il est de 1,82 en 2024 (2,18 en 2023).

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Ce délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements des nouveaux abonnés du service (D151.0).

VI-3 Taux de respect de ce délai

Le taux de respect de ce délai, inchangé, est de 100% en 2024 (P152.1).

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

encours total de la dette / épargne brute annuelle *
* Méthode de calcul :
Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement (y compris intérêts dette) = Épargne brute
Puis endettement au 31/12 année n/Épargne brute = nb années.

Indicateur P153.2	2023	2024
Encours de la dette (€)	1 997 616,07	1 874 799,06
Épargne brute annuelle (€)	758 442,59	851 872,26
Durée d'extinction de la dette (années)	2,63	2,20

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Il se calcul hors recettes annexes (P154).

Il est de 0,87 % en 2024 (1,64 % en 2023). Il est en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent. C'est un taux bas.

VI-6 Taux de réclamations

Ce taux représente le nombre de réclamations écrite ou dont la réponse est écrite pour 1 000 abonnés (P155.1).
Il est de 5,8/1000 en 2024 (3,18 en 2023) et peut être considéré comme modéré.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

VII-1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de travaux

Montant total des travaux : 992 174,79 €
Subventions : 0 €

Le montant pour la réhabilitation du réservoir sur tour du Cap Ferret est de 830 000 € TTC

VII-2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette : 1 997 616,07 €

VII-3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissements : 1 186 382,92 €

VII-4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les projets en cours sont les suivants :

- Programme annuel de renouvellement des canalisations et des branchements les plus anciens.

VII-5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Un Schéma Directeur est engagé à l'échelle de la COBAN afin d'avoir une vision globale du fonctionnement du service et d'établir un PPI à moyen et long terme.

VIII- ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

nombre de demandes : 0
montants des abandons : 0 €TTC

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE

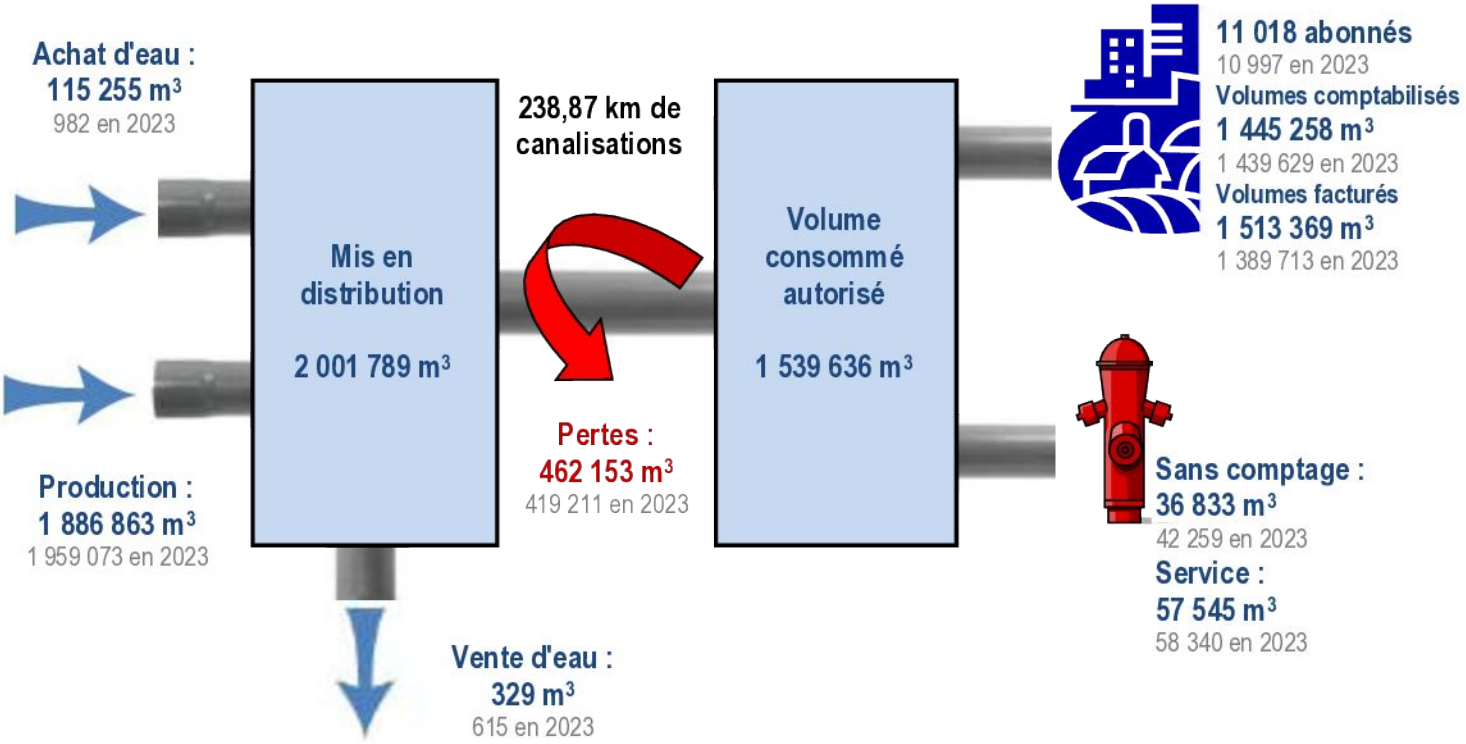

Commentaire : Le niveau des pertes en eau du service reste modéré mais augmente en 2024. Le volume des pertes est majoré d'environ 92 900 m3 en 2024 en raison du fonctionnement surpressé du réseau pendant les travaux de réhabilitation du réservoir sur tour.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

ZONE DE DISTRIBUTION : LEGE CAP-FERRET

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOURG, CLAQUEY, LES JACQUETS, LES VIVIERS.

L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection avant d'être distribuée sur le réseau.

Votre réseau alimente de façon permanente 8193 personnes sur 1 commune (LEGE-CAP-FERRET). Le responsable des installations est : « COBAN ATLANTIQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **68**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **18**
Valeur moyenne : **0,0248 mg/L**
Valeur maxi : **0,59 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **220**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0,192 mg/L**
Valeur maxi : **0,22 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **18**
Valeur moyenne : **9,91 °f**
Valeur maxi : **12,3 °f**

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **65**
Valeur moyenne : **27,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **150 microgramme/L**

Édité le **27/05/2025**

UDI **033000405**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

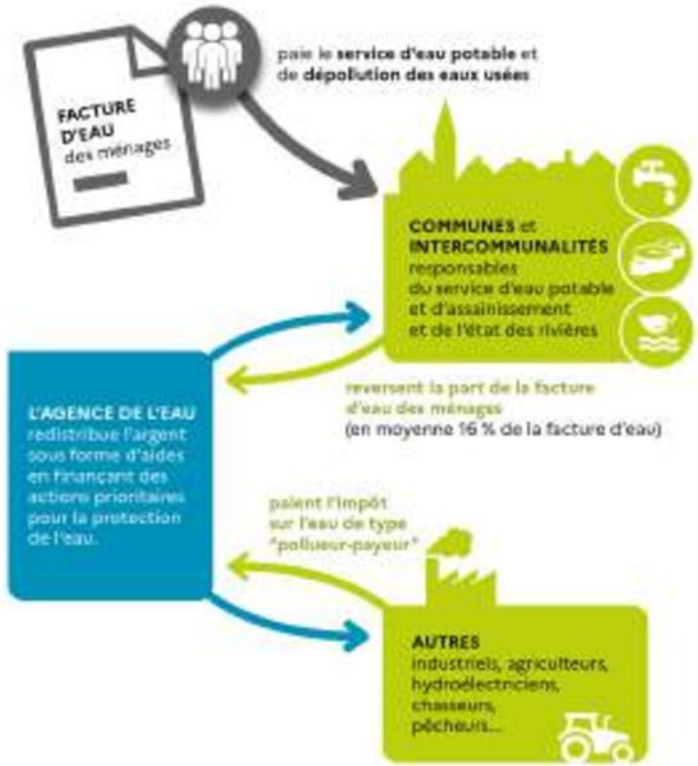

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) p… par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros… dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

68,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

9,85 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024

1,70 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,90 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

3,80 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

11,70 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne

4,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau

6,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)

30,90 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie

21,80 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024

16,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

9,30 € aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau

10,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau-renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne.** Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11ème programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...

15,3 MILLIONS DE M³
D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX)
136

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE
87

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
849

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
981

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU MIS EN ŒUVRE OU EN COURS D'ÉLABORATION
31

NOMBRE D'HECTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES
124

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
220

PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12ÈME PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12ème programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et u…
Sur ses 8 millions d'habitan…
C'est un bassin essentiellem… communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 87 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Defort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Izzodphoto & Jean-Louis Aubert

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation… sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

GÉTUDES CONSULTANTS

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

33

Territoire de la commune de MARCHEPRIME

MARCHEPRIME
Une ville au cœur

Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exercice
2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Table des matières

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS 4

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE 4

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES 4

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP 5

IV-1. Caractérisation technique du service 5
IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution 5
IV-1.2 Protection de la ressource en eau 6
IV-1.3 Sectorisation du réseau 7
IV-1.4 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable 7
IV-1.5 Nombre d'abonnements et volumes facturés au cours de l'exercice 7
IV-1.6 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements) 8
IV-1.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 8

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
IV-2.1 Tarifs du service 9
IV-2.2 Montants des recettes 10

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE 11

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées 11

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 11

V-3 Les indicateurs de performance du réseau 12

V-4 Rendement du réseau de distribution 12

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour 13

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes 14

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés 15

V-8 Taux de renouvellement des canalisations 15

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 16

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées 16

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement 16

VI-3 Taux de respect de ce délai 16

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité 16

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 16

VI-6 Taux de réclamations 16

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS 17

VII-1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire 17

VII-2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette 17

VII-3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 17

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VII-4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service 17

VII-5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 17

VIII- ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 18

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 19

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « ***le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné***. »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Il est complété par le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT.

Ce document prend en compte le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025.

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés d'agglomérations au 1er janvier 2020.
Depuis cette date, la COBAN est la collectivité organisatrice de la compétence eau potable sur les 8 communes de son territoire.
Le mode de gestion est la concession ou délégation de service public (DSP) par affermage.
Le concessionnaire est la société AGUR en application d'un contrat ayant pris effet au 1er janvier 2018 pour une durée de 10 ans. L'échéance du contrat est le 31 décembre 2027.
La COBAN a retenu la concession de service publique et a lancé une consultation pour la gestion du service groupée avec la commune de Lège-Cap Ferret.

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Le concessionnaire est la société AGUR en application d'un contrat ayant pris effet au 1er janvier 2018 pour une durée de 10 ans. L'échéance du contrat est le 31 décembre 2027.
L'avenant n°1 signé le 17 avril 2018 a apporté des modifications au BPU.
Le contrat a été transféré par avenant n°2 à la COBAN au 1er janvier 2020.
L'avenant n°3 prenant effet au 01/07/2024 a mis à jour les indices électricité et TP10 ainsi que leur pondération à la formule d'actualisation.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

Autorité compétence : COBAN

Compétences du service : Production, protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transfert et distribution

Territoire du service : Commune de Marcheprime

Existence d'une CCSPL : Oui

Existence d'un règlement de service/date d'approbation : oui / délibération du 30/11/2017

Existence d'un schéma directeur : En cours

IV-1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

	2023	2024
Population totale - Marcheprime	(source INSEE 12/2023) **5 457**	(source INSEE 12/2024) **5 740**
population municipale	*5 367*	*5 637*
population comptée à part	*90*	*103*
Nombre d'abonnés	**2 444**	**2 503**
Volumes consommés (sur 365 jours en m³)	**237 719**	**247 044**
Volumes produits (m³)	**276 547**	**293 420**
Volumes importés et/ou exportés (m³)	-	-
Densité linéaire d'abonnés (ab/km)	**58,0**	**59,4**
Nombre d'habitants par abonné (hab/ab)	**2,23**	**2,29**
Consommation moyenne par abonné (m³/ab)	**97,3**	**98,7**
Date d'approbation du schéma de distribution	-	-
Date Commission de Contrôle Financier	**2 juillet 2024**	**Octobre 2025**
Date réception RAD	**29 mars 2024**	**30 avril 2025**

IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution

La commune dispose de 2 forages, Le Bourg et Croix d'Hins dont les caractéristiques sont les suivantes

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024
Forage et usine Croix d'Hins (1995)	Souterraine (Oligocène)	80 m³/h - 265 000 m³/an 1 300 m³/j 262 m	241 405 m³	196 286 m³	206 268 m³
Forage et usine du Bourg/ Château d'eau (1963)	Souterraine (Oligocène)	30 m³/h – 110 000 m³/an 300 m³/j 260 m	53 846 m3	92 665 m3	99 962 m3
		TOTAL =	**295 251 m³**	**288 951 m³**	**306 230 m³**

Commentaire :
La totalité de la ressource est constituée d'eaux souterraines (DC192).
Le volume prélevé augmente de 6 %. Ces données sont en année civile.

Volume mis en distribution (m3)	2022	2023	2024
Volume produit (m3)	282 034 m³	276 547 m³	293 420 m³
Volume importé (m3)	- m³	- m³	- m³
Volume exporté (m3)	- m³	- m³	- m³
Volume mis en distribution (m3)	**282 034 m³**	**276 547 m³**	**293 420 m³**
Besoins station (m3)	**13 217**	**12 404**	**12 809**

Données sur l'année civile

Commentaire : le volume de « besoin stations » est élevé. Il est expliqué par AGUR comme un écart lié à la précision de comptage. Un étalonnage fournisseur est programmé par le délégataire.

IV-1.2 Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage…) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :
20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
50 % : dossier déposé en préfecture 60 % : arrêté préfectoral ;
80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
100 % : comme ci-dessus + mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage Croix d'Hins : 100 %
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage Bourg : 100 %

Commentaire : la valeur maximale de cet indicateur a été confirmée par l'ARS33 à la suite de la visite d'inspection du 29 mars 2017 puisque, d'une part, la mairie de Marcheprime a bien mis en place un suivi des prescriptions des périmètres de protection et que, d'autre part, l'ensemble des remarques émises par l'ARS a été pris en compte et a fait l'objet de travaux d'amélioration et/ou de réhabilitation (cf rapport définitif en date d'octobre 2017).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-1.3 Sectorisation du réseau

Conformément au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) et au SAGE Nappes profondes de la Gironde, les collectivités doivent renseigner un indicateur relatif au fonctionnement de la sectorisation. En fonction de l'avancement de sa mise en œuvre, on détermine un indice selon le barème suivant :

0 % : pas de sectorisation
10 % : délibération existante sur un programme d'actions intégrant une sectorisation
30 % : sectorisation en cours
40 % : sectorisation existante
60 % : sectorisation existante fonctionnelle
100 % : suivi annuel des données

Cet indice est porté à 100% à la seule condition que la sectorisation fonctionne 90% du temps sur 90% des secteurs.

indice d'avancement de la sectorisation : 76,5 % (74 % en 2023)

Commentaire :

La sectorisation est opérationnelle avec un taux de sectorisation de 76,5%. Ce taux est principalement imputable au dysfonctionnement du débitmètre entre les secteurs I et H resté hors service une grande partie du premier trimestre.

IV-1.4 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable

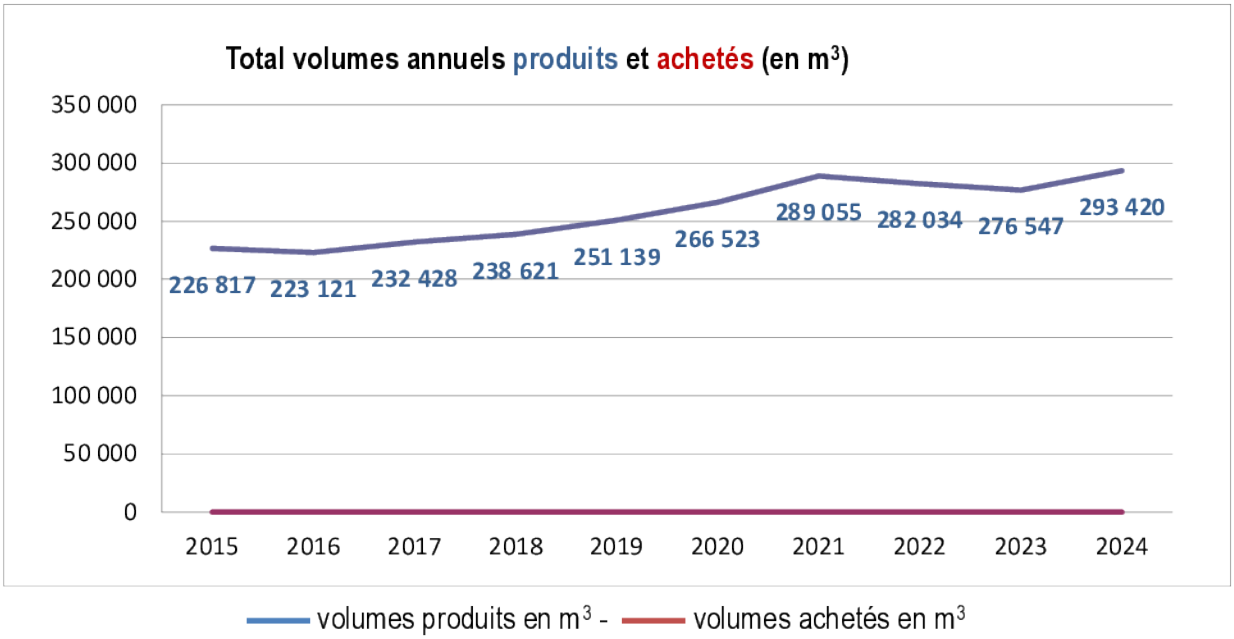

IV-1.5 Nombre d'abonnements et volumes facturés au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable et du nombre de mètres-cubes facturés :

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

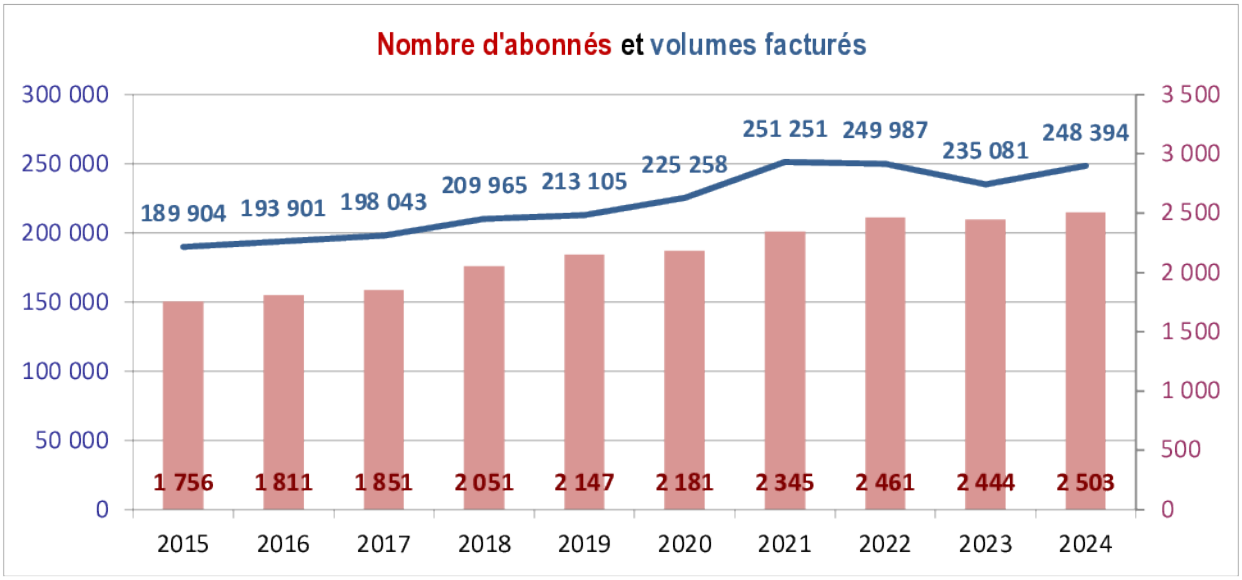

Commentaire : L'augmentation du nombre d'abonnés se poursuit à un rythme continu.
Le volume facturé augmente de 5,7% en 2024.

IV-1.6 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Longueur totale (km)	**38,9**	**38,9**	**42,12**	**42,17**	**42,14**	**42,107**
Refoulement (ml)						
Distribution (ml)	38 904	38 904	42 120	42 173	42 140	42 107

Commentaire : En 2024, le SIG a été mis à jour.

IV-1.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Les renouvellements des canalisations suivantes ont été financés par la COBAN en 2024 pour un linéaire total de 1 880 ml :

- Renouvellement de la canalisation RD 1250 sur 1 700 ml de fonte DN 200,
- Renouvellement de la canalisation et des branchements giratoire de la Possession sur 180 ml.

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5\ x\ linéaire\ moyen\ du\ réseau}\ x\ 100$$

Taux estimé à 1,53%

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

type de tarification	Binôme (une part fixe et une part par mètre-cube)
fréquence de facturation	semestrielle
délibération sur les tarifs	**17 décembre 2024**

IV-2.1 Tarifs du service

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'abonné.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

	Facture 2022	Facture 2023	Facture 2024	Facture 2025
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	26,04	26,61	27,68	30,58
Délégataire : part / m³	0,3852	0,3936	0,4094	0,4523
Part de la Collectivité				
Collectivité : part fixe	11,89	11,89	11,89	11,89
Collectivité : part / m³	0,1847	0,1847	0,1847	0,1847
Taxes et redevances				
Lutte pollution / consommation (AEAG) / m³	0,33	0,33	0,33	0,32
Préservation ressources/ Prélèvement (AEAG) / m³	0,0631	0,0677	0,0754	0,0869
Performance (AEAG) / m³				0,0700
Facture				
Total HT pour 120 m³	**153,49**	**155,62**	**159,51**	**176,14**
TVA	8,44	8,56	8,77	9,69
Total TTC pour 120 m³	**161,93**	**164,18**	**168,28**	**185,83**
Évolution n / n-1	1,7%	1,4%	2,5%	10,4%
Dont partie fixe en € TTC	40,02	40,62	41,75	44,81
Prix TTC au m³	**1,35**	**1,37**	**1,40**	**1,55**

Commentaire :
La valeur de l'indicateur D102.0 est **1,55 €TTC/m3 au 01/01/2025**. Le tarif pratiqué est inférieur au tarif plancher de l'Agence de l'Eau fixé à 2 €TTC pour l'obtention d'aides.
Les nouvelles contrevaleurs des redevances AEAG délibérées sont appliquées à compter du 01/01/2025.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

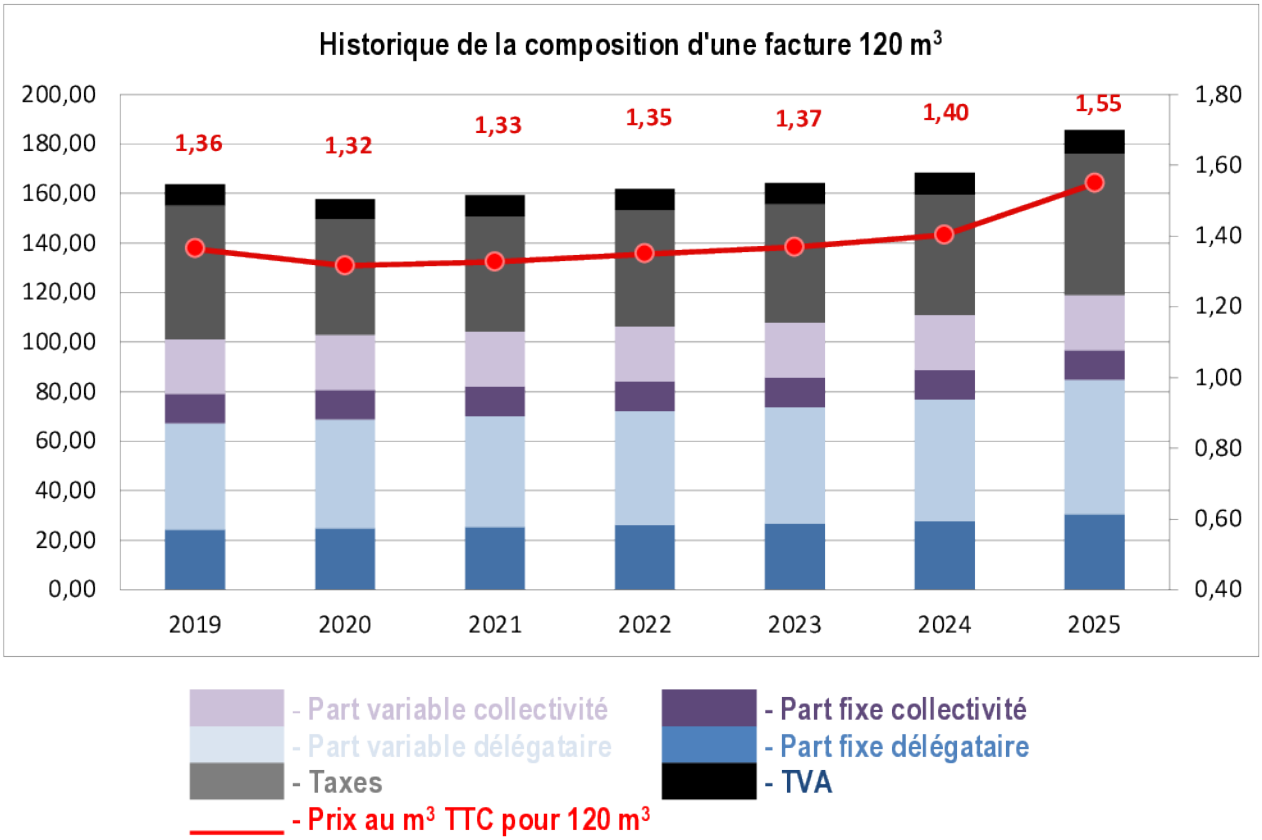

IV-2.2 Montants des recettes

Recettes de la redevance aux abonnés ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général
Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2023		Recettes 2024	
Produits nets Délégataire	Facture d'eau :	**152 917 €**	Facture d'eau :	**179 757 €**
	Travaux exclusifs :	**20 148 €**	Travaux exclusifs :	**28 867 €**
	Produits accessoires :	**13 233 €**	Produits accessoires :	**24 373 €**
Produits nets Collectivité	réalisé CA :	**- €**	réalisé CA :	**70 626,59 €**

« *Facture d'eau* » : recettes issues de la vente d'eau

« *Travaux* » : recette du Délégataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« *Autres* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés, facturation assainissement, …)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m3/j.

$$taux\ de\ conformité = \frac{nb\ de\ prélèvements\ réalisés - nb\ de\ prélèvements\ NC}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés}\ x\ 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de bilans microbiologiques	17	16	16	16	18
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Indice de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre total de bilans physico-chimiques	16	16	22	17	18
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Indice de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%	100%

Commentaire : aucune non-conformité aux limites de qualité relevée en 2024. 1 dépassement par rapport à la référence de qualité a été observé sur le paramètre température (25,8°C /25°C) le 01/08/2024.

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents. Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :

0	*absence de plans du réseau*	
10	*existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir…) et des dispositifs de mesure*	
15	*existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)*	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	*les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et,* ***pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux****, informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire*	10
+ 1 à + 5	*lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts*	5
+ 10	*l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose*	10
+ 1 à + 5	*un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts*	5

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :		
+10	*le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie…) + servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire*	10
+ 10	*existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)*	10
+10	*localisation des branchements*	0
+10	*pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose…)*	10
+ 10	*identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite*	10
+ 10	*localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)*	10
+ 10	*mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)*	10
+ 5	*Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux…*	5

indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable = 110 / 120

Commentaire : le niveau de cet indice montre une bonne connaissance du réseau

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

V-3 Les indicateurs de performance du réseau

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

V-4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.
Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

$$rendement\ du\ réseau = \frac{Vabonnés + Vgros + Vtechniques}{Vproduis + Vachetés}\ x\ 100$$

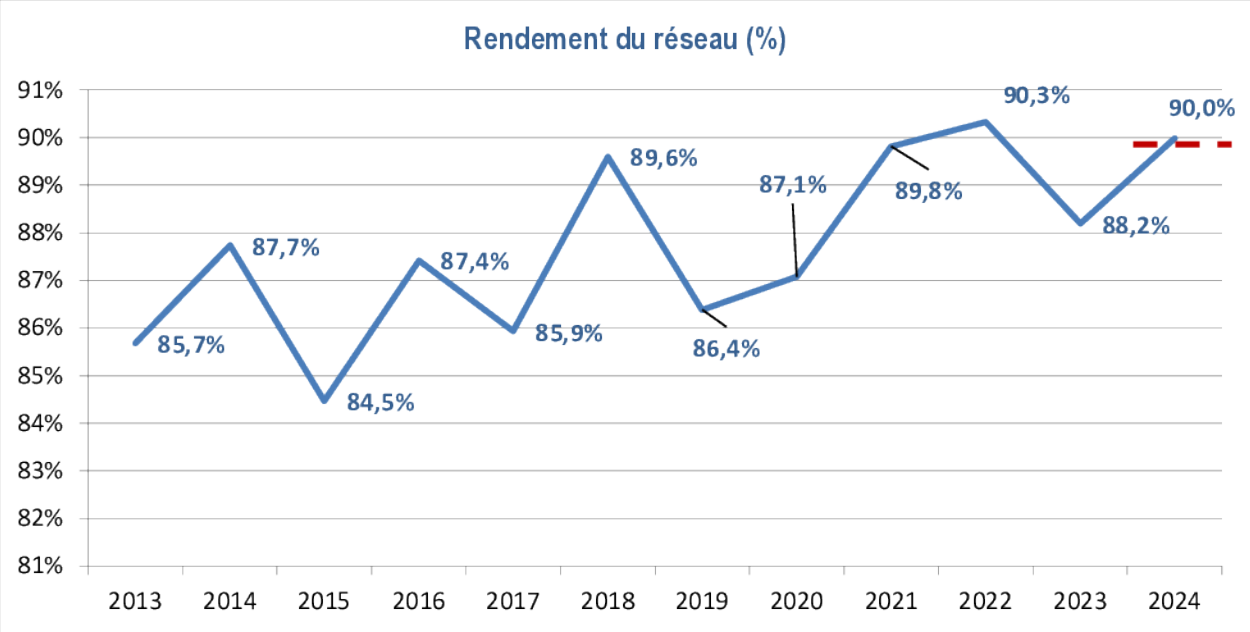

Commentaire :
Le rendement de réseau s'établit à 90,0% en 2024 et respecte l'objectif contractuel fixé à 89,5%.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
R_{ref}	85,4%	86,3%	87,1%	88,0%	88,5%	89,0%	89,5%	90,1%	90,4%

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.
Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés…). Il est exprimé en m3/km/jour

$$indice\ linéaire\ des\ volumes\ non\ comptés = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{comptabilisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.
Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m3/km/jour.

$$indice\ linéaire\ de\ pertes = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

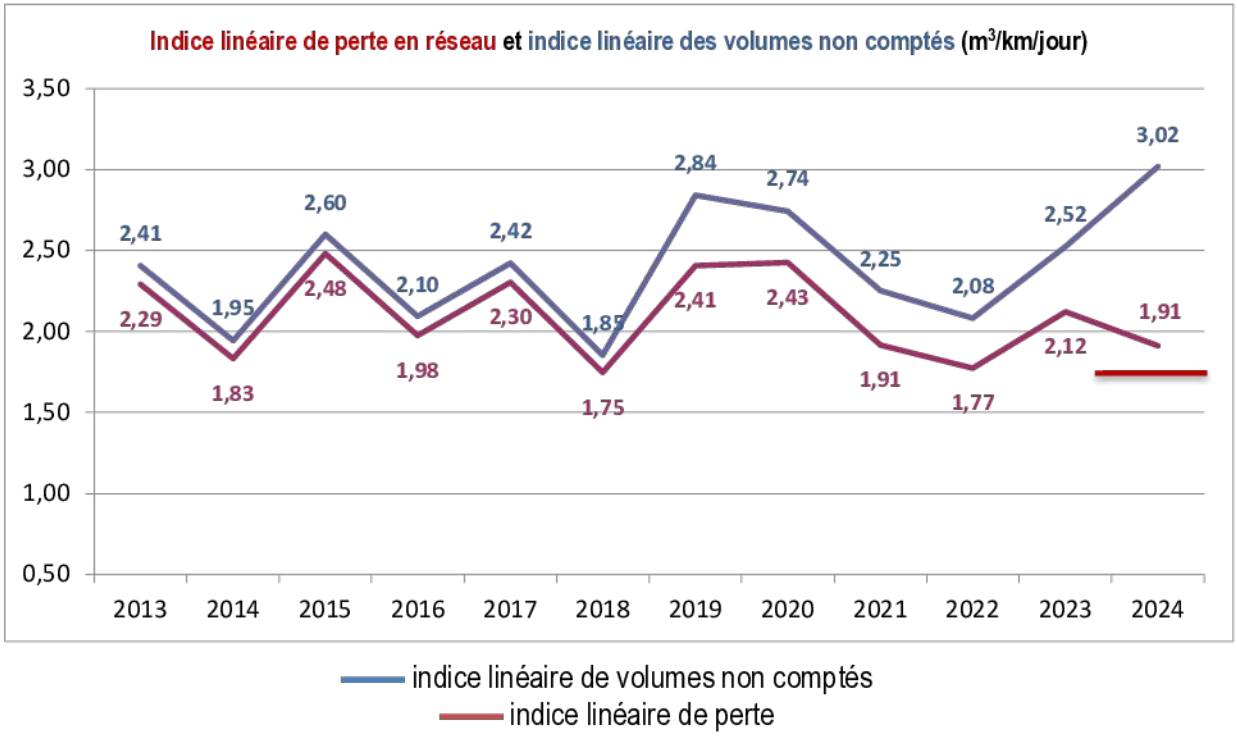

Commentaire : L'ILP 2024, établit à 1,91 m3/j/km, ne respecte pas l'objectif fixé au contrat (1,69 m3/j/km).

année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ILP_{ref}	2,33	2,19	2,06	1,92	1,84	1,77	1,69	1,61	1,57

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes

Dans le cadre du SAGE Nappes profondes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel permettant de qualifier le niveau de perte des réseaux en fonction de la densité d'abonnés raccordés et de leur ILP.

Pour la commune de **Marcheprime**, la densité d'abonnés est de **59,4 abonnés / km de réseau**, soit un réseau de type "urbain".

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

Et selon le barème proposé par la Commission Locale de l'Eau ci-dessous, le niveau de perte de la commune, **1,91 m3/j/km est classé comme faible**.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

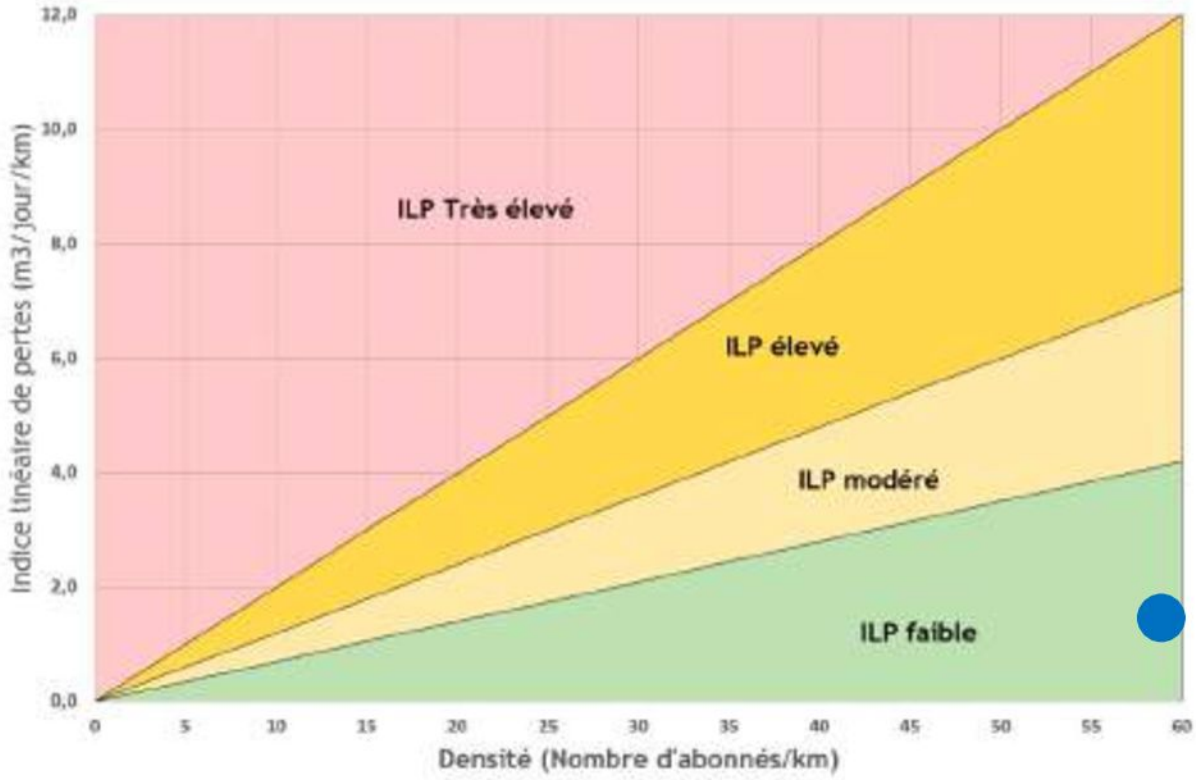

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés

Il n'existe pas de branchements en plomb connus.

V-8 Taux de renouvellement des canalisations

Les renouvellements des canalisations suivantes ont été financés par la COBAN en 2024 pour un linéaire total de 1 880 ml :

- Renouvellement de la canalisation RD 1250 sur 1 700 ml de fonte DN 200,
- Renouvellement de la canalisation et des branchements giratoire de la Possession sur 180 ml.

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) est de 1,53% (0,60% en 2023).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées

Ce taux représente le nombre d'interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (P151.1). Il est de 1,2 en 2024. (0,82 en 2023)

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Ce délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements des nouveaux abonnés du service (D151.0).

VI-3 Taux de respect de ce délai

Le taux de respect de ce délai est de 100% en 2024 (P152.1).

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

encours total de la dette / épargne brute annuelle *
* Méthode de calcul :
Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement (y compris intérêts dette) = Épargne brute
Puis endettement au 31/12 année n/Épargne brute = nb années.

Indicateur P153.2	2022	2023	2024
Encours de la dette (€)	5 733	2 866,62	320 014,00
Épargne brute annuelle (€)	78 945,43	60 278,04	56 518,10
Durée d'extinction de la dette (années)	0,07	0,05	5,66

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Il se calcul hors recettes annexes (P154).

Il est de 2,32 % en 2024 (2,37 % en 2023). Il est stable par rapport à l'exercice précédent.

VI-6 Taux de réclamations

Ce taux représente le nombre de réclamations écrite ou dont la réponse est écrite pour 1 000 abonnés (P155.1).

Il est de 2,4 en 2024 (1,6 en 2023) et peut être considéré comme bas.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

VII-1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de travaux

Montant des travaux de renouvellement de réseaux : 612 188 €
Subventions : 0 €

VII-2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours de dette, capital restant dû : 320 014,00 €

VII-3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement : 93 619 €

VII-4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les projets d'amélioration du service sont les suivants :

- La sécurisation de l'approvisionnement par les interconnexions avec les communes voisines,
- Le renouvellement des canalisations et des branchements les plus anciens.

VII-5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Un Schéma Directeur est engagé à l'échelle de la COBAN afin d'avoir une vision globale du fonctionnement du service et d'établir un PPI à moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VIII- ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

nombre de demandes : 0
montants des abandons : 0 €TTC

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE

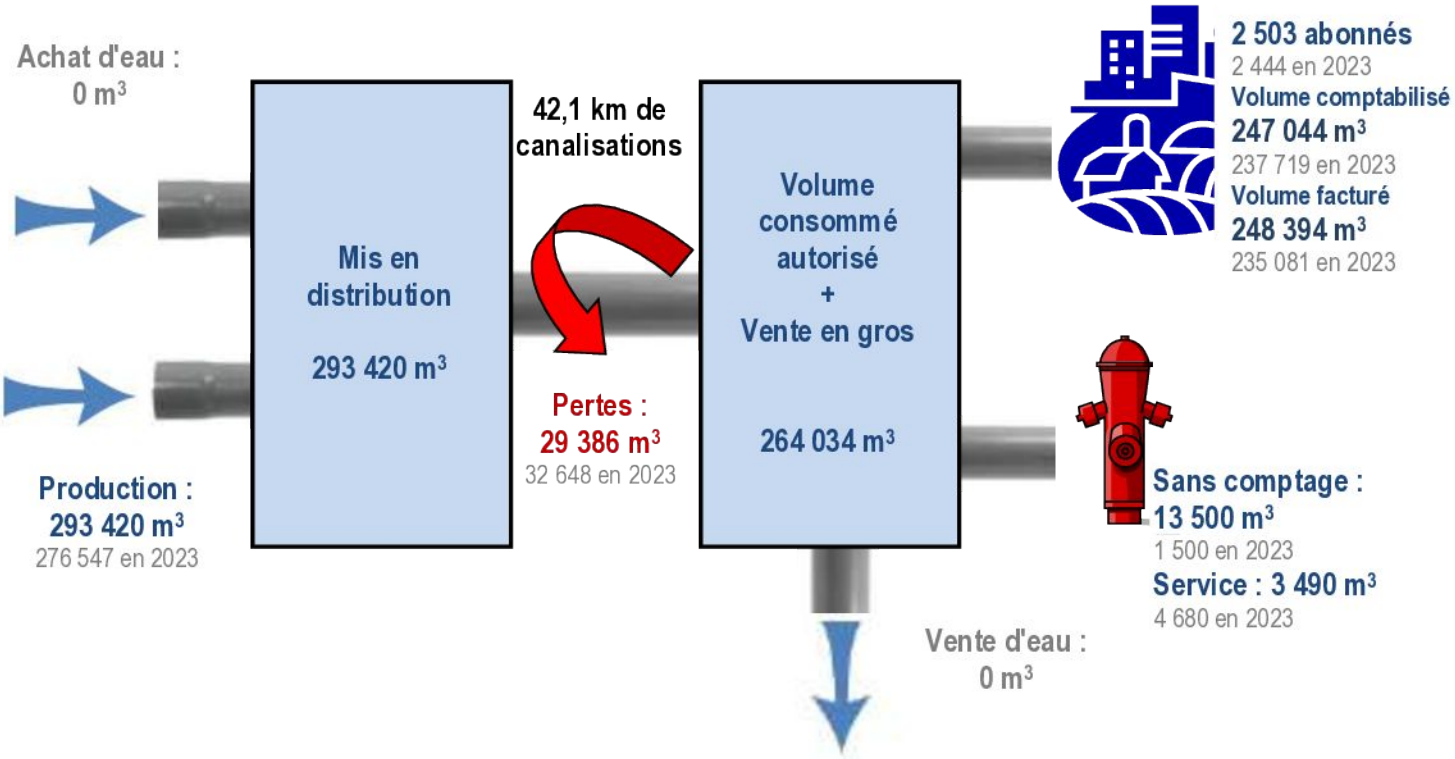

Commentaire : Les pertes en eau sont en légère diminution et restent contenues. Le volume d'eau sans comptage augmente très fortement en 2024 en raison de la découverte d'une fuite en domaine privé sur un branchement sans comptage.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS

ZONE DE DISTRIBUTION : MARCHEPRIME

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOURG, CROIX D'HINS.

L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection avant d'être distribuée sur le réseau.

Votre réseau alimente de façon permanente 5367 personnes sur 1 commune (MARCHEPRIME). Le responsable des installations est : « COBAN ATLANTIQUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **221**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0989 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **13,3 °f**
Valeur maxi : **13,8 °f**

FER — Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **18**
Valeur moyenne : **27,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **64 microgramme/L**

Edité le **27/05/2025**

UDI **033000431**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

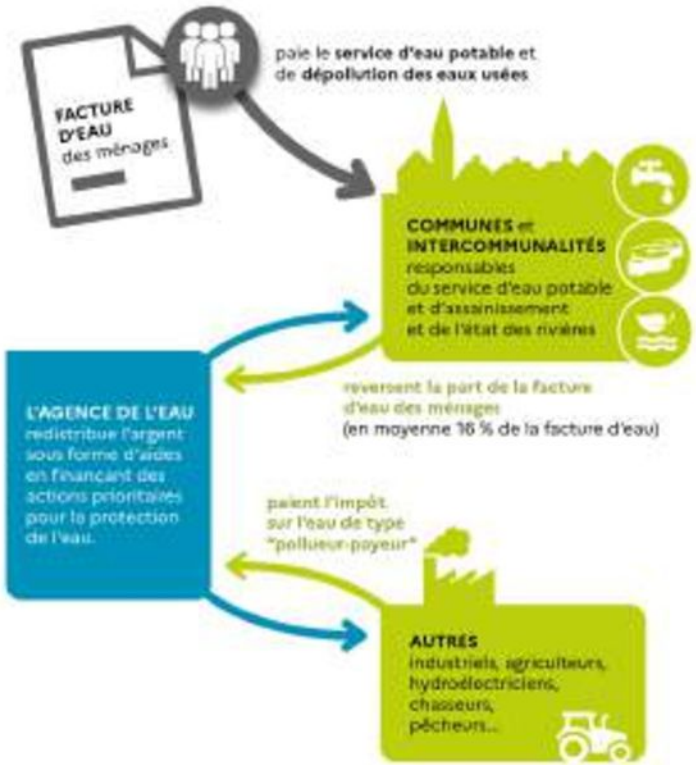

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président·e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président·e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) p… par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros… dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

68,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

9,85 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau 100 EURO en 2024

1,70 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,90 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

3,80 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

11,70 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

4,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau

6,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)

30,90 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie

21,80 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 EURO en 2024

16,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

9,30 € aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau

10,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne.** Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11ème programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...

- **15,3 MILLIONS DE M³** D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS
- NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX) : **136**
- NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE : **87**
- NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : **849**
- NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS : **981**
- NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU MIS EN ŒUVRE OU EN COURS D'ÉLABORATION : **31**
- NOMBRE D'HECTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES : **124**
- KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : **220**

PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12ÈME PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12ème programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et u…
Sur ses 8 millions d'habitant…
C'est un bassin essentiellem…
communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87601
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation… sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

GÉTUDES CONSULTANTS

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD

33

Ensemble du périmètre reconstitué

Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exercice
2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Table des matières

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS 3

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE 3

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES 3

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP 4

IV-1. Caractérisation technique du service reconstitué 4
IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution 4
IV-1.2 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable 5
IV-1.3 Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice 5
IV-1.4 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements) 6
IV-1.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 6

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service 6
IV-2.1 Tarifs du service 6

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE 7

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées 7

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 7

V-4 Rendement du réseau de distribution 8

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour 9

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes 9

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés 10

V-8 Taux de renouvellement des canalisations 10

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 11

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées 11

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement 11

VI-3 Taux de respect de ce délai 11

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité 11

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 11

VI-6 Taux de réclamations 11

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS 12

VII-1 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service 12

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 12

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

I- RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « ***le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné***. »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Il est complété par le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT.
Ce document prend en compte le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025.

II- RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés d'agglomérations au 1er janvier 2020.

Depuis cette date, la COBAN est la collectivité organisatrice de la compétence eau potable sur les 8 communes de son territoire.

Le mode de gestion est la concession de service pour l'ensemble des communes du territoire.

III - RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Début 2020, la COBAN a engagé une procédure de choix du mode de gestion et de mise en œuvre de ce choix pour 5 des 8 communes de son territoire (Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios). Au terme de la procédure de mise en concurrence, la société AGUR a été retenue par la COBAN comme concessionnaire du service de l'eau à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2030.
En 2024, la COBAN a retenu la concession de service comme choix du mode de gestion pour les communes de Lège-Cap Ferret et Marcheprime dont les contrats de DSP arrivent à échéance fin 2025 et fin 2027.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV- CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).
Compétence : COBAN
Compétences du service : Production, protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transfert et distribution
Territoire du service : 8 communes de la COBAN
Existence d'une CCSPL : Oui
Existence d'un règlement de service/date d'approbation : oui / Propre à chaque commune
Existence d'un schéma directeur : Propre à chaque commune

IV-1. Caractérisation technique du service reconstitué

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales (D101.1)

	2023	2024
Population totale – COBAN	(source INSEE 12/2023)	(source INSEE 12/2024)
Estimation nombre d'habitants	**72 921**	**73 692**
Population décret RPQS	-	**91 824**
Nombre d'abonnés	**47 251**	**47 665**
Volumes consommés (sur 365 jours en m³)	**5 098 655**	**5 069 263**
Volumes produits (m³)	**6 465 255**	**6 422 235**
Volumes importés nets (m³) – CCVE Commune de Salles	**259 344**	**210 953**
Densité linéaire d'abonnés (ab/km)	**48,64**	**49,01**
Nombre d'habitants par abonné (hab/ab)	**1,54**	**1,55**
Consommation moyenne par abonné (m³/ab)	**107,9**	**109,1**

IV-1.1 Nature des ressources, volumes prélevés et volumes mis en distribution

La COBAN dispose de 20 forages répartis sur son territoire.
Madame la Préfète de Gironde a notifié en date du 26/12/2022 un nouvel arrêté d'autorisation global de prélèvement entrant en application en 2023.

	2024	Autorisé
Volume prélevé total	**6 668 877**	**7 810 000**
Volume prélevé Éocène	**3 168 612**	**3 480 000**
Volume prélevé Oligocène	**3 500 265**	**4 673 000**
Nombre de forage en dépassement	**7 forages**	

Les forages en dépassement sont situés sur Arès (dépassement temporaire pour travaux), Audenge, Biganos (dépassement temporaire pour travaux) et Lège-Cap Ferret (4 dont dépassement temporaire pour travaux)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

IV-1.2 Volumes produits et achetés à d'autres services publics d'eau potable

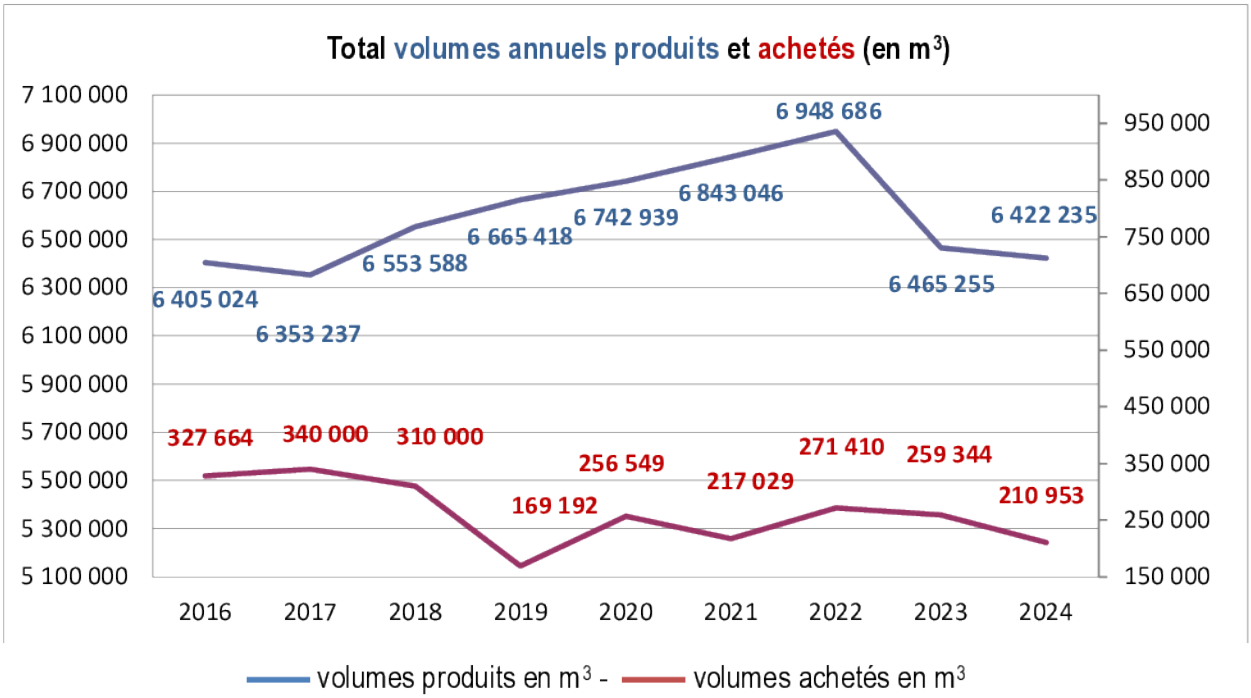

Commentaire : Le volume produit baisse de 0,7%

IV-1.3 Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable et du nombre de mètres-cubes vendus :

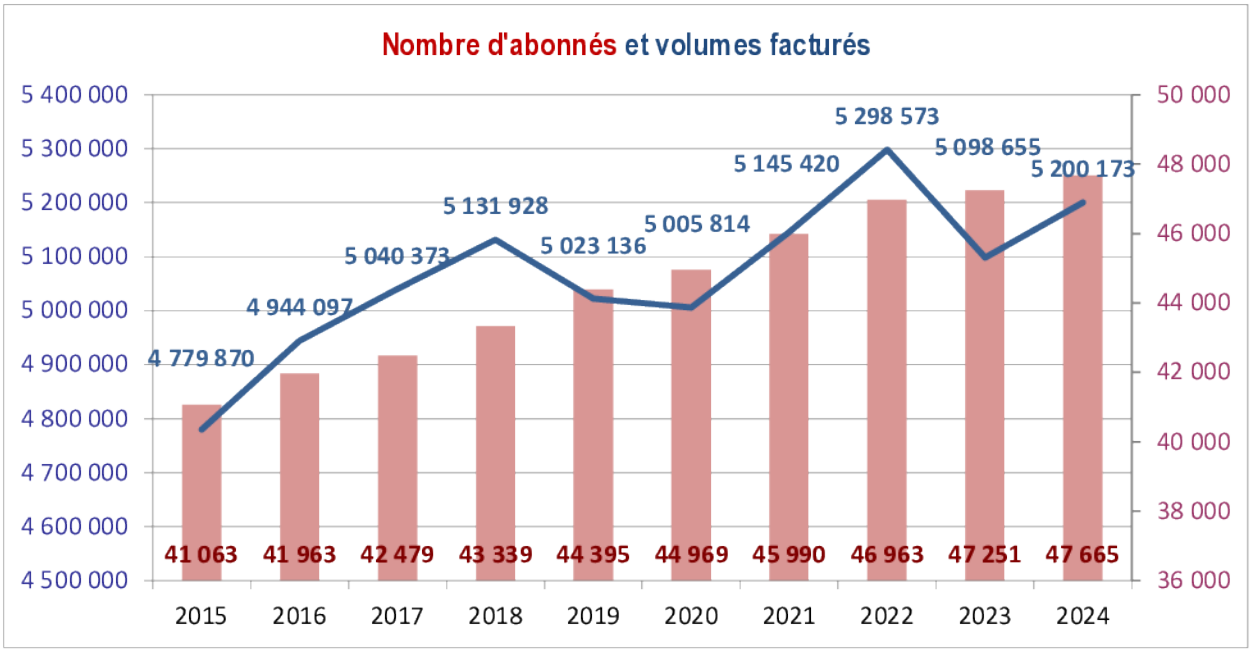

Commentaire :

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Le nombre d'abonnés augmente régulièrement depuis 2015. La consommation moyenne des abonnés est de **109,1 m³ /ab/an en 2024** (107,9 m³ /ab/an en 2023).

IV-1.4 Linéaire de réseaux de distribution (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Longueur totale (km)	**955,82**	**952,1**	**952,3**	**967,8**	**971,4**	**972,55**
Refoulement (ml)	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Distribution (ml)	955,82	952,1	952,3	967,8	971,4	972,55

IV-1.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées (P107.2)

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5\ x\ linéaire\ moyen\ du\ réseau}\ x\ 100$$

Taux moyen de 0,54 % en 2024

Commentaire :
Le taux moyen de renouvellement est en augmentation depuis 2020. 6 communes présentent cependant un taux de renouvellement des réseaux inférieur à 0,5 %.

IV-2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

IV-2.1 Tarifs du service

type de tarification	Binôme (une part fixe et une part par mètre-cube)
fréquence de facturation	Semestrielle
Date de délibération	17 décembre 2024

La valeur moyenne de l'indicateur D102.0 est **1,56 €TTC/m3 au 01/01/2025.** (1,53 €TTC/m3 au 01/01/2024).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE

V-1 Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m3/j.

$$taux\ de\ conformité = \frac{nb\ de\ prélèvements\ réalisés - nb\ de\ prélèvements\ NC}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés}\ x\ 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de bilans microbiologiques	275	265	262	265	269
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	0	0	1	0
Indice de conformité microbiologique (P101.1)	100%	100%	100%	99%	100%
Nombre total de bilans physico-chimiques	284	268	276	278	276
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Indice de conformité physico-chimique (P102.1)	100%	100%	100%	100%	100%

L'eau distribuée est conforme pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

V-2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable moyen (P103.2B) = 111

Commentaire : l'indice atteste d'une bonne connaissance du réseau

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

V-3 Les indicateurs de performance du réseau :

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

V-4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.
Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$rendement\ du\ réseau = \frac{Vabonnés + Vgros + Vtechniques}{Vproduis + Vachetés}\ x\ 100$$

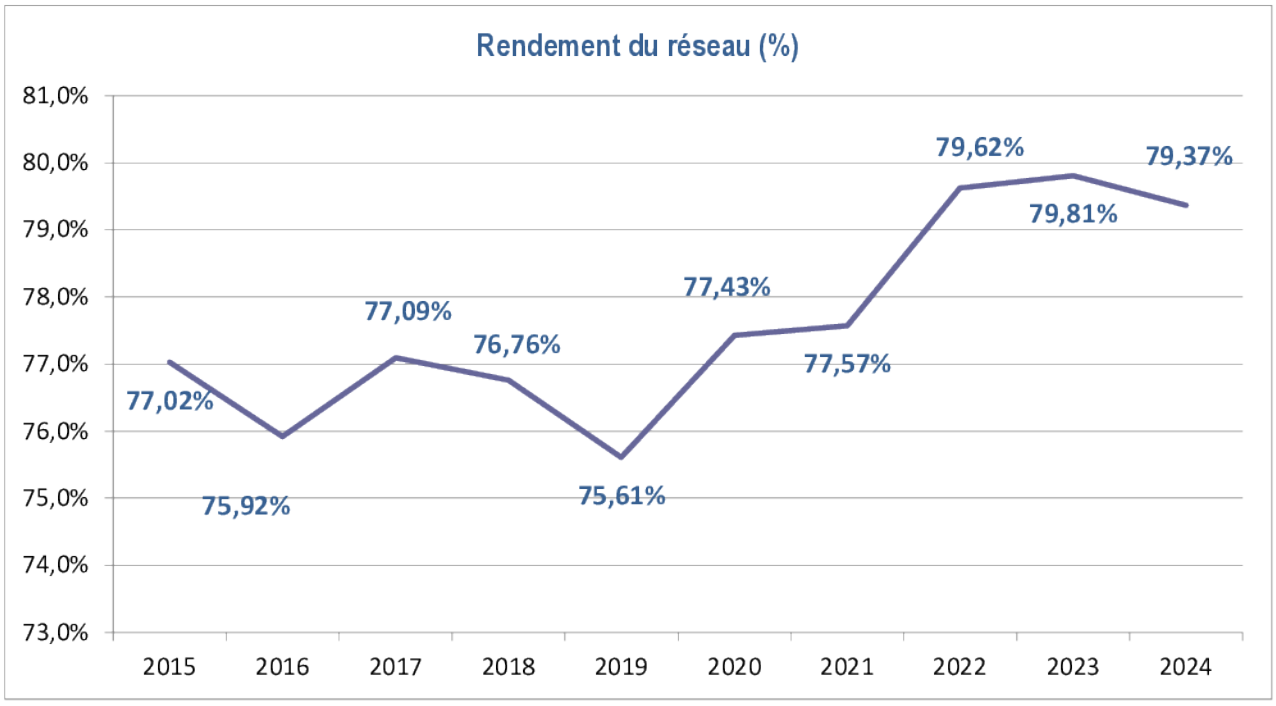

Commentaire : l'amélioration du rendement de réseau se poursuit en 2024. Le rendement global reconstitué, malgré l'incidence de la surpression des réseaux liée aux travaux engagés sur le réservoir du Cap Ferret est proche de 80%.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

V-5 Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.
Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m3/km/jour.

$$indice\ linéaire\ de\ pertes = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{365\ j\ x\ linéaire\ du\ réseau\ en\ km}$$

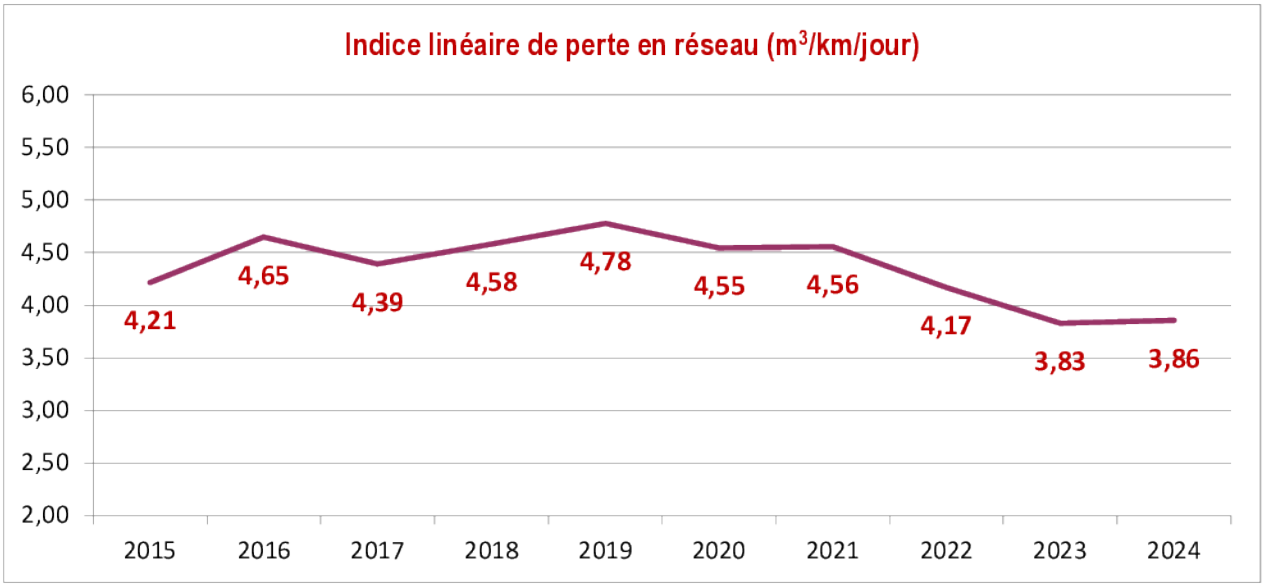

Commentaire : De la même manière que pour le rendement de réseau, l'ILP est en amélioration globale depuis 2020.

V-6 Référentiel SAGE Nappes Profondes

Dans le cadre du SAGE Nappes profondes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel permettant de qualifier le niveau de perte des réseaux en fonction de la densité d'abonnés raccordés et de leur ILP.

Pour la COBAN, la densité d'abonnés est de **49,1 abonnés / km de réseau**, soit un réseau de type "intermédiaire".

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

Et selon le barème proposé par la Commission Locale de l'Eau ci-dessous, le niveau de perte de la COBAN, 3,86 m3/j/km est classé comme modéré.

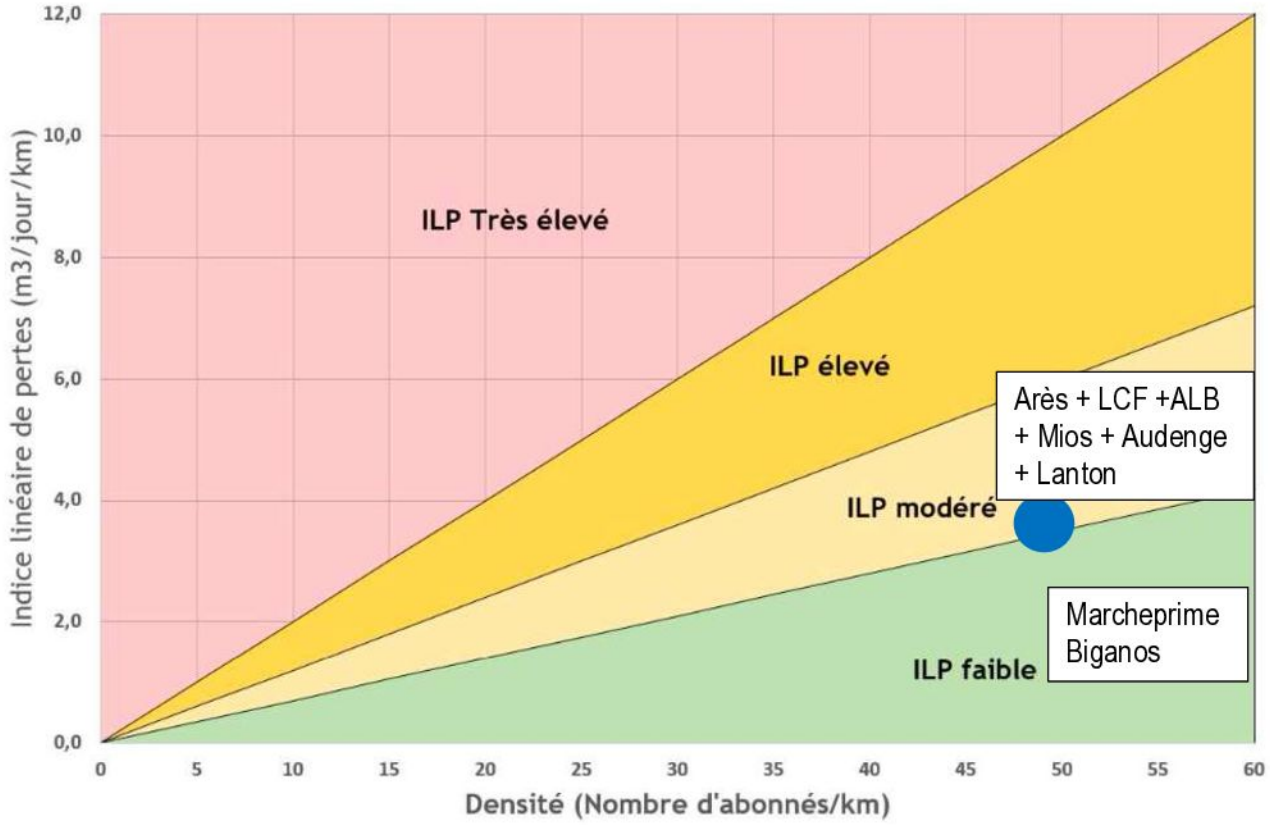

Commentaire : En 2024, il n'y a plus aucune commune dont le niveau de perte en eau est élevé.

V-7 Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés

Le nombre de branchement en plomb est de 17 unités au 31 décembre 2024, tous sur la commune d'Andernos-les-Bains. Leur renouvellement est programmé.

V-8 Taux de renouvellement des canalisations

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) est de 0,54% (0,45% en 2023).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VI- INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES COLLECTIVITES DOTEES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

VI-1 Taux d'occurrence des interruptions non programmées

Ce taux représente le nombre d'interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (P151.1). Il est de 0,97 en 2024 (0,91 en 2023).

VI-2 Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Ce délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements des nouveaux abonnés du service (D151.0).

VI-3 Taux de respect de ce délai

Le taux de respect de ce délai est de 100% en 2024 (P152.1).

VI-4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

encours total de la dette / épargne brute annuelle *
* Méthode de calcul :
Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement (y compris intérêts dette) = Épargne brute
Puis endettement au 31/12 année n/Épargne brute = nb années.

Indicateur P153.2	2021	2022	2023	2024
Durée moyenne d'extinction de la dette (années)	2,65	2,02	1,39	2,29

VI-5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Il se calcul hors recettes annexes (P154).

Il est de 1,64 % en 2024 (1,99 % en 2023). Ce niveau d'impayés est bas.

VI-6 Taux de réclamations

Ce taux représente le nombre de réclamations écrite ou dont la réponse est écrite pour 1 000 abonnés (P155.1).

Il est de 4,66 en 2024 (3,47 en 2023) et remonte à un niveau relativement élevé (surtout pour la commune d'Arès où il atteint une valeur de 10,6).

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 033-213300510-20251203-DELAJ2509-DE

VII- FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

VII-1 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Un Schéma Directeur est en cours d'élaboration à l'échelle de la COBAN afin d'avoir une vision globale du fonctionnement du service, d'étudier les possibilités d'amélioration de l'alimentation, de secours d'approvisionnement et d'établir un PPI à moyen et long terme.

IX- CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE

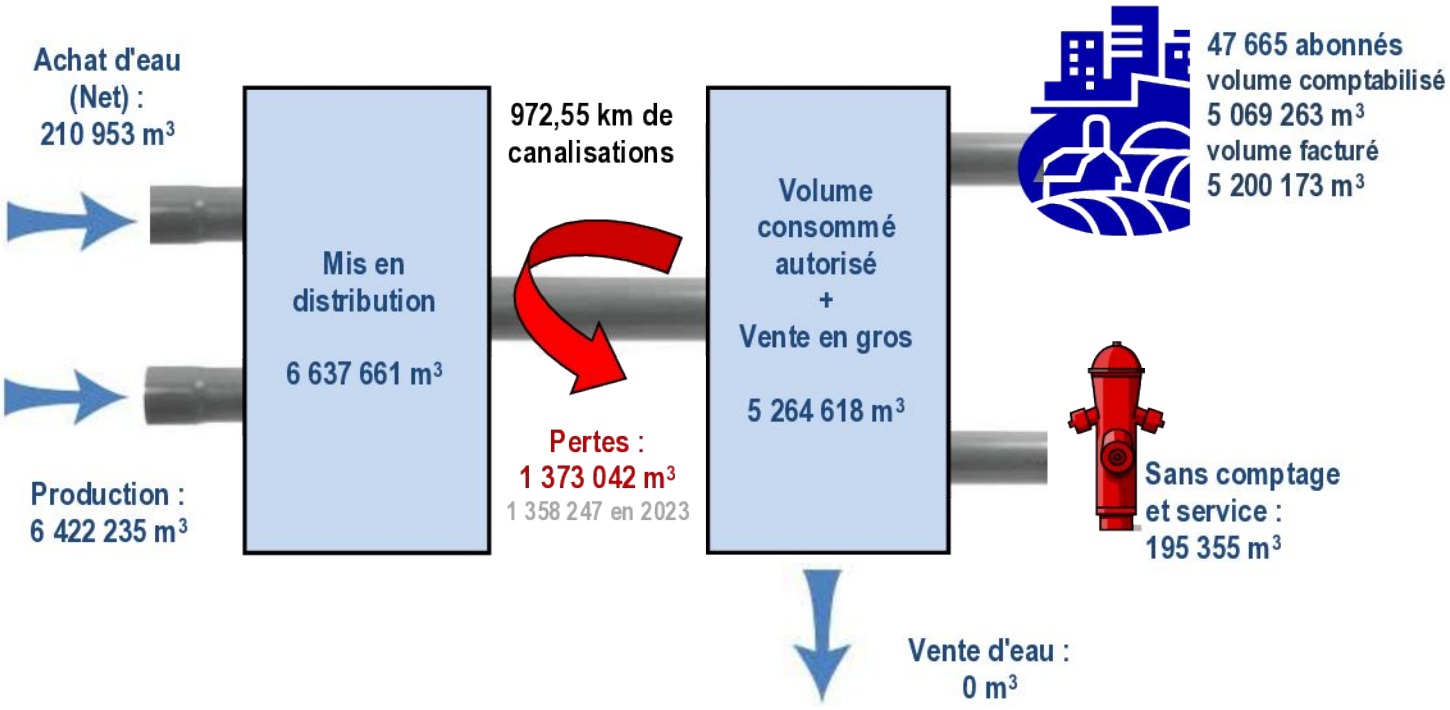

Commentaire : Le niveau des pertes en eau se maintient à un niveau modéré. Il augmente légèrement en 2024 en conséquence du fonctionnement surpressé du réseau pendant les travaux du réservoir sur tour du Cap Ferret.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250630-25015-AU

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

COMMUNE DE BIGANOS
Département de la Gironde

DÉCISION N°25-015 PRISE PAR LE MAIRE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX SIS RUE PIERRE DE COUBERTIN AU SEIN DE L'EPICIERIE SOCIALE POUR L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE

Le Maire de BIGANOS,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition de locaux communaux sis rue Pierre de Coubertin en date du 1er juillet 2025 pour l'association « SECOURS CATHOLIQUE » ;

D E C I D E

Article 1 : La mise à disposition des locaux est consentie et acceptée entre la Ville de Biganos et l'association « SECOURS CATHOLIQUE » à compter du 1er juillet 2025.

Article 2 : Les conditions de la mise à disposition dont il s'agit, sont définies dans les termes de la convention.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250630-25015-AU

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du bassin d'Arcachon ;
- Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Biganos.

Fait à BIGANOS, le 1er juillet 2025

Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS
33380

Le Maire,
* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
* informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250630-25015-AU

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX COMMUNAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La **COMMUNE DE BIGANOS,** sise 52 avenue de la Libération 33380 BIGANOS, représentée par son Maire, Monsieur Bruno LAFON, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 lui donnant délégation prévue à l'article L.2122-22 du CGCT ;

Ci-après dénommée « la Ville »

Et

L'ASSOCIATION « SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE », ayant son siège au 106 rue du Bac, Paris 7ème, régie par la loi du 1ER juillet 1901, déclarée à la préfecture de Police de Paris sous le numéro 9092, le 1er octobre 1946 et reconnue d'utilité publique par décret du 25 septembre 1962, dont le numéro de SIREN est 775 666 696, représentée par Madame Nicole NADAU, présidente de la délégation de la Gironde, sise au 12 rue Thalès à Mérignac (33700), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Didier DURIEZ, président national de ladite association.

Ci-après dénommé « L'Utilisateur »

D'autre part,

- **Vu**, le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son art. L 2144-3 ;
- **Considérant** que l'utilisateur sert un intérêt général et exerce une fonction de service public ;

NN
BL

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250630-25015-AU

- **Considérant** toutefois que l'occupation et la mise à disposition de biens communaux ne constituent pas un droit, elles ne peuvent être effectives sans l'autorisation préalable accordée par l'autorité compétente ;
- **Considérant** l'obligation légale de contractualiser cette mise à disposition ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : BIEN MIS A DISPOSITION

L'utilisateur est autorisé à occuper à titre préférentiel, les locaux sis rue Pierre de Coubertin à Biganos 33380, au sein de l'EPICERIE SOCIALE dans les conditions décrites ci-dessous. Les biens mis à disposition se composent à titre principal, d'un local à vocation sociale, de 20,51 m2 de surface de plancher à usage de bureau. L'entrée du local se situe à l'arrière du bâtiment.

ARTICLE 2 : LOYER

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de **150,00 € (cent cinquante euros)** dont 50 € participation des fluides, à compter du 30 juin 2025. Le loyer n'est pas soumis à T.V.A.

ARTICLE 3 : REVISION DU LOYER

Pas de revalorisation du loyer.

ARTICLE 4 : ETAT DES BIENS

L'utilisateur prendra les biens mis à disposition dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir élever aucune protestation, ni réclamer aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.
Un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties. L'utilisateur maintiendra les locaux en état permanent de propreté et d'utilisation conforme.

ARTICLE 5 : UTILISATION

BL
MM

Les biens mis à disposition ne pourront être affectés qu'à l'usage prévu dans l'objet social déclaré par l'utilisateur.

Possibilité d'utilisation de la salle de convivialité le P'tit Cantou (superficie de 40,76 m2) tout en respectant le planning d'utilisation.

Il est interdit de stocker des affaires dans cette salle de convivialité.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250630-25015-AU

ARTICLE 6 : AMENAGEMENTS

L'utilisateur ne pourra faire procéder, ni procéder lui-même, à aucun aménagement des biens mis à disposition de quelque nature que ce soit, ni à aucune modification, y compris des dispositifs de fermeture, sauf autorisation expresse de la Ville.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

L'utilisateur supportera les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans les locaux objets de la présente et est tenu de réparer tous dommages causés aux biens mis à disposition et dont elle a la garde, autres que ceux liés à une usure normale conforme à l'objet social.

A ce titre, l'utilisateur devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

L'utilisateur souscrira, également, pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles. Il est convenu entre les différentes parties que le souscripteur, du ou des contrats, renonce à tout recours contre la ville de Biganos, propriétaire des biens mis à disposition.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant la réparation des dommages causés de son fait.

En cas de sinistre affectant les installations ou les équipements, les indemnités versées par les compagnies d'assurance seront intégralement versées au budget communal. A la diligence de la ville, elles seront affectées à la remise en état des installations et des équipements.

Enfin, l'utilisateur sera tenu de produire à chaque échéance annuelle l'attestation de son assurance correspondante à jour.

ARTICLE 8 : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

L'utilisateur devra, notamment, respecter les dispositions générales applicables en matière de sécurité des personnes et des biens.

NN

BL

Il devra veiller à ce que les effectifs admis, ainsi que l'encadrement, soient conformes aux réglementations en vigueur sans pouvoir rechercher la responsabilité de la Ville, ni entreposer des objets ou des produits présentant un danger ou un risque particulier.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250630-25015-AU

Dans le cadre de son activité, l'utilisateur est amené à recevoir du public au sein du local mis à disposition.

L'utilisateur organisera le service de sécurité incendie sous sa responsabilité.

Il s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement et notamment à :

- ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans l'établissement, et les locaux concernés par la présente convention ;
- ne pas exercer d'autre type d'activité que celle autorisée par la présente convention ;
- prendre les premières mesures de sécurité et notamment, à s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie ;
- connaître et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie (consignes générales et consignes spécifiques à l'établissement), notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- diriger les secours en attendant l'arrivée de l'exploitant et des sapeurs-pompiers, puis de se mettre à la disposition de ceux-ci ;
- informer et sensibiliser son personnel aux consignes d'évacuation et à la mise en œuvre des moyens de secours et organes de sécurité de l'établissement ;
- assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;
- respecter les éventuelles configurations « type » autorisée par la commission de sécurité et l'exploitant pour l'aménagement de la salle (rangées de chaises, etc...) ;
- ne pas modifier les installations électriques de l'établissement ;
- utiliser les éventuels dispositifs techniques permettant l'arrêt automatique de la manifestation en cours, en cas de déclenchement du système d'alarme (dispositifs de coupure sono, de remise en lumière, etc...) ;
- ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité ;

L'utilisateur devra, notamment, respecter les dispositions générales applicables en matière de sécurité des personnes et des biens. Elle devra veiller à ce que les effectifs admis, ainsi que l'encadrement, soient conformes aux réglementations en vigueur sans pouvoir rechercher la responsabilité de la ville, ni entreposer des objets ou des produits présentant un danger ou un risque particulier.

Les contrôles de sécurité périodiques seront pris en charge par la Ville sur l'intégralité du bâtiment.

NN

BL

ARTICLE 9 : RESTITUTION DES BIENS

A l'expiration de la présente convention, les biens mis à disposition seront restitués par l'utilisateur à la Ville en bon état d'entretien et libre de toute occupation, sans que ce dernier puisse prétendre à aucune indemnité pour quelque raison que ce soit.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250630-25015-AU

ARTICLE 10 : CONTENTIEUX

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'utilisateur relèveront des juridictions compétentes.

ARTICLE 11 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée **d'un an.** Elle peut être renouvelée par reconduction tacite dans la limite de 3 ans.

ARTICLE 12 : RESILIATION

À tout moment durant l'exécution de la présente convention, la Ville aura la faculté de mettre fin à cette convention en notifiant ce congé par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse indiquée dans la présente convention en respectant un préavis de deux mois. Il en va de même pour l'utilisateur.

Si la Ville constatait que l'occupation des locaux par le bénéficiaire était non conforme à son objet ou insuffisante, de même que pour tout manquement aux stipulations contenues dans les présentes, la résiliation immédiate sera prononcée. Dans ce cas le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Fait en deux exemplaires à BIGANOS, en l'Hôtel de Ville,

Le 30 juin 2025

Pour la Ville de BIGANOS

Bruno LAFON

Maire de Biganos

Président de la COBAN

MAIRIE DE BIGANOS
33380

Pour le bénéficiaire

Nicole NADAU

Présidente de la délégation de la Gironde

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250630-25015-AU

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250808-DM25020-AU

COMMUNE DE BIGANOS
Département de la Gironde

DÉCISION N° 25-020 PRISE PAR LE MAIRE
VENTE DE MATERIELS DIVERS

Le Maire de la commune de Biganos,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
Vu la délibération n° 20-012 du 10 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 10 autorisant le Maire à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
Considérant que la collectivité a décidé de vendre certains matériels devenus obsolètes ou inutilisés ;
Considérant l'offre de Mme BONDUELLE d'un montant de 20 € pour l'achat de vêtements de travail ;

DÉCIDE

Article 1er : la vente de matériels d'occasion suivante :

TYPE DE MATERIEL	MONTANT UNITAIRE	PRIX TOTAL	ACQUEREUR
1 pantalon de travail Portwest et 1 paire de gants nitrile Manusweet	11.00 09.00	20.00	MME BONDUELLE 7 avenue Pierre Raymond 33380 MARCHEPRIME

Article 2 : de sortir les biens de l'inventaire des biens communaux, le cas échéant, et de réaliser les opérations de cession afférentes.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 3.

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 033-213300510-20250808-DM25020-AU

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet d'Arcachon ;
- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Biganos :
- Madame la Cheffe de servie de gestion comptable de Belin-Beliet Biganos.

À Biganos, le 08 AOUT 2025

Bruno LAFON,
Maire de Biganos,
Président de la COBAN

Le Maire,
* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
* informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.